Property of

CSaT

Please return to

Graduate Theological

Union Library

LIBRARY

OF THE

SAN FRANCISCO THEOLOGICAL

SEMINARY

SAN ANSELMO

CALIFORNIA

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-dhistoire-de-leglise-de-france_1944_30

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

TOME XXX

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.
1968

CSaT

BR
840
R46
v.30
1944

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

L'ÉGLISE DE REIMS
au temps des luttes entre Carolingiens et Robertiens
(888-1027)

I. Situation de l'Église de Reims en 888. — Rôle politique de l'Église de Reims. — Le souvenir de saint Remi et le sacre des rois de France.

II. Rôle des archevêques dans les guerres civiles (888-925). — L'archevêque Foulque (883-900). — Son hostilité au roi Eudes. — Son attachement à Charles le Simple. — Assassinat de Foulque (900). — Hervé (900-922). — Le concile de Trosly (909). — Fidélité d'Hervé envers son roi. — Séulf (922-925).

III. L'Église de Reims entre la royauté et la maison de Vermandois (925-961). — L'Église de Reims aux mains d'Herbert de Vermandois (925-931). — Élection d'Artaud (931). — Artaud et Louis d'Outremer. — Rétablissement d'Hugues de Vermandois (940-946). — Restauration d'Artaud. — Tentatives d'Hugues à la mort d'Artaud (961).

IV. Les archevêques lorrains (962-989). — L'épiscopat d'Oudry (962-969). — Élévation d'Adalbéron (969). — Les quinze premières années de son épiscopat (969-984). — Débuts d'Adalbéron et de Gerbert dans la politique (984). — L'affaire de Lorraine. — Les embarras d'Adalbéron. — Le procès d'Adalbéron. — Adalbéron et l'élection d'Hugues Capet (987). — Sacre de Robert fils d'Hugues Capet. — Mort d'Adalbéron (989).

V. Arnoul et Gerbert (989-1027). — Élection d'Arnoul (989). — Sa trahison. — Le concile de Saint-Basle (17-18 juin 991). — Gerbert archevêque de Reims (991). — Procédure contre Gerbert. — Restauration d'Arnoul par Silvestre II (999). — Fin de l'épiscopat d'Arnoul (999-1027).

VI. L'Église de Reims et la Monarchie française au XI^e siècle. — La prérogative du sacre royal. — La légende de la sainte ampoule.

I. — SITUATION DE L'ÉGLISE DE REIMS EN 888

De la fin du IX^e siècle au début du XI^e, l'Église de Reims, métropole de la Belgique seconde, à laquelle l'archevêque Hincmar avait donné un grand prestige, continua de tenir la première place dans l'histoire ecclésiastique de France. Autour de ce siège, de graves questions furent agitées : au temporel, elles n'intéressaient pas seulement les droits respectifs

59277

du roi et des grands sur les évêchés, mais encore l'avenir du royaume de France; au spirituel, elles mirent en cause les relations du Siège apostolique et de l'épiscopat français[1].

Rôle politique de l'Église de Reims. — En 888, après le démembrement de l'empire de Charlemagne, la position géographique et les richesses de cette Église la destinaient à une mission importante. Les partages l'avaient placée à la limite du royaume de *Francia occidentalis* auquel la suite des temps devait réserver le nom de France. Au delà de la frontière factice tracée par la politique, elle rayonnait sur le royaume de Lorraine, où elle avait une partie de son diocèse et où l'évêché de Cambrai était l'un de ses suffragants. On ne devait pas non plus oublier facilement la solidarité qui unissait Trèves et Reims, métropoles des deux Belgiques[2]. L'Église de Reims avait aussi un temporel considérable, par quoi elle était une des plus riches et des plus puissantes de la chrétienté. Elle avait été largement dotée par les Mérovingiens et les Carolingiens dans les régions les plus diverses : non seulement elle avait des biens par tout le royaume de France,

1. Sources principales : Flodoard, † 966, chanoine de l'Église de Reims, 1° *Historia ecclesiae Remensis*, jusqu'en 948 (dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XIII, p. 409-599); 2° *Annales* (916-966) (dans les *Monum. Germ., Script.*, t. III, p. 368-407, et mieux édit. Lauer dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (Paris, 1906); — Richer, † après 998, moine de Saint-Remi de Reims, *Historiae* (dans les *Monum. Germ., Script.*, t. III, p. 561-564; édit. Waitz, dans *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* (1877), et mieux édit. Latouche dans *les Classiques de l'histoire de France* (Paris, 1930), avec une traduction française); — Gerbert, *Lettres* (édit. Havet, Paris, 1888, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — Une monographie de l'histoire de l'Église de Reims pour la période étudiée serait à souhaiter et pourrait servir de matière à une thèse de doctorat. On en trouvera les travaux préparatoires dans les ouvrages consacrés aux rois de France de ce temps, qui, la plupart, ont paru dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* : E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France, 882-898* (Paris, 1893); — A. Eckel, *Charles le Simple* (Paris, 1899); — Ph. Lauer, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne, rois de France* (Paris, 1910); *le Règne de Louis IV d'Outremer* (Paris, 1899); — F. Lot, *les Derniers Carolingiens* (Paris, 1891); *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle* (Paris, 1904); — Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885).

2. En 869, Hincmar, archevêque de Reims, s'excuse de sacrer Charles le Chauve roi de Lorraine, à Metz, dans la province de Belgique première qui relevait de Trèves : *Annales Bertiniani*, ann. 869 (édit. Waitz, p. 103). — Cf. Favre, *Eudes*, p. 101-102; Schmidt, *Trier und Reims in ihrer verfassungsrechtlichen Entwicklung bis zum Primatialstreit des neunten Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung*, 1929, p. 1-111; Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 345.

au Nord comme au Midi, jusqu'en Aquitaine; mais elle était aussi possessionnée dans les royaumes de Lorraine, de Germanie et de Provence[3].

Pour toutes ces raisons, bon gré mal gré, l'archevêché de Reims fut mêlé aux luttes du Xe siècle. En raison de son temporel qui permettait d'entretenir un effectif imposant de chevaliers, il devint l'un des principaux enjeux des guerres entre les derniers Carolingiens et leurs grands. En raison de sa situation de frontière, il lui fallait regarder vers les deux royaumes francs : l'occidental dont il dépendait et l'oriental où il avait tant d'intérêts. Si souvent le métropolitain de la Seconde Belgique dut se résigner à n'être que le jouet des événements, il en fut parfois l'arbitre.

Le souvenir de saint Remi et le sacre des rois de France. — A cette Église s'attachaient aussi de grands souvenirs. C'était à Reims que Clovis, le fondateur de la monarchie franque, avait été baptisé par saint Remi. Au IXe siècle, la légende, favorisée par l'archevêque Hincmar, avait embelli par un récit merveilleux ce fait déjà si important par lui-même. Au moment où le roi et ses guerriers étaient arrivés au baptistère, le clerc qui portait le saint chrême, arrêté par la foule, ne put venir jusqu'aux fonts. Le chrême manquant, le saint pontife leva les yeux au ciel et pria en silence avec des larmes. Aussitôt une colombe, plus blanche que la neige, apporta dans son bec une petite ampoule pleine de saint chrême. Le vénérable évêque répandit le chrême envoyé du ciel dans les fonts baptismaux. Il s'en servit aussi pour oindre Clovis après son baptême en le marquant du signe de la croix.

C'est Hincmar qui le premier rapporte ce miracle dans la vie de saint Remi, à laquelle il mit la dernière main en 877. Dès 869, il y avait fait allusion dans le discours qu'il prononça à Metz, quand il sacra Charles le Chauve comme roi de Lorraine. Il avait même soutenu que saint Remi ne s'était pas contenté de donner à Clovis avec le chrême de la sainte ampoule une onction baptismale, mais qu'il l'avait aussi sacré pour être roi des Francs. Mieux encore, il avait laissé entendre que quelque chose avait été conservé de ce chrême venu du ciel : aussi l'astucieux archevêque avait pu donner à croire

3. On peut avoir une idée des domaines de l'Église de Reims par Flodoard, *Hist. Remensis ecclesiae*, I, 14, 6; II, 1-19; III, 4; IV, 2, 6, 8. — Cf. Vercauteren, *les Civitates de la Belgique seconde*, p. 77, n. 2.

que le fils de Louis le Débonnaire avait été sacré avec un baume divin qui avait déjà servi à oindre le glorieux roi Clovis[4].

Pourtant la cérémonie de 869 n'était pas un précédent suffisant pour donner à l'archevêque de Reims le privilège de sacrer les rois de France. La légende de la sainte ampoule, quels que fussent les efforts d'Hincmar pour la répandre, n'était pas encore connue en dehors des milieux rémois. Au demeurant Charles le Chauve avait déjà été sacré en 848 comme roi des Francs occidentaux par l'archevêque de Sens Wenilon; en 869, il ne reçut une nouvelle onction que comme roi de Lorraine, pour mieux affirmer sur ce royaume son droit que beaucoup contestaient. Hincmar, lui-même, avait dû s'excuser d'officier à Metz, en dehors de sa province, en invoquant la vacance du siège métropolitain de Trèves : il était donc loin de prétendre à un droit exclusif[5].

A la fin du IX^e^ siècle, si on s'en tenait aux précédents, l'Église de Sens avait à sacrer les rois de la *Francia occidentalis* des droits au moins égaux à ceux que l'Église de Reims pouvait invoquer. Si Hincmar avait sacré, le 8 décembre 877, le fils et successeur de Charles le Chauve Louis le Bègue, c'était

4. HINCMAR, *Vita Remigii*, c. 15 (édit. KRUSCH, dans les *Monum. Germ., Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 296) dit en racontant le baptême de Clovis : « Cum vero pervenissent ad baptisterium, clericus qui chrisma ferebat a populo est interceptus, ut ad fontem venire nequiverit... Et ecce ! subito columba nive candidior attulit in rostro ampullulam chrismate sancto repletam... De quo chrismate fudit venerandus episcopus in fontem sacratum.... Et sic post confessionem orthodoxae fidei ad interrogationem sancti pontificis, secundum aecclesiasticum morem baptizatus est (*scilicet* Hludowicus) trina mersione ... et susceptus ab ipso pontifice de sacro fonte, perunctus est sacro chrismate cum signo sanctae crucis domini nostri Jesu Christi. » Il ne s'agissait, d'après ce récit, que d'une onction baptismale. Cependant, quelques années auparavant, en 869, Hincmar avait déjà dit, lors du sacre de Charles le Chauve, que Clovis avait aussi été sacré roi avec le chrême du ciel : *Annales Bertiniani*, ann. 869 (édit WAITZ, p. 104). — Sur l'histoire du sacre et de la légende de la sainte ampoule, cf. : SUYSKEN, dissertation dans les *Acta sanctorum*, octobre, t. I, p. 83 et suiv.; PÉRÉ, *le Sacre et le couronnement des rois de France*, et surtout : STÜTZ, *Reims und Mainz in der Königswahl des 10. und 11. Jahr. hunderts*, dans les *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Klasse*, 1921, I, p. 423 et suiv.; Marc BLOCH, *les Rois thaumaturges*, p. 68-75, 224-229, 462, 470-471, et SCHRAMM, *der König von Frankreich. Wahl, Krönung, Erbfolge und Königsidee*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung* (1936), p. 222 et suiv. Ces deux derniers ouvrages comportent une abondante bibliographie.

5. Sur les sacres de Charles le Chauve, cf. : LEVILLAIN, *le Sacre de Charles le Chauve à Orléans*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 31; F. LOT et L. HALPHEN, *le Règne de Charles le Chauve*, p. 192 et suiv.; PARISOT, *le Royaume de Lorraine*, p. 40, n. 1, 344-346.

l'archevêque de Sens, Anségise, qui, en septembre 879, avait donné l'onction aux deux fils de Louis le Bègue, Louis III et Carloman[6].

Aussi rien d'étonnant que le comte de Paris Eudes, fils de Robert le Fort, élu par les grands pour succéder à Charles le Gros, se soit fait sacrer, le 29 février 888, par l'archevêque de Sens Gautier[7]. Cette cérémonie ne fut, sans doute, pas approuvée par l'archevêque de Reims, Foulque; mais celui-ci ne contestait pas le droit du métropolitain de Sens : il faisait seulement des objections à l'élection d'Eudes.

II. — ROLE DES ARCHEVÊQUES DANS LES GUERRES CIVILES (888-925)

L'archevêque Foulque (883-900). — Foulque, successeur d'Hincmar, tient une place honorable dans l'histoire de l'Église de Reims. Comme Hincmar, il se faisait une haute idée de sa dignité qu'il considérait comme une charge plutôt que comme un honneur. Déjà il avait su prendre des mesures pour défendre son Église contre les ennemis qui la menaçaient : il avait relevé les remparts de la cité, qu'un de ses prédécesseurs, Ebbon, avait, avec l'autorisation de Louis le Débonnaire, détruits en partie, croyant qu'on pouvait compter sur une paix perpétuelle; il avait aussi fait construire des châteaux dans les environs, tels que Omont et Épernai. Il avait fait de l'Église de Reims une puissance militaire : la cité était devenue un asile pour les prêtres et les moines qui fuyaient, avec leurs reliques, devant les Normands. La lutte contre les païens ne lui fit pas négliger l'administration de son diocèse et de sa province : il suffit de lire sa correspondance pour s'apercevoir qu'il était rompu aux affaires spirituelles comme aux temporelles[8].

Son hostilité au roi Eudes. — Bien qu'Eudes parût le seul capable de défendre le royaume contre les Normands, Foulque ne se rallia pas à sa candidature. Il ne l'aimait pas, non plus qu'Hincmar n'avait aimé Robert le Fort. Comme son père, Eudes était marquis et abbé : quoique laïque, il détenait de

6. Sacre de Louis II, en 877, à Compiègne, par HINCMAR : *Annales Bertiniani*, ann. 877 (édit. WAITZ, p. 138). — Sacre de Louis III et Carloman par Anségise à Ferrières : *ibid.*, ann. 879 (p. 150); *Annales Vedastini*, ann. 879 (édit. SIMSON, p. 45). On ne voit pas sur quoi FAVRE, *Eudes*, p. 90, n. 5, se fonde pour dire qu'Hincmar était empêché par la maladie.

7. *Annales Vedastini*, ann. 888 (édit. SIMSON, p. 64). Cf. FAVRE, *Eudes*, p. 89-93; ECKEL, *Charles le Simple*, p. 8, n. 3.

8. FAVRE, *Eudes*, p 82-85; VERCAUTEREN, *les Civitates de la Belgique seconde*, p. 79, 81-84.

nombreux monastères; suivant l'exemple de la plupart des grands, il ne respectait guère la propriété ecclésiastique. Ainsi s'explique vraisemblablement la profonde antipathie que, jusqu'à sa mort, il inspira à l'archevêque Foulque, toujours soucieux de défendre les droits de l'Église.

Foulque avait assez d'autorité parmi les grands pour que certains s'unissent à lui contre Eudes. Quelques-uns de ceux qui tenaient ce parti crurent être agréables à l'archevêque en faisant venir d'Italie un de ses parents, Gui de Spolète. Il n'y a pas lieu de croire que Foulque ait donné son adhésion à cette candidature : il ne fit rien pour la soutenir, à preuve que, arrivé en Gaule, Gui se fit sacrer par un évêque, qui n'avait aucun crédit, Gilon de Laon. Nul doute qu'il ne se fût adressé à l'archevêque de Reims, s'il avait pu compter sur lui. Ce ne fut qu'une équipée sans lendemain : Gui, n'étant pas suffisamment appuyé, ne tarda pas à reprendre le chemin de l'Italie.

L'archevêque Foulque, qui était resté dévoué à la famille carolingienne, avait d'autres vues. Sans doute, il ne pouvait encore être question de mettre en avant le fils posthume de Louis le Bègue, Charles, qui n'était qu'un enfant trop jeune pour régner en des temps aussi troublés. A son défaut, Foulque fit appel au roi de la *Francia orientalis*, Arnulf, qui, quoique bâtard, n'en descendait pas moins de Charlemagne : il lui demanda de venir en France « recevoir le royaume qui lui était dû ». Mais Arnulf refusa la couronne qui lui était offerte et reconnut Eudes pour roi de la *Francia occidentalis*.

Foulque ne put que se résigner. Il se soumit à l'usurpateur le 13 novembre 888 : dans un plaid tenu à Reims, il prêta à Eudes le serment de fidélité[9].

Son attachement à Charles le Simple. — Dans la pensée de l'archevêque, ce n'était qu'une solution provisoire : comme on devait le dire plus tard, Eudes n'était qu'un « interroi ». Foulque restait dans son cœur fidèle aux Carolingiens. C'est lui, semble-t-il, qui se chargea de l'éducation du jeune Charles, espoir des légitimistes de l'époque. Quand ce prince parut être en âge, Foulque provoqua une réunion des grands qui tenaient pour la famille de Charlemagne : le 28 janvier 893, au jour anniversaire de la mort du grand empereur, en pré-

9. Favre, *Eudes*, p. 84-89, 99-119. Cet auteur soutient (p. 85) que c'est Foulque qui choisit Gui de Spolète pour l'opposer à Eudes. Les *Annales Vedastini*, ann. 888, qui sont alléguées, ne le disent aucunement : « Franci divisi, aliqui Widonem, qui partibus Fulchonis archiepiscopi favebant ..., in regno statuere contendebant. » Voir aussi Eckel, *Charles le Simple*, p. 9.

sence de nombreux partisans, il sacra roi Charles, que plus tard ses adversaires devaient appeler le Simple, dans la basilique de Saint-Remi de Reims[10].

Ce couronnement provoqua une guerre civile. Bien qu'il en fût le principal responsable, Foulque, entendait, au moins, qu'on ne fît pas appel aux païens. Ayant appris que Charles, pour lutter contre Eudes, songeait à s'allier avec les Normands, il lui écrivit cette lettre qu'inspirait un profond sentiment chrétien.

Lequel de vos sujets, qui vous est fidèle, comme il doit l'être, ne serait pas terrifié de vous voir rechercher l'amitié des ennemis de Dieu et conclure une alliance détestable avec les païens pour la ruine et la destruction du nom chrétien ? Il n'y a, en effet, aucune différence entre celui qui s'allie aux païens et celui qui, après avoir renié Dieu, adore les idoles.... Croyez-moi, en agissant ainsi, vous ne parviendrez pas au trône; car le Dieu que vous irritez vous perdra rapidement. Jusqu'ici j'avais meilleur espoir en vous; maintenant je vois que vous périrez avec tous vos complices, si vraiment vous voulez agir ainsi et suivre de pareils desseins. En vérité, ceux qui vous donnent un tel conseil ne sont pas des fidèles, mais des infidèles en toutes choses : si vous les écoutez, vous perdrez en même temps votre royaume terrestre et le royaume céleste.... Sachez, en effet, que si vous acquiescez à de semblables conseils, jamais vous ne m'aurez comme fidèle et de plus je détournerai de vous être fidèles tous ceux que je pourrai et, avec mes coévêques, vous excommuniant vous et les vôtres, je vous frapperai d'un anathème éternel. C'est parce que je vous reste fidèle que, tout en gémissant, je vous écris ces choses et parce que je désire que vous soyez honoré selon Dieu et selon le siècle et que vous montiez sur le trône qui vous est dû, non par le secours de Satan, mais par celui du Christ[11].

Belle lettre digne d'un serviteur dévoué et d'un archevêque de Reims, qui ne sacrifiait pas la loi de Dieu à son sentiment de la légitimité monarchique !

Assassinat de Foulque (900). — Ayant réussi, après diverses péripéties, à faire reconnaître son roi par tous les grands, Foulque mourut, comme il avait vécu, en faisant ce qu'il croyait être son devoir. En l'an 900, le comte de Flandre Baudouin avait essayé de se faire donner par Charles l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Foulque, estimant que les abbayes n'étaient point faites pour les laïques, usa de son influence auprès du roi pour qu'il refusât cette demande. Baudouin

10. Favre, *Eudes*, p. 152-155.
11. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, V, 5. Cf. Favre, *Eudes*, p. 187-188.

envoya à l'archevêque un de ses vassaux, du nom de Guinemer, pour le supplier en sa faveur, lui offrant même de riches présents, s'il l'appuyait auprès du roi. Foulque se montra inébranlable. La scène fut assez vive et Guinemer se retira furieux. Quelques jours après, ce chevalier, à la tête d'une troupe armée, surprit l'archevêque, qui n'était accompagné que d'une faible escorte, et le tua malgré le dévouement de ses gens. Telle fut la fin de ce prélat qui périssait pour avoir défendu la discipline ecclésiastique[12].

Hervé (900-922). — Sn successeur, Hervé, neveu du comte Hubaud, venait du palais de Charles le Simple. S'il fit moins grande figure, il joua honorablement son rôle.

Le concile de Trosly (909) — En 909, il tint à Trosly un synode des évêques de sa province pour remédier aux maux dont souffrait l'Église[13]. Dans son discours d'ouverture, il engageait ses suffragants à secourir la religion qui vacillait et le monde où se commettaient tant de scandales. Dieu avait puni le pays par la disette et les incursions des ennemis : on voyait des villes dépeuplées, des monastères détruits, des campagnes désertes et, chose plus triste, la vertu elle-même avait disparu. Le monde était rempli d'impuretés, d'adultères, de sacrilèges, de meurtres, d'homicides, de violences contre les pauvres. Les laïques n'étaient pas seuls responsables de cet état de choses : les évêques qui avaient négligé la prédication et trop souvent gardé le silence sur les fautes d'autrui en avaient leur part.

Sur les suggestions de leur métropolitain, les évêques du concile publièrent quinze *capitula* en forme d'*admonitiones*, pour exhorter les fidèles de tous rangs à faire leur devoir. Au roi ils rappelaient qu'il devait gouverner suivant la justice; aux grands ils donnaient des avertissements multiples sur le respect dû aux personnes et aux biens ecclésiastiques. Des mesures étaient prises pour rétablir la discipline monastique troublée par les abbés laïques, pour définir les relations entre les prêtres paroissiaux et les seigneurs propriétaires d'églises, pour empêcher le pillage des biens d'Église assimilé à un sacrilège. Des exhortations étaient adressées aux fidèles, réprouvant le rapt, le vol, le meurtre, l'homicide, l'abus du serment, le mensonge, et d'autres fautes trop fréquentes. Les clercs étaient invités à garder la chasteté et à remplir leurs devoirs avec zèle.

12. Reginon, *Chronicon*, ann. 903; Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, IV, 10; Richer, *Historiae*, I, 17. — Cf. Eckel, *Charles le Simple*, p. 51-53.
13. Mansi, *Concilia*, t. XVIII, col. 263. Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, p. 722-725.

C'était un vaste programme de réformes, inspiré en grande partie par les décrétales du Pseudo-Isidore. Bien que le concile de Trosly ne fût qu'un synode provincial, ses résolutions constituaient un véritable code qui jouit d'une grande autorité. Ce fut l'un des principaux conciles français du x[e] siècle. S'il était difficile de passer à l'application pratique, les évêques de la province de Reims avaient au moins le mérite de rappeler les principes. Il faut reconnaître les bonnes intentions de l'archevêque Hervé, qui fut leur instigateur.

Fidélité d'Hervé envers son roi. — Comme son prédécesseur Foulque, Hervé resta, jusqu'à sa mort, fidèle au roi Charles le Simple et ne cessa de lui donner l'appui de son Église. En 918, les Hongrois ayant envahi le royaume, l'archevêque de Reims fut le seul à répondre à l'appel du roi : il se présenta à l'ost réuni pour repousser les païens, suivi d'environ quinze cents hommes. En 920, s'étant encore mis à la tête des contingents de son Église, il délivra le malheureux roi fait prisonnier par les grands en révolte.

Il mourut le 2 juillet 922, au plus fort de la rébellion. Trois jours auparavant, le 30 juin, l'archevêque de Sens Gautier, prenant le parti des rebelles, avait, à Saint-Remi de Reims, sacré roi leur chef, le duc des Francs, Robert, frère d'Eudes, qu'il avait couronné trente-quatre ans auparavant. Nul ne pourrait affirmer que, comme le dit Richer, Hervé, depuis longtemps gravement malade, aurait pu empêcher la défection du métropolitain de Sens. Nul ne sait non plus ce qu'il pensa d'un sacre accompli par un prélat étranger à sa province dans une abbaye qui était le second siège de l'Église de Reims[14].

En tout cas, la mort d'Hervé marque le commencement d'une des périodes les plus tristes de l'histoire ecclésiastique de Reims. Pendant plus de vingt-cinq ans, la malheureuse Église allait être un des principaux objets de la lutte entre le roi et ses grands.

Séulf (922-925). — Hervé fut immédiatement remplacé par Séulf, un de ses archidiacres, qui fut élu sur l'ordre du roi des rebelles Robert. Le nouvel archevêque était un homme d'une haute valeur intellectuelle, disciple de Remi d'Auxerre; mais son caractère ne paraît pas avoir été égal à sa culture.

Séulf, dans la guerre pour la couronne, prit naturellement le parti de Robert qui l'avait fait élire. Son roi ayant été tué à la bataille de Soissons, il refusa de se rallier à Charles le

14. Eckel, *Charles le Simple*, p. 107-109, 119-120, 124.

Simple. Les rebelles choisirent, pour succéder à Robert, son gendre Raoul, duc de Bourgogne. Le nouveau roi fut sacré le 13 juillet 923, à Saint-Médard de Soissons, par l'archevêque Gautier. C'était encore le métropolitain de Sens qui s'arrogeait la prérogative du sacre, même en dehors de sa province. Pour la troisième fois, il légitimait la royauté d'un prince qui n'était pas issu de Charlemagne. Mais, en sacrant des rois, que d'aucuns considéraient comme des usurpateurs, Gautier finissait par discréditer son siège. Il ne semble pas que Séulf ait élevé la moindre protestation au nom de l'Église de Reims. Il se dédommagea, quelques mois plus tard, en sacrant la reine Emma, femme de Raoul[15].

Le couronnement de Raoul ne mit pas fin à la guerre civile. Ému de ces luttes fratricides, Séulf réunit, le 23 août 923, un synode des évêques de sa province pour délibérer sur la situation. Il fut décidé qu'une pénitence générale de trois ans serait imposée à tous ceux qui avaient pris part à ce combat impie où les deux rois s'étaient affrontés. Que ces mesures n'aient guère été observées, c'est possible et même vraisemblable. Elles prouvent toutefois les bonnes intentions du clergé pour pacifier les esprits[16].

Malheureusement Séulf était loin de donner l'exemple de l'apaisement. Il était préoccupé d'enlever aux frères et aux neveux de son prédécesseur les bénéfices que celui-ci leur avait concédés sur les biens de l'église de Reims. Pour se débarrasser des parents d'Hervé, il lia partie avec le peu scrupuleux Herbert de Vermandois. C'était ce puissant comte qui détenait le roi Charles le Simple captif et dont l'ambition allait plus loin encore. Herbert rendit à Séulf le service demandé; mais ce fut pour devenir le maître de l'Église de Reims. L'archevêque eut l'imprudence de faire promettre au comte par ses conseillers que, après sa mort, les clercs et les vassaux de l'Église ne procéderaient pas à une élection sans qu'il fût consulté. C'était mettre l'élection de l'archevêque de Reims aux mains du comte de Vermandois.

Peu après, le 1er septembre 925, Séulf mourut subitement : on raconta qu'il avait été empoisonné par les gens d'Herbert. La lutte allait commencer entre la royauté et la maison de Vermandois pour la possession de l'archevêché de Reims[17].

15. Ph. LAUER, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne*, p. 9, 12, 26, 42.
16. Ph. LAUER, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne*, p. 12-13.
17. FLODOARD, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 18-19, 35; *Annales*, ann. 925; Ph. LAUER, *Robert Ier*, p. 41-42.

III. — L'ÉGLISE DE REIMS DISPUTÉE ENTRE LA ROYAUTÉ ET LA MAISON DE VERMANDOIS (925-961).

L'Église de Reims aux mains d'Herbert de Vermandois (925-931). — Dès qu'il apprit la mort de Séulf, Herbert se rendit à Reims pour diriger, comme il était convenu, l'élection de son successeur. Il convoqua une assemblée où, avec les évêques de Soissons et de Châlons, se trouvaient des clercs et des chevaliers de l'Église de Reims. Par ses menaces il obtint qu'elle élût son fils Hugues, qui pourtant n'avait que cinq ans. Immédiatement des délégués furent envoyés auprès du roi Raoul, pour qu'il donnât son assentiment à cette élection. Raoul ne pouvait rien refuser au comte Herbert, qui tenait prisonnier son rival Charles le Simple : il approuva l'élection d'Hugues de Vermandois. Mieux encore, il confia à Herbert l'*episcopatus* pour qu'il l'administrât jusqu'à la majorité de son fils, trop jeune pour être sacré. Le pape Jean X autorisa cette étrange combinaison, qui mettait un archevêché aux mains d'un laïque : la bulle pontificale donnait seulement délégation à l'évêque de Soissons, Abbon, pour régler tout ce qui était de ministère épiscopal. Voilà où était tombé le siège d'Hincmar et de Foulque !

Comme on devait s'y attendre, Herbert administra l'archevêché de Reims avec des vues purement temporelles. Il priva divers clercs et laïques de leurs bénéfices, qu'il donna à ses protégés. Il terrorisait le clergé par ses actes de violence : c'est au point que, au cours de troubles, deux ecclésiastiques furent tués par ses gens dans le cloître des chanoines. Il s'arrogeait même le droit de réunir des synodes provinciaux : en 927, malgré la défense du roi Raoul, il tint un concile à Trosly, où il fit condamner un de ses ennemis, Herluin de Pontieu, « pour crime de bigamie ». C'était beau de se poser en défenseur de la morale pour assouvir une vengeance politique ! On ne pouvait pas cependant se passer d'un évêque pour les fonctions purement épiscopales, comme ordinations, consécrations, bénédictions : Abbon de Soissons et Oudri d'Aix-en-Provence, chassé de son siège par les Sarrasins, en furent successivement chargés. Ni l'un ni l'autre ne furent bien gênants : Abbon résidait à Soissons et ne venait à Reims que quand on avait besoin de lui; Oudri, qui n'avait point de ressources, dut se contenter pour sa subsistance de l'abbaye de Saint-Timothée avec une prébende de chanoine. Le comte Herbert, gardien de l'*episcopatus*, avait pleine liberté de faire

ce qui n'exigeait pas le pouvoir d'ordre. Pour bien montrer qu'il était le maître, il s'asseyait avec sa femme sur le siège épiscopal[18].

Élection d'Artaud (931). — Cette déplorable situation dura jusqu'en 931. Le roi Raoul avait fini par se lasser des agissements d'Herbert, qui n'avait pas cessé d'intriguer contre lui. Il assiégea la ville de Reims et envoya des délégués aux habitants pour leur ordonner d'élire un évêque : il fit déclarer que, s'ils ne procédaient pas à l'élection, il leur donnerait un pasteur contre leur gré. Ceux-ci, ayant reçu l'ordre apporté par l'ambassade royale, firent dire au roi ce qu'ils pensaient faire. « C'était sur un ordre du prince qu'ils avaient choisi le fils d'Herbert, quoique enfant et qu'ils lui avaient prêté fidélité. Leur était-il possible de se parjurer ? » Raoul passa outre à la résistance des Rémois. Il réunit en dehors de la ville quelques électeurs qu'il sut gagner : sur son ordre un moine, Artaud, du couvent de Saint-Remi, leur fut présenté; il fut élu du consentement général. La cité de Reims s'étant rendue au bout de quelques semaines, le nouvel archevêque y fit son entrée et y fut consacré en présence de dix-huit évêques. Le fils d'Herbert, qui n'avait encore que onze ans, fut déclaré déchu de tout droit à l'archevêché. Deux ans après, en 933, le pape Jean XI envoyait le *pallium* à Artaud.

Artaud, venu du clergé régulier, était un homme pieux et pondéré. Il aurait voulu gouverner son Église en ne faisant que son devoir d'évêque, tout en se montrant loyal envers son roi. Mais il ne pouvait échapper aux vicissitudes de la politique, où le siège de Reims était impliqué par les circonstances. Aussi bien la maison de Vermandois n'était pas encore disposée à renoncer définitivement à ses prétentions[19].

Artaud et Louis IV d'Outremer. — En janvier 936, Raoul mourut. Pour lui succéder, les grands firent venir d'Angleterre le fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outremer. C'est Artaud qui, le 19 juin 1936, sacra à Laon le Carolingien rétabli dans le royaume de ses pères. On aimerait savoir pour quelles raisons Louis se fit donner l'onction sainte par l'archevêque de Reims plutôt que par Guillaume de Sens qui était

18. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 19-20, 21-35; Richer, *Historiae*, I, 52, 53, 55. Cf. : Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 42,48,53; Imbart de la Tour, *les Élections épiscopales*, p. 265-266, 272-273, 279; Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 2, p. 119, n. 1; fasc. 3, p. 47, 105, n. 3.

19. Flodoard, *Annales*, ann. 931, 933; *Hist. eccl. Rem.*, IV, 24, 35; Richer, *Historiae*, I, 59-61; Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum Romanorum*, n° 3591. Cf. Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 64, 70.

allé le chercher en Angleterre. Peut-être, comme en témoigne son épitaphe, était-il hanté par la légende qui voulait que saint Remi eût sacré le fondateur de la monarchie franque. Peut-être aussi était-il poussé par le souvenir de son père qui avait été sacré par l'archevêque Foulque. Toute restauration tient à se rattacher au passé, afin de se consolider par la tradition. En tout cas, le sacre de 936 fut, comme on le verra, le précédent décisif qui fonda la prérogative de l'archevêque de Reims[20].

Artaud inspira rapidement confiance au jeune Louis IV qui, dès 936 le nomma son chancelier et ,en 940, lui donna le comté de Reims avec la monnaie. Il lui fut d'ailleurs constamment fidèle. La fortune de l'Église de Reims paraissait alors solidaire de celle de la monarchie carolingienne. Le roi et l'archevêque avaient les mêmes adversaires : tous deux se heurtaient à l'hostilité d'Herbert de Vermandois, qui continuait vis-à-vis de Louis IV ses intrigues tortueuses et qui voyait dans Artaud un intrus mis à la place de son fils; ils avaient aussi affaire au duc des Francs, Hugues le Grand, toujours disposé à appuyer les ennemis des descendants de Charlemagne[21].

Rétablissement d'Hugues de Vermandois (940-946). — En 940, Herbert vint, avec Hugues le Grand et quelques autres vassaux révoltés contre le roi, mettre le siège autour de Reims. La cité ayant été prise, Artaud en fut chassé et relégué au monastère de Saint-Remi. Il subit une forte pression des grands et des évêques de leur parti, qui, usant tantôt de la violence, tantôt de la persuasion, l'obligèrent à se démettre de son archevêché; même il se laissa arracher un serment de renonciation définitive. Trois mois après, Hugues de Vermandois, qui avait atteint l'âge de vingt ans, rentrait à Reims et était ordonné prêtre. Son père s'empara de nouveau de l'archevêché et persécuta tous les clercs qui avaient occupé quelque dignité du temps d'Artaud.

Le 27 mars 941, Herbert de Vermandois et Hugues le Grand réunirent les évêques de la province de Reims en synode à Soissons, pour examiner la situation de la métropole. Artaud, cité à comparaître, refusa de se présenter; il défendit aussi d'élire un autre archevêque de son vivant et fit appel au

20. Flodoard, *Annales*, ann. 936, 948; *Hist. eccl. Rem.*, IV, 26; Richer, *Historiae*, II, 5. — Cf. Ph. Lauer, *le Règne de Louis IV d'Outremer*, p. 13-14.

21. Ph. Lauer, *le Règne de Louis IV*, p. 19, 51-54. Le diplôme concédant la monnaie et le comté à l'archevêque Artaud est édité par Prou et Lauer, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France*, p. 57.

Siège apostolique. Néanmoins les évêques, sous l'influence des grands qui les avaient convoqués, jugèrent qu'Artaud ne pouvait plus gouverner son évêché, puisqu'il avait juré de ne plus s'en occuper; en conséquence, Hugues, fils du comte Herbert, qui, quinze ans auparavant, avait été élu à l'archevêché de Reims, devait être sacré « selon le désir des clercs et de tout le peuple ». Les évêques se rendirent aussitôt à Reims et consacrèrent Hugues dans l'église Saint-Remi. Le tout fut approuvé, en 942, par le pape Étienne VIII, qui envoya le *pallium* à Hugues de Vermandois. Pauvre pontife qui n'avait que le courage de confirmer le fait accompli[22] !

Le comte de Vermandois était de nouveau maître de Reims, dont l'archevêché semblait perdu pour la royauté. Hugues ne fut cependant pas un mauvais archevêque. Il fit quelques réformes : notamment, suivant le mouvement inauguré en Lorraine, il rétablit la règle bénédictine dans le monastère de Saint-Remi, qui dépendait de l'archevêché, et y institua un abbé régulier[23].

Il n'en était pas moins dans une situation fausse. Il s'en aperçut, dès 943, à la mort de son père Herbert : en lui, il perdait son principal protecteur et la face des choses ne devait pas tarder à se modifier à son détriment. Louis IV pensa profiter de cet événement et, dès ce moment, il promit à Artaud de le rétablir sur le siège de Reims. Cependant cette promesse n'était pas encore réalisable : bientôt, en raison des circonstances politiques, le roi reconnut Hugues de Vermandois et le reçut à sa foi; pour dédommager Artaud, il s'engagea à lui donner un autre évêché. Mais la paix ne dura pas longtemps entre Louis et Hugues. En 946, après diverses vicissitudes, Louis IV, fort de l'appui du roi de Germanie, Otton le Grand, s'empara de Reims et y rétablit Artaud[24].

Restauration d'Artaud. — Il restait à régler la question au point de vue canonique. Divers conciles s'en occupèrent. L'affaire fut, en 948, examinée au fond par un concile qui se tint à Ingelheim, en pays rhénan, sous la présidence d'un légat du pape, en présence des rois Otton et Louis. Les évêques assemblés, en majeure partie lorrains ou allemands, s'arrêtèrent à la résolution suivante : « Artaud, archevêque de Reims, chassé de son siège, est réintégré en vertu de l'autorité

22. Flodoard, *Annales*, ann. 940, 941, 942; Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3619. — Cf. *Hist. eccl. Rem.*, IV, 28, 29, 35; Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 54-55, 61, 63, 65-67, 78.
23. Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 134, n. 3.
24. Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 98, 127, 149-150.

canonique, et Hugues, usurpateur de ce siège, est frappé d'anathème. » Cette sentence n'avait aucun égard à la bulle d'Étienne VIII, qui avait conféré le *pallium* à Hugues de Vermandois. Elle fut cependant confirmée par le pape Agapit dans un synode tenu à Saint-Pierre de Rome. N'accusons pas trop ce pontife de s'être, lui aussi, incliné devant les événements : la situation était devenue inextricable et il fallait bien trancher dans le vif[25].

Désormais le siège de Reims était recouvré par le roi de France, à qui la puissance temporelle de cette Église garantissait la domination du nord-est de son royaume. L'archevêque Artaud se montra constamment fidèle envers la dynastie carolingienne. Après la mort de Louis IV survenue prématurément, il sacra, le 12 novembre 954, son fils Lothaire que les grands avaient reconnu sans difficulté. C'était un nouveau précédent qui confirmait la prérogative de l'archevêque de Reims.

Artaud resta en possession de son Église jusqu'à sa mort. Après sa restauration, il lui fallut guerroyer pour reprendre les châteaux que ses adversaires tenaient encore. Ayant reconstitué son temporel, il put continuer, dans les abbayes qui dépendaient de l'archevêché de Reims, l'œuvre de réforme qui avait été commencée par Hugues : en 952, il appela des moines à la place de chanoines au monastère de Saint-Basle; en 953, il unit l'abbaye de Saint-Timothée à celle de Saint-Remi, précédemment réformée. Ce prélat, dont on vante l'égalité d'humeur et la pureté des mœurs, mourut au milieu de l'estime générale, le 30 septembre 961; il avait tenu honorablement son personnage dans une période troublée[26].

Tentatives d'Hugues à la mort d'Artaud (961). — Par la mort d'Artaud la disposition du siège de Reims revenait au roi Lothaire. Les chefs de la maison de Vermandois demandèrent et même exigèrent que Hugues fût rétabli dans l'archevêché; ils avaient l'appui du duc des Francs, Hugues Capet. Brunon, archevêque de Cologne, qui avait un grand ascendant sur le roi son neveu, conseilla cette restauration. Lothaire, malgré sa déférence pour son oncle, ne crut pas devoir y consentir; il aurait été imprudent de laisser l'archevêché de Reims à un ennemi de sa famille.

25. Flodoard, *Annales*, ann. 947, 948; *Hist. eccl. Rem.*, IV, 34, 35. — Cf. Ph. Lauer, *Robert Ier*, p. 160-185, 205; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. IV, p. 758-775.

26. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 9, 13, 35.

Sur l'ordre du roi, un synode d'évêques des provinces de Reims et de Sens se tint près de Meaux. C'est un des rares conciles communs à plusieurs provinces qui aient été convoqués par les derniers Carolingiens. Parmi les prélats présents, quelques-uns étaient partisans de la restauration d'Hugues. Mais d'autres représentaient avec force que le synode ne pouvait lever l'excommunication portée par un grand nombre d'évêques dans divers conciles, notamment à Ingelheim. On décida de soumettre l'affaire au pape Jean XII. Celui-ci décida qu'Hugues ne pouvait pas être rétabli, puisqu'il ne s'était pas soumis et l'excommunia de nouveau. Cette sentence fut portée en France par un légat pontifical à l'automne de 962[27].

IV. — LES ARCHEVÊQUES LORRAINS (962-989)

L'épiscopat d'Oudri (962-969). — Hugues étant écarté, Brunon de Cologne fournit un candidat au clergé et au peuple de Reims, Oudri, noble chanoine du chapitre de Metz, qui disait-on, descendait de saint Arnoul. Du point de vue ecclésiastique, le choix était bon : Oudri se recommandait, comme la généralité du clergé lorrain, par une solide instruction et un zèle ardent pour la réforme monastique. Du côté politique, l'installation d'un Lorrain dans une grande Église si proche de la frontière pouvait être envisagée de façons différentes. Assurément Brunon cherchait à faire pénétrer l'influence lorraine dans la province de Reims; il pouvait au moins espérer qu'Oudri travaillerait à maintenir la paix entre les deux royaumes, l'occidental et l'oriental. Sensible aux conseils de son oncle, Lothaire donna son agrément à l'élection d'Oudri : peut-être y voyait-il un moyen d'agir en Lorraine, s'il reprenait les visées de ses prédécesseurs sur ce pays[28].

Oudri fut un bon et pieux évêque. C'était aussi un homme énergique. Il lutta contre les seigneurs voisins de son Église qui ne manquaient pas une occasion de la piller. Notamment il eut affaire aux princes de Vermandois, qui lui gardaient rancune de l'échec de leur frère Hugues : il les obligea à restituer les biens de l'Église de Reims qu'ils avaient ravis. Ainsi il rendit la paix à son diocèse.

Il joua aussi le rôle qu'avait attendu Brunon de Cologne en contribuant à entretenir la bonne entente entre la France et l'Allemagne. En 965, il accompagna Lothaire à un plaid, tenu à Cologne, où l'empereur Otton le Grand apparut avec

27. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 38-40.
28. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 40, n. 2.

toute sa puissance comme l'arbitre de l'Europe occidentale. Il reçut ensuite avec honneur dans sa cité de Reims l'archevêque de Cologne, qui était venu en France pour tâcher de réconcilier le roi Lothaire avec le duc des Francs Hugues Capet. Il n'en fut pas moins toujours fidèle à son roi[29].

Élévation d'Adalbéron (969). — Oudri mourut le 6 novembre 969. Lothaire donna encore l'archevêché de Reims à un chanoine de l'église de Metz, Adalbéron. C'était un Lorrain, qui appartenait à la noble famille d'Ardenne, une des plus influentes du pays : Adalbéron était le petit-fils du comte Wigeric, cousin de Charles le Simple, le fils du comte Gozlin, le frère de Godefroi, comte de Luxembourg et de Verdun, gouverneur du Hainaut, le neveu de son homonyme, Adalbéron I[er], évêque de Metz. On ignore les raisons qui ont déterminé le roi Lothaire à faire ce choix. Peut-être eut-il égard aux liens de parenté qui unissaient la maison d'Ardenne aux Carolingiens. Peut-être avait-il déjà les vues sur la Lorraine qu'il manifesta quelques années plus tard et pensait-il qu'un Lorrain de haut parage placé sur le siège de Reims les seconderait. S'il fit ce calcul, il se trompa lourdement : car la maison d'Ardenne s'était complètement ralliée aux Ottons[30].

Les quinze premières années de son épiscopat (969-984). — Pendant longtemps le roi n'eut qu'à se féliciter d'Adalbéron. Le nouveau prélat avait reçu au monastère de Gorze une instruction remarquable pour l'époque; il était animé d'une vive piété et, comme tout le clergé lorrain, il était plein de zèle pour la réforme monastique. Il n'avait que le désir de s'occuper de son église. Durant près de quinze ans, il se donna presque exclusivement à cette œuvre.

Il s'attacha à rétablir la discipline. Les chanoines de la cathédrale ne vivaient plus en communauté, comme la règle le prescrivait : chacun d'eux avait sa maison particulière plus ou moins éloignée. Adalbéron fit reconstruire un cloître et y ramena les chanoines : pour graver dans leur esprit les

29. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 44-46, 49-51.

30. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 63-64. C'est sans fondement que cet auteur prête à Adalbéron le rêve « de raffermir la société, en ressuscitant, sous la direction d'un César saxon, l'empire romain dans son ancienne étendue ». Cf. p. 239-241. Certes on doit attribuer ces idées à Gerbert; mais rien ne prouve qu'Adalbéron les ait partagées. L'éminent historien ne cite aucun texte qui donne à sa thèse un point d'appui quelconque. — Cf. sur Adalbéron : Sépet, *Gerbert et le changement de dynastie*, dans la *Revue des questions historiques*, t. VII (1869), p. 466 et suiv.; t. VIII (1870). p. 120; Havet, *Lettres de Gerbert*, p. xiii; J. Gay, *les Relations franco-germaniques et le rôle de l'archevêque de Reims à la fin du X[e] siècle*, dans les *Mélanges Albert Dufourcq*, p. 39-56.

préceptes de la vie canoniale, il les obligea à réciter chaque jour la règle de saint Augustin et les enseignements des Pères. Il s'occupa aussi des abbayes épiscopales : il dota de privilèges nouveaux le monastère de Saint-Remi; à Mouzon et à Saint-Thierry de Reims, il remplaça les chanoines, qui remplissaient mal leurs devoirs, par des moines acquis à la réforme.

Il entreprit aussi de grands travaux. Il embellit l'église métropolitaine dont les fenêtres furent ornées de vitraux à personnages et les tours garnies de cloches puissantes. En dehors de la cité, il fit construire l'église de Saint-Denis, édifiée de l'autre côté des remparts dans le prolongement de la cathédrale.

Sa sollicitude s'étendit particulièrement aux écoles. L'école épiscopale de Reims n'avait jamais cessé d'être un centre de vie intellectuelle; Adalbéron lui donna un nouvel éclat en la confiant au moine Gerbert qui était l'homme le plus savant de l'époque. Auvergnat d'origine, Gerbert avait beaucoup voyagé : après avoir fait ses premières études au monastère de Saint-Géraud d'Aurillac, il avait séjourné en Catalogne, puis à Rome. C'est de Rome qu'il fut amené à Reims par l'archidiacre Géran : nommé, en 972, écolâtre par Adalbéron, il attira bientôt par sa renommée des élèves de tous pays.

Comme ses prédécesseurs, Adalbéron eut à lutter pour défendre le temporel de son Église. On le voit notamment combattre un comte Eudes, en juin-juillet 971, et assiéger son château de Waricq sur Meuse. Il réussit aussi à récupérer les biens qui avaient été enlevés par des châtelains du voisinage[31].

Pendant cette période, l'archevêque ne semble pas avoir cherché une influence active sur les affaires politiques. Des questions se posèrent pourtant qui intéressaient les relations entre la France et la Lorraine. Autant qu'on en peut juger par les textes, elles laissèrent l'archevêque indifférent. Ce fut en 976 la révolte des fils de Renier au Long Col; à la bataille de Mons, le frère d'Adalbéron, Godefroi, fut grièvement blessé : on ne trouve nulle trace dans les documents d'une intervention de l'archevêque de Reims. En 978, le roi Lothaire envahit la Lorraine avec une puissante armée pour tâcher de surprendre l'empereur Otton II à Aix-la-Chapelle : on ne voit pas qu'Adalbéron ait fait quoique ce soit pour contrecarrer son roi. La même année, l'empereur fit en France une expé-

31. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 65-74, 76-77.

dition punitive pour se venger : il n'y a aucune preuve sérieuse qu'Adalbéron n'ait pas rempli honnêtement ses devoirs de fidèle.

Aussi Adalbéron avait-il la pleine confiance de son roi. A partir de l'année 974, on le voit souvent souscrire des diplômes royaux en qualité d'archichancelier. En 979, il sacra le fils du roi, le jeune Louis, qui venait d'être élu par les grands pour être associé à son père. Peut-être, en 980, fut-il chargé de négocier la paix avec l'empereur. Tous ces actes étaient dans le rôle d'un archevêque de Reims, quand même il n'aurait pas tenu à s'occuper très activement des affaires politiques[32].

Débuts d'Adalbéron et de Gerbert dans la politique (984). — Brusquement, en 984, la conduite d'Adalbéron se modifia. Lui, qui depuis quinze ans, s'était à peu près désintéressé de la politique, s'y mêla étroitement et jusqu'à sa mort y resta impliqué. Ce changement ne peut s'exercer que par l'influence que son écolâtre Gerbert avait prise sur lui.

L'année précédente, Gerbert avait quitté Reims pour l'Italie, attiré par l'empereur Otton II, qui, pour s'attacher un homme aussi savant, lui avait donné l'abbaye de Bobbio. Pour ce don l'humble moine d'Aurillac, depuis longtemps fasciné par le prestige de la maison de Saxe, avait prêté à l'empereur un serment de fidélité, le premier de sa vie. Conformément aux idées du temps, il était devenu l' « homme » du seigneur à qui il avait porté sa foi. Nul fidèle ne se montra plus dévoué que Gerbert. Tout entier il s'était donné à un maître aussi grand et aussi généreux. Au reste, l'idée impériale avait séduit ce clerc à la large culture, mais incliné à la chimère, qui regardait plus volontiers vers l'antiquité que vers son temps : il considérait que seul l'empire, restauré par Charlemagne puis par Otton le Grand et appuyé sur l'Église, pourrait remettre de l'ordre dans une société troublée. Il ne s'agissait

32. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 78-80, 82-86, 90-107, 108, 118. Malgré l'opinion soutenue par cet érudit, p. 102, n. 3 (cf. 191), nous n'attachons aucune importance aux invectives de Louis V contre Adalbéron rapportés par Richer, *Historiae*, IV, 2 : le roi y accuse l'archevêque de Reims d'avoir, en 978, fourni à Otton II des guides, qui auraient favorisé sa retraite lors de sa campagne de France. Que signifie une accusation de ce genre en 987 ? C'est-à-dire neuf ans après l'événement, à un moment où le jeune roi, homme d'esprit peu pondéré et poussé par sa haine contre Adalbéron, le considérait comme le plus scélérat des hommes. Cf. les réflexions de Richer, qui estime que Louis avait traité injustement le prélat. Voir Sépet, dans la *Revue des questions historiques*, t. VII, p. 475, 520.

point de donner la prépondérance à une nation, mais de rétablir dans toute sa splendeur un empire romain, chrétien et universel.

Le seigneur de Gerbert, Otton II, mourut quelques mois après, le 7 décembre 983, ne laissant qu'un fils de trois ans, Otton III. Bien des dangers menaçaient l'enfant impérial. Son cousin de Bavière se l'était fait livrer sous prétexte de prendre sa tutelle. Bientôt il prétendit se faire associer avec lui à la couronne d'Allemagne : le 29 mars 984, il se fit reconnaître le titre de roi par une assemblée réunie à Quedlinbourg.

Gerbert ne se crut point délié de son serment de fidélité par la mort de son suzerain. Il reporta sa foi sur l'orphelin, qui avait tant besoin de dévouement, et sur sa mère, l'impératrice Théophano, veuve d'Otton II, qui avait sa garde. Désormais il considéra l'impératrice comme « sa dame » et s'efforça de la servir dans la mesure de son pouvoir.

Cet homme, qui avait vu tant de pays et qui avait partout des correspondants, se crut appelé à gouverner l'univers par sa seule plume. Il abandonna aussitôt l'abbaye de Bobbio où il n'avait eu que des difficultés avec ses moines et rentra à Reims, centre plus proche des intérêts qu'il avait à défendre. Il intéressa à la cause d'Otton III l'archevêque Adalbéron, qu'il venait de retrouver et dont la famille établie en Lorraine était profondément dévouée à la maison de Saxe[33]. Adalbéron, subissant l'ascendant de son brillant écolâtre qui lui servait de secrétaire, se laissa mener dans une aventure dont il eut ensuite grand peine à sortir.

L'affaire de Lorraine. — Novices en matière politique, Gerbert et son archevêque eurent des débuts malheureux. Ils crurent habile de persuader au roi de France Lothaire de se proposer comme tuteur d'Otton III, dont il était l'oncle à la mode de Bretagne. Pour que Henri de Bavière ne mît pas la main sur la Lorraine, le roi la prit en sa garde. Le naïf archevêque, grâce au crédit que sa famille avait dans le pays, décida les principaux seigneurs à reconnaître Lothaire comme l'avoué du jeune Otton, à lui prêter serment et même à lui livrer des otages : ainsi Godefroi, comte de Verdun, frère d'Adalbéron, donna en otage son propre fils, qui s'appelait Adalbéron comme son oncle. C'était bien imprudent pour l'archevêque : seule sa bonne foi permet d'expliquer qu'il ait

33. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. xii-xiv; F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 130-134. Ce dernier auteur traduit « dominam meam Theophanu », dans la lettre 37 de Gerbert, par « ma souveraine ». Il vaut mieux traduire « ma dame », au sens féodal du mot.

mis sa famille à la discrétion du roi de France[34]. Fort de ce résultat, Gerbert écrivait à une dame du nom d'Imiza : « Allez trouver « ma dame » l'impératrice Théophano : dites-lui que les rois de France sont bien disposés pour son fils et que leur seul but est de détruire la tyrannie d'Henri qui cherche à usurper la royauté sous prétexte de tutelle. »

Adalbéron et son écolâtre avaient complètement oublié que, quelques années auparavant, Lothaire avait cherché à conquérir la Lorraine. Au vrai, les vues du roi n'avaient point changé : il n'avait parlé à Adalbéron que de tutelle; mais son intention était de reprendre un royaume qu'il considérait comme l'heritage des Carolingiens[35]. Bientôt, après s'être mis d'accord avec Henri de Bavière, il se présenta en Lorraine pour s'emparer du pays de vive force. Au début de 985, il prit Verdun, perdit cette ville et la reprit; il y fit prisonnier presque toute la famille de l'archevêque : son frère Godefroi, son neveu Ferri, son oncle Sigefroi[36].

Les embarras d'Adalbéron. — Ces événements posaient à Adalbéron un douloureux cas de conscience. Où était son devoir ? Comme archevêque de Reims, il avait juré fidélité au roi Lothaire et devait le servir loyalement. Mais, que le fidèle dût garder sa foi envers son seigneur, était-il obligé à l'aider à dépouiller un orphelin, acte que l'opinion de l'époque blâmait sévèrement ? Adalbéron se devait aussi à sa parenté, qui supportait de dures épreuves : pour beaucoup, le lien du sang était plus fort que la foi envers le seigneur.

Adalbéron s'était mis imprudemment dans une situation fausse. Il tâcha de s'en tirer, comme beaucoup d'autres font en pareil cas : il usa envers le roi d'une dissimulation, qui n'est pas à l'honneur de sa mémoire. Sur l'ordre de Lothaire, il écrivait des lettres qu'il désavouait ensuite. Il mettait aussi peu de zèle à faire le service de la milice : il n'exécutait pas l'ordre d'envoyer le contingent de troupes qui lui était demandé pour la garnison de Verdun et s'en excusait par de mauvaises raisons.

34. Gerbert, *Epistolae*, 22. Cf. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 134-136, qui estime que Gerbert et Adalbéron « commencèrent par un coup de maître », tout en reconnaissant qu'un an plus tard Adalbéron devait se repentir cruellement de la livraison des otages.

35. Il faut considérer comme un document capital dans cette affaire la justification d'Adalbéron, Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 54-55, n° 57 (voir la traduction de F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 156-157). Mieux vaut s'en tenir à la version d'Adalbéron que de bâtir un roman de toutes pièces, fondé sur l'idée préconçue qu'Adalbéron était un homme politique génial, qui, pour réaliser son plan, aurait trahi délibérément son suzerain.

36. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 142-152.

Adalbéron eut le tort d'aggraver son cas par un acte qui déplut beaucoup au roi. Son neveu Adalbéron le jeune, qui avait été donné comme otage à Lothaire en garantie de la fidélité des seigneurs lorrains et qui était clerc de l'église de Reims, venait d'être élu évêque de Verdun. Beau succès pour la famille d'Ardenne ! L'archevêque de Reims, afin de préparer la consécration épiscopale de son neveu, lui conféra le diaconat et la prêtrise et lui donna des lettres dimissoires qui l'autorisaient à quitter Reims pour se rendre à Verdun. Le roi, qui n'avait pas été invité à approuver l'élection d'Adalbéron le jeune, considéra la conduite de l'oncle comme une trahison[37].

Gerbert, qui n'était pas partagé entre deux devoirs, montrait plus de courage. Bien qu'il ne fît pas mystère de sa fidélité envers l'impératrice, il put pénétrer dans le château où les comtes lorrains étaient enfermés prisonniers et les entretenir sans témoins. Godefroi le chargea d'écrire de sa part à sa femme, à ses fils, à ses amis, à Théophano. A tous Gerbert ne faisait qu'une même recommandation : « Continuez la lutte sans relâche. Faites sentir aux ennemis qu'ils n'ont pas pris Godefroi tout entier. » Gerbert conseilla aussi aux Lorrains qui résistaient à Lothaire de se mettre en relations avec le duc des Francs, Hugues Capet : « Le roi Lothaire ne gouverne la France que de nom. Hugues en est le maître véritable. Si vous aviez sollicité avec nous son amitié et rapproché son fils Robert de celui de César (Otton III), vous n'auriez rien à redouter de l'hostilité du roi de France. » Gerbert ne pensait pas que la légitimité suffît à fonder la monarchie : suivant la politique chère à l'Église, il estimait que la royauté devait appartenir à qui exerçait effectivement le pouvoir[38].

Nous n'avons aucune preuve qu'Adalbéron ait connu toute la correspondance de Gerbert. Le subtil écolâtre n'était pas homme à se livrer tout entier à personne, pas même à celui qu'il appelait son « père fiduciaire ». Encore moins, le roi Lothaire était-il tenu au courant. Il sentait cependant qu'à Reims, on intriguait contre ses intérêts.

Le procès d'Adalbéron. — En mai 985, il décida de traduire l'archevêque Adalbéron devant un plaid, en l'inculpant de trahison et de félonie. A vrai dire, il ne pouvait articuler

37. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 142, 152-155, qui ne distingue pas suffisamment l'action d'Adalbéron de celle de Gerbert. Rien ne permet d'affirmer qu'Adalbéron ait connu toute la correspondance de son subtil écolâtre, qui ne se livrait à personne, pas même à son « père fiduciaire ».

38. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 148-152.

contre l'archevêque de griefs précis que touchant l'affaire d'Adalbéron le jeune. Au premier chef, l'archevêque était accusé d'avoir permis à son neveu, clerc de son Église, de quitter son diocèse pour se rendre à la cour d'un roi étranger et en obtenir un évêché situé dans un royaume que Lothaire revendiquait comme sien. Au second chef, Lothaire reprochait à Adalbéron d'avoir conféré les ordres ecclésiastiques à son neveu sans la permission de son seigneur.

Le plaid se réunit à Compiègne le 11 mai. Adalbéron présenta une défense assez habile, que Gerbert résuma dans un mémoire. Sur le premier chef, il répondit que, s'il avait obtenu que son neveu s'engageât envers le roi comme otage, c'était au temps où Lothaire ne prétendait exercer en Lorraine qu'une tutelle comme avoué d'Otton III : il n'était pas encore question de conquérir le royaume. D'ailleurs, quand l'archevêque avait autorisé son neveu à partir, il avait exigé de lui qu'il gardât sincèrement la fidélité dans l'affaire qui avait nécessité la remise des otages : en fait, son neveu avait tenu cette promesse jusqu'à présent. Sur le second chef, Adalbéron répondit que le roi ne pouvait lui faire grief d'avoir conféré le diaconat et la prêtrise à son neveu, parce que ces grades ne comportaient pas de puissance temporelle et ne concernaient que le royaume du ciel.

Le plaid n'eut pas à juger l'affaire. L'assemblée se dispersa à la nouvelle que Hugues Capet arrivait avec une forte armée. L'affaire en resta là jusqu'à la mort de Lothaire, qui survint inopinément le 2 mars 986[39].

Le fils de Lothaire, Louis V, associé à la couronne depuis 979, lui succéda sans peine. Ce jeune prince, qui détestait Adalbéron, lui reprochait d'être « l'homme le plus scélérat que la terre eût supporté » : au bout de quelques mois, il reprit contre l'archevêque l'accusation formée par Lothaire d'avoir accordé un dimissoire à son neveu et de l'avoir élevé à la prêtrise. Il vint investir la cité de Reims. L'archevêque protesta de sa bonne foi et promit sous la garantie d'otages de venir se justifier à Compiègne le 27 mars 987. Le procès fut ajourné ensuite au 18 mai. Au terme fixé, Adalbéron comparut devant une assemblée des grands[40].

39. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 155-158, 164-166. Les chefs d'accusation sont indiqués dans la lettre visée ci-dessus, n. 35.

40. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 191-196. Malgré les invectives rapportées par Richer, IV, 2 (cf. ci-dessus, n. 32), Louis V se borna à reprendre contre Adalbéron les chefs d'accusation formulés par Lothaire (Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 80-81, lettre n° 89). Lettre de Gerbert à l'impératrice Theophano de la part d'Adalbéron : « ... conventus Francorum indictus est, ibique crimine infidelitatis pulsabimur, quod epis-

Mais, quelques jours après, les débats étant à peine commencés, Louis V périt accidentellement (22 mai 987). Cette mort allait donner à Adalbéron l'occasion de jouer un rôle politique plus heureux et plus glorieux que celui qu'il tenait depuis qu'il se mêlait activement aux affaires du siècle. D'accusé, il devait devenir l'arbitre de la situation. Gerbert continua à être son principal conseiller, peut-être même son inspirateur[41].

Adalbéron et l'élection d'Hugues Capet (987). — L'assemblée des grands, qui avait été réunie à Compiègne pour juger Adalbéron, y demeura sous la présidence du duc des Francs Hugues Capet. Elle continua à s'occuper du procès de l'archevêque de Reims : personne ne s'étant présenté pour soutenir l'accusation, il fut déclaré absous. Après quoi, Adalbéron prit séance parmi les grands et leur proposa de se réunir quelques jours plus tard à Senlis pour élire un roi[42].

L'élection des grands, confirmée par le sacre, faisait seule le roi. Aucun roi n'avait été élu et consacré par avance pour succéder à Louis V. Sans doute, le prestige de Charlemagne avait longtemps porté les grands à chercher un roi parmi ses descendants : si, en droit, la couronne était élective, en fait l'élection se combinait avec un sentiment de légitimité carolingienne. Mais, pour le malheur des Carolingiens, ils s'étaient brouillés avec l'archevêque de Reims, qui maintenant était le maître de l'heure. Adalbéron n'entendait pas que la couronne fût donnée au frère de Lothaire, Charles de Lorraine, avec qui il était en très mauvais termes et qui pouvait renouveler l'accusation de trahison formée contre lui par les deux derniers rois. Vainement celui-ci vint le voir pour essayer de le mieux disposer en sa faveur : l'archevêque ne changea pas de sentiment.

La suite de cette affaire fut menée avec beaucoup d'adresse. Dans le plaid qui se tint à Senlis, à la fin de mai, l'archevêque de Reims dirigea les débats. Il prononça un discours remarquable, rédigé peut-être par Gerbert, qui posait la question en partant des principes :

Nous n'ignorons pas que Charles (l'oncle du feu roi) a ses partisans, qui soutiennent qu'il doit arriver au trône que lui transmettent ses parents. Mais, si l'on examine cette question, le trône ne s'acquiert point par droit héréditaire et l'on ne doit mettre à

copum Verdunensem licentia donaverimus quodque in presbyterii honorem promoverimus. »

41. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 196.

42. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 201-202.

la tête du royaume que celui qui se distingue non seulement par la noblesse corporelle, mais encore par les qualités de l'esprit, celui que l'honneur recommande, qu'appuie la magnanimité.

Telle était la pure doctrine de l'Église. En conclusion, Adalbéron combattit la candidature du Carolingien, Charles de Lorraine, et préconisa celle du duc des Francs, Hugues Capet. Il n'y eut point d'hésitation. Tous ceux qui étaient présents à l'assemblée étaient favorables à Hugues. Le plaid, s'étant transféré de Senlis à Noyon, l'élut roi le 1er juin 987.

Comme il était naturel, le nouveau roi se fit sacrer par Adalbéron. La cérémonie eut lieu à Noyon le 3 juillet suivant. Désormais le privilège de sacrer les rois de France était acquis à l'archevêque de Reims. C'était lui qui avait donné l'onction sainte aux quatre derniers Carolingiens. En sacrant Hugues Capet, Adalbéron faisait de lui le successeur légitime des descendants de Charlemagne. Le rival de Reims, l'archevêque de Sens, était bien déchu de ses anciennes prétentions. Le titulaire actuel de ce siège, Seguin, fut parmi ceux qui refusèrent de reconnaître Hugues Capet : son opposition n'eut pas de conséquence. Quel changement ! Au début du xe siècle, Reims était pour les Carolingiens, Sens pour les Robertiens; maintenant l'archevêque de Reims était le faiseur de rois, qui imprimait la légitimité aux parvenus[43].

Sacre de Robert, fils d'Hugues Capet. — Adalbéron n'avait pas entendu fonder une nouvelle dynastie. Mais, dès le mois d'août, Hugues Capet, qui songeait à assurer l'avenir de sa maison, s'efforçait de faire sacrer son fils Robert de son vivant, comme d'ailleurs Lothaire l'avait fait. Il sollicita Adalbéron de procéder à cette cérémonie le plus tôt possible. L'archevêque tâcha d'éluder la question par une réponse dilatoire : on ne pouvait pas, disait-il, créer deux rois en une seule et même année. Hugues finit par vaincre sa résistance. Les grands furent convoqués à Orléans et, le jour de Noël 987, dans la cathédrale Sainte-Croix, Adalbéron sacra le jeune Robert associé à son père. Il n'avait pas fait seulement un roi, mais une dynastie, qui pendant huit cents ans devait se perpétuer sur le trône de France[44].

Mort d'Adalbéron (989). — Adalbéron mourut treize mois après, le 23 janvier 989, ayant occupé le siège de Reims pen-

43. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 202-214. Le discours d'Adalbéron est rapporté par Richer, *Historiae*, IV, 11. Sur le lieu du sacre d'Hugues Capet, cf. : L. Havet, *le Couronnement des rois Hugues et Robert*, dans la *Revue historique*, t. XLV (1891), p. 290-297; F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 410-411; *Hugues Capet*, p. 3.

44. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 216-217, 241-242.

dant vingt ans. Pour beaucoup d'historiens, il aurait été au-dessus de son temps par son esprit politique. Qu'on nous permette de n'être point de cet avis. Il ne se mêla aux querelles des princes que sur le tard, pour s'engager assez maladroitement dans une affaire dont il ne serait probablement pas sorti à son avantage sans la mort inopinée de Lothaire, puis de Louis V. Ce n'est que par un revirement inespéré de la fortune qu'il fut un moment le personnage le plus considérable de France, jouant le rôle décisif dans l'élection d'Hugues Capet. Mais ces quelques semaines, où il put avoir l'illusion de mener les événements, valaient-elles les quinze premières années de son épiscopat, où il s'était donné à peu près exclusivement à son Église[45] ?

V. — ARNOUL ET GERBERT (989-1027).

Élection d'Arnoul (989). — L'élection du successeur d'Adalbéron appartenait au clergé et au peuple du diocèse et aux évêques de la province. Mais rien ne pouvait se faire sans la permission du roi. Hugues Capet savait mieux que quiconque l'importance de l'archevêché de Reims tant au religieux qu'au temporel. Parvenu récemment à la couronne, il voulait cependant se donner les apparences d'un esprit libéral. Après avoir exigé des habitants de la cité de Reims un serment de fidélité, il leur dit qu'il les laissait libres d'élire pour évêque qui bon leur semblerait. Comme d'habitude cette liberté d'élection n'était qu'illusoire, puisque le dernier mot devait rester au roi[46].

Deux compétiteurs se disputèrent les faveurs des électeurs et du roi. Gerbert, écolâtre de l'Église de Reims, paraissait d'abord avoir toutes les chances. Il prétendait — et c'était vraisemblable — qu'Adalbéron, avant de mourir, l'avait désigné comme son successeur, avec l'approbation de tout le clergé, des évêques de la province et de quelques chevaliers. Mais il hésitait, préférant le service d'Otton III à celui d'Hugues Capet. Avant de briguer un siège, qui devait le retenir définitivement en France, il voulait savoir s'il ne pourrait pas trouver une situation équivalente dans l'Empire. Dans l'attente d'une réponse, qui ne vint pas, il différa d'aller voir le roi de France. Cependant surgissait une autre candidature :

45. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 236-242, dont le jugement sur Adalbéron nous paraît faussé par la considération des vastes desseins qu'il lui prête, à notre avis sans fondement.

46. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 243; *Hugues Capet*, p. 14.

celle d'Arnoul, fils naturel de Lothaire, l'avant-dernier roi carolingien. Ce jeune clerc intrigua auprès des habitants de Reims, dont il gagna aisément la majorité. Il promit aussi à Hugues Capet d'abandonner son oncle, Charles de Lorraine, qui n'avait pas cessé de se poser en héritier légitime de la couronne; il alla même jusqu'à s'engager envers le roi à lui livrer la cité de Laon dont le prétendant s'était emparé.

Hugues Capet, voyant qu'Arnoul avait la faveur des Rémois, se décida pour lui. Il estima qu'il faisait un beau coup : car il pensait désunir les Carolingiens et obtenir la cité de Laon. Il exigea toutefois des garanties d'un homme qu'on savait fort léger : Arnoul dut souscrire un chirographe où il promettait une foi inaltérable aux rois Hugues et Robert ; certains évêques obtinrent encore que, pendant la messe, au moment de recevoir l'hostie, il déclarât solennellement devant le peuple qu'il consentait qu'elle fût la cause de sa damnation s'il trahissait ses serments. Après avoir donné ces garanties, Arnoul fut élu archevêque par le clergé de Reims et les évêques de la province et acclamé par le peuple. Les rois Hugues et Robert, approuvant cette élection, lui donnèrent l'*episcopatus*[47].

Sa trahison. — Hugues Capet ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait bien mal placé sa confiance. Malgré les précautions prises, les sentiments de famille l'emportèrent sur la foi jurée au seigneur. Quelques mois après son élection, en août 989, Arnoul violant tous ses serments, livrait la cité de Reims à son oncle Charles de Lorraine. Encore une fois le siège métropolitain de Reims devenait le centre de la résistance au roi régnant. Adalbéron n'avait fait aux derniers Carolingiens qu'une sourde opposition; son successeur trahissait ouvertement les premiers Capétiens[48].

Tandis que Lothaire et Louis V n'avaient jamais songé à déférer le cas d'Adalbéron qu'à un plaid laïque, Hugues Capet crut plus habile de soumettre l'affaire d'Arnoul, qui pourtant n'était qu'un cas de trahison, à l'autorité ecclésiastique. Il sollicita d'abord le pape Jean XV de condamner l'archevêque félon. Mais ce fut en vain : pour des raisons restées énigmatiques, le Siège apostolique, qui était d'ailleurs sous la tyrannie de Crescentius, s'abstint de répondre[49]. Hugues Capet s'entendit ensuite avec l'évêque de Laon Adalbéron Asselin :

47. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 243-250; *Hugues Capet*, p. 14-16.
48. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 252-257; *Hugues Capet*, p. 18-20.
49. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 262-263; *Hugues Capet*, p. 25-27.

celui-ci, qui avait feint de se réconcilier avec Charles de Lorraine, réussit par de perfides machinations à faire tomber au pouvoir du roi toute la famille carolingienne, y compris l'archevêque Arnoul (28 mars 991). Vengeance peu digne d'un évêque, mais qui répondait aux mœurs du Xe siècle[50].

Le concile de Saint-Basle (17-18 juin 990). — Hugues, qui n'avait pu obtenir que le pape s'occupât de l'affaire, crut politique de déférer Arnoul à un concile d'évêques français. Reprenant l'ancienne tradition, que les derniers Carolingiens en raison des circonstances avaient dû laisser tomber, il pensa qu'il appartenait au roi de convoquer un synode. Mais, à cause de « certains besoins du royaume », il ne put réunir que des prélats des évêchés royaux. Toujours est-il que c'était inviter l'Église gallicane à prendre corps autour du roi[51].

Le synode se tint, les 17 et 18 juin 991, au monastère de Saint-Basle de Verzy, dans le diocèse de Reims. Avec les suffragants de Reims, on y vit les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques d'Orléans, Auxerre, Langres et Mâcon; quelques abbés de monastères, comme Abbon de Fleury, Romoux de Sens, étaient aussi présents. Depuis le temps de Charles le Chauve, il ne s'était pas réuni, en France, de synode aussi nombreux. L'archevêque de Sens, Seguin, prit la présidence de l'assemblée : on rappela à cette occasion la délégation apostolique qui avait été donnée au IXe siècle à l'un de ses prédécesseurs, Anségise, à titre personnel et qui depuis avait été à peu près oubliée; il fallait bien avoir l'air de se couvrir de l'autorité du Saint-Siège, à qui on avait fait appel. En revanche, les rois Hugues et Robert ne devaient pas assister au concile : s'ils vinrent y prendre place au cours de la seconde séance, ce fut un coup de théâtre qui fit une mauvaise impression; en tout cas, ils ne songèrent aucunement à diriger les débats. Il ne paraissait pas encore normal en France, à la différence de ce qui se passait en Germanie, que le prince temporel assumât la direction d'un concile.

Le concile de Saint-Basle fut marqué par des manifestations hostiles au Siège apostolique. Plusieurs évêques étaient irrités de l'attitude du pape Jean XV, qui avait refusé d'examiner l'affaire d'Arnoul de Reims. Le promoteur du procès, l'évêque d'Orléans, qui s'appelait aussi Arnoul, traduisit ce sentiment dans un discours qui contenait déjà le programme du gallicanisme. En voici quelques traits significatifs.

50. F. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 272-277; *Hugues Capet*, p. 29.
51. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 31-32.

Nous estimons, très révérends Pères, que, en mémoire de Pierre, l'Église romaine doit être à jamais honorée et nous ne prétendons pas aller à l'encontre des décrets des pontifes de Rome; mais, en réservant l'autorité du concile de Nicée, que la même Église romaine a toujours vénéré, nous enseignons que les canons sacrés promulgués en divers lieux et en divers temps, mais toujours sous la même inspiration divine, ont une autorité et nous croyons que tous doivent les observer. Une double question se présente à nous: le silence de Rome ou une décrétale peuvent-ils infirmer les canons ou les décrétales des premiers (papes) ? Si le silence a cette vertu, canons et décrétales sont tous annulés nécessairement par le mutisme du pape; si c'est une nouvelle constitution, à quoi bon les lois établies, si tout est soumis au caprice d'un seul ? Vous voyez que, si l'on admet ces deux prémisses, l'état des Églises de Dieu est mis en péril et, tandis que nous cherchons des lois dans les lois, nous n'avons plus aucune loi.

L'évêque d'Orléans refusait donc de reconnaître que le successeur de saint Pierre eût la plénitude de puissance. A l'appui de sa thèse il rappelait l'état déplorable où était tombé le Siège apostolique avec des pontifes comme Jean XII, « plongé dans le bourbier des débauches », et Boniface VII, « monstre affreux d'une méchanceté plus qu'humaine ».

Est-ce à de tels monstres, gonflés d'ignominie, vides de science divine et humaine, que les innombrables prêtres de Dieu répandus sur tout l'univers, distingués par leur savoir et leurs vertus, seront légalement soumis ?... Pourquoi donc placer sur le Siège suprême un homme si vil qu'on ne le trouverait digne d'aucune place dans le clergé ? Quel est cet homme, assis sur un trône, resplendissant dans un vêtement de pourpre et d'or ? Si la charité lui fait défaut et s'il n'est enflé et soutenu que par la science, c'est l'Antéchrist siégeant dans le temple de Dieu et voulant faire croire qu'il est Dieu. Mais s'il n'est ni appuyé par la charité ni redressé par la science, c'est une statue, une idole dans le temple de Dieu, l'interroger c'est consulter un marbre.... Que si quelqu'un soutient avec Gélase que l'Église romaine est juge de toute église et n'est elle-même soumise au jugement de personne et qu'on ne peut en appeler de ses décisions, que celui qui soutient une pareille proposition nous établisse à Rome un homme tel que ses jugements ne puissent être réformés.... En mémoire du prince des Apôtres et suivant la coutume de nos ancêtres, honorons l'Église de Rome de tout notre pouvoir.... Qu'elle s'en montre digne ou non, nous lui demanderons conseil, si l'état des royaumes le permet, comme il est constant que nous l'avons fait dans le cas d'Arnoul. Sa réponse sera juste ou inique. Dans le premier cas, on conservera la paix et l'unité des églises. Dans le second, nous écouterons la voix de l'apôtre qui nous dit : « Quiconque, eût-il l'apparence d'un ange du ciel, vous annoncerait plus que vous

n'avez reçu, qu'il soit anathème. » Si Rome se tait comme aujourd'hui, nous consulterons les lois et la voix de leurs fondateurs nous répondra.

Après des débats véhéments, le concile se reconnut compétent pour juger l'affaire. Arnoul avoua ses fautes : il reconnut qu'il avait manqué à la fidélité envers le roi. Il se coucha devant Hugues Capet et son fils Robert et leur demanda grâce. Les évêques joignirent leurs supplications aux siennes et obtinrent que le roi lui laissât la vie sauve. Après quoi, Arnoul renonça aux honneurs reçus : il commença par rendre au roi ce qu'il tenait de lui, probablement le bâton pastoral, puis il déposa entre les mains des évêques les insignes de sa dignité épiscopale[52].

Gerbert, archevêque de Reims (991). — Le siège de Reims était devenu vacant par la renonciation d'Arnoul. Quelques jours après, sans doute le 21 juin 991, les évêques de la province, assistés de clercs et de laïques, élurent comme archevêque Gerbert. Les rois Hugues et Robert approuvèrent cette élection[53].

Gerbert, arrivé à la plus haute dignité de l'Église de France, se montra capable d'en remplir la charge. Parmi ses lettres « celles qui ont trait aux affaires courantes de son administration spirituelle montrent un prélat pénétré de ses devoirs, soucieux du maintien de la discipline, protecteur impartial des fidèles de tout rang soumis à son autorité métropolitaine et confiés à sa sollicitude pastorale[54]. » Dès la première année de son pontificat (992-993), il prit soin de tenir le concile provincial dans sa cité métropolitaine : d'accord avec ses suffragants, il exhorta les spoliateurs des biens ecclésiastiques à faire pénitence.

Procédure contre Gerbert. — Mais il ne put jouir paisiblement de son archevêché. Le Siège apostolique, qui avait été saisi de l'affaire d'Arnoul, ne s'en jugea pas dessaisi par les résolutions prises à Saint-Basle. Ayant refusé de reconnaître la renonciation d'Arnoul et l'élection de Gerbert, il commença une procédure canonique, qui le mit en conflit avec la royauté capétienne et ses évêques.

Le pape Jean XV, ayant appris ce qui s'était passé au concile de Saint-Basle, manda aux évêques français de venir à Rome. Hugues Capet leur interdit d'y aller et les invita à se

52. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 31-97.
53. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 97; Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 180, 183.
54. L. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. xxv.

réunir à Chelles. Bien plus, le roi, s'inspirant de l'exemple des souverains de Germanie, chargea son fils Robert, qui avait reçu l'onction royale, de présider l'assemblée. Le synode, qui se tint probablement en 993, comprenait les métropolitains de Reims, Sens, Tours, Bourges avec un grand nombre de leurs suffragants. Les évêques soutinrent Gerbert et, sous son impulsion, il leur plut de prescrire que, « si le pape de Rome avançait une opinion contraire aux canons des Pères, elle fût tenue pour nulle et non avenue, conformément aux paroles de l'apôtre : « Fuyez l'hérétique, l'homme qui se sépare de « l'Église. » Il leur plut encore de décréter irrévocable l'abdication d'Arnoul et l'élection de Gerbert qu'eux-mêmes avaient réglées et confirmées; car il est écrit dans les canons: « Que les statuts d'un concile provincial ne soient témérairement attaqués par personne[55]. »

Hugues Capet ne cessa de soutenir Gerbert[56]. Mais, quelques mois après sa mort, son fils Robert le Pieux se montra disposé à céder devant le Siège apostolique. Gerbert, qui ne se sentait plus appuyé par son roi, quitta Reims après six ans de discussions, pour se réfugier auprès d'Otton III. Au début de l'année 998, Arnoul, mis en liberté, s'installa de nouveau sur le siège de Reims[57].

Restauration d'Arnoul par Silvestre II (999). — La question fut définitivement réglée en 999, par Gerbert lui-même, devenu pape sous le nom de Silvestre II. Placé dans la chaire de saint Pierre, il ne pouvait plus admettre les opinions gallicanes : il ne voulut pas laisser tomber les prérogatives de l'Église romaine, qui avaient quelque peu souffert dans cette affaire. Mais il sut les concilier avec la réprobation qu'il avait pour la conduite d'Arnoul. Généreux, il rétablit le prélat félon dans son siège, sans cependant l'absoudre des charges qui avaient été relevées contre lui. Dans une lettre hautaine adressée à Arnoul lui-même, il proclamait en préambule qu'il appartenait au Siège apostolique non seulement de veiller aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui étaient tombés. Aussi jugeait-il bon de subvenir à l'archevêque de Reims qui avait été privé de sa charge « pour certains méfaits » (*quibusdam excessibus*). Comme son abdication n'avait pas eu l'assentiment de Rome, il restait possible à la pitié romaine de réparer la situation. C'était en vertu de la puissance su-

55. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 85-88.
56. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 88-106.
57. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 54; F. Lot, *Hugues Capet*, p. 106-126.

prême de Pierre, que le pape restituait Arnoul dans sa dignité première et interdisait à toute personne de lui opposer l'accusation qui avait provoqué son abdication, « quelques reproches qu'il pût recevoir de sa conscience ». « En un mot il lui rendait tout, fors l'honneur[58]. »

Dans sa lettre, le pape Silvestre se montrait plus soucieux de sauvegarder le prestige de l'Église de Reims que l'honneur d'Arnoul. Énumérant tous les privilèges attachés à cette métropole, il proclamait que son archevêque avait la « bénédiction des rois de France » : c'était la reconnaissance officielle du privilège du sacre fondé sur une série de précédents qui depuis 936 n'avait pas été interrompue. La lettre pontificale déclarait aussi qu'il appartenait à l'archevêque de Reims de garder sauf et inviolable le testament de saint Remi, l'apôtre des Francs.

Fin de l'épiscopat d'Arnoul (999-1027). — Arnoul, rétabli sur son siège, le conserva longtemps, car il vécut encore vingt-huit ans. Il ne donna plus aucun souci à la maison capétienne. Même, le 9 juin 1017, le fils de Lothaire sacra roi, à Saint-Corneille de Compiègne, Hugues, fils aîné de Robert le Pieux, associé à son père[59]. L'histoire étonne par ses vicissitudes : elle nous montre successivement Gerbert restaurant Arnoul sur le siège de Reims et un Carolingien affermissant la couronne dans la descendance d'Hugues Capet. La fonction s'impose aux sentiments personnels de l'homme qui l'occupe.

VI. — L'ÉGLISE DE REIMS ET LA MONARCHIE FRANÇAISE AU XI[e] SIÈCLE.

Arnoul mourut le 5 mars 1027. Désormais les rois capétiens conservèrent la paisible possession du siège de Reims. Cette Église n'était pas seulement le premier des évêchés royaux, toujours prête à assister le roi par ses nombreux chevaliers; elle était destinée à constituer l'une des bases essentielles de la monarchie française.

La prérogative du sacre royal. — Au cours du X[e] siècle, la coutume confirmée par la bulle de Silvestre II, avait réservé à l'archevêque de Reims le privilège de sacrer les rois, en sorte que nul ne pouvait plus le lui disputer. Cette prérogative

58. Gerbert, *Lettres*, app. n° IV (éd. Havet, p. 239). « ... benedictionem regum Francorum et tibi subjectorum episcoporum obtineas... Confirmamus insuper tibi et concedimus archiepiscopatum Remensem in integrum... salvo et inviolabili testamento beati Remigii Francorum apostoli. »

59. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 71.

était attachée à son titre, non à sa cathédrale. Il pouvait l'exercer en tout lieu, dans son diocèse comme en dehors, à Reims comme à Sainte-Croix d'Orléans ou à Saint-Corneille de Compiègne. Mieux encore, à cause du rôle joué par Adalbéron, il pouvait dire qu'il avait l'*electio* du roi : dans l'assemblée des grands réunie pour élire le roi, sa voix était prépondérante[60]. Dès qu'il avait sacré le fils que le roi régnant désirait s'associer, la cérémonie s'imposait à tous les grands : ils étaient tenus de reconnaître le jeune prince comme leur roi légitime au même titre que son père. Par sa fidélité constante, l'archevêque de Reims contribua à rendre la couronne héréditaire dans la lignée d'Hugues Capet.

La légende de la sainte ampoule. — Ce privilège du sacre ne s'établit que par l'effet de la coutume à la suite de circonstances purement politiques. Il ne paraît pas que les hommes du X^e^ siècle aient songé à le justifier en invoquant la légende de la sainte ampoule : ni Adalbéron, ni Silvestre II n'y ont fait allusion. Peu connue en dehors des clercs de Reims, elle ne commença à se répandre en *Francia* qu'au XI^e^ siècle, lorsqu'un moine de Fleury-sur-Loire, Aimoin, l'eut insérée dans une *Historia Francorum*[61]. Cette œuvre, continuée à Saint-Germain des Prés, était la première assise d'un vaste monument que les siècles suivants élevèrent progressivement à la gloire de la couronne de France : les moines de Saint-Denis devaient se contenter de la traduire pour former les premiers livres de leurs *Grandes Chroniques*[62]. Par ce véhicule le mer-

60. Au XI^e^ siècle un clerc de l'Église de Reims ajouta au testament de saint Remi, inséré par HINCMAR à la fin de la *Vita Remigii*, c. 32, la phrase suivante : « Generi tantummodo regio, quod ad honorem sanctae ecclesiae et defensionem pauperum, una cum fratribus meis et coepiscopis omnibus Germaniae, Galliae atque Neustriae, in regie maiestatis culmen perpetuo regnaturum statuens elegi, baptizavi, a fonte sacro suscepi donoque septiformis Spiritus consignavi, et per eiusdem sacri chrismatis unctionem ordinato in regem... » (édit. KRUSCH, *Monum. Germ., Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingii*, t. III, p. 345). Cf. sur le grand testament de saint Remi : KRUSCH, *Reimser Remigius Fälschungen*, dans *Neues Archiv*, t. XX (1895), p. 551; LEVILLAIN, *le Sacre de Charles le Chauve à Orléans*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 49, n. 3; SCHRAMM, *der König von Frankreich*, dans *Zeitchrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung*, t. XX (1936), p. 237, 266-267. — Aussi, en 1059, l'archevêque de Reims sacrant Philippe I^er^ soutenait-il que l'élection du roi lui appartenait (*Coronatio Philippi I* dans *Historiens de France*, t. XI, p. 32).

61. AIMOIN, *De gestis Francorum*, I, 16 (*Historiens de France*, t. III, p. 40).

62. *Les Grandes chroniques de France*, I, 20 (édit. VIARD, t. I, p. 72). — Cf. MOLINIER, *les Sources de l'histoire de France*, t. II, p. 10; E.-D. GRAND, dans la *Grande Encyclopédie*, t. I, p. 980, au mot *Aimoin;* FOURNIER, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, col. 1185, au mot *Aimoin*.

veilleux récit de la colombe céleste qui avait apporté dans son bec le saint chrême passa de l'histoire locale dans l'histoire nationale : il pénétra jusque dans les milieux populaires.

Une aussi belle histoire fournissait un titre incomparable à l'archevêque de Reims : ce n'était pas la coutume, mais l'Esprit Saint descendu du ciel sous la forme d'une colombe, qui l'avait désigné pour sacrer les rois. La monarchie française en tirait plus de lustre encore : elle pouvait se glorifier d'avoir été fondée par un décret spécial de la Providence. Désormais la maison d'Hugues Capet était liée inséparablement à l'Église de Reims, qui lui donnait une auréole miraculeuse.

Auguste Dumas,
professeur à la Faculté de droit d'Aix.

Libre Examen et Tradition chez les exégètes de la Préréforme (1517-1521)

Les travaux exégétiques de Lefèvre d'Étaples. — Où l'on ramène à deux ses principes de critique. — Controverse sur le *De Maria Magdalena*. — L' « Apologie » de Marc de Grandval. — La réfutation de John Fisher, évêque de Rochester. — Clichtoue prend la défense de Lefèvre. — Les huit principes de Clichtoue. — Lefèvre publie une édition corrigée de sa thèse. — Fisher réplique à Clichtoue. — Les huit vérités de Fisher. — Intervention de Béda. — Lefèvre est déféré au Parlement comme hérétique. — Conclusion.

LES TRAVAUX EXÉGÉTIQUES DE LEFÈVRE D'ÉTAPLES

En 1517, consulté par la reine-mère, Louise de Savoie, au sujet de sainte Marie-Madeleine, Lefèvre d'Étaples publia un petit traité, *De Maria Magdalena*[1], dans lequel, reprenant l'opinion de la primitive Église, il prouvait par des raisons tirées des Évangiles et des Pères, que Marie la sœur de Marthe, Marie de Magdala dont le Seigneur chassa les sept démons, et la femme pécheresse étaient trois personnes différentes, — et non une seule et même personne, comme le voulaient l'usage et le culte. Cette dissertation, réimprimée à Haguenau (1518), eut une grande vogue. La même année, du 4 au 22 juillet, l'auteur en fit une deuxième édition, que Josse Clichtoue, son disciple préféré, présenta au public par une lettre-préface à François Du Moulin, abbé de Saint-Mesmin et conseiller du roi. A ce nouvel opuscule était joint une autre étude, intitulée *De una ex tribus Maria*[2], où il détruisait l'opi-

1. *De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio* (Paris, 1517, in-4°). — La seconde dissertation (*De triduo Christi*) jointe à celle de la Madeleine, établissait que Jésus-Christ n'avait été au tombeau que pendant deux jours et qu'il était ressuscité le troisième jour. Comme elle n'entre pas dans le cadre de cette étude, nous n'en parlerons pas.

2. *De Maria Magdalena, triduo Christi et ex tribus una Maria disceptatio, cum epistola J. Clichtovei ad Fr. Molinum* (Paris, 1518, in-4°).

nion commune au sujet de sainte Anne, d'après laquelle celle-ci aurait eu trois maris et trois filles. Lefèvre ne lui reconnaissait que Joachim pour mari et la sainte Vierge pour fille.

LES PRINCIPES CRITIQUES DE LEFÈVRE.

L'activité prodigieuse de Lefèvre d'Étaples s'était portée jusque-là sur la réforme de l'enseignement des Arts, de la Philosophie et de la Théologie à l'université de Paris. Entouré de nombreux élèves, il jouissait d'un prestige qui ne le cédait qu'à celui d'Érasme. C'est, incidemment, qu'il s'était intéressé à des questions d'exégèse sur l'Évangile. En cela, comme dans ses précédents écrits, le but qu'il poursuivait inlassablement était d'épurer la piété en épurant les croyances et les pratiques chrétiennes. Bien que conçues dans un esprit de respect et de docilité envers l'autorité de l'Église, on y voit poindre certains principes à la fois critiques et mystiques qui le mèneront vers la fin de sa vie dans ce *no man's land* qui sépare le catholicisme de l'hérésie. S'agit-il des sources ? La critique de Lefèvre repose sur ces deux principes : l'Évangile l'emporte en autorité sur tous les Pères, et parmi ceux-ci, les plus anciens méritent le plus de créance. Quant à l'interprétation du texte sacré lui-même, il faut l'entendre, surtout quand la lettre est obscure, d'après l'esprit évangélique[4]. Cette méthode, plus personnelle et mystique que traditionnelle, méthode allégorique au premier chef, devait déchaîner la Sorbonne contre son auteur et devenir pour la mission qu'il s'était donnée, — la restauration du christianisme par le retour au pur Évangile, — une cause d'échec et d'abandon.

CONTROVERSE SUR LE « DE MARIA MAGDALENA »

La dissertation du pieux Lefèvre sur la pluralité des Madeleines souleva de violentes protestations de la part des théo-

3. De Noël Béda, qui personnifiait par opposition à l'humanisme l'enseignement traditionnel, Lefèvre disait : « Béda est bien vénérable, mais moins que l'Évangéliste; il raisonne bien, humainement parlant, mais peut-être pas assez selon l'intelligence de l'Esprit et le sens évangélique.... Il a fait un bel effort pour percer le mystère. Nous préférons cependant à lui et aux écrivains le sens de l'Esprit et de l'Évangile, quel qu'il soit. » (*Sensum tamen spiritus ac evangelicum; quisquis is sit, illi caeterisque scriptoribus praeferemus*) (*De triduo Christi*, p. 47) La recherche du sens allégorique n'est autre chose que le libre examen appliqué à l'interprétation de la Sainte Écriture.

logiens et des prédicateurs[4]. Dans cette polémique ardente, Lefèvre eut Clichtoue pour second et tous les tenants de la culture humaniste comme partisans[5]. Clichtoue, natif de Newport, était compatriote de Lefèvre d'Étaples qu'il eut pour maître au collège du Cardinal-Lemoine. Reçu docteur en théologie dès 1506, successivement précepteur des neveux de l'évêque de Clermont, Jacques d'Amboise, puis de Louis Gaillard, évêque de Tournai, il cumula leur éducation avec son professorat en Sorbonne, sans interrompre sa collaboration déjà ancienne avec Lefèvre dont il partagea la gloire et les critiques jusqu'en 1520, n'écrivant rien que sous ses yeux et d'après lui, complètement acquis à ses idées de réforme littéraire et théologique. L'affaire des « Trois Madeleines » nous les montrera tous deux ayant pour adversaires, outre la masse populaire, le victorin Marc de Grandval, le frère mineur Nicolas Legrand, le savant évêque Fisher de Rochester, et surtout Noël Béda, qui entra en scène au nom de la Faculté de théologie et se présenta de suite avec une autorité inquiétante. Si nous rappelons cette querelle, aujourd'hui bien oubliée, une raison nous excusera : l'intérêt qui s'attache à connaître à leur départ des méthodes de juger différentes. On y verra pour la première fois l'esprit de tradition aux prises avec les principes de la critique historique, deux dispositions d'esprit, deux méthodes foncièrement hostiles : l'une d'autorité, conservatrice à l'excès, presque routinière; l'autre de critique, de raison et de science : — à propos de l'exégèse, de la Tradition, de l'histoire des documents liturgiques, des usages et croyances populaires, etc.

L' « APOLOGIE » DE MARC DE GRANDVAL.

L'attaque contre Lefèvre commença par ce qu'on nommait de son temps une « apologie », c'est-à-dire une pseudo-étude de science, où l'auteur, docteur en Sorbonne et prieur-curé d'Athis[7], s'excusait de « n'avoir fait qu'ouvrir la porte à d'au-

4. Disons de suite que la question de l'unité ou de la triplicité des Madeleines est encore controversée entre les exégètes. Bossuet pensait que la triplicité était plus conforme à la lettre de l'Évangile; les modernes penchent surtout pour l'unité.

5. Entre autres le fameux théologien Jean Major et l'humaniste allemand Pirckheimer.

6. On trouve différentes manières d'écrire son nom. Lui-même l'écrivait en latin Clichtoveus, en français Clichtoue. Les Flamands et les auteurs modernes l'appellent Clichtove. (J.-Al. Clerval, *De Judoci Clichtovei Neoportuensis... vita et operibus* (Paris, 1894), p. 1, note 1.) Cf. *Dict. de théologie catholique*, t. III, art. « Clichtove », p. 236).

7. Athis, comm. du cant. de Longjumeau (Seine-et-Oise).

tres réfutations plus solides que la sienne ». Sa critique, assez respectueuse des personnes, accusait Lefèvre de se contredire et de n'accepter d'autorités que celles qui étaient pour lui. Quant à « Clichtoue de Newport, cet homme d'une remarquable science et probité », il lui reprochait d'avoir épousé l'opinion de son maître « assez et trop audacieusement »[8]. Étienne Poncher, évêque de Paris, à qui Grandval avait envoyé son opuscule, était alors en Angleterre comme ambassadeur du roi de France[9]. Ému des proportions à peine croyables que prenait la question, il pria l'évêque de Rochester, Fisher, de lui dire là-dessus son sentiment.

LA RÉFUTATION DE JOHN FISHER.

Chancelier de l'université de Cambridge depuis 1504, Fisher était un des grands humanistes anglais avec Colet, Tunstall et More. Théologien résolu et militant, il combattra avec vigueur les idées de Luther qui commençaient à pénétrer en Angleterre. On sait qu'il refusa de reconnaître le divorce et le schisme de Henri VIII et fut mis à mort par le roi. Paul III, qui le créa cardinal, l'appelle « un homme illustre par la doctrine, l'honneur et l'ornement de tout le clergé ! » Poncher comptait sur son crédit pour mettre fin à la controverse. « Il s'est élevé récemment, lui écrivait-il, une discussion opiniâtre entre quelques théologiens de France. La plupart se récrient plus que tragiquement contre Lefèvre, homme d'ailleurs très docte, de ce qu'il a ressuscité la vieille opinion sur les trois Madeleines. Je désire grandement savoir ce que vous pensez de cette affaire. Rien ne peut nous être plus grave que votre jugement que nous savons être *acerrimum.* »[10]

Fisher ayant examiné l'ouvrage, retint de sa lecture une vision d'épouvante. A supposer que Lefèvre eut raison, s'imagine-t-on les répercussions psychologiques et morales de la thèse ? Combien il y aurait d'auteurs à condamner, de manuscrits à corriger, de sermons à rétracter ? quel prétexte cela serait aux gens de mauvaise foi de peu croire aux traditions et de mal penser d'une religion qui aurait pendant tant

8. Marc de Grandval, *Ecclesiae catholicae non tres Magdalenas sed unicam colentis apologia seu defensorium* (Paris, 1518, in-4°), p. 71 v°

9. Après avoir signé, le 16 août 1517, le traité de Noyon, entre François Ier et Charles V, Poncher se rendit en Angleterre et signa, le 2 octobre, le traité d'alliance de François Ier avec Henri VIII.

10. J. Fisher, *Eversio munitionis quam Judocus Clichtoveus erigere moliebatur adversus unicam Magdalenam* (Louvain, 1519, in-8°), fol. aii v°.

de siècles enseigné et chanté des choses erronées[11]. C'était de quoi frémir ! L'évêque jugea donc opportun d'intervenir.

L'argumentation de Fisher était nerveuse, son érudition abondante, certaines affirmations peu fondées. Et quel ton ! : « Celui qui ne se rend ni aux miracles, ni aux révélations, ni aux assertions des Souverains Pontifes sur l'unicité de Madeleine a une tête tout à fait dure; mais il l'a beaucoup plus dure encore celui qui ne veut pas ajouter foi à l'Église. Or Lefèvre attaque la pensée commune de toute l'Église, l'opinion de tout le vulgaire.... De ce vulgaire sont les Souverains Pontifes, les cardinaux, les archevêques, tous les évêques; aucun d'entre eux, je pense, si on les avait interrogés avant la controverse, n'aurait répondu qu'il y avait trois Madeleines. Alors Lefèvre, seul de son opinion, est seul sage, seul il règne, seul il triomphe.... Plaise à Dieu qu'il revienne un jour de son opinion pour ne pas dire de sa folie. » Josse Clichtoue, qui avait préfacé la seconde édition parisienne de son maître, ne sera guère mieux traité. « Ses assertions me paraissent trop peu solides pour qu'un tel homme puisse les mettre en avant. » Et Fisher terminait par ce trait cinglant : « A mon avis, il eut été plus souhaitable pour Lefèvre que Josse se tût au lieu de plaider sa cause si froidement, si pauvrement[12]. »

CLICHTOUE PREND LA DÉFENSE DE LEFÈVRE.

Pendant que Fisher se joignait à Grandval pour attaquer Lefèvre, Clichtoue répondait d'abord à celui-ci par une *Défense de la dissertation sur sainte Madeleine*[13] qui, imprimée en avril 1519, parut le 31 juillet. Elle était dédiée à Étienne Poncher, à qui Grandval avait fait appel et qui, de son côté, avait provoqué l'intervention de Fisher dans la querelle.

11. J. Fisher, *De unica Magdalena libri tres* (Paris, 1519, in-4°), lib. I, fol. A iij.

12. John Fisher, *De unica Magdalena libri tres*, lib. I, fol. A iij. — De telles paroles parurent un peu dures même aux amis de l'évêque. L'anglais Maurice Durand, dans sa seconde préface à Fisher, lui disait : « Vous paraissez avoir mis fin à la controverse. Plusieurs docteurs de l'université de Paris vous ont lu, non sans une souveraine admiration et une certaine stupeur, ne sachant qu'admirer le plus... Une seule chose pourrait étonner ceux qui ne vous connaissent pas à fond, c'est que vous paraissez blâmer avec trop d'amertume ce Lefèvre qui est un homme de bon renom, de bonne vie, de science excellente. » Voir ci-dessous, note 31.

13. Josse Clichtoue, *Disceptationis de Magdalena defensio, apologiae Grandivallis illam improbare nitentis ex adverso respondens* (Paris, 1519, in-4°.)

La réponse de Clichtoue à l'*Apologie* de Grandval est une des meilleures œuvres de toute cette controverse, une de celles où se trouvent le mieux énoncés, fixés et appliqués les principes de juste milieu qui, s'ils avaient triomphé, auraient prévenu dès lors peut-être les outrances de la Sorbonne. Non seulement Clichtoue s'y montre juste et modéré, mais encore ému. Bien qu'il ait devant lui un adversaire de médiocre envergure, il sent que l'affaire prend de la gravité par les questions qu'elle pose et les passions qu'elle soulève (*ecce vociferantur omnes*). S'adressant à l'évêque Poncher qui venait de passer au siège métropolitain de Sens (14 mars 1519), il revendique devant lui le droit des savants et proteste contre les récriminations dont les assaillait un parti d'arriérés. Son adversaire l'a accusé d'audace excessive et de témérité; il va lui répondre en traitant le sujet comme Lefèvre lui-même, lequel a simplement disserté sur la chose, sans vouloir en faire l'objet d'un dogme (*disseruit tantum et nihil assertorie astruxit aut temere definivit*). « Après tout, dit-il, en cette matière controversée chez les saints Pères et les auteurs sacrés, matière complexe (*neque satis adhuc determinata*), il est libre à chacun de soutenir l'une et l'autre opinion par des raisons ayant de la probabilité, sans détriment pour la foi et la doctrine catholique. » On se récrie, on diffame comme hérétiques ceux qui affirment trois Madeleines. Mais n'était-ce pas le sentiment de l'Église des premiers siècles, celle d'avant Grégoire le Grand (540-604), comme en témoignent les textes de saint Irénée, d'Origène, d'Eusèbe, de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, de saint Ambroise ?... Et s'en prenant à Grandval, qu'il réfute paragraphe par paragraphe, il s'appuie, pour justifier son maître, sur un ensemble de principes critiques, curieux à connaître parce qu'ils dénotent un sens historique déjà très aiguisé, déjà exigeant et moins porté pour les traditions, les usages, les légendes que pour les textes, et surtout les plus anciens, et la raison. Clichtoue a d'ailleurs pris soin de les résumer en formules ou règles fort concises, au nombre de huit[14]. Je les citerai[15] en leur opposant ceux de leurs adversaires; on appréciera.

14. J. Clichtoue, *Disceptationis de Magdalena defensio*, p. 67 v°.

15. 1° Materiam de Maria, sorore Marthae, etc... ad historiam pertinere non ad fidem.

2° In iis quae spectant ad historiam, maxime iis attendendum esse qui eo tempore scripserunt quo res gestae fuere.

3° Post hoc magis eorum scriptis standum esse qui rerum gestarum temporibus viciniores fuerunt.

4° Ex iis qui postremo loco scripsere, potius fidem iis adhibendam

LES HUIT PRINCIPES DE CLICHTOUE.

1. Premier principe, auquel il aura recours le plus souvent, le libre examen : « On est libre de s'écarter des opinions des saints qui ont écrit après les Apôtres[16], *verum investigando disceptandoque*, si l'on a pour l'avis contraire une raison meilleure et une autorité qui s'impose davantage.

2. On objectait l'autorité de saint Grégoire le Grand, d'abord comme docteur. — Mais, dit-il, si plusieurs ont pu impunément et sans blâme ne pas approuver certains écrits de saint Grégoire, lesquels ne se lisent pas publiquement, qui, je le demande, nous forcera de jurer sur son nom et d'approuver avec lui ce qui est moins conforme à l'Évangile et moins appuyé de raisons ? »

3. On objectait encore l'autorité du même saint Grégoire, comme souverain pontife. — Soit. Mais peut-on lui donner la préférence sur l'Évangile, la raison, la vérité, lorsque ceux-ci servent notre manière de voir ? Est-ce qu'il n'a donc pas pu se tromper quelquefois *humano modo*, dans l'explication des Saintes Écritures ?... Qui a jamais pensé qu'au souverain pontificat était annexé pour ainsi dire une telle inerrance, en dehors des choses qui regardent la foi et les mœurs ? N'oublions pas que Grégoire a écrit ses homélies et la plupart de ses autres ouvrages, non comme pape mais comme exégète et pour le peuple, — en quoi il n'a pas plus d'autorité que Jérôme, Augustin et Ambroise.

4. Mais le consentement des auteurs ? — Les autorités, même celles des saints Pères et des hommes graves, n'ont pas droit à une telle déférence qu'il faille leur accorder cette forme de foi qui s'affranchit de la raison et surtout de la

esse qui cum ratione scripsere quam qui nude atque simpliciter, easque rationes potiores esse quae rite ex Evangelio desumuntur aut ejus concordiae magis conspirant quam quae secus.

5° In propriis reique accommodatis locis, scriptorum sententias plus roboris habere quam extra materiae subjectae propositum.

6° Si qui in scriptis suis, eisdem de rebus interdum varia et sibi ipsis quodammodo contraria sentiant, dictum eorum quod magis rationi et antiquioribus concordat, validius esse, alterum autem invalidius.

7° Apocrypha et quae sunt incerti authoris, contra rationem et majorum scripta, nullum habere momentum, itidem nec consuetudinem his introductam.

8° Ecclesiam non prohibere in dubiis disceptando inquirere veritatem, neque usum ecclesiae ab iis offendi, qui sic disceptantes eum tollere nolunt, sed observare et volunt et protestantur, quandiu ecclesia in eo usu fuerit. (J. Clichtoue, *Disceptationis de Magdalena defensio*, p. 95 v°-104). Cf. J.-Al. Clerval, *De Judoci Clichtovei ... vita et operibus*, p. 77).

16. Se rappeler que la Révélation chrétienne a été close à la mort des Apôtres.

vérité évangélique, qu'il faut mettre au premier et au plus haut rang.

5. Mais la coutume et l'usage ? — A ceux qui nous les opposent nous répondons qu'il y a une grande différence entre une opinion séculaire et une définition de foi catholique; car il y a beaucoup de choses qui se sont introduites peu à peu et ont été gardées très longtemps, lesquelles ne sont point confirmées ni approuvées *per publicam Ecclesiae sanctionem.* Telles sont l'opinion sur les Madeleines, et celle sur les trois Maries, les trois filles de sainte Anne, *apud vulgus, non apud omnes receptam*[17].

6. Le sentiment populaire ? — Mais quel inconvénient y a-t-il à dire que le peuple rude et vulgaire peut être entraîné dans une erreur, non de foi, ni de mœurs, ni de droit, mais de fait, surtout si ce fait ne comporte qu'une bonne action et n'a rien d'offensant pour Dieu. Dans ce cas, comme le dit Lefèvre, l'Église catholique, que nous devons croire, n'erre pas, mais quelques particuliers dans son sein. »[18]

7. Mais l'usage liturgique ? — L'office ecclésiastique peut changer selon le lieu et le temps; et comme l'Église ne change pas, l'office lui est donc accidentel et ne reflète pas sa détermination qui est constante[19]. N'arrive-t-il pas que plusieurs offices disent le contraire de ce que reçoit l'Église ? Tel celui de l'Assomption, où est citée sous le nom de saint Jérôme une homélie mettant en doute l'assomption corporelle de la sainte Vierge[20]. Que nos adversaires sachent donc que l'Église peut dans un office accepter l'opinion d'une Madeleine, *non autem approbare definitoria lege, neque eam recipere*[21].

8. En outre, l'office liturgique relève de ceux qui ont autorité dans l'Église. « Il n'y a pas longtemps, au concile de Latran (1513-1518), on a tenté de le changer et de le réformer. J'apprends que quelques cardinaux et évêques s'appliquent à cette besogne pour l'avancement de la religion et de la piété. Mais, ajoute-t-il, cela ne nous regarde pas : que chacun use des Heures ordinaires tant qu'elles sont commandées. « Lefèvre et moi, nous ne nous servons et ne voulons nous

17. J. Clichtoue, *Disceptationis de Magdalena defensio*, p. 68.

18. « Neque illis verbis hunc vetustum errorum impingit Stapulensis Ecclesiae catholicae, sed populo. » (*Disceptationis de Magdalena defensio*, fol. 72 v°). — Il avait dit ailleurs que l'office de la Madeleine ne remonte pas à saint Grégoire, mais a été composé sous Nicolas II « a notorico tum rythmi, tum carminis, tum veritatis ignaro ».

19. *Disceptationis de Magdalena defensio*, fol. 68 r°.

20. *Disceptationis de Magdalena defensio*, fol. 69 r°.

21. *Disceptationis de Magdalena defensio*, fol. 69 v°.

servir que de l'Office romain ou de celui qui est adopté dans les lieux où nous nous trouvons. Et si quelquefois l'Office était changé, nous userions de cet office nouveau, et plût à Dieu que tous ou du moins plusieurs fussent ainsi changés en mieux[23]. »

LEFÈVRE PUBLIE UNE ÉDITION CORRIGÉE DE SA THÈSE.

Deux mois après cette défense en règle (peu après le 20 mai 1519), Lefèvre lui-même prenait sa propre défense dans une seconde dissertation[23], adressée à Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, ambassadeur auprès de Léon X. Pour bien montrer qu'il écrivait en historien qui cherche, plutôt qu'en exégète qui affirme, et qu'il n'avait pas cette opiniâtreté aussi dure que le diamant dont on l'accusait et qu'il poursuivait seulement la vérité, il rétracta son opinion de deux Madeleines, et, comme déjà Clichtoue l'avait fait dans sa défense, il revendiqua une seule Marie-Madeleine, celle dont Jésus avait chassé les démons, et deux Maries, la sœur de Marthe et la pécheresse. Il le faisait en cinquante-cinq propositions et en s'en tenant exclusivement à l'Évangile. En terminant, il priait en quelque sorte Denis Briçonnet de porter cette controverse jusqu'à Léon X lui-même, qu'il appelait « summum Christi in terris vicarium, ac unicum in his praesertim quae ad res sacras et spirituales pertinent ». Si la dissertation ne lui déplaisait pas, à lui seul, il ne craignait personne, « car, en tout, il voulait s'en tenir à la Sainte Église et ne pas s'en écarter de l'épaisseur de l'ongle »[24].

FISHER RÉPLIQUE A CLICHTOUE.

La doctrine formulée par Clichtoue n'accordait que peu de valeur à l'argument de tradition. En donnant le pas à la raison et avec elle au libre examen, elle battait en brèche la tendance des « théologastres », toujours prompts soit à ériger en dogmes certaines cogitations particulières, soit à transformer en règles absolues certaines pratiques ou dévotions admises du commun peuple, mais sans grande valeur ni fondement. Infatigable, l'évêque de Rochester ressaisit aussitôt la

22. J. Clichtoue, *Disceptationis de Magdalena defensio*, fol. 82 v°.

23. *De tribus et unica Magdalena disceptatio secunda.* (Paris, 1519, in-4°.)

24. « Cum tamen alioqui in omnibus : iis stare velim quae sunt sanctae matris Ecclesiae, nec latum quidem unguem ab eis discedere. » (Lefèvre d'Étaples, *De tribus et unica Magdalena disceptatio secunda*, fol. 39 v°.)

plume pour s'en prendre cette fois directement à Clichtoue. Son ouvrage, intitulé *Éversion de la thèse de Josse Clichtoue*[25] ..., dut paraître au mois d'août, peu après la deuxième dissertation de Lefèvre auquel il faisait seulement une brève allusion.

Tirant avantage des retouches apportées par Lefèvre à sa thèse, Fisher tout d'abord ironise. Lefèvre insinuait que ses adversaires ne l'avaient pas compris en l'attaquant comme s'il avait soutenu trois Madeleines, tandis qu'il n'en reconnaissait que deux, et en le traitant comme s'il avait voulu non pas discuter, mais trancher la question. Eh bien ! répond Fisher, le travait sera d'autant moins dur : car il est plus facile de combattre entre deux Madeleines que contre trois. Puis il raille Clichtoue au sujet de ses huit propositions, qu'il se fait fort de renverser l'une après l'autre. Ce sont principalement de l'autorité des témoignages qu'il discutera, et nous le verrons confondre, en les plaçant sur le même plan, la Tradition dont l'Église a la garde et les traditions religieuses, telle la venue des saintes Maries de Provence, et les révélations privées qui, même approuvées par l'Église, comme celle de sainte Brigitte, ne seront jamais objet de la foi catholique.

1. La matière n'est pas de foi, disait Clichtoue. — Mais si, répondait Fisher. Et les prédicateurs dont Lefèvre et Clichtoue répudient le sentiment en sont la preuve. Ils prêchent la sœur de Lazare. Or Notre-Seigneur a prédit que Marie-Madeleine serait prêchée partout : c'est de foi. Donc il est de foi que Marie-Madeleine est sœur de Lazare.

2. Clichtoue disait que dans les choses historiques il faut ajouter foi d'abord aux contemporains. — Mais non, répliquait Fisher. Il cite le cas d'Helvidius, hérétique de la fin du IV[e] siècle, qui écrivit un libelle injurieux contre la virginité de la mère de Dieu[26]; il cite également les « quadragésimans »[27], qui fixaient au 14 nisan la célébration de la fête

25. *Eversio munitionis quam Judocus Clichtoveus erigere moliebatur adversus unicam Magdalenam.* (Louvain [août 1519], in-4°).

26. Helvidius soutenait que la Vierge Marie, après l'enfantement surnaturel du Sauveur, avait eu de Joseph, son époux, plusieurs enfants, désignés par les évangélistes sous le nom de sœurs et de frère du Seigneur (Cf. *Dict. de théologie catholique,* au mot « Helvidius », t. VI, col. 2142).

27. On appelait « quadragésimans » ou « quartodécimans » les partisans de l'ancien comput pascal qui fixait au 14 nisan la célébration de la fête de Pâques. Cette pratique se réclamait du patronage de l'apôtre Jean et était en opposition avec la coutume de l'Église romaine qui reportait cette fête au dimanche suivant. (Cf. *Dict. de théologie catholique,* au mot « Quartodécimans », t. XIII, col. 1445).

de Pâques. Le premier s'appuyait sur saint Matthieu et saint Luc, les autres sur saint Jean, et on leur opposa la coutume de l'Église, la tradition qui seule peut expliquer les Évangélistes.... Que l'on comprenne combien forte est la coutume de l'Église, concluait Fisher. Personne n'a droit d'ébranler par les témoignages des plus anciens ce qui est tout à fait reçu par toute l'Église.

3. Les auteurs les plus voisins des faits viennent après les contemporains. — Mais non, répondait Fisher, ceux-là ne valent pas plus que les contemporains. Ceux qui sont voisins par le lieu, ceux-là ont du poids. Les compatriotes de sainte Madeleine, les Marseillais et les Provençaux ont plus de valeur qu'Origène et Chrysostôme.

4. Ceux qui écrivent postérieurement aux événements doivent être acceptés dans la mesure des raisons qu'ils allèguent. — Oui, disait Fisher, mais s'ils ont des raisons solides, s'ils s'accordent avec le sens commun de l'Église.

5. Il ne faut, quand des auteurs varient sur un sujet, ne les juger que d'après les passages où ils en traitent *ex professo*. — Petite preuve : Clichtoue, au dire de Fisher, la met en avant pour tirer parti de ses auteurs qui se contredisent. Au fond, ceux-ci n'ont pas d'autorité.

6. Si divers auteurs ne sont pas d'accord, il faut donner la préférence à ceux de l'opinion la plus ancienne et la plus raisonnable. — Non, soutenait encore Fisher, l'opinion ancienne ne vaut pas puisque les auteurs anciens ne s'entendent pas entre eux. L'opinion raisonnable, c'est toujours celle qui s'appuie sur le consentement de l'Église.

7. Clichtoue disait que les ouvrages apocryphes ou d'auteurs inconnus sont sans autorité, ainsi que les coutumes fondées sur eux. — Mais si, disait Fisher; car il y a des auteurs anciens, anonymes par humilité, qui disent la vérité. Il faut les admettre, s'ils ne sont pas contredits par de plus anciens et s'ils sont reçus par l'Église. Ce qui est le cas de sainte Madeleine, qui s'appuie sur la prophétie de Jésus-Christ, la multitude des anciens, la tradition du pays, l'usage public de l'Église, la célébrité des miracles, la certitude de révélations approuvées.

8. Mais l'Église ne défend pas de rechercher dans le doute. — Oui, si l'on veut vraiment trouver la vérité. Mais est-ce là le cas de Clichtoue, qui critique vivement ceux qui contredisent sa thèse et omet tout ce qui va à l'encontre ? — Mais l'usage de l'Église ne se trouve pas atteint par ces recherches. — Si, si, répliquait Fisher. Laisser croire que l'Église s'est

trompée pendant plus de cinq siècles, c'est scandaleux, surtout quand c'est affirmé par des gens de bonne vie[28].

LES HUIT VÉRITÉS DE FISHER.

Et résumant sa thèse, l'évêque de Rochester opposait aux huit propositions de Clichtoue, huit vérités qu'il faisait siennes. Peu d'anciens sont de l'avis de Lefèvre : encore sont-ils d'une autorité contestable ou en contradiction avec d'autres. — Le plus grand nombre des Pères orthodoxes sont pour l'unicité. Celle-ci est prouvée par la tradition de Provence (*tradition tardive et par conséquent suspecte*), par les miracles de la Madeleine, par les révélations claires et approuvées de sainte Brigitte (*toutes raisons de crédibilité extra-historiques*), enfin par le consentement de l'Église dont l'Évangile établit la valeur et qui se manifeste par le Souverain Pontife, la coutume du Saint-Siège, la croyance des fidèles (*pas avant saint Grégoire le Grand*).

Mais ce consentement général, avait dit Clichtoue, est aussi bien pour les trois maris de sainte Anne que pour l'unique Madeleine. — Non, répliquait Fisher, qui n'admettait pas le triple mariage de sainte Anne : cette croyance ne repose ni sur des révélations, ni sur des miracles; ... il faut plutôt comparer le sentiment de l'Église sur la Madeleine à son sentiment sur l'Assomption.

Non content de cette vive riposte à Clichtoue, Fisher se retourna contre la dernière dissertation de Lefèvre[29]. A la suite de l'évêque, les assaillants de la première heure, toujours des mieux intentionnés, revinrent à la charge, brandissant chacun une *Défense* et des remarques nouvelles (*Tutamen et anchora*)[30] qui demeurèrent sans répartie[31]. Mais l'offensive déchaînée contre Lefèvre devait accuser encore plus d'intransigeance avec l'intervention de Noël Béda.

28. A quoi Clichtoue avait déjà répondu : Si saint Grégoire le Grand s'est permis de modifier la tradition de son temps relative à la Madeleine, c'est donc qu'on en faisait peu de cas.

29. *Confutatio secundae disceptationis per Jacobum Fabrum Stapulensem habitae, in qua tribus foeminis partiri molitur quae totius Ecclesiae consuetudo unicae tribuit Magdalenae,* 3 septembre 1519.

30. Marc de Grandval publia en 1519 (30 mai) une *Apologiae seu defensorii Ecclesiae catholicae non tres, sive duas Magdalenas sed unicam celebrantis et colentis Tutamentum et anchora.* De même le franciscain Nicolas Legrand qui après avoir donné, en 1518, une *Apologia pro unica Magdalena,* y joignit bientôt aussi un *Tutamen et anchora.* (P. Féret, *la Faculté de théologie de Paris, Époque moderne,* t. II, p. 225.)

31. Érasme, qui était alors très attaqué lui-même, n'intervint point dans la querelle. On sait qu'il réprouvait l'opinion de Lefèvre sur les Madeleines et. souffrait du dommage que cette polémique causait aux

INTERVENTION DE BÉDA.

Le titre de sa réfutation est significatif de l'autorité que cet homme s'arrogera désormais, c'est-à-dire comme le juge qui, après tous les autres, au nom de la doctrine orthodoxe, rend une sentence définitive et somme de s'y tenir sous peine de condamnation. C'est une *Déclaration scolastique touchant le rite de l'Église au sujet de sainte Madeleine*[32]. Elle est faite au nom de l'École et de la Faculté de théologie qui avait chargé son syndic d'intervenir à titre officieux.

Béda s'attaquait principalement à Clichtoue, qu'il se plaisait à opposer à lui-même. Si l'Évangile, d'après lui, disait-il, tient pour plusieurs Madeleines, comment peut-il prétendre que ce n'est pas une question de foi ? Il déclare ne se servir que de l'Évangile, et pourtant il n'hésite pas à s'appuyer sur des révélations, comme celle de sainte Élisabeth de Schönau[33] et d'Amédée, évêque de Grasse[34]. Puis passant à Lefèvre, il sait trouver de nouvelles observations à produire sur le sujet. D'abord cette inconséquence d'accuser d'erreur le peuple et non l'Église, comme si le peuple en prière n'était pas l'Église même. — Lefèvre dit que la question ne con-

nouvelles études. Il écrivait à Fisher lui-même le 2 avril 1519 : « D'aucuns s'affligent que vous ayez quelquefois trop durement, leur semble-t-il, repris ce vieillard intègre qui a si bien mérité des lettres : rien ne peut être plus agréable à ceux qui ne veulent pas qu'on ajoute quoi que ce soit aux vieilles études auxquelles ils sont habituées. » (P.-S. Allen, *Opus epistolarum Des. Erasmi...*, t. III, p. 522). De Louvain, le philosophe de Rotterdam écrivait encore dans le même sens à Poncher (2 octobre 1519) : « Je plains Lefèvre d'avoir affaire à l'évêque de Rochester, homme pieux entre tous et érudit, mais d'un caractère à ne pas s'arrêter une fois qu'il s'est échauffé au combat. Plût à Dieu que dans ses premiers livres il se fût davantage abstenu de critiques ! Il en a publié d'autres, c'est-à-dire il a repris le même sujet. Je ne les ai pas lus. Quel mauvais génie trouble la tranquillité des études ! » (*Ibid.*, t. IV, p. 73.)

32. *Scholastica declaratio sententiae et ritus Ecclesiae de unica Magdalena... contra magistrorum J. Fabri et J. Clichtovei contheologi scripta.* (Paris 1519, in-4°.)

33. Lefèvre avait publié en 1513 le *Liber trium Virorum et trium spiritualium Virginum* qui contient, entre autres, les visions de la sainte Hildegarde (1098-1179), de la bienheureuse Élisabeth de Schönau (1129-1165) et de sainte Mechtilde († vers 1160). Le mysticisme de Lefèvre accepte facilement l'inspiration des visionnaires, singulièrement la valeur des visions de religieuses. Bien plus, non content d'admettre la possibilité et la fréquence de ces extases contemplatives, il laisse entendre qu'il en a eues lui-même. (A. Renaudet, *Préréforme et Humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, (Paris, 1916), p. 636, note 3).

34. En 1362, l'évêque Amédée « présida au transfert d'une relique insigne de sainte Marie-Madeleine, une côte, en l'église de Biot, près d'Antibes ». (*Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques*, t. II, col. 1147).

cerne pas la foi : mais alors pourquoi déclare-t-il qu'il se soumet d'avance ? — Il prétend qu'elle ne concerne pas les mœurs : mais pourtant elle intéresse le culte. L'autorité de l'office, contrairement à ce qu'il affirme, est considérable. Et comme Lefèvre, dans sa nouvelle édition, continuait à soutenir la pluralité des Madeleines, Béda lui rappelle « que pour être hérétique il n'est pas nécessaire d'être dénoncé, il suffit d'être opiniâtre. »[35] Enfin, faisant front aux irénistes qui mettaient en avant les mérites du chef de l'humanisme français et de son groupe, Béda déclare : « Dieu veuille que les Facultés et les Prélats pourvoient sans retard à ce que ce foyer de scandales ne s'étende pas davantage[36]. » Il y avait là une menace non déguisée de poursuite.

LEFÈVRE EST DÉFÉRÉ AU PARLEMENT COMME HÉRÉTIQUE.

Elle eut lieu, à la suite d'une sentence adoptée par voie de jugement dans la Grande Sorbonne le 9 novembre 1521 et ratifiée le premier décembre suivant[37]. Et bien que ni Lefèvre, ni Clichtoue n'entendissent persister dans leur opinion, si Clichtoue, plus souple, réussit pour son propre compte à esquiver par une rétractation privée l'obligation d'une rétractation publique devant la Faculté, Lefèvre, moins heureux, fut déféré au Parlement comme hérétique. Béda espérait-il par là gagner le bras séculier à son orthodoxie ? L'affaire allait suivre son cours, quand le roi, prévenu par Budé, sur le rapport que lui en fit, à sa demande, Guillaume Petit, son confesseur, ordonna à la Cour de ne pas aller plus loin[38]. Ce rapport concluait en effet que c'était là une matière libre et non de foi, — un délit d'opinion, comme l'on dirait aujourd'hui.

35. « Illi maxime pertinaciter aliquod tenent qui prius citati, et ab ecclesia admoniti, nihilominus perseverant nec desistunt. » (*Scholastica declaratio*, fol. 45 v°.)

36. « Id... studiorum generalium et praelatorum videtur esse ne ulterius scandalorum fomes serpat providere, — quod praestet Dominus. Amen. » (*Scholastica declaratio*, fol. 53.)

37. Bien que la Faculté ait tranché la question en admettant l'opinion de saint Grégoire d'après laquelle il n'y avait qu'une Marie-Madeleine, sœur de Marthe, et cette pécheresse dont saint Luc raconte la conversion au VII[e] chapitre de son Évangile, le théologien Estius, professeur à l'université de Douai, soutint publiquement, pour la fête de sainte Madeleine, la triplicité de ce personnage évangélique (Edmond Richer, *Hist. de l'université de Paris*, XVII[e] s. (Bibl. nat., f. lat., ms. 9945, t. III, fol. 310 v°.)

38. D'Argentré, *Collectio judiciorum...* (1728), p. VII; A.-L. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 78.

CONCLUSION.

Nous ignorons si la question fut portée aux pieds de Léon X. A cette époque, de nombreuses plaintes parvenaient à Rome au sujet des travaux exégétiques d'Érasme et la retentissante condamnation de Luther par la Sorbonne (15 avril 1521) n'était pas de nature à élargir parmi les docteurs de l'université de Paris un courant favorable aux novateurs, eux-mêmes hostiles aux théologiens et aux traditions. En réalité, l'essor de pensée libre que représentait le mouvement mystique et fidéiste de Lefèvre, ne pouvait que rencontrer des obstacles en un temps où les humanistes théologizants n'affectaient que dédain à l'égard de l'enseignement traditionnel. Vainement Lefèvre et son école eurent beau formuler, à l'exemple d'Érasme, des principes d'exégèse et de critique, dont beaucoup sont justes et ont été depuis acceptés : ils ne furent pas compris, ils ne pouvaient l'être. Si les uns et les autres reconnaissaient le pouvoir doctrinal de Rome dans les choses de foi et de mœurs, ils ne s'entendaient pas sur la valeur de la Tradition, des traditions, des usages liturgiques, du sentiment des fidèles, sur les différentes façons d'apprécier l'autorité des Pères, des Souverains Pontifes et surtout du magistère ordinaire de l'Église, y compris la diversité de ses enseignements. Lefèvre accordait toute autorité aux anciens auteurs les plus proches de l'Évangile et à la raison ; les autres ne voyaient que le consentement de l'Église. Aux deux partis manquaient les traités des lieux théologiques (*loci communes*), spécialement de la Révélation, de la Tradition, de l'Église, qu'allaient élaborer bientôt chez les réformateurs allemands Mélanchton (1522), chez les catholiques Jean Eck (1525), puis Melchior Cano et les autres théologiens, en accord avec le concile de Trente. Là se trouveraient les distinctions nécessaires en ces matières qu'ils ne faisaient qu'entrevoir[39].

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

39. Pour les différents points de doctrine touchés dans cet article, voir Salvatore di Bartholo, *les Critères théologiques*, traduit de l'italien. Paris, 1889, in-12.

Un épisode de l'histoire religieuse de la Restauration :

LA QUESTION DE L'ADMINISTRATION DU DIOCÈSE DE LYON (1814-1839)

I. Le veuvage de l'Église de Lyon. — Le départ du cardinal Fesch (avril 1814). — Le Conseil archiépiscopal. La crise des Cent-Jours. Fesch, banni de France, reste à Rome archevêque de Lyon. — Pie VII nomme un administrateur apostolique (octobre 1817) qui ne s'installe pas. Situation équivoque des « vicaires généraux de Lyon ». — État matériel et moral du diocèse : jansénistes, zelanti, ultramontains. — L'abbé Courbon maintient la discipline et la tranquillité.

II. L'intrigue de la « Congrégation ». — La situation politique dans le Rhône et le Sud-Est. Les inquiétudes du ministère ultra de 1822. La « coterie » des ultramontains lyonnais : l'abbé Besson. Comment il entreprend d'émouvoir l'administration. Résistances gallicanes. Réserve de la Curie. Besson à la Grande Aumônerie. — Avènement de Léon XII. Mgr de Pins, évêque de Limoges, accepte d'assumer le rôle d'administrateur apostolique à Lyon. Sa nomination comme archevêque *in partibus* d'Amasie (décembre 1823).

III. Mgr de Pins a la tête du diocèse. — Appréhensions de l'administrateur nommé. Heurt entre Besson et Bochard. Installation de l'archevêque d'Amasie (février 1824). Les nouveaux vicaires généraux. La publication du *Solitaire* et la polémique entre « feschistes » et partisans de de Pins. Plaintes contre l'abbé Bochard : Fesch contraint de le rappeler à l'ordre (1827). — De Pins ne réussit pas à devenir archevêque de yon. Il n'est plus soutenu à Paris, où l'on songe à reprendre sur nouveaux frais la question de la démission de Fesch. La révolution de 1830. Le retour de Fesch impossible.

Conclusion. — De Pins reste à Lyon jusqu'à la mort du titulaire. Sa brusque disgrâce en 1839. Derniers remous autour de l'administration de de Pins.

Devenu archevêque de Lyon en 1802 par la grâce de son neveu le Premier Consul, Joseph Fesch devait manifester un attachement remarquable à l'Église dont la fortune l'avait constitué le pasteur et dont les vicissitudes politiques prenaient plaisir à le tenir éloigné.

Sous le Consulat et l'Empire, il ne fit à Lyon que trois séjours de quelque durée, le plus important lorsqu'il fut « exilé » dans son diocèse par Napoléon, entre janvier 1812 et le début de 1814. Mais il ne cessa pas un instant d'administrer véritablement son diocèse, entretenant une correspondance quotidienne avec le Conseil archiépiscopal à qui il avait confié ses pouvoirs, se réservant toutes les décisions et, au moins à ce qu'il croyait, toutes les initiatives. A deux reprises il refusa d'abandonner le titre de Lyon, aussi bien, en 1806, pour la coadjutorerie du Primat de Germanie qu'en 1809 pour le siège de Paris, alléguant chaque fois que sa conscience lui interdisait de rompre les liens sacrés qu'il avait noués avec son Église.

Cette obstination à rester Primat des Gaules, comme il aimait à s'intituler, ne devait pas se démentir dans l'adversité. Obligé par la chute de Napoléon à quitter la France, il allait par une résistance qui ne se démentit point jusqu'à sa mort, survenue en 1839 seulement, créer une situation délicate pour le gouvernement des Bourbons et, plus encore, pour le diocèse de Lyon.

I. — LE VEUVAGE DE L'ÉGLISE DE LYON.

A la nouvelle que les Autrichiens avaient pénétré dans le Bugey, le cardinal Fesch quitta sans plus tarder sa ville épiscopale (janvier 1814). Il alla attendre passivement la chute du régime qui l'avait comblé d'honneurs et de biens dans la solitude de Pradines en Forez, en un couvent de religieuses bénédictines, sans paraître se douter, malgré les objurgations de sa sœur Letizia, que la reconnaissance et sa dignité dussent lui inspirer une autre contenance, sans concevoir que son rôle pût être au milieu de ses ouailles éprouvées. De là il data ses dernières décisions de chef du diocèse; puis, ayant procédé à une sommaire liquidation de ses intérêts en France, il se mit en route le 22 avril pour le midi de la France et l'Italie, convaincu qu'il lui fallait abandonner « quelque temps son diocèse »[1].

Déjà cette fuite avait sa punition. Le 16 avril avait paru à Lyon, édité chez Rusand, l'imprimeur de l'archevêché, un « mandement de MM. les chanoines et chapitre de l'Église primatiale de Lyon pour faire chanter un *Te Deum* en action

1. Ordonnance donnée par le cardinal Fesch, Pradines, 22 avril 1814 (Arch. de l'archevêché de Lyon). Cf. LARREY, *Madame-Mère*, t. II, p. 41; G. VAUTHIER, *le Cardinal Fesch devant l'invasion de 1814*, dans les *Feuilles d'histoire*, juin 1915.

de grâces des heureux événements qui replacent Louis XVIII sur le trône de France ». Les signataires, quatre chanoines tous redevables de leur nomination à la bienveillance personnelle du cardinal : MM. de Rully, de Saint-Georges, Bonnevie et Cabarat, se permettaient donc, sous prétexte de se faire les interprètes de la joie publique, d'agir comme si le siège était vacant et le titulaire démissionnaire. Infraction à toutes les lois canoniques, mais qui fut, bien entendu, accueillie sans scrupules par les maîtres de l'heure. Lorsqu'au début de mai, M. de Rully fut personnellement reçu par le roi Louis XVIII, il fit entendre que Sa Majesté lui avait « beaucoup promis pour sa personne et pour l'église de Lyon »[2].

Seulement les grands vicaires de Fesch veillaient. Forts des pouvoirs que le cardinal venait de leur renouveler très explicitement, ils n'entendaient pas se laisser arracher la barre de direction. Ils savaient fort bien que ces messieurs du Chapitre visaient à les éliminer, eux au moins autant que l'archevêque. MM. de Rully et de Saint-Georges s'étaient exclamé : « Il faut mener ces drôles-là ! »

Ces drôles-là ! Il s'agissait de trois prêtres respectables, plébéiens dont la naissance et le tempérament devaient inspirer du mépris aux nobles chanoines-comtes, mais dont les services passés méritaient considération : les abbés Courbon, Renaud et Bochard.

Le premier dirigeait depuis près de douze ans l'administration diocésaine. Jouissant de la part de Fesch d'une confiance entière, et qui était bien due à ses vertus ecclésiastiques, à son exactitude, à sa connaissance du milieu local, Courbon, dont l'autorité bourrue éveillait parfois des animosités, mais s'imposait toujours, était le pilote vigilant, jamais las, jamais découragé, l'homme des passes difficiles. Pour lui, dans la crise du printemps de 1814, le devoir était clair : maintenir *son* clergé dans l'assiduité exemplaire à la tâche spirituelle, et par conséquent dans l'obéissance aux autorités légitimes. Tandis qu'il faisait face aux lourdes charges matérielles et morales nées de l'occupation ennemie, il donnait l'exemple d'un ralliement sans fracas mais sans réticence à la dynastie restaurée. Tout naturellement, même lorsqu'il s'agissait de célébrer le retour du roi dans sa capitale, il continuait à rédiger les « mandements de S. A. E. le cardinal Fesch », à

2. Courbon à Fesch, 15 mai 1814 (Arch. de l'archevêché). Cf. JAUFFRET, *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. III, p. 8; abbé VANEL, *l'Archevêché*, dans le *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, mars 1912, p. 421.

donner des ordres au nom du chef éloigné (à qui il rendait compte chaque jour de l'état des affaires), à prêcher partout l'apaisement[3]. Ce pacificateur n'ignorait rien de l'agitation, du désarroi des esprits; mais il savait qu'à force d'affirmer que tout était calme, il créerait de la tranquillité.

Sur les points essentiels, il était sûr de l'appui de ses deux confrères au Conseil archiépiscopal. Le second grand vicaire, Renaud, avait voué au cardinal un « attachement aussi sincère que respectueux »; de plus en plus effacé avec l'âge, il avait cependant le courage, en 1814, d'écrire à Fesch qu'il gardait l'espoir de le voir revenir occuper son siège. Non moins attaché, mais d'une personnalité autrement vigoureuse, était le troisième. M. Bochard, docteur de l'ancienne Sorbonne, curé de Bourg-en-Bresse lors du Concordat, avait été nommé grand vicaire par Fesch à la fin de 1807, et chargé de l'œuvre de prédilection du cardinal : les séminaires. Dans la formation du jeune clergé, il avait révélé des qualités de premier ordre : une activité incessante, une science des choses ecclésiastiques profonde. Son ascendant personnel sur les hommes contribua, en dépit des épreuves de la fin de l'Empire, à maintenir le nombre des vocations et la qualité des études qui faisaient la réputation des séminaires lyonnais. Parmi ses pairs, il avait acquis de réelles sympathies, mais aussi, combatif comme il l'était, des antipathies prononcées. Du cardinal il tenait spécialement mission de promouvoir une des plus belles créations de son épiscopat : la société des « missionnaires diocésains », installée par Fesch dans la vaste maison des Chartreux. L'éloignement du pasteur légitime n'interrompit pas un instant la correspondance de Bochard, relative au grand établissement dont il gardait la responsabilité[4].

L'année 1814 n'était pas terminée que le Conseil archiépiscopal semblait avoir rétabli l'ordre menacé par quelques exaltés. A l'occasion des « bonnes fêtes » de Noël, une lettre de vœux partit pour Rome, à l'adresse du cardinal, signée par douze membres du Chapitre :

3. Les lettres de Courbon et de Bochard à Fesch pour cette période se trouvent, partie aux Archives du Vatican, dans *Epoca Napoleonica, Francia*, 283/5 (liasse qui contient tous les papiers recueillis au palais du cardinal après sa mort), partie aux Arch. de l'archevêché de Lyon, *Papiers Fesch*.

4. Arch. du Vatican, endr. cité. — Sur Bochard, cf. abbé LYONNET, *le Cardinal Fesch* (Lyon, 1840), t. II, p. 680; *Notice historique sur M. Bochard, grand-vicaire du diocèse de Lyon* (Lyon, 1834); BOUIX, *Deux pages d'histoire du diocèse de Lyon* (Genève, 1865); ODIN, *les Chartreux de Lyon* (Lyon, 1937), p. 55-63.

La grande distance qui vous sépare de votre diocèse, y lisait-on, ne ralentit ni votre zèle pastoral ni votre sollicitude paternelle pour votre troupeau; elle n'ôte rien non plus, nous osons le dire, à nos sentiments pour Votre Éminence; ils sont invariables comme les principes sacrés qui les inspirent...

La minorité, les quatre chanoines qui avaient fait cavaliers seuls en avril, dénonça-t-elle cette manifestation de napoléonisme ? En tous cas, c'est sous ce titre que la lettre fut blâmée par le *Journal des débats* du 30 janvier 1815. Courbon rectifia aussitôt :

Depuis l'avènement de Mgr le cardinal Fesch au siège de Lyon, le chapitre primatial s'est toujours fait un devoir d'adresser à cette Éminence une lettre de bonne année. Il a pensé qu'étant encore archevêque de Lyon, les circonstances actuelles n'étaient pas un motif suffisant pour se dispenser à son égard d'un acte de bienséance auquel il se conformait depuis douze ans.

Ce ne sont donc pas les *amis du cardinal Fesch,* — car il n'en est point parmi nous, dans le sens au moins que quelques personnes pourraient attacher à ce mot —, qui ont *entraîné* les membres du chapitre à lui écrire; mais c'est le chapitre lui-même, composé d'ecclésiastiques soumis à leur évêque et amis des saintes règles, qui ont pensé que leur silence serait pour son cœur un surcroît de peine et semblerait en quelque sorte insinuer que l'on cesse de le regarder comme le premier pasteur du diocèse de Lyon...

Au reste, la lettre ne contenait pas de vœux pour le retour du cardinal; les signataires n'avaient pas fait un acte politique; leur soumission exacte au roi était connue, et c'est plutôt la minorité qui avait donné à son abstention le sens d'une manifestation[5].

Le retour de l'île d'Elbe vint brusquement compromettre le rétablissement opéré au profit de l'archevêque-oncle par ses représentants. Non seulement les vicaires généraux, qui venaient de faire étalage de leur loyalisme à l'égard des Bourbons durent, au risque de perdre la face, composer des circulaires pour célébrer l'empereur, mais la vague jacobine et anticléricale soulevée à Lyon par l'entrée de Napoléon fut si violente qu'elle bouleversa les catholiques. Quand Fesch fit dans sa métropole une timide et brève réapparition (il y resta trois jours, du 26 au 29 mai 1815), ce fut pour enregistrer les signes de désaffection de son clergé à l'égard de tout ce qui touchait au régime et à la dynastie. Dans la plus grande paroisse du centre de la ville, à Saint-Nizier, le curé, M. Besson — que nous allons retrouver —, interrogé s'il ferait les prié-

5. Arch. du Vatican, *Epoca Napoleonica, Francia,* 283/5.

res pour l'empereur, répondait : « Cela est bon pour Saint-Jean (la cathédrale), et non pas pour nous. » Même refus au séminaire de Saint-Irénée, où le supérieur, M. Gardette, un homme de confiance du cardinal, n'osait punir les élèves qui ne chantaient pas le *Salvum fac imperatorem*[6].

S'il avait été entretenu dans l'illusion par les vœux de la petite minorité qui naguère souhaitait son retour, Fesch dut se convaincre que sa position comme archevêque était à peu près impossible. Il tenta encore une ultime démarche pour obtenir de rester à la tête de son troupeau, alla jusqu'à écrire une lettre personnelle à Louis XVIII (10 juillet) : la réponse vint sous la forme de passeports, signés de son vieil ennemi Fouché, et destinés à lui permettre de reprendre la route des États pontificaux.

Quelques mois plus tard, le 2 janvier 1816, la Chambre introuvable prononçait le bannissement de tous les membres de la famille Bonaparte. Sur place, le préfet du Rhône insistait pour qu'on profitât de la circonstance afin d'obtenir le départ des vicaires généraux : « leur conduite faible à toutes les époques de la révolution, leur dévouement bien connu au cardinal Fesch, le peu de confiance qu'ils inspirent au clergé »[7] rendaient urgent le renouvellement du Conseil.

***

Dans l'ivresse du triomphe, les royalistes se flattèrent d'obtenir sans retard la vacance du siège de Lyon. Déjà des négociations étaient ouvertes avec Rome pour la révision du concordat napoléonien : le gouvernement du Roi très chrétien demandait que le Saint-Siège rétablît purement et simplement les 135 diocèses de 1789, et que tous les évêques en fonctions fussent amenés à se démettre, comme leurs prédécesseurs d'ancien régime quatorze ans plus tôt. Mais Pie VII n'avait, malgré les apparences, accompli qu'avec une extrême répugnance le coup d'État de 1801 contre l'épiscopat gallican tout entier : il n'entendait ni renouveler, ni d'ailleurs paraître désavouer une décision inouïe, que les circonstances et le bien de la religion seuls lui avaient imposée. Comme il était évident que Louis XVIII souhaitait surtout se débarrasser de quelques prélats politiquement indésirables, la Curie admit

6. Abbé Lyonnet, *le Cardinal Fesch*, t. II, p. 579; abbé Vanel, *l'Archevêché*, p. 427.

7. Le préfet du Rhône à l'administrateur des Cultes, 26 oct. 1815, dans Arch. nat., F^{19} 5638.

seulement que le maintien du personnel concordataire dans son ensemble n'empêcherait pas des exceptions particulières, fondées sur des « causes graves et légitimes »[8].

Le comte de Blacas, ambassadeur du Roi, interpréta que le pape saurait amener Fesch à se démettre. A l'entendre, celui-ci encourait, pour révolte contre son souverain légitime, les plus graves censures canoniques. Pie VII, et, à plus forte raison, Consalvi, se prêteraient sans déplaisir à les exercer contre le prélat qui, pendant le temps de sa mission à Rome, avait été, à leur égard, « de la plus extrême insolence ». C'était prendre ses désirs pour des réalités. Les archives du Vatican prouvent que les consulteurs de la Curie pesèrent les arguments de fait et de droit. Et leurs conclusions établirent fortement l'impossibilité de recourir à la rigueur. Le cardinal Fesch avait manifesté à son Église un attachement religieux que les considérations humaines ou politiques n'avaient entamé ni au moment de la coadjutorerie de Ratisbonne ni lors de la nomination à Paris. Il pouvait légitimement se dire l'instrument dont Dieu s'était servi pour en faire l'église « la plus belle et la mieux ordonnée de la France et des autres royaumes ». L'éloignement de son diocèse ne pouvait lui être imputé à faute. Autant l'on souhaitait qu'il se démît de son plein gré à la demande du Saint-Père, autant l'on devait reconnaître que son cas ne rentrait dans aucune des catégories prévues par le droit canonique. Donc, pas de procès possible, et, sans procès, comment dépouiller un évêque[9] ?

Ces considérations, et les sentiments personnels de Pie VII qui restait reconnaissant à Fesch de son attitude en 1811, expliquent assez que le bon pontife n'ait jamais exercé sur l'archevêque des instances très pressantes. Pourtant, au début de 1817, on parut sur le point de sortir de l'impasse. La seconde des conventions destinées à remplacer le concordat napoléonien contenait deux décisions relatives à l'Église de Lyon : d'une part, la nouvelle circonscription des diocèses séparait de Lyon le département de l'Ain, où un évêque était installé à Belley; d'autre part, M. de Bernis, archevêque d'Albi, devait être élevé au premier siège des Gaules. On espérait alors à Rome que Fesch se prêterait à accepter un évêché suburbicaire, laissant ainsi sa place, à la faveur d'une combinaison honorable.

8. Abbé Féret, *la France et le Saint-Siège*, t. II, p. 76, 102 et *passim;* F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. XII, p. 267.
9. Arch. du Vatican, *Epoca Napoleonica, Francia*, 283/5.

Le « refus opiniâtre » de l'intéressé étonna-t-il Pie VII ? En tous cas, Blacas eut beau se récrier qu'il fournissait cette fois la possibilité de trancher dans le vif, d'entamer « régulièrement le procès dans les formes canoniques », on ne l'écouta pas. Le pape se borna à décider que M. de Bernis serait administrateur apostolique du siège de Lyon. Le bref qui conféra à Bernis la plénitude des pouvoirs (1er octobre 1817) argua « des raisons très graves qui empêchaient le titulaire de paraître » dans son diocèse, suspendit pour Fesch l'exercice de la juridiction épiscopale et interdit à ses vicaires généraux de s'immiscer dans l'administration. Le cardinal Fesch avait protesté contre le démembrement de son diocèse et de sa province; il déclara qu'il gardait un titre dont personne ne pouvait le priver, mais qu'il se soumettrait en fait à la décision pontificale, pour ne pas jeter le trouble dans le clergé lyonnais. Il accepta de signifier à ses anciens grands vicaires que, par la volonté de Pie VII, toute correspondance entre eux et lui devait prendre fin[10]. A Lyon, Courbon et Bochard songèrent à répandre le texte de l'acte de soumission et des réclamations du cardinal, mais la police prévenue les en empêcha. Néanmoins quelque chose filtra, et contribua à mettre en éveil l'attention publique.

L'expédient qui consistait à installer un administrateur apostolique était en France insolite et fort contesté. L'Église de Lyon venait récemment d'en faire deux expériences, qui ne pouvaient passer pour des précédents, et qui laissaient médiocre souvenir. Dans des conditions tout à fait exceptionnelles résultant de la Révolution, et *le siège étant vacant*, Rome avait désigné comme administrateurs, en 1799 M. de Verdollin, et en 1802 M. de Mérinville. La première fois, la résistance du chapitre témoigna de l'opposition vigoureuse du clergé gallican à un système qui attribuerait au pape une juridiction immédiate sur les Églises particulières. Puis les articles organiques ajoutés au Concordat avaient formulé l'interdiction pour aucun délégué apostolique d'exercer sur le sol français, sans l'autorisation du gouvernement, « aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane ». Et si, presque aussitôt, Bonaparte, dans l'intérêt de son oncle Fesch, avait admis une dérogation, l'intérim de M. de Mérinville avait paru condamner une solution d'où les dissensions s'étaient trouvées accrues plutôt qu'apaisées.

10. Ricard, *le Cardinal Fesch*, p. 339-345; la lettre des grands vicaires de Lyon du 11 août 1817 est aux Arch. nat., F19 2531.

Pressentant des difficultés, le duc de Richelieu regrettait à part soi en 1817 que les événements donnassent « occasion au pape de faire usage d'un droit qui lui était fort contesté »; il craignait que l'admission du bref ne souffrît de « sérieuses objections, dans un moment surtout où beaucoup de personnes influentes sont en garde contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux libertés de l'Église gallicane »[11]. Les personnes influentes en question ne se recrutaient pas toutes dans les cercles politiques; il s'en trouvait aussi dans les milieux ecclésiastiques, et parmi les évêques, — à telles enseignes que M. de Bernis lui-même manifesta sa répugnance à se charger de l'administration. Là-dessus survint le naufrage du « concordat de 1817 ». L'administrateur, au nom duquel il était déjà arrivé quelques rescrits à Lyon, n'y vint pas en personne. Et il abandonna ce titre en 1819, lorsqu'il fut préconisé à l'archevêché de Rouen.

Les « vicaires généraux de Lyon » continuèrent donc à administrer. Dans quelles conditions juridiques ? la question allait donner lieu à toutes sortes de polémiques, — et cette fois, non sans apparence de raison.

Les ennemis du Conseil s'enhardiront peu à peu à dire que le bref de 1817 ayant interdit à Fesch tout acte de juridiction, du fait même les grands vicaires (qui, selon les règles canoniques et en dépit des dénominations vagues de « vicaires du diocèse », de « vicaires de Lyon » dont ils s'affublaient, n'étaient que les représentants et les délégués personnels de l'archevêque), avaient perdu leurs pouvoirs. S'ils continuaient à administrer sans être rappelés à l'ordre, ce ne pouvait être qu'en vertu de facultés spéciales. M. Courbon, disait-on, avait reçu de Rome un bref secret, lui conférant ces facultés : il l'aurait lui-même laissé entendre dans l'intimité[12]. Plus tard, une preuve indirecte devait être cherchée dans le libellé du bref de janvier 1823, où Léon XII dira de son prédécesseur : qu'il avait été « forcé d'employer un *remède extraordinaire*, et de confier en vertu de son autorité apostolique, aux vicaires généraux alors existants, l'administration provisoire du même diocèse ».

Les tenants de la faction Fesch ont rétorqué que l'hypothèse d'un acte pontifical particulier était aussi fausse qu'inutile.

11. Richelieu à Blacas, 14 oct. 1817 (Arch. des Affaires étrangères, *Rome*, Corr. 949, fol. 237). Cf. Sagnac, *le Concordat de 1817*, dans la *Rev. h. mod.*, janv. 1906. — Sur le refus de Bernis, cf. Fisquet, *la France pontificale, Métropole de Lyon*, p. 612.

12. Chanoine Cattet, *Défense de la vérité sur le cardinal Fesch* (1841), p. 222.

Fesch était resté archevêque titulaire. L'administrateur nommé n'ayant pas pris ses fonctions, une seule autorité demeurait sans incertitude; les pouvoirs dont elle avait investi les grands vicaires étaient incontestables. Incontestés d'ailleurs, tant de Paris, d'où arrivaient chaque jour à l'adresse du Conseil tous les actes d'administration, lettres closes et ordonnances, que de Rome d'où venaient, écrira Bochard, « des brefs et des rescrits sous nos noms individuels, accompagnés de notre qualité de vicaires généraux de Lyon ». Ces arguments, produits dès 1824 par Bochard dans une lettre ouverte à *l'Ami de la religion*, à peine contestés par ce journal, semblent bien répondre à la réalité. D'abord parce qu'on ne voit pas comment le troisième grand vicaire aurait pu les forger de toutes pièces, à cette date, au risque d'être démenti par Courbon. Ensuite parce qu'ils trouvent confirmation dans le fait que, jusqu'à 1823, les ministres successifs, quel qu'ait pu être leur désir de venir à bout de la question Fesch, ont en effet entériné les actes du Conseil[13].

Pendant huit ans, cette situation équivoque devait se maintenir. Dans les sphères politiques, on y pensait par à-coups. Dans le milieu local, pour des raisons qui n'étaient pas toutes de doctrine, des murmures s'élevaient. Mais rien n'allait très loin, parce qu'on sentait Rome réticente, et parce que, en fait, on n'avait pas à signaler de désordre ni de réelle inquiétude dans la marche des affaires.

***

Dans sa lettre de juillet 1815 au Roi, Fesch avait écrit : « J'ose dire que mon diocèse est peut-être celui de France où Votre Majesté apercevra le moins de traces des ravages de la Révolution. »

Pour curieux qu'il fût sous cette forme et sous sa plume, ce témoignage n'était point immérité. Lorsqu'en 1822 le comte de Tournon sera envoyé à la préfecture du Rhône par un gouvernement ultra, soucieux de reprendre en mains la grande métropole du Sud-Est, ce bon observateur notera, non sans surprise, que l'esprit est très religieux dans le département, et qu'au point de vue matériel tout est en ordre pour le culte: huit sur dix des paroisses ont un presbytère, et dans toutes

13. Ainsi, en août 1819, un canonicat s'étant trouvé vacant, les vicaires généraux choisissent pour le remplir l'abbé Allibert, ancien secrétaire de Fesch, et cette nomination est aussitôt approuvée par le gouvernement. Arch. dép. du Rhône, série V, liasse 5.

des réparations ont été faites aux églises; jusque dans les cantons « libéraux » du Nord, les communes mettent un empressement exceptionnel à subvenir aux besoins de la religion[14].

Cependant, et précisément en raison de l'intensité du sentiment religieux, les « ravages de la Révolution », et des dernières années de l'Empire, étaient loin d'être comblés dans les âmes. Courbon en avait parfaitement conscience. S'il acceptait pour lui des attaques, et certains affronts, s'il « laissait crier », comme il disait volontiers, s'il rivait chacun aux tâches pratiques, ce n'était pas par incapacité de comprendre l'exaltation des uns ou l'angoisse des autres, mais au contraire parce qu'il sentait trop vivement le péril des discussions théoriques. Au reste, nul ne connaissait plus exactement le mouvement des esprits.

Il pouvait compter sur un fonds de « bons curés », zélés, gallicans au même sens que lui, c'est-à-dire d'une orthodoxie invariable mais fidèles aux usages de France, attachés à la vie diocésaine et à ses horizons limités. Mais si les agités étaient la minorité, ils étaient pour la tranquillité générale, donc pour Courbon, de redoutables adversaires.

Et, tout d'abord, les « jansénistes » comme disent toujours ses lettres, les hommes de la Petite Église qui, en 1802, avaient blâmé le Concordat, refusé la communion de l'archevêque, levé l'étendard de la révolte contre le Saint-Siège et le gouvernement. Il avait réussi à les cantonner en quelque sorte dans les pays montagneux de la Loire, entre Saint-Galmier et Saint-Médard, mais non à leur enlever leur extraordinaire ascendant sur de petits troupeaux de fidèles, encore moins à contraindre au silence ces avocats intarissables des anciennes disciplines. Les catastrophes subies par la France, justifiant les prophéties de leurs voyants sur l'élévation et la chute de l'Antéchrist; le retour sur le trône des descendants de saint Louis; puis les désillusions : l'oubli des évêques injustement sacrifiés aux exigences de Bonaparte, le maintien du Concordat abhorré, exaltaient encore ces âmes indomptables. Selon Courbon, leurs chefs se croyaient « la liberté de tout faire et de tout dire »; ils calomniaient « selon leur coutume » les prêtres légitimes, les évêques, le pape, envoyant mémoires sur mémoires à Paris. Il est vrai que le grand vicaire ne se laissait point distancer, et qu'il ne cessait dans ses rapports

14. J. Moulard, *le Comte Camille de Tournon*, t. III, p. 591.

de répéter en haut lieu que ces sectaires étaient des opposants nés : « ils étaient ennemis secrets de Napoléon; ils le seront encore plus du roi. »[15]

Leur activité devenait dangereuse, car elle trouvait à ce moment un écho dans certains *zelanti* de l'orthodoxie et du royalisme. « On dit, écrivait encore Courbon, que Paris est rempli de prêtres ou rentrés, ou qui ont repris l'habit de leur état, ou qui après s'être longtemps reposés, annoncent une grande ardeur pour le travail et ont tous le goût de l'épiscopat. » Le souci de faire table rase des survivances de la Révolution et le désir des places s'unissaient pour dicter des plans d'épuration du personnel ecclésiastique, plans dont l'atmosphère générale à la Direction des affaires ecclésiastiques ne rendait la réalisation que trop vraisemblable. Seulement les zélés se divisaient, en royalistes purs qui inclinaient à tout rétablir sur le pied ancien, donc sur la base des libertés gallicanes, et en ultramontains qui faisaient passer avant tout le souci de l'orthodoxie au sens romain et qui étaient prêts à provoquer les interventions du Saint-Siège.

A Lyon, où toute controverse théologique trouvait des champions intrépides, où les thèses les plus osées de Joseph de Maistre n'avaient pas seulement eu des partisans, mais bien des inspirateurs, le débat entre traditionnalistes et ultramontains flamba brusquement lorsque les tractations entre le gouvernement royal et la Curie vinrent lui donner un aliment. « L'on a remarqué, écrivait en 1819 un partisan de la Petite Église, qu'il n'y a point en France de diocèse où il ait paru plus de brochures ultramontaines que dans le diocèse de Lyon[16]. » Cette fois, les « jansénistes » rencontraient des antagonistes à leur taille et, si l'on ose dire, de leur style. Un certain abbé Wurtz, vicaire de la grande paroisse de Saint-Nizier, auteur d'un ouvrage anonyme intitulé *les Précurseurs de l'Antéchrist*, célébrait comme l'époque la plus glorieuse pour l'Église et la plus salutaire pour le monde celle où la puissance temporelle des papes et du clergé avait égalé leur

15. Courbon à l'abbé de Montesquiou, 6 juin 1814 (Arch. de l'archevêché). Cf. B. LAURENT, *l'Église janséniste du Forez* (Saint-Étienne, 1942), *passim*.

16. SILVY, *Doléances et pétitions des fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon* (1819), p. 32; abbé WURTZ, *les Précurseurs de l'Antéchrist, histoire prophétique des plus fameux impies qui ont paru depuis l'établissement de l'Église jusqu'à l'an 1816, ou la Révolution française prédite par saint Jean l'Évangéliste* (5e éd., Rusand, 1816), c. r. dans l'*Ami de la religion*, 12 février 1817.

puissance spirituelle. Cinq éditions de son livre manifestaient l'emprise très forte que ce prêtre exalté, d'une piété brûlante, exerçait sur les dévots.

Enfin pendant que les théoriciens échangeaient arguments, démonstrations et anathèmes, les hommes d'action travaillaient. En particulier les Jésuites, ou du moins leurs pionniers les Pères de la Foi, qui intriguaient pour réinstaller la Compagnie dans un diocèse où elle comptait des sympathies solides. En dépit de certaines apparences, l'aversion de Courbon à l'endroit des jansénistes ne faisait nullement de lui un ami des Jésuites. Il gardait rancune aux Pères de la Foi d'avoir compromis par leur présence la vie des séminaires lyonnais sous l'Empire. Quand on lança des pétitions à Lyon en leur faveur, Courbon déclara tout net qu'il ne ferait rien que sur l'accord et les ordres des deux autorités, celle de Son Éminence et celle du gouvernement. A part soi, il déplorait que la bulle de Pie VII en faveur de la Compagnie vînt « tailler de la besogne » à ses jansénistes. Dans la sphère où il restait le maître, il entendait briser les « intrigues » des Jésuites et « arrêter leurs prétentions »[17]. Même le prétexte des besoins de l'apostolat le trouvait insensible : le diocèse avait ses propres missionnaires, la Société des Chartreux due au cardinal.

Telles étaient la situation ecclésiastique et l'atmosphère spirituelle à Lyon, lorsque des préoccupations politiques et des intrigues locales vinrent attirer l'attention sur le cas singulier de cet archevêché, veuf sans être vacant, bien administré mais dépourvu de pasteur.

II. — L'INTRIGUE DE LA « CONGRÉGATION ».

La ville de Lyon méritait, depuis la première Restauration, de passer pour un des foyers les plus actifs d'opposition aux Bourbons. En 1815, elle avait amplement justifié sa réputation de citadelle du napoléonisme. Puis elle devint pour les libéraux un centre d'opérations limitrophe du Dauphiné, très ardent lui aussi, et au croisement des routes de Suisse et d'Italie, par où pouvaient affluer les révolutionnaires réfugiés à l'étranger. Les tragiques et scandaleux incidents de 1817 grossirent les rangs des opposants de tous ceux que révoltèrent les procédés de police du gouvernement. Si bien que la seconde ville du royaume envoya à la Chambre deux députés d'extrême-gauche, dont l'un, M. de Corcelle, siégeait et conspira

17. Courbon à Fesch, 10 juillet 1814 (Arch. de l'Archevêché de Lyon).

sans doute aux côtés de Voyer d'Argenson et de Manuel[18]. Les royalistes se préoccupaient de modifier une situation intolérable. Volontiers ils incriminaient l'inertie des autorités locales. Et il leur semblait que le clergé aurait dû, s'il avait été bien dirigé, jouer un rôle décisif dans le redressement de l'esprit public.

Parmi les ecclésiastiques du diocèse, il s'en trouva pour suggérer que le mal, en l'occurrence, venait de la situation incertaine de l'administration. Les grands vicaires du Conseil archiépiscopal professaient en paroles un attachement à la dynastie que l'on attendait vainement de voir se traduire en actes. Devait-on espérer des créatures du cardinal Fesch autre chose qu'un tiède loyalisme ? En admettant d'ailleurs la sincérité de Courbon (qu'il n'était pas trop aisé de suspecter), son excessive prudence ne résultait-elle pas nécessairement d'une situation fausse ? Cette situation se prolongeant, une « administration visiblement affaiblie » pouvait-elle se flatter d'obtenir les mêmes égards et la même soumission que naguère ? Devait-on s'étonner si elle ne recevait aucune faveur pour les grandes œuvres du diocèse de la part d'un gouvernement qui entendait à bon droit « se maintenir et écarter les obstacles »[19] ?

On en était là lorsque, dans les derniers jours de 1821, le parti ultra s'empara du pouvoir, décidé à réaliser son programme de régénération politique, sociale et religieuse de la France. Louis XVIII, débarrassé de Richelieu, confiait les affaires à un ministère Villèle-Corbière-Mathieu de Montmorency. La machine secrète qu'on a si longtemps appelée « la Congrégation » et à qui le marquis de Roux a rendu son véritable nom et son caractère, l'ordre des Chevaliers de la Foi, prenait les leviers de commande. Tandis que les purs « rêvaient de refaire l'âme de la France »[20], Villèle, plus positif, se préoccupait de mettre aux postes d'action des hommes sûrs, et, pour commencer, il confiait la direction de la police générale à ce Franchet d'Espérey qui, en 1810, avec quelques amis, avait réussi à répandre la bulle d'excommunication contre Napoléon et à alerter l'opinion catholique. Originaire de Lyon, Franchet ne connaissait pas seulement la ville; il y gardait des amis, et des correspondants assez

18. PASQUIER, *Mémoires*, t. IV, p. 458.
19. Chanoine CATTET, *Défense de la vérité*, p. 176.
20. Marquis de ROUX, *la Restauration*, p. 204. — Sur les hommes de la Congrégation que nous allons évoquer, voir GEOFFROY DE GRANDMAISON, *la Congrégation*. Franchet est dit par SALABERRY le « modeste, utile et dévoué Franchet » (*Souvenirs politiques*, t. I, p. 11).

portés à charger de teintes sombres le tableau que les rapports de police pouvaient faire de l'esprit public et spécialement ecclésiastique.

C'est dans le cadre général du grand effort tenté pour accomplir une « troisième Restauration », dans la suite d'événements qui va de l'installation du ministère Villèle à l'écrasement de « la Révolution », en passant par l'orchestration de l'expédition d'Espagne et, sur le plan local, par le rétablissement politique opéré à Lyon par le préfet Tournon, qu'il faut situer les intrigues dont nous allons nous efforcer de restituer le dessin.

Dans sa biographie du cardinal Fesch, le bon chanoine Lyonnet a fait allusion aux mystérieux conciliabules de la « coterie » qui monta l'offensive contre l'archevêque et ses vicaires. N'en déplaise à son contradicteur, l'abbé Cattet, le mot de coterie n'a rien d'excessif, et les documents authentiques permettent d'en dévoiler les animateurs, sinon toutes les démarches[21].

Au centre, il faut placer l'abbé Besson. Né dans l'Ain en 1756, vicaire général du diocèse de Genève à la résidence d'Annecy en 1787, traîné en prison à Lyon en 1792, à la suite de l'invasion de la Savoie, Besson avait été un réfractaire de marque. Au lendemain du Concordat, Fesch le créait chanoine titulaire de la primatiale, puis lui donnait la cure de St-Nizier, la première paroisse du centre de Lyon. Sous l'Empire, il ne paraît pas qu'on ait soupçonné ses tendances royalistes et ultramontaines. Mais, dès le renversement du régime, Besson se détache au premier rang des thuriféraires de la légitimité. Il accompagne M. de Rully portant les compliments du clergé lyonnais au roi Louis XVIII en sa capitale. Avec les vicaires généraux, il exagère encore des allures d'indépendance qui avaient le don d'agacer M. Courbon. Une dizaine d'années auparavant, à propos d'un minime incident de la vie ecclésiastique, — une procession que Besson voulait organiser pour sa paroisse seule —, l'*alter ego* de Fesch avait décoché à l'important curé ce mot cruel : « A Berne et à Genève, aurait-on méconnu plus pleinement l'autorité spiri-

21. Abbé Lyonnet, t. II, p. 642, et, *contra*, chanoine Cattet, *Défense*, p. 189. Nous avons pu faire la lumière sur la coterie et ses démarches grâce aux documents extrêmement curieux contenus dans les papiers de Mgr Besson, conservés aux Archives du séminaire de Metz, ville dont Besson fut évêque de 1823 à 1842. Toutes les lettres qui suivent, adressées à ou émanées de Besson, les notes et les mémoires analysés doivent, sauf indication contraire, être rapportés à ce fond. Quelques autres documents viennent du très important carton des Arch. nat., F[19] 2531 : *Personnel Lyon* (1814-1870).

tuelle et employé un autre style ? » Maintenant les heurts se multiplient. Il arrive à Courbon de couper net : « Je ne réponds point, écrit-il, aux imputations injustes et aux reproches durs et amers qui forment le préambule de votre lettre... » Ce qui achève d'envenimer les relations, c'est que Besson a pour vicaire l'intempérant abbé Wurtz, et que Courbon lui enjoint de régler le zèle de ce prêtre qui prend « le ton d'un illuminé »[22].

Un moment, le Conseil crut être débarrassé de ce subordonné encombrant. En 1817, Besson fut désigné pour l'évêché de Marseille; mais, pour des raisons mal éclaircies, il refusa cette dignité. Il devait passer encore près de cinq ans à Lyon. Dès la formation du ministère ultra, on pense à lui pour la direction des bureaux de la Grande Aumônerie. Il correspond d'une manière suivie avec Franchet d'Espérey. C'est seulement dans l'été de 1822 qu'il gagne enfin Paris, où on le retrouve un peu plus tard, sous Corbière, à la direction des affaires ecclésiastiques, chanoine honoraire de Saint-Denis et chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, de Sardaigne.

La notice historique qui lui a été consacrée explique en ces termes comment il avait été amené à prendre en mains « l'affaire de Lyon » :

> Ne comprenant pas comment un diocèse pouvait être administré par les vicaires généraux d'un archevêque interdit, M. Besson était partagé entre le désir d'éclairer le Gouvernement sur la position de l'Église de Lyon et la crainte de troubler la conscience et la bonne foi des fidèles. Il ne confiait ses inquiétudes qu'à un petit nombre d'amis éclairés qui partageaient ses peines et qui désiraient comme lui que les nœuds qui rattachaient le siège de Lyon à celui de Rome, l'héritage de saint Irénée à celui de saint Pierre, fussent comme pour les autres Églises visibles à tous les regards...[23]

Sous ces aveux pudiques, nous pouvons mettre sinon toutes les précisions, du moins des dates et quelques noms. Besson avait d'abord essayé d'émouvoir M. de Quélen, coadjuteur de l'archevêque de Paris, en lui adressant, en 1819, des *Observations qui peuvent avoir quelque importance en ce qui concerne le diocèse de Lyon.* Vraisemblablement se flattait-il d'atteindre ainsi la Grande Aumônerie d'une part, et le nonce

22. Courbon à l'abbé Besson, 31 août 1805, 10 févr. 1816, 10 sept. 1817 (Arch. de l'archevêché). — Sur la carrière de Besson, voir le *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.*, t. VIII, col. 1213.

23. *Notice historique sur Mgr J.-B. Besson* (Metz, 1842), p. 20.

d'autre part. Mais il ne réussit pas. Le nonce, à supposer qu'il ait été touché, devait savoir la position arrêtée de la Curie; quant à la Grande Aumônerie, elle comptait encore de trop nombreux « feschistes » comme les appellera un correspondant de Besson (Quélen lui-même n'y avait-il pas débuté sous les auspices de Fesch ?), et de trop nombreux gallicans, pour ne pas freiner.

Il faut attendre que le renversement de la conjoncture politique ouvre des perspectives nouvelles. Très secrètement, en novembre 1821, Besson compose un *Mémoire sur l'exercice actuel de la juridiction ordinaire dans le diocèse de Lyon.* C'est une brochure de 62 pages, qu'il fait imprimer à Genève, à usage privé : elle est destinée à ceux qui, étant dignes d'entendre la vérité, « sont placés pour la porter ou la faire parvenir jusqu'au pied du trône du fils de saint Louis ». Une incertitude absolue, dit l'auteur, règne sur les conditions où s'exerce l'administration du diocèse de Lyon. Fesch, dont l'éloignement était impérieusement réclamé « par la paix et la sûreté intérieure du royaume » est suspens. Les « grands vicaires » ne sont plus ni fondés de pouvoirs, ni délégués, ni vicaires puisqu'ils n'ont pas de supérieur. C'est donc en opposition avec toutes les règles reçues dans l'Église qu'ils usent de la plénitude de l'autorité épiscopale, qu'ils se permettent de repousser des congrégations approuvées par l'Église (ceci pour les Jésuites) et s'appliquent au contraire à en fonder d'autres (allusion évidente aux « Chartreux »), où ils exigent un vœu spécial d'obéissance au cardinal Fesch. Il est temps de revenir à la solution envisagée en 1817, celle d'un administrateur apostolique :

> En 1817, la France catholique se vit à la veille de sa restauration; elle ne se livra pas seulement à l'espérance, elle s'abandonna à l'allégresse. Car tout ce que l'autorité royale pouvait faire était fait, et consacré par l'autorité pontificale, qui versait à pleines mains ses bénédictions sur nous. Hélas ! tout à coup, un démon jaloux... ramena la discorde. Sans doute il avait demandé de cribler l'Église de Lyon davantage que les autres Églises...

Nous ne saurions dire si ce *Mémoire* avait pour auteur le seul Besson, ou s'il était le résultat d'un échange de vues préalable entre amis de la légitimité et de l'orthodoxie. Mais la correspondance du curé de Saint-Nizier prouve qu'il en donna la primeur à des conseillers sûrs, capables de l'éclairer sur la marche à suivre. Au premier rang de ceux-ci, nous

trouvons, avec Franchet d'Espérey, MM. de Place et Cartal, les abbés Vuarin et Perreau[24].

Guy-Marie de Place était un publiciste et journaliste lyonnais qui s'était fait remarquer par d'audacieuses brochures de polémique religieuse et politique et qui jouissait d'une autorité considérable dans les milieux ultra-catholiques et ultra-royalistes. Il ne pouvait manquer de partager les sentiments de Besson; pourtant, au premier moment, sa délicatesse le poussa à recommander la discrétion :

... La publication du *Mémoire* serait à mes yeux un malheur, peut-être quelque chose de plus; tout est en paix aujourd'hui, et avant huit jours le diocèse serait troublé. On écrirait pour, on écrirait contre, et le résultat le plus immédiat serait un schisme beaucoup plus déplorable que le mal dont on se plaint... Le Mémoire ne me paraît pouvoir être utile qu'à ceux qui sont placés assez haut pour influer sur nos destinées et en lui donnant cette destination, il me semble que les choses devraient y être présentées d'une manière un peu différente...

Sous la plume d'un de Place, pareil témoignage relatif à la tranquillité du diocèse en dit long sur le prétendu caractère d'urgence de l'opération entreprise par l'abbé Besson.

M. Cartal opinait dans un sens analogue, mais persuadé qu'il ne serait pas prudent d'alerter le public, il insistait beaucoup plus nettement pour que « la cour de Rome et les évêques de France en soient instruits à fond ». Serions-nous avec ce correspondant sur la trace de l'entrée en scène de la Congrégation ? C'est lui qui suggère de faire agir auprès du « nouveau ministre des Relations extérieures », le duc Mathieu de Montmorency, et qui signale, au cas où Besson ne pourrait venir à Paris, que M. Rusand, l'éditeur lyonnais, « connaît particulièrement M. de Montmorency » et pourrait presser l'affaire.

L'abbé Vuarin, le fameux curé de Genève, que Besson, ancien vicaire général de ce diocèse connaissait de longue date, qui avait trempé dans la « conjuration » d'où était sorti *le Pape* de Joseph de Maistre, devait tout naturellement donner son avis. Il le fit avec sa décision ordinaire. Du côté de Rome, dit-il, on avait peu à attendre : « Les Italiens ont peur de se compromettre en énonçant que le soleil se lève et se couche périodiquement. » Seul, Mgr de Pignerol, qu'il donnait

24. Tous les documents sont dans les Arch. du Sémin. de Metz. — Sur G. M. de Place, voir C. LATREILLE, *Joseph de Maistre et la papauté*, p. 106; sur Vuarin, l'introd. de V. GIRAUD aux lettres de Lamennais à Vuarin, dans la *Revue des Deux Mondes*, oct. 1905.

pour une des lumières de l'épiscopat, pouvait offrir un conseil utile. On ne devait pas penser non plus que M. Franchet pût « réellement suivre les affaires de Lyon ». Il fallait délibérément aller voir le Grand Aumônier (c'était alors le prince de Croy), et là Vuarin avait l'homme qui faciliterait tout, l'abbé Perreau.

Cette fois, la *coterie* tenait son homme. Celui-là aussi, comme Franchet, comme Rusand, avait connu les prisons de l'Empire en 1811, et peut-être avec plus de raison encore, car il avait vraiment un tempérament de conspirateur. Il avait été un des intermédiaires les plus audacieux entre les cardinaux noirs, le pape lui-même, et les affidés de la Congrégation, à Lyon et à Paris : Savary l'avait considéré comme le pivot de l'affaire d'Astros, en janvier 1811. Installé maintenant à la Grande Aumônerie, il prit tant d'intérêt à l'affaire qu'il se chargea des premiers travaux d'approche. Il mettrait sous les yeux des ministres le *Mémoire* et toutes les observations que lui suggérait son désir d'avancer l'affaire, insistant pour « faire sentir qu'on se rendrait à peu près ridicule après tout ce qui s'est passé de disputer en vertu de *nos droits et franchises* à qui appartenait le droit d'éteindre le feu qui va nous dévorer ». Car, pour lui, la solution de l'administrateur apostolique s'imposait, et il ne s'agissait que de réfuter d'une manière décisive les inévitables objections des gallicans.

En réalité, l'accueil fait au *Mémoire* de Besson n'était pas plus chaud au delà des monts qu'à Paris. L'archevêque de Pignerol, consulté, convenait qu'il y avait quelque chose de pénible dans la situation du diocèse; mais pas plus que l'archevêque de Gênes dont il rapportait l'avis, il n'admettait qu'on pût tirer du bannissement de Fesch, d'une décision du pouvoir civil, la nullité du titre de l'archevêque de Lyon : « Hors l'effet d'un interdit absolu, il reste réellement archevêque et investi de la juridiction et les grands vicaires à qui il ne l'a pas révoquée, mais plutôt positivement confirmée, ne l'exercent pas moins validement. »

Du côté de la Curie, plus de réserve encore. Besson avait adressé son factum au cardinal Fontana, l'assurant avec une grande humilité qu'il n'en ferait aucun usage jusqu'à la réponse dont Son Éminence voudrait bien l'honorer, qu'il se tenait prêt à l'amender, à l'anéantir même si on le jugeait inconsidéré, mais conjurant, au nom d'une Église désolée, Sa Sainteté elle-même d'y vouloir jeter les yeux. Il ne reçut aucune réponse. Sans s'estimer battu, il entreprit par d'autres

intermédiaires, des instances visant à obtenir que le pape interdît aux vicaires généraux de Lyon de continuer leurs fonctions. Pie VII répondit (en mai 1822) :

Si in origine rerum aliquod fuerit vitium dicas velim huic piissimo sacerdoti quod illud fuerit subinde a me sanatum, ac proinde nullam ipsi nunc remanere timendi rationem. (Si, à l'origine, il y eut quelque irrégularité, veuillez dire à cet excellent prêtre qu'elle a été ensuite corrigée par nous, et qu'il ne reste donc maintenant aucun motif de crainte).

Besson en éprouva quelque dépit : il « était bien loin de penser que Rome approuvât l'état actuel des choses ». Il lui paraissait que « dans cette déplorable affaire, pour ménager les intérêts d'un parti, la religion du pape a été surprise ». Ses scrupules personnels ne pouvaient se contenter d'une assurance verbalement donnée de la légitimité des pouvoirs des vicaires généraux : dans un pays catholique, en paix avec Rome, où le gouvernement n'admet jamais de pouvoirs occultes, les supérieurs ecclésiastiques d'un diocèse doivent être notoirement en communion avec le Saint-Siège :

Ce n'est pas ainsi qu'on satisfera le clergé, les catholiques, la saine partie de la nation ni le gouvernement. Au point où les choses en sont venues, il n'y a plus de milieu. Ou Rome consentira de suite à prendre les moyens de donner à Lyon un autre archevêque, ou aucune puissance ne peut plus empêcher en France que la position inouïe de ce diocèse et toutes les circonstances qui s'y rattachent ne soient bientôt discutées publiquement dans des écrits, dans des pétitions, dans les gazettes, etc....

Qui peut répondre qu'on n'ira pas jusqu'à dire si on éprouve de la résistance à Rome que cette résistance n'est pas de l'amitié ? Qui peut répondre qu'on mettra assez de mesure en parlant de sa marche mystérieuse pendant ces cinq dernières années, en insistant sur les contradictions qu'il y a entre ses actes officiels et ses pouvoirs secrets, etc., etc.

On ne parle plus de cette affaire de Lyon que pour s'écrier que c'est un grand scandale : il est sans doute du plus grand intérêt pour la religion et la monarchie en France que ce scandale cesse, mais il est aussi du plus grand intérêt pour la cour de Rome de le faire cesser au plus tôt.

Si les instances de Besson devenaient pressantes au point de revêtir la forme d'un véritable ultimatum, c'est que les circonstances servaient son dessein. A Lyon, une importante victoire électorale couronnait les efforts des ultras et leur donnait de nouveaux moyens de se faire entendre. Aux élections de mai-juin 1822, les deux députés libéraux sortants, de Corcelle et Couderc avaient mordu la poussière. La colère

des milieux populaires, qui avait failli dégénérer en émeute, se brisait devant la fermeté du préfet Tournon[25]. Et à peine élus, les nouveaux députés royalistes se faisaient les interprètes des fidèles de la monarchie. Dès le mois de juillet, tandis que le ministre de l'Intérieur demandait au préfet des renseignements sur la situation à Lyon, le député Delhorme rédigeait un *Mémoire sur la nécessité de donner un chef spirituel au diocèse,* qui utilisait les arguments de Besson. Le 19 novembre suivant, sous sa signature et celle de ses collègues Pavy et Gillet-Valbreuze, c'est au Grand Aumônier qu'un nouveau mémoire était présenté.

Au moment où se produisait cette seconde démarche, l'abbé Besson se trouvait au cœur de la place qu'il s'agissait d'enlever : il avait été nommé à la Grande Aumônerie dans le courant d'août 1823. Les conditions où se produisit cette nomination restent obscures. Était-elle due à l'intervention de Franchet d'Espérey ? Les lettres du directeur de la police prouvent qu'il avait vu le Grand Aumônier pour les affaires de Lyon, mais qu'il avait eu mauvaise impression de l'esprit qui régnait dans ses bureaux : « Hélas ! écrivait Franchet..., vous savez que les doctrines du « grand homme » avaient pénétré jusque dans le sanctuaire et que ce n'est pas seulement dans le Conseil d'État que nous devons rencontrer des obstacles à l'établissement des bonnes influences, au placement des hommes monarchiques. » Quelques semaines plus tard, un billet de Perreau saluait la nomination de Besson :

> Vous aurez bien quelques épines suscitées par nos jeunes feschistes de la grande Aumônerie..... Cela leur a fait jeter des clameurs vraiment extraordinaires, pour ne pas dire injurieuses envers Mgr le Grand Aumônier. Ils prétendent même que S. A. admet dans son administration une tête chaude qui a *mis le feu dans le diocèse de Lyon*...[26]
>
> Venez donc, cher et digne ami, je remercie Dieu de tout mon cœur du succès qu'il a daigné donner à cette *conspiration* pour le bien de la religion et du roi.

Et voilà Perreau qui s'emploie personnellement à trouver à son ami un logement près des Tuileries, de manière que, dit-il, « nous travaillerons dans le cabinet de Son Altesse, car

25. J. Moulard, *Une page inédite de l'histoire de Lyon : les élections de 1822 et le comte C. de Tournon,* dans *l'Université catholique,* 15 juillet 1911. Le Mémoire de Delhorme, tout inspiré de Besson, est dans Arch. nat., BB 30/192; celui au Grand Aumônier, *ibid.,* F[19] 2531.

26. Le propos est attribué à Feutrier, qui avait été secrétaire de la Grande Aumônerie du temps de Fesch; Perreau à Besson, 26 août 1822.

c'est là où vous commencerez votre campagne ». Et voilà de Place qui, revenu de ses hésitations de naguère, s'emploie à aiguillonner les conjurés. Le temps des belles promesses, écrit-il, est passé :

Les ministres actuels doivent, à les entendre, faire des merveilles. Il me semble que ces messieurs devront un peu se hâter et se dire : dum tempus habemus, operemus bonum. Tâchez, si vous en avez l'occasion, de leur faire comprendre ce latin.....

Qu'importe qu'il y ait tant d'évêchés sur le papier, si l'on n'envoie point d'évêques dans les diocèses rétablis. On ne comprend donc pas encore qu'un évêque, en gagnant des âmes à Dieu gagne plus de sujets au roi, plus d'électeurs à la bonne cause que toutes les opérations politiques du ministère. Pauvre sagesse humaine, que tes vues sont courtes ! Et voilà que l'on ajourne encore le remplacement de Mgr Fesch ! Que l'on emploie à cette affaire l'argent qu'il faudra peut-être plus tard pour déjouer les manœuvres des *carbonari* de Lyon, et l'on est assuré de prévenir les plus grands maux dans notre pays. Vous n'avez pas besoin qu'on vous stimule. Mais ceux qui vous entourent, ceux même qui vous emploient ont bien besoin qu'on leur remette sans cesse devant les yeux ce point capital : un archevêque est plus essentiel pour Lyon que pour Paris même....

Ainsi placé, ainsi encadré, Besson se met à l'œuvre, plein de confiance dans le succès. Le gouvernement commence à être persuadé « que ce qu'il y a d'opposé à la légitimité dans l'esprit des départements qui composent le diocèse de Lyon doit être attribué en majeure partie à l'influence de l'administration ecclésiastique », que cette affaire « touche toute la France », qu'on ne saurait l'ajourner sans courir le risque de la voir portée au tribunal de l'opinion, s'envenimer et s'aggraver. C'est un premier point que marquent les conjurés.

Cependant les bureaux ministériels imaginent de tourner la difficulté résultant du refus de démission de Fesch en nommant un coadjuteur. La *Quotidienne* lance même le nom de l'abbé Rohan-Chabot. De Rome, Consalvi insiste sur les avantages d'une solution qui permettrait d'employer les formes prévues par le Concordat. Solution pire qu'un ajournement, se récrie Besson, puisqu'elle impliquerait l'aveu que Fesch est bien l'archevêque légitime, et donnerait raison à ses partisans. Et d'accumuler, dans de nouvelles notes sur la situation du diocèse, les arguments pour établir : 1° qu'il ne devrait pas être impossible d'amener Fesch à se démettre ;

2° qu'à défaut d'une démission, il n'y a d'issue que dans l'envoi d'un administrateur apostolique, ainsi que les deux parties en étaient convenu en 1817[27].

A l'Intérieur, les préjugés gallicans résistent toujours. Mais les Affaires étrangères sont maintenant gagnées. Sans doute, sur ces entrefaites, le portefeuille échappe à Mathieu de Montmorency; mais le nouveau titulaire, le vicomte de Chateaubriand, doit avoir des raisons personnelles de préconiser la méthode qui « paraîtrait effacer davantage le premier titulaire » du siège de Lyon. Enfin, on décide que l'ambassadeur de France à Rome présentera au Secrétaire d'État une note officielle sur la situation à Lyon tout comme si l'affaire commençait, ... lorsque parvient à Paris une nouvelle susceptible de modifier tous les calculs : Pie VII est à l'agonie, et sa succession peut, d'un moment à l'autre, s'ouvrir.

***

Pie VII mourut le 20 août 1823. Le 28 septembre, le cardinal della Genga était porté par les cardinaux au trône pontifical sous le nom de Léon XII. Notre ambassadeur à Rome, le duc de Montmorency-Laval, se félicitait pour la France de l'issue du conclave. En tous cas, du point de vue des royalistes, ce choix avait entre autres conséquences immédiates celle d'éliminer définitivement Consalvi, qui, comme secrétaire d'État, avait montré dans l'affaire de Lyon « plus d'esprit de bureaucratie en faveur de M. Fesch que d'esprit de gouvernement ecclésiastique pour les intérêts de la religion ».

Dès sa première audience, l'ambassadeur du Roi appela l'attention de Léon XII sur l'importante question de Lyon. L'accueil parut très encourageant. Léon XII se disait si décidé à sortir du provisoire qu'il entendait donner au cardinal Fesch un successeur revêtu de toute l'autorité spirituelle. Mais une fois encore, Fesch refusa de se laisser arracher sa démission; une fois de plus, la Curie déclina la suggestion du gouvernement français de considérer ce refus comme un motif suffisant pour prononcer un jugement canonique[28]. Les ultras ne se souciaient pas de se retrouver dans la situation qui, sous le défunt pape, avait valu des protestations de bon vouloir et le maintien des « vicaires généraux du diocèse ». De sorte que, par un renversement des rôles, c'est Paris qui, à partir de la fin de 1823, réclame un administrateur apostolique. Ce dé-

27. Arch. nat., F[19] 2531, et Arch. du séminaire de Metz.
28. Abbé Féret, *la France et le Saint-Siège*, t. II, p. 458.

nouement ne peut être désagréable au Saint-Siège, et, de surcroît, on lui offre un candidat dont la personne offre toutes les garanties de dévouement aux deux pouvoirs.

Depuis six mois en effet, la « coterie » avait gagné à ses projets un évêque, si persuadé de la grandeur des intérêts en cause qu'il allait presque au-devant des offres, Monseigneur de Pins[29].

Jean-Paul-Gaston de Pins était né en 1766, à Castres, d'une maison qui se targuait de remonter jusqu'aux maires du palais de Neustrie, et d'avoir été installée par Charlemagne en Catalogne, pour défendre la frontière du Languedoc contre les Maures. « Despues de Dios, la casa de Pinos », disait la devise des barons catalans, dont l'évêque ne manquera pas une occasion de se présenter comme l'authentique descendant. Fils cadet, Jean-Paul-Gaston entra dans les ordres : il y apporta d'ailleurs une foi extrêmement vive, des vertus apostoliques que nul ne contesta jamais, un attachement à l'orthodoxie qui se renforça dans l'épreuve. Prêtre en 1789, vicaire général de l'archevêque de Bourges, Mgr de Puységur, son oncle, il accepta, lorsque celui-ci partit en émigration, d'assurer l'administration du diocèse. L'orage révolutionnaire le chassa dans les montagnes du Languedoc, puis en Espagne. Vers la fin du règne de Pie VI, muni des pouvoirs apostoliques, il prit avec vaillance la charge du diocèse de Saint-Pons. Puis, il rentra dans l'obscurité pendant la période concordataire.

En 1814-1815, sa réputation d'attachement à la papauté et à la monarchie lui valut d'être mêlé aux négociations ecclésiastiques entre Paris et Rome : il y rendit, affirme-t-on, des services importants au Grand Aumônier Talleyrand-Périgord. Aussi est-il préconisé évêque de Béziers en 1817. Mais, lorsque s'avère l'échec du Concordat, il accepte de renoncer à ses droits. Enfin en 1822 vient l'heure des réparations : il succède à Mgr du Bourg sur le siège de Limoges, dont il prend possession le 12 janvier 1823.

Comment, à peine installé dans son diocèse, s'en est-il trouvé détourné par la perspective de l'administration de Lyon ? Plus tard, il racontera que, la Grande Aumônerie lui ayant demandé de désigner l'ecclésiastique qu'il croirait le plus capable d'administrer Lyon, il avait indiqué un certain

29. Sur Mgr de Pins, voir abbé CATTET, art. nécrol., dans *Gazette de Lyon*, 3 déc. 1850, et *Défense ...*, déjà citée; F.-Z. COLLOMBET, *Quinze ans de l'Église de Lyon*, dans la *Revue du Lyonnais* (1840), t. XI et XII ; BAUNARD, *l'Épiscopat français*, p. 303. — Toutes les lettres qui suivent sont dans les documents Besson, à Metz.

abbé de Chièze, qui refusa. Louis XVIII, préoccupé de la tranquillité de la seconde ville du royaume, voulait pour une fonction difficile un ecclésiastique âgé, ayant déjà la pratique de l'administration; il insista pour que de Pins acceptât lui-même. Le récit n'est pas faux; il n'est certainement pas complet; car il omet Besson, lequel eut tout au long l'initiative, se fit l'interprète de l'Aumônerie et du Roi, décida de Pins. Et peut-être exagère-t-il les répugnances que l'évêque de Limoges eut à surmonter pour se soumettre à la considération des seuls intérêts de la religion et de la couronne.

En réalité, dès mai 1823, de Pins a écrit à son « bon ami » Besson qu'il ne repousse pas la proposition qui lui est faite. A deux reprises il avoue qu'il a saisi *aussitôt* les ouvertures de Besson. Il a pensé qu'elles « venaient de Dieu ». D'une part, sa première tournée pastorale venait de lui révéler que le diocèse de Limoges était trop étendu et difficile pour son âge et ses infirmités. D'autre part, il croyait entendre, dans cette suggestion inopinée en faveur de Lyon, l'appel même de Dieu :

> L'habitude des combats et le sentiment de cette bénédiction divine qui m'ayant constamment placé sur la brèche n'a pas permis la plus légère déviation dans les temps de désastre, m'inspire une telle confiance qu'il me semble que je pourrais effectivement rendre encore quelques services à l'Église....

D'une âme moins simple, on croirait à une ambition qui se drape maladroitement de grands sentiments. Il semble plutôt qu'il s'agisse d'une tendance un peu candide à interpréter les vues de la Providence sur soi, assez habituelle à sa dévotion. De Pins soupçonne vaguement que tout n'ira pas seul, — encore qu'il ne sache rien de Lyon, si ce n'est ce que lui en disent les *mémoires* de Besson. Il se flatte de l'espoir que «notre bon ami Franchet » préparera les voies « auprès du préfet de Lyon et du Conseil général, afin de faciliter le bien dans un pays où bien des obstacles doivent se rencontrer à chaque pas ». Cependant, à mesure qu'il approche de ces obstacles, les conditions obscures où agissent ses amis, le secret recommandé, les lenteurs mal expliquées, lui inspirent quelque appréhension. Comment « faire le bien » si l'on ne reçoit qu'une mission précaire, celle d'un administrateur révocable à volonté ?

> Toute la force d'un évêque est dans son inamovibilité ; il ne voit plus que Dieu seul devant lui et au-dessus de lui; cette vue de Dieu d'une part et son inamovibilité de l'autre assurent sa marche et il va au but avec la confiance certaine que Dieu sera avec lui...

Il faudrait donc que le bref qui viendra de Rome « porte quelque chose de semblable à ce qui assure la possession future du siège devenu vacant », comme cela se fait pour les coadjuteurs.

Réflexions très justes, répond Besson, — et cette concession est jolie de la part de celui qui refuse si radicalement d'admettre l'inamovibilité de Fesch —; mais impossible de les communiquer au Grand Aumônier pour le moment, car il ne faut pas donner l'impression de revenir sur le consentement exprimé, et qui a été si agréable au Roi. Quels que soient d'ailleurs les points de détail à régler encore avec Rome, « il n'y a pas dans le Gouvernement d'autre pensée que celle de donner un Archevêque, et qu'après six mois ou un an au plus d'administration il est impossible que M. Fesch ne donne pas sa démission ou ne soit pas forcé de la donner ». Et puis, la mission est si belle que les consolations abonderont pour l'élu de la Providence. Qui serait plus que de Pins capable d'y apporter le tact et les nuances convenables ? D'autant que Besson offre de se trouver à ses ordres et à ses côtés quand il voudra.

De Pins, noyé dans ces protestations, lutte faiblement. Il est « entre les mains de M. le Grand Aumônier ». Il prend acte de l'offre de son ami d'être à ses côtés : Besson sera son premier grand vicaire, choisira les deux autres de manière à ne conserver personne de l'ancien Conseil. On lui demande de recueillir ses pensées pour composer la première pastorale : or nous sommes seulement au 28 août, Rome n'est pas sortie de son mutisme, n'a même pas été consultée sur le candidat du gouvernement, et, pour l'heure, il n'y a pas de pape.

Au début de novembre, inopinément, l'abbé Besson est nommé évêque de Metz. Pour tout autre que de Pins, cette nouvelle serait une déconvenue, peut-être quelque chose de plus. Lui y voit l'ordre de la divine Providence. Il mesure, certes, le vide immense qu'il éprouvera à Lyon; mais il lui suffira que Besson, revêtu d'un titre qui va le grandir d'une autorité nouvelle consente à lui préparer les voies jusqu'à la prise de possession sur le plan local, et à poursuivre dans le domaine diplomatique l'action envisagée pour obtenir la vacance définitive du siège.

L'exaltation de Léon XII, la présence dans son entourage du cardinal Pacca, qui s'était intéressé à la question de Lyon et avait, paraît-il, affirmé que Rome possédait « plus de pièces qu'il n'était nécessaire pour arriver à une vacance définitive », rendirent à de Pins une confiance nouvelle. Deux

longs mois d'attente et d'incertitude allaient encore l'éprouver. Nous devons renoncer à décrire les sentiments par lesquels il passa, ses instances réitérées auprès de Besson. Jusqu'au bout, à l'étonnement de l'intéressé, tout devait être « étrange dans cette affaire de Lyon ». Finalement de Pins n'y tenant plus, se rendit à Paris, où il eut des conversations avec l'abbé Perreau, dans lesquelles intervint même l'abbé de Lamennais : fallait-il susciter de nouvelles démarches auprès du ministère ? hâterait-on l'expédition du bref si l'on n'y liait pas celle du titre d'archevêque *in partibus* ? Le nonce de Sa Sainteté n'avait pas à ce sujet « un mot d'officiel; les instructions qu'il recevait lui étaient données par un ami de Rome ». Enfin, survint un rescrit l'autorisant à procéder aux informations canoniques concernant l'évêque de Limoges.

On était alors au 23 décembre. Le 10 du même mois, le roi Louis XVIII avait écrit une lettre personnelle à Sa Sainteté, lui demandant de conférer à Jean-Paul-Gaston de Pins, avec les pouvoirs d'administrateur apostolique du diocèse de Lyon, le titre d'archevêque *in partibus infidelium*[30]. Le bref donnant satisfaction au Roi fut expédié le 26 : de Pins recevait le titre d'archevêque d'Amasie. En lui annonçant cette nouvelle, Montmorency-Laval l'assurait du zèle qu'avaient déployé dans la circonstance non seulement le cardinal della Somaglia, mais le secrétaire d'État, « pour obtenir une certaine démission qui aurait rendu votre situation plus complète ».

Ainsi aboutissait-on à une situation qui, quelques années plus tôt, eût bien étonné les gallicans d'ancienne tradition : c'étaient les sollicitations de la Couronne qui arrachaient au Saint-Siège la nomination d'un administrateur apostolique pour le premier siège des Gaules. Dans une décision de pure forme, le Conseil d'État enregistra le bref pontifical le 28 janvier 1824. Le complot tramé depuis près de trois ans par et autour de Besson avait enfin réussi. La voie semblait frayée devant Mgr de Pins, archevêque d'Amasie et administrateur apostolique du diocèse de Lyon.

III. — MONSEIGNEUR DE PINS A LA TÊTE DU DIOCÈSE.

Le 27 décembre 1823, *l'Ami de la religion et du roi* annonçant la décision pontificale relative à Lyon, exprimait sa satisfaction que se dissipassent enfin « les nuages répandus sur l'administration de cette Église ». Huit jours plus tard, ce

30. Artaud de Montor, *Hist. du pape Léon XII*, t. I, p. 139.

journal recevait une lettre de Lyon le sommant de préciser en quoi consistaient les nuages dont on prenait soudain tant d'inquiétude. La lettre était signée de M. Bochard.

Les partisans de Fesch allaient-ils entrer en lice ? Les vicaires généraux se feraient-ils les interprètes d'une émotion que l'on sentait sourdre depuis quelque temps, et dont l'expression publique rallierait certainement des adhésions ?

Des trois hommes qui administraient depuis 1814, deux atteignaient maintenant 80 ans. Renaud n'inspirait aucune appréhension. Courbon, qui avait porté le poids principal, ressentait peut-être l'affront infligé au Conseil qu'il animait, le succès personnel remporté par Besson contre lui; mais sa nature disciplinée, tempérée, ne le portait pas aux révoltes, ni aux éclats. On pouvait même, en invoquant le bien de la religion, les intérêts du diocèse, espérer le gagner, et de Pins eut le mérite de s'en rendre compte. Puisque Besson allait lui être enlevé, il songea à maintenir dans son poste de premier grand vicaire le vieillard qu'un labeur d'un quart de siècle avait imposé au respect de tous ? C'eût été un coup de maître que d'assurer par cette marque de confiance la continuité de l'ancienne à la nouvelle administration et l'harmonie des esprits. Par malheur pour l'archevêque d'Amasie, sa bonne intention fut trompée par la mort inopinée de Courbon, le 8 février 1824[31]. Demeurait seul représentant de l'archevêque titulaire de Lyon, M. Bochard, redoutable par son ardeur, par sa fidélité à Fesch, par des principes gallicans puisés en Sorbonne et qui pourraient trouver des échos dans le diocèse, et au delà.

Depuis trois mois, à Limoges, dans l'entourage direct de Pins, parvenaient des bruits inquiétants. On disait le Chapitre, le séminaire, les curés de Lyon « fortement prononcés contre la nomination d'un administrateur ». On n'était pas sans redouter qu'une opposition venue des milieux locaux ne rencontrât des sympathies dans le corps épiscopal, surtout auprès de Mgr de Quélen, avec qui Bochard passait pour « fort lié »[32]. A vrai dire, les curés lyonnais, pliés à une forte discipline, n'étaient guère hommes à céder au goût des polémiques. Dans le Chapitre, ceux qui auraient dû représenter l'esprit traditionnel, féru des prérogatives des anciens chanoines-comtes, constituaient alors la fraction militante dont

31. D' « attendrissantes obsèques » témoignèrent des regrets des catholiques lyonnais, dit *l'Ami de la religion*, 20 mars 1824. Le bruit courut naturellement que Courbon était mort de chagrin.

32. F. LAMENNAIS, *Correspondance*, t. I, p. 218.

l'administrateur était assuré. Jusque dans la maison des Chartreux, dont on racontait faussement que les membres s'étaient liés par un vœu spécial d'obéissance au fondateur, des hommes de bonne volonté, et surtout le supérieur M. Mioland, s'employaient à prévenir des divisions qui n'auraient profité qu'aux « impies » et aux ennemis de la religion[33]. Au total, parmi les ecclésiastiques du diocèse, il y avait des « feschistes »; il n'y avait pas de fauteurs de schisme capables de braver les volontés formelles du Saint-Père. L'opposition risquait moins de procéder de principes gallicans intransigeants, moins même d'une fidélité sentimentale au « cardinal » qu'on avait bien peu vu, que d'une certaine fierté blessée. A Lyon, où l'on se flattait de posséder des fondations nombreuses, des œuvres florissantes, on éprouvait de l'amertume à entendre répéter que le diocèse avait souffert d'une situation irrégulière et avait besoin d'être repris en mains; on n'aimait pas le langage de ces *zelanti* qui prétendaient traiter un pays religieux et obéissant comme s'il s'agissait de le rendre à l'orthodoxie et à la légitimité. De Pins discernerait-il que le succès de sa mission dépendrait de son attitude ? Croirait-il plus urgent de soutenir avec hauteur le caractère à lui conféré par la double volonté de la Couronne et du Siège apostolique ? ou saurait-il, à force de prudence et de tact, rassurer les esprits et dissiper les ressentiments ?

Le pauvre archevêque d'Amasie s'était si bien livré à son ami Besson qu'il ne lui était déjà plus loisible d'échapper à son patronage, le moins propre à apaiser les préventions. Ne sachant trop comment aborder ses ouailles, il avait demandé à l'ancien curé de Saint-Nizier de prendre possession de l'administration en son nom. Le 7 février 1824, Mgr Besson vint signifier le bref de Léon XII au Chapitre métropolitain assemblé sous la présidence de Bochard. Des adversaires de l'administrateur ont prétendu que le Chapitre avait alors émis une formelle protestation. Il n'en est rien, comme l'a prouvé la démonstration incontestable établie sur ce point par le chanoine Cattet. Mais Bochard, à haute voix, reprocha à son ancien subordonné de s'être chargé « d'une triste commission : venir déclarer à votre Prélat qu'il est interdit, sans jugement et sans raison, ce n'est digne ni de vous, ni de ce qu'il a fait pour vous, ni de votre place ». Puis, estimant qu'il avait « rempli toute justice » en affirmant une dernière fois

33. Lettres de M. Berthelot, vicaire général de Limoges à M. Mioland, supérieur des Chartreux de Lyon (Arch. de la Maison des Chartreux, janv.-avril 1824).

les droits et la réputation du titulaire, il s'éloigna[34]. En quittant l'archevêché, il annonça sa résolution de se retirer dans son pays, à Poncins (Ain).

L'entrée de de Pins à Lyon se déroula le 18 février 1824 au milieu d'un concours de foule tout à fait rassurant. Dix jours plus tard, l'administrateur procédait au sacre épiscopal de Mgr Besson dans son ancienne paroisse de Saint-Nizier. Les journaux, commentant les deux cérémonies, soulignèrent l'empressement des fidèles qui prouvait « que les doctrines religieuses sont, comme les doctrines monarchiques, héréditaires chez les Lyonnais »[35]. Ils prêtèrent au « vénérable prélat » quelques réponses heureuses. Malheureusement l'effet du premier mandement fut désastreux : l'archevêque d'Amasie réussissait à n'y pas prononcer le nom de Fesch et à faire remonter à M. de Marbeuf la prospérité du diocèse et la vigueur de sa vie religieuse. Étonnant paradoxe, puisque Mgr de Marbeuf, nommé deux ans avant la Révolution à Lyon, n'avait jamais paru dans sa ville épiscopale ! Mais Besson tenait depuis longtemps à cette manière d'écrire l'histoire ! On en fit des gorges chaudes[36], en attendant de s'indigner lorsque, dans les actes suivants, de Pins à son tour imagina de se présenter aux prêtres comme « votre premier pasteur », intima aux officiants de remplacer dans les prières publiques le nom de Joseph (Fesch) par la formule *pro pastore nostro Joanne Paulo*, exigea enfin des ordinands le serment *promittis mihi et successoribus mei*, comme s'il avait appartenu à un administrateur de s'intégrer dans la succession épiscopale en rayant des diptyques de l'Église le nom même du titulaire encore vivant.

Cependant l'excellent homme protestait ne vouloir que « le bien » et la paix. Très frappé par tout ce qu'il découvrait des « merveilles » de son diocèse, il était le premier à en décrire les richesses spirituelles. Il semble même qu'il ait retardé les mesures comme le retour des Jésuites, que les plus militants de ses amis attendaient avec impatience, mais dont il appréhendait les conséquences. Il recevait avec bonté son clergé, qu'impressionnaient sa dévotion et son exactitude. Des attentions flatteuses lui valaient le ralliement de tel des familiers de Fesch, un Groboz, un Allibert. D'ailleurs le sentiment d'eu-

34. Abbé Cattet, *Défense ...*, p. 309; *Notice historique sur M. Bochard*, p. 59.

35. *Tablettes historiques et littéraires*, 27 février 1824; *Gazette universelle de Lyon*, 19 février 1824.

36. *Mandement qu'aurait dû faire Mgr l'administrateur lors de son entrée à Lyon* (Bibl. de la ville de Lyon, fonds Coste, n° 97).

phorie créé dans les milieux royalistes par l'heureux aboutissement de la guerre d'Espagne, par la défaite de « la Révolution » au dehors, puis au dedans, maintenait une atmosphère générale favorable. Les journaux soutenaient l'administrateur de Lyon en annonçant déjà son succès : « Ce prélat, écrivait *l'Ami de la religion*, a réuni tous les esprits par la sagesse de ses mesures et par les heureux choix qu'il a faits... »

Encens officiel ! Pour dominer une situation aussi équivoque, il aurait fallu que de Pins possédât à un tout autre degré l'autorité qui s'impose et l'art de s'entourer. En s'installant, il s'était donné comme vicaires généraux les abbés Recorbet, chanoine titulaire, Baron, curé de Saint-Pierre de Montbrison, et Cholleton, directeur au grand séminaire[37]. Le chanoine Recorbet, chargé par Fesch de la direction du séminaire de l'Argentière, avait été, en 1810, fortement suspect d'intelligence avec les Congréganistes qui répandaient les consignes de Rome. Et si, après son arrestation, la police de Savary n'avait pu prouver sa participation aux menées des Perreau et des Franchet d'Espérey, elle l'avait néanmoins tenu éloigné de Lyon. Ainsi dans cette désignation c'est toujours le même cercle d'amitiés que nous voyons se fermer. Mais Recorbet n'eut pas le temps de donner une marque à la nouvelle administration, car il mourut dès le mois de décembre 1825. Pour compléter le conseil, de Pins fit appel à un grand vicaire de Viviers, qui avait été professeur au séminaire de Lyon, l'abbé Cattet. A partir de ce moment, les « feschistes » eurent beau jeu pour dire que ce n'était pas la peine de déléguer un administrateur sous prétexte de reprendre en mains la direction, alors qu'il laissait glisser toute l'autorité aux mains de ses vicaires. Un partisan de Fesch, dans une note qui semble bien être parvenue au cardinal, tournait en dérision la débandade de la nouvelle équipe : « pour que tout allât mieux, on avait imaginé d'adjoindre aux têtes si petites qui gouvernaient déjà la tête vive et si jeune de M. Cattet le cadet, cela n'a servi qu'à brouiller les cartes davantage. »[38]

Mais déjà les critiques avaient eu une expression publique. Dans les premiers mois de 1825 parut à Lyon, chez J.-M. Boursy, une brochure de 31 pages mystérieusement signée « le Solitaire », et intitulée *Coup d'œil sur l'Église de Lyon du 15 février 1824 au 15 février 1825*. Le Solitaire disait sur

37. Arch. départ. du Rhône, série V, liasse 5.
38. Note sur l'état du diocèse (anonyme, et s.d.), dans *Arch. nat.*, F[19] 1904.

un ton de mélancolie habilement calculé ce qui se chuchotait à travers les presbytères : l'état admirable du diocèse sous les anciens vicaires généraux, les menées d'une coterie guidée par ses ressentiments, l'atteinte portée aux droits de l'épiscopat par l'éviction de Fesch, l'impression d'insuffisance qu'on éprouvait devant la nouvelle administration :

Voilà donc où aboutissent tous les bienfaits de cette prétendue amélioration ! On nous arrache la paix, on persécute nos anciens chefs pour n'avoir fait que du bien, on s'engraisse du fruit de leurs sueurs, et l'ambition n'est pas encore satisfaite ! *Vous* qui désiriez avec empressement de voir ce que nous voyons, jouissez de votre spectacle et applaudissez à tout. On nous ravit des hommes qui réunissaient aux talents l'expérience des choses, des lieux et des personnes; on nous tire d'un état fixe et très canonique, pour nous placer dans un état provisoire qui nous met dans l'impossibilité de conserver et de transmettre le dépôt précieux de la juridiction !...

Quoique le Solitaire affectât d'épargner l'administrateur personnellement, et se contentât de décocher quelques traits à sa vanité nobiliaire et à son empressement excessif à se transformer en archevêque de Lyon, sa brochure dut être très pénible à Mgr de Pins. Cœur sensible, convaincu qu'il agissait de bonne foi et « pour le bien », il souffrit, mais prêcha autour de lui la patience, recommanda le silence. Il comptait sans ses amis. Ceux-ci luttèrent d'émulation à qui réfuterait « le Solitaire », alléguant la nécessité d'empêcher le mal de s'étendre. Le fougueux de Place entra en lice avec une *Réponse au coup d'œil d'un Solitaire* : « Est-ce donc, s'écriait-il, un si grand malheur d'être gouverné dans les voies du salut par un envoyé du vicaire de Jésus-Christ ? » Antoine Faure publia *le Solitaire aux prises avec le sens commun*, où il tranchait le problème de droit canonique à force de citations empruntées aux meilleurs auteurs. L'un et l'autre passaient à côté des vraies difficultés : il était assez vain d'accabler d'arguments juridiques les réflexes du patriotisme local, de la fidélité, d'un sentiment sommaire de l'équité. Le *Solitaire* remporta un succès réel, avoué de ses adversaires, et attesté par une floraison de brochures de la même veine.

Pour que le petit écrit eût été aussi sûrement lancé, pour qu'il eût rencontré pareil écho, il sembla qu'il devait émaner d'un redoutable adversaire. On pensa tout naturellement à l'abbé Bochard. Bochard était de cette race d'hommes dont la résignation ne paraît possible à personne, amis indiscrets ou ennemis malveillants. On remarquait que dans sa retraite,

il continuait à s'intituler « vicaire général » : de là à conclure qu'il prétendait encore soutenir les droits du cardinal Fesch, qu'il recevait et provoquait les doléances des « partisans de la discipline ecclésiastique selon les canons de l'Église », il n'y avait qu'un pas. Incapable de demeurer inactif, il s'occupait d'un établissement de « prêtres auxiliaires » et de « frères catéchistes » destinés à aider au service des paroisses dans l'Ain : c'est donc qu'il entretenait une clientèle de prosélytes, pour répandre « sa doctrine ». On l'accusait même d'accueillir les requêtes des prêtres qui pour plus de sûreté, lui demandaient encore des pouvoirs. Lamennais, toujours enclin à grossir en drames les incidents de la vie ecclésiastique, voyait le « diocèse de Lyon en proie à un schisme qui ne fait pas encore beaucoup de bruit, mais dont les suites pourraient devenir très graves »[39].

Rome fut émue par les plaintes de l'administrateur. L'ambassadeur de France Montmorency-Laval réclama du secrétaire d'État qu'il adressât au cardinal Fesch une « réprimande sévère ». Peut-être, en donnant tant de relief au cas Bochard, espérait-on trouver un biais pour remettre sur le tapis la question de la démission. Le secrétaire d'État transmit les plaintes à l'archevêque de Lyon; il attribua les responsabilités à son ex-vicaire général, et demanda qu'il fût désavoué. Fesch se justifia avec beaucoup de dignité. Tout le monde était témoin de ce qu'il consentait pour maintenir la paix, l'unanimité, et l'obéissance à l'autorité dans le diocèse de Lyon : « le cardinal Fesch sait combien sont dommageables les scissions religieuses, lui qui a tant travaillé pour éteindre le schisme constitutionnel. » Ses protestations contre les mesures prises pour mettre en administration l'archevêché, avaient été formulées — comme il ne manquait jamais de le préciser aux visiteurs venus de France — sauf le respect dû au primat d'honneur et de juridiction du pape sur l'Église universelle. Qu'après lui avoir interdit de se mêler en rien des affaires de Lyon on prétendît se servir de lui pour admonester un de ses anciens collaborateurs, il s'en étonnait. Pour déférer aux volontés du Saint-Père, il écrirait à Bochard, mais à coup sûr il ne pourrait désapprouver une conduite qu'il n'avait point lieu de croire coupable, ni condamner l'homme qui s'honorait de se dire encore son vicaire.

Sous le même pli, ouverte, était jointe la lettre demandée pour Bochard. Écrite par un secrétaire, elle était corrigée de la main du cardinal :

39. F. Lamennais, *Correspondance*, t. II, p. 318.

Pour moi, je vous crois trop prudent et trop amant de la paix et de la tranquillité, et je ne vous ai jamais cru fou à ce point que voulant rester dans un pays, vous vouliez vous mettre en état d'insurrection contre ceux qui y dominent. Néanmoins j'ai promis de vous écrire pour vous signifier que toute la part que je prends à mon diocèse, c'est de ne m'oublier pas devant Dieu, comme je ne l'oublie pas dans la célébration quotidienne des saints mystères, malgré la défense de l'administrateur, puisque, quand on l'observerait, j'espère bien qu'il ne m'oubliera pas Celui qui exauce et qui connaît à qui sont dues les prières.

En outre, quoique j'aie protesté contre la nomination d'un administrateur, j'ai reconnu être de mon devoir de me tenir en paix, et ne point me mêler des affaires du diocèse. Faites-en autant, et puisque le titre de grand vicaire inquiète tant ces Messieurs, ne prenez celui ni d'actuel ni d'ancien. Si on ne vous avait pas si mal desservi auprès de Sa Sainteté, je vous aurais engagé de vous en venir à Rome pour y passer dans la retraite, avec moi des jours tout occupés de vos études ecclésiastiques et de l'éternité...

Priez pour moi et faites tout ce qu'il vous sera possible pour fermer la bouche à vos ennemis et à vos jaloux.

Votre bien affectionné[40].

Nous ignorons si Bochard répondit, et s'il se justifia des griefs portés contre lui. Mais nous savons qu'il trouva un défenseur en l'évêque de Belley. Le pape Léon XII avait adressé à Mgr Devie une lettre très énergique au sujet de ce « pseudo grand vicaire », dont la doctrine, analogue à celle des anticoncordataires, produisait des fruits amers de division. Mgr Devie se déclara au courant des faits et gestes de Bochard. S'il signait encore vicaire général, c'était au sens même où le cardinal Fesch était autorisé à Rome à se dire archevêque de Lyon. Il affirmait n'avoir fait aucun acte de juridiction, n'avoir ni inspiré ni répandu de pamphlets contre l'administrateur. Dans sa maison de prêtres fleurissaient la régularité et la soumission due à l'Ordinaire; on n'avait eu écho d'aucun propos sentant l'hérésie ou le schisme : « cependant, nous avons réprimandé, ainsi que M. Bochard lui-même, un de ses prêtres qui avait parlé en termes peu convenables de l'administration de Lyon. »[41]

40. Arch. Vat., Epoca Napoleonica, 283/5.

41. Abbé Desgeorge, *Vie de Mgr Mioland* (Lyon, 1871), p. 129-131. Il est certain que Bochard soutenait l'inamovibilité des évêques avec des arguments renouvelés des Réclamations des anticoncordatistes de 1803: cf. *Un petit mot sur M. Bochard et l'épiscopat* (brochure, Lyon, 1841), p. 21.

*
**

Le rappel à l'ordre infligé à Bochard, sa mort sept années plus tard, ne devaient pas suffire à mettre à l'aise l'administrateur de Lyon. L'ombre de l'archevêque, qui s'obstinait à vivre et à conserver son titre, l'empêchait de connaître cette sécurité dans la possession, cette stabilité dont il avait dès l'abord diagnostiqué qu'elle était la condition du bien à réaliser.

Lui et les siens avaient eu le sentiment qu'il importait de profiter de la période d'accord parfait entre le gouvernement royal et le Saint-Siège. A peine de Pins était-il installé qu'on essayait d'élargir ce premier succès. L'administrateur, dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le nouvel évêque de Metz, dans une supplique à Léon XII[42], faisaient parallèlement valoir l'incertitude où l'on risquait de se trouver au cas d'une mort prématurée de Mgr de Pins. A sa disparition, ses grands vicaires perdraient aussitôt tout pouvoir, et le Chapitre ne pourrait, Fesch survivant et le siège n'étant pas vacant, élire un vicaire capitulaire : toute juridiction se trouverait éteinte d'un coup. Pour éviter cette impasse, Besson estimait « que le seul moyen de satisfaire à ce que réclament dans cette cause le bien de la religion en France et celui du diocèse de Lyon en particulier, (était) de remplir le siège sur une vacance canoniquement survenue de quelque manière que ce soit ». Mais la Curie avait fixé sa position : rien pour achever de dépouiller Fesch; tout pour assurer l'observation des décisions romaines et de la discipline ecclésiastique. Elle fit la sourde oreille aux suggestions de Besson; en revanche elle accueillit un projet présenté par Frayssinous au nom du gouvernement royal, et, le 21 septembre 1824, expédia un bref prorogeant, en cas de prédécès de l'administrateur, les pouvoirs de ses vicaires généraux. Cette solution, vraiment insolite pour le coup, fut le plus naturellement du monde reçue en Conseil d'État, sans susciter aucune réaction gallicane.

Bien vite s'éloigna l'heure où de Pins avait pu bénéficier de la bienveillance des deux pouvoirs, et d'une chaîne d'intelligences allant des bureaux ministériels jusqu'à ceux de la secrétairerie d'État. Le 6 novembre 1827, l'archevêque d'Amasie figurait, à côté des archevêques d'Albi, de Tours, d'Auch et d'Avignon, dans la fournée de pairs à qui Villèle tenta, in

42. Besson à S. S. Léon XII (s. d.), Arch. du séminaire de Metz, et de Pins au ministère de l'Intérieur, 27 juin 1824, Arch. nat., F[19] 2531.

extremis, de demander une majorité : dernier expédient, selon les adversaires du parti-prêtre, pour renforcer les bancs ministériels d'hommes de la Congrégation. Deux mois plus tard, Villèle et Corbière tombaient, entraînant dans le naufrage Franchet d'Espérey, bien des amis sûrs, et les espérances cléricales et ultramontaines. Le vent tournait au gallicanisme de stricte observance, ce qui rendait bien peu confortable la position d'un administrateur apostolique.

Vint le jour, le 7 juillet 1828, où la question de principe, posée par la présence d'un *vicaire* du pape sur un siège archiépiscopal en France, fut évoquée à la tribune de la Chambre. Dupin, accrochant à la discussion du budget des affaires ecclésiastiques un problème de droit canonique, démontra que l'ancien droit attesté par Fleury, que les Articles organiques, avaient été radicalement méconnus. Il s'étonna qu'une entreprise dont l'audace eût autrefois soulevé le Parlement, l'Université, l'épiscopat, n'eût rencontré aucun obstacle, et conclut:

> Le ministre qui a toléré de telles innovations a violé à la fois les lois de l'État et celles de notre Église. Il a introduit parmi nous un foyer d'ultramontanisme dont la chaleur brûlante s'exhale jusqu'à nous. Il est temps d'y porter atteinte et répression, car nous voulons *l'ordre légal en tout et partout*...[43]

Le garde des sceaux répliqua. Reprenant l'historique des négociations, il établit que le gouvernement du Roi n'avait pas procédé avec légèreté, qu'aucune décision n'avait été prise à Rome que sur sa proposition et à sa demande, n'avait été exécutée en France qu'après vérification dans les formes des lois et ordonnances. Le débat en resta là, s'étant, à l'inverse des polémiques entre catholiques lyonnais, beaucoup moins occupé des situations locales que des principes en cause, ce qui avait permis à l'interpellateur et au ministre, en en faisant des applications différentes, de rendre un hommage semblable aux libertés gallicanes.

Or de Pins était moins qu'évêque de France d'un opportunisme à céder aux courants dominants. L'administration de Lyon, en admettant qu'elle ne l'eût pas été en quelque sorte par une fatalité d'origine, devenait sous son impulsion le foyer d'ultramontanisme redouté par Dupin. Le ministre des Affaires étrangères s'était déjà plaint de l'affectation que mettait de Pins à correspondre directement avec la Curie, sans passer par l'intermédiaire du gouvernement. En 1828, lorsque se posa pour le diocèse la question épineuse de l'ap-

43. *Archives du Rhône*, t. VIII, p. 233-239.

plication des ordonnances Martignac sur les petits séminaires, l'archevêque d'Amasie n'hésita pas à prendre l'attitude la plus intransigeante pour sauver les fondations lyonnaises: il se disait « plus étroitement obligé qu'un autre à ne rien abandonner des droits » dont le dépôt lui avait été confié[44]. Pas un instant, il ne se demanda si, dans sa situation instable, il eût été plus avantageux de ménager le gouvernement.

Il semble bien que, vers le même temps, la question de Lyon fut remise sur le tapis du côté français. Lamennais écrivait alors : « Il paraît qu'on négocie la démission du cardinal Fesch en faveur de Feutrier. C'est encore une vieille intrigue ; il est possible qu'elle réussisse, car je ne sache rien de plus scandaleux. »[45] Le nom du ministre des Affaires ecclésiastiques, qui avait été naguère une créature de Fesch à la Grande Aumônerie, fut-il vraiment proposé ? Ce qui est certain, c'est qu'on rêvait d'aboutir là où on avait échoué en 1823, mais que, ne songeant plus guère au sort de l'administrateur, on lançait tantôt un nom, tantôt un autre, selon qu'on espérait triompher des répugnances de Fesch à se démettre. Le Saint-Siège prêtait, assez mollement, son concours. Au début de 1829, Léon XII mort, l'avènement de Pie VIII fut l'occasion de nouvelles instances auprès de l'archevêque de Lyon. Le cardinal répliqua que, sa conscience étant en sûreté, il persisterait jusqu'à sa mort dans son refus de démission. Et si, comme on l'affirma, le pape parla alors d'*aveugle et incompréhensible obstination*, il s'en tint en tous cas à ce blâme platonique.

Les politiciens laissaient entendre que, jusque dans sa retraite et dans sa dévotion, l'oncle de Napoléon échafaudait encore des calculs sur un renversement de la conjoncture politique. Ce renversement vint, avec la chute de Charles X. A Lyon, dans les milieux populaires, où, de l'aveu du préfet bourbonien de Brosses « le nom de ce prélat et sa personne ne sont pas sans souvenirs »[46], on s'attendit aussitôt au retour de Fesch. Quelques ecclésiastiques tinrent à en exprimer l'espoir à leur archevêque; l'un d'eux, le chanoine Delandine écrivait le 28 août à Fesch :

44. Arch. des Affaires étrangères, *Rome*, 963, fol. 298; C. LATREILLE, *l'Application des Ordonnances de 1828 dans le diocèse de Lyon*, dans la *Rev. d'histoire de Lyon*, 1912.

45. F. LAMENNAIS, *Correspondance*, t. I, p. 411. Il est certain qu'on espéra obtenir que Fesch résignât son titre, en proposant de lui donner comme successeur Mgr d'Isoard, son ami de jeunesse, et son protégé de naguère.

46. Rapport du préfet de Brosses, 6 mai 1829, dans Arch. nat., F[7] 6771.

Les journaux ont déjà parlé plusieurs fois de votre prochain retour dans votre diocèse, les crieurs publics l'ont promulgué dans toutes les rues de Lyon et je puis vous assurer qu'on le désire universellement, en pensant à tout le bien que vous avez fait et que vous êtes le légitime et titulaire pasteur, car le titre d'administrateur n'en impose pas assez ici et ne satisfait pas assez l'opinion comme le besoin publique....

L'administrateur du diocèse, je vous le dis confidentiellement, est faible, peu expérimenté, peu éclairé, c'est un fait reconnu soit ici soit à Paris au ci-devant ministère des affaires ecclésiastiques; les grands vicaires sont trop jeunes et n'inspirent pas assez de confiance généralement et surtout aux anciens curés et prêtres qui supportent mal volontiers cette supériorité juvénile. Ainsi Votre Éminence aura bien des réformes à faire, beaucoup de choses à perfectionner, qui ne sont qu'ébauchées et plusieurs à créer pour satisfaire aux besoins de l'époque et pour lesquelles un simple administrateur n'a ni assez d'ascendant ni assez de droit...[47]

Un des biographes de Fesch soutient qu'il aurait sollicité du nouveau gouvernement l'autorisation de rentrer en France et de reprendre ses fonctions, promettant, en échange du retrait de la loi qui l'avait banni, de léguer à *son* diocèse ses propriétés et ses magnifiques collections de tableaux[48]. Mais, en admettant que Louis-Philippe ait pu incliner à revenir sur les lois de proscription, le gouvernement de Juillet devait se garder de toute mesure propre à favoriser le napoléonisme. Bientôt l'agitation révolutionnaire en Italie, le rôle des neveux de l'Empereur en Romagne achevaient de jeter sur les Bonaparte le soupçon d'être des éléments de ralliement pour les forces de désordre. Les chances que Fesch pouvait attendre des événements en furent irréductiblement compromises. Pour lui d'ailleurs, il n'y eut rien à regretter. Quinze années d'éloignement et de stricte retraite, une vie d'étroite dévotion sans activité de gouvernement, le rendaient incapable d'assumer ce rôle de restaurateur dont quelques fidèles rêvaient pour lui. Il n'était plus qu'un homme fini, et ce n'est point diminuer le mérite de sa soumission aux volontés pontificales que de dire qu'elles procédaient aussi d'une résignation un peu morne. Il lui arriva, devant quelques ecclésiastiques lyonnais de passage dans la Ville éternelle, de parler encore de son diocèse, de dire : « J'espère y retourner, et je saurai distinguer les prêtres qui m'auront été fidèles. » En vérité, il était trop tard pour renouer la chaîne des temps interrompue.

47. Arch. du Vatican, *Epoca Napoleonica, Francia*, 283/5.
48. Abbé Vanel, *l'Archevêché*, dans le *Bull. du diocèse* (1912), p. 435.

CONCLUSION.

Mgr de Pins devait demeurer à Lyon. Mais il y demeurerait dans la même situation d'administrateur, rendue plus précaire encore par les défiances des orléanistes et des libéraux contre son carlisme et son ultramontanisme notoires. Aux offres qui lui étaient faites d'un changement, il pouvait mesurer combien on désirait peu son maintien à Lyon. Mais il répondit fièrement qu'il n'avait accepté son rôle que par devoir, que depuis 1823 il avait refusé les archevêchés de Bordeaux et de Toulouse, « par la double considération du bien que Dieu m'a donné d'opérer dans le diocèse de Lyon et de celui que j'espérais y faire par la suite ».

Si, nonobstant ces considérations, il arrivait que ma présence dans le diocèse pût être, comme l'insinue Votre Excellence, l'occasion de troubles, les mêmes motifs qui m'y ont retenu et attaché jusqu'à présent me feraient un devoir de le quitter et de borner tous mes soins et tous mes désirs à faire des vœux pour sa bonne administration[49].

Ainsi, par la vicissitude des choses, l'archevêque d'Amasie en était réduit, après six ans d'administration apostolique, à une situation non sans analogie avec celle de Fesch. Et il trouvait des formules assez semblables à celles du titulaire, des droits de qui il avait fait si bon marché, pour proclamer son attachement à son troupeau. Disons à sa louange qu'il prouva aussi cet attachement. Non sans vaillance il fit face aux périls d'une époque extrêmement difficile, — celle des troubles de Lyon en 1831 et en 1834 —; il ne se laissa pas entamer par la malveillance du préfet Gasparin[50]; il ignora le tort plus grand encore que lui firent souvent des partisans indiscrets. Sans grand éclat, son administration s'inséra sans hiatus sensible entre l'œuvre de restauration des « vicaires généraux du diocèse », fondateurs de l'Église concordataire, et le pontificat de trente ans qui devait lui succéder.

Elle prit fin brusquement, à la mort de Fesch. Ce décès, survenu le 13 mai 1839, et qui aurait pu douze ans plus tôt marquer l'avènement de Pins à la succession apostolique, fut le signal d'une disgrâce qui parut aussi allègrement consentie à Rome qu'à Paris. Deux mois ne s'étaient pas écoulés qu'il était dépouillé de son titre d'administrateur (14 juillet 1839).

49. Arch. nat., F[19] 2531 : de Pins au duc de Broglie, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 13 sept. 1830.

50. On prête au préfet du Rhône ce mot cruel : un étranger disait devant lui que M. de Pins était un apôtre. — « Oui, avant la Pentecôte », rétorqua Gasparin.

Au début de l'année suivante, à l'arrivée du nouveau primat des Gaules, Mgr de Bonald, l'archevêque d'Amasie se retirait à la Grande Chartreuse.

Lorsque son état de santé l'obligea à quitter la montagne, c'est à Lyon qu'il revint chercher asile. Il y devait survivre jusqu'en 1850.

Avant de disparaître dans un oubli à peu près total, de Pins put être témoin du procès de son administration établi par le publiciste lyonnais F.-Z. Collombet, puis de la longue polémique soutenue par les chanoines Lyonnet et Cattet, les deux historiens qui, se disputant le droit de dire « la vérité sur le cardinal Fesch », prolongèrent les débats qui avaient un temps passionné le clergé de l'archidiocèse, sur la légitimité, les origines et les conséquences de la solution forgée pour parer au veuvage de l'Église de Lyon pendant près d'un quart de siècle.

André Latreille,
Professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

MÉLANGES

NOTE SUR UN CIMETIÈRE DE MOINES DÉCOUVERT A LA FONTAINE-AU-BOIS EN SEINE-ET-MARNE

Les histoires d'anciens monastères ne mentionnent que très rarement les lieux d'inhumation des moines. Lacune sans gravité, reconnaissons-le. Mais l'inattention qu'elle décèle d'ordinaire, accuse moins la légèreté que la trompeuse indifférence pratiquée longtemps par les auteurs à ce sujet. Il a fallu les travaux d'Edmond Le Blant au siècle dernier, pour révéler tout l'intérêt qui s'attache en France aux vestiges des sépultures chrétiennes.

Parmi celles-ci, les cercueils en plâtre semblent avoir été jadis, quelle que soit l'époque, d'un emploi « général et constant. Toutefois, écrit dom Leclercq, il faut se garder de croire qu'ils soient extrêmement communs. Dans la plupart des lieux où on les a rencontrés, ils étaient peu nombreux comparativement aux autres; mais leur usage, communs aux Burgondes et aux Francs, a persisté jusqu'au XIII[e] siècle. »[1] D'autant plus dignes de remarque qu'ils sont rares, d'autant plus difficiles à connaître qu'ils sont dispersés, l'on se reprocherait de ne pas signaler ici un cimetière d'âge médiéval, récemment découvert sur les terres de l'ancien prieuré de La Fontaine-au-Bois en Provinois.

Un mot d'abord sur ce petit monastère. Fondé en 1107, sur les hauts lieux de la commune de Melz, au diocèse de Sens, le prieuré de La Fontaine-au-Bois était un essaimage de l'abbaye d'Essommes, près de Château-Thierry. Deux ou trois religieux y vivaient sous la conduite d'un prieur. En 1562, lors de la première guerre de religion, le départ des moines ayant amené la cessation de toute vie conventuelle[2], on n'enterra plus dans le cimetière. Les dates extrêmes que je viens d'indiquer : 1107-1562, fixent l'âge probable des inhumations.

1. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III, art. « Cimetière », col. 1661.

2. Victor CARRIÈRE, *le Prieuré de La Fontaine-au-Bois*, dans le *Bulletin de la Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, t. IV, ann. 1908, p. 99 et suivantes.

Ce champ des morts, établi à ciel ouvert, était situé à l'extrémité sud de l'enclos prieural, non loin de la grand'route de Provins à Nogent-sur-Seine. Le plan topographique de 1784[3] et celui de 1863 représentent l'endroit recouvert par un bois taillis. On le désignait sous le nom de « Jardin aux Prêtres ».

Le hasard qui préside d'ordinaire à l'invention d'anciennes nécropoles, empêche le plus souvent qu'il y soit procédé de façon méthodique. Ce qui s'est passé, en janvier dernier, à La Fontaine-au-Bois en est une preuve nouvelle. Là, en effet, des ouvriers occupés à charger de la craie mirent au jour quelques tombes et des sarcophages de plâtre avec leurs ossements. La partie découverte mesurait 4 mètres de long sur 3 mètres de large et 2 mètres en profondeur.

Sitôt qu'il eut connaissance du fait, M. Georges Pagot, délégué par le préfet de Seine-et-Marne, se rendit sur les lieux pour constater. Déception amère ! « Rien ou presque rien » ne restait de la trouvaille. Les cercueils, brisés par la pioche, avaient été emportés, en même temps que les ossements, avec la craie. Seuls deux fragments, que M. Pagot a vus, subsistaient, enfouis à un mètre environ du sol, l'un à gauche, l'autre à droite de la tranchée; tous deux, coupés verticalement, laissaient voir un fond de 3 centimètres et demi d'épaisseur et des côtés latéraux ayant 4 centimètres.

On interrogea les ouvriers. D'après leurs dires, certains corps gisaient à même le sol; d'autres, également inhumés en pleine terre, étaient entourés de petites pierres dressées verticalement comme pour les allées d'un jardin; d'autres enfin reposaient dans des sarcophages en plâtre brut, sans ornements ni couvercle[4]. Ces trois modes d'inhumation précisent les rites de la sépulture en usage chez les chanoines réguliers d'Essommes, auxquels s'étaient agrégés les pieux solitaires de La Fontaine-au-Bois ; ils correspondent au rang des personnes inhumées, prieur, moines prêtres, et laïcs attachés au service de l'établissement.

Quant au mobilier funéraire, il ne paraît pas qu'il y en ait eu, ce qui est conforme à la condition des religieux, astreints par leur vœu de pauvreté à un entier dénûment. Notons toutefois qu'on a découvert parmi les débris un petit vase que le visiteur, en l'absence de l'ouvrier qui l'avait emporté, n'a pu voir. Cet objet contenait, paraît-il, une poussière noirâtre à l'intérieur. Était-ce un brûle-parfum ?

Autre détail particulier : la disposition des tombes. Celles-ci, alignées parallèlement sur quatre rangs de cinq sépultures chaque, étaient orientées du nord au sud, légèrement de biais, la

3. Arch. de Seine-et-Marne, C 29.

4. L'examen du terrain, à l'aide de baguettes de sourcier, a convaincu M. Pagot que ce cimetière — long d'environ 20 mètres sur autant de large — comportait une vingtaine de sépultures. Mais le procédé employé reste discutable. En tout cas, il ne permet pas de préciser la proportion des corps inhumés en plein sol et dans les cercueils.

face tournée vers l'église paroissiale. A cette orientation peu commune s'attachait vraisemblablement un sens symbolique, et je serais tenté d'y voir comme un dernier hommage rendu par le défunt à la primauté de l'église du commun peuple sur la chapelle des moines.

De ces brèves indications, si on les rapproche d'autres constatations locales, une conclusion se dégage. Ces sépultures de moines, très simples, ne sont pas une rareté archéologique en Brie champenoise. On en a trouvé d'à peu près semblables lors de la construction de la route de Saint-Brice, qui longe l'ancienne collégiale de Notre-Dame-du-Val à Provins. D'autres, non loin de là, furent dégagées lorsqu'on affouilla le sol pour empierrer le chemin appelé « le Rubis », derrière le chevet de l'ancienne église Saint-Pierre. Et M. Pagot, de qui je tiens ces renseignements, veut bien me rappeler qu'un modèle type de ces sarcophages en plâtre, aujourd'hui conservé au Musée lapidaire de la Société d'histoire de Provins[5], a été découvert dans une sablière d'Hermé[6], commune limitrophe de Melz-sur-Seine.

Victor CARRIÈRE.

LA COLLABORATION DE SOANEN AUX « NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES »

On connaît le rôle joué dans les querelles jansénistes du XVIII[e] siècle par l'organe des appelants, les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal hebdomadaire qui paraîtra presque sans interruption de 1728 à 1803. Si la bulle *Unigenitus* donne naissance à cette feuille de combat, c'est le concile d'Embrun, où est condamné Soanen, l'évêque de Senez, qui en est l'occasion.

Ce prélat, une fois exilé au monastère bénédictin de La Chaise-Dieu, y jouit d'une grande liberté dans sa correspondance. Aussi,

5. Ce cercueil, retrouvé intact, est sans décorations ni couvercle. Ses dimensions sont les suivantes : longueur totale, 1 m. 55, largeur, 0 m. 527; hauteur à la tête, 0 m. 32, et aux pieds, 0 m. 29. Les parois ont aux extrémités 0 m. 045 d'épaisseur et sur les côtés, 0 m. 030.

Une question peut se poser. Les sarcophages sans couvercle laisseraient-ils supposer que les corps étaient en contact immédiat avec la terre ? Pas toujours. M. l'abbé Lassailly, auteur de fouilles récentes sur l'emplacement du monastère d'Argenteuil, fondé autour de la chapelle Saint-Jean (VIII[e]-IX[e] siècles), m'écrit au sujet des tombes par lui découvertes : « Les corps, tous orientés, étaient dans des alvéoles aux parois épaisses. Une dalle de plâtre constituait le fond de chaque sarcophage et sur le corps, recouvert de branches et formant claie, une autre dalle de plâtre était coulée et lissée. »

6. Il s'agit vraisemblablement du prieuré des Chaises, de l'ordre de Saint-Benoît.

tout naturellement, entretient-il d'excellents rapports avec l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques,* un curé tourangeau nommé Fontaine de la Roche, Lorsque, sous l'influence de sa nièce Mme Mol, le vieux Duguet crée un schisme dans le camp des appelants et écrit contre les *Nouvelles* une lettre très sévère, Soanen s'empresse de riposter en adressant à Fontaine une missive fort élogieuse, le 6 mars 1734[1]. Et, le 26 février suivant, dans une lettre à un anonyme, l'évêque exilé s'exprime à nouveau en termes très flatteurs sur le compte du nouvelliste[2].

Cette ardente sympathie de Soanen pour l'organe janséniste est bien connue des contemporains, et on en trouve les témoignages dans la volumineuse correspondance du prélat, éditée à Cologne dix ans après sa mort, en 1750. Mais, jusqu'à aujourd'hui — malgré les soupçons de certains —, on ne pouvait affirmer que Soanen eût joué un rôle actif dans la publication des *Nouvelles ecclésiastiques.* Dans aucune des seize cent vingt-trois lettres de l'évêque, qui ont été publiées en deux gros volumes in-4°, on ne trouve trace de sa collaboration effective à l'organe clandestin des appelants.

Cette preuve formelle, un heureux hasard nous a permis de la relever dans un volume qui, à notre demande, nous a été obligeamment communiqué par M. l'abbé d'Aussac, bibliothécaire du grand séminaire de Montpellier. Il s'agit d'un manuscrit, donné à cet établissement, vers la fin du XIX^e^ siècle, par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, et fort curieux à la fois par sa forme et par son contenu. De dimensions peu communes, il mesure 60 centimètres en hauteur et 24 en largeur. C'est un amas de pièces jansénistes, dont la plupart ont été livrées à l'impression : longs extraits des *Nouvelles ecclésiastiques,* lettres de Soanen publiées dans l'édition de Cologne, etc. Pourtant un petit nombre de ces pièces ne se rencontrent nulle part ailleurs. Toutes ont été patiemment recopiées, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, par un gentilhomme de Pézenas, Jean-Joseph de Court[3]. Ce dernier est un janséniste ardent, comme beaucoup d'habitants de cette petite ville. En 1733, il est l'un des témoins du « miracle » opéré sur

1. *La Vie et les lettres de Messire Jean Soanen, évêque de Senez* (Cologne, 1750, in-4°), t. II, lettre DCXI, p. 51-53.

2. *La Vie et les lettres de ... Soanen,* t. II, lettre DCLXXXI, p. 115-116. Soanen avait déjà fait l'éloge de l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* dans une lettre à un anonyme, le 28 novembre 1731. Cf. t. I, lettre CCCCXLIII, p. 486.

3. Voir sur ce manuscrit une communication faite par l'abbé Merlu, le 15 mars 1902, à la Société archéologique de Montpellier (*Mém. de la Soc. arch. de Montpellier,* t. III, 1907, p. 400-406). Induit en erreur par une note du plat intérieur du volume, l'abbé Merlu déclare que le manuscrit a été écrit par Jean-Étienne de Court. Il s'agit en réalité du père de ce dernier, Jean-Joseph de Court, comme le prouvent de nombreux passages, en particulier la *Déclaration* de la page 261.

la personne de Pierre Gautier, par l'intercession du diacre Pâris[4]. Et, après sa mort, les *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 mars 1759 lui consacreront un long article, fort élogieux, qui sera résumé en 1762 dans le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*[5].

Or l'épouse de ce gentilhomme, Anne-Françoise Astanières, a pour frère un oratorien, qui professe au collège de Pézenas et qui, comme la plupart de ses confrères, est lui aussi un appelant convaincu. Le Père Astanières meurt au début de 1736. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui ne laissent passer aucune occasion de célébrer les détracteurs de la bulle, ne vont-elles pas consacrer un article au disparu ? Cette éventualité n'est pas faite pour rassurer Claude-Louis de la Châtre, évêque d'Agde, dont le diocèse comprend la ville de Pézenas. Ce prélat timoré, grand ami des appelants, est fort dévot envers le diacre Përis; mais il a publié le 13 octobre 1729 un mandement d'acceptation de la bulle, qu'il a fait recevoir le 10 juillet 1731 par son Chapitre cathédral; et, en 1733, l'affaire de Pierre Gautier n'a eu que trop de retentissement à ses yeux; il trouve qu'on parle beaucoup trop de son petit diocèse[6].

Justement l'occasion se présente pour Claude-Louis de la Châtre de communiquer ses craintes à un ami intime de Soanen, le Père Peiron, prêtre de l'Oratoire[7]. Cet ecclésiastique, après être resté quelque temps auprès de Joachim Colbert à Montpellier, a fait un court séjour à La Chaise-Dieu, comme aumônier de l'évêque de Senez, de 1732 à 1733. Mais, l'air vif de la montagne étant contraire à sa santé, il est revenu à Montpellier, où Colbert lui a confié l'importante paroisse de Saint-Denis. En 1735, ses prédications jansénistes ont amené la Cour à l'exiler du diocèse de Montpellier[8]. Il trouve un refuge auprès de ses confrères du collège de Pézenas; l'évêque d'Agde l'accueille avec beaucoup d'empressement, mais lui exprime ses craintes de voir la mémoire du Père Astanières célébrée par le nouvelliste.

Le Père Peiron rend compte de son entrevue à Soanen. Celui-ci le rassure le 27 mars 1736 par une lettre que Court copie dans son manuscrit, parce qu'elle concerne son « très cher beau-frère », et qui contient les lignes suivantes, dont on saisira toute l'importance :

4. Montgeron, *la Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris, démontrée contre M. l'Archevêque de Sens* (Utrecht, 1737, in-4°), p. xii.

5. *Nécrologe*, t. III (1762), p. 385-386.

6. Sur Claude-Louis de la Châtre, voir surtout le manuscrit de Jean-Joseph de Court, p. 232; les *Nouvelles ecclésiastiques* du 29 mai 1741, et le *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques* des 2 et 16 octobre 1741.

7. Il s'agit en réalité de « M. Barbaroux, dit le P. Peyron ». Voir *la Vie et les lettres de ... Soanen*, t. I, p. 523, en note.

8. Cf. *la Vie et les lettres de ... Soanen*, t. I, lettre cccxc, p. 523 ; lettre dxxix, p. 555, et t. II, lettre dccxlvii, p. 169-170.

« ... J'ai bien de la joie du bon accueil que vous a fait Mgr l'évêque d'Agde. On peut le rassurer qu'il ne sera point question du Père Astanières dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. J'en réponds au moins pour notre canton[9]. »

On comprendra mieux la dernière phrase si on se rappelle le mécanisme de la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques*, tel que nous le révèle Fontaine de la Roche lui-même, dans une très curieuse estampe, publiée vers 1735. Comme il s'agit de déjouer les recherches de la police, le nouvelliste n'est connu que de trois personnes, des correspondants attitrés qui viennent chez lui séparément, à sept heures, à sept heures et demie et à huit heures. Ces trois personnes ont affaire à des sous-correspondants, cinq en tout, qui à leur tour viennent chez elles à une demi-heure d'intervalle. Chacun de ces derniers individus ne connaît que le correspondant dont il dépend; c'est là son « canton », suivant l'expression de Soanen[10]. Sans doute le prélat exilé ne peut-il lui-même quitter La Chaise-Dieu pour participer à ces entrevues secrètes. Mais n'oublions pas que, s'il a une grande liberté de correspondance, il reçoit aussi journellement les visites de nombreux appelants, qui peuvent fort bien servir d'agents de liaison.

Il ressort donc de cette lettre inédite que l'un des trois correspondants de Fontaine de la Roche est en rapports avec La Chaise-Dieu : l'ardente sympathie de Soanen envers les *Nouvelles ecclésiastiques* se double d'une collaboration effective du prélat à l'organe janséniste.

Émile Appolis.

UN APPEL DE SÉNAC DE MEILHAN AUX MAISONS RELIGIEUSES DU HAINAUT

Dans les régions du nord de la France, la récolte de 1788, compromise d'abord par la chaleur de l'été, puis dévastée en maints endroits par la grêle à la mi-juillet, et finalement très endommagée par les pluies incessantes survenues en août, fut fort déficiente. A un été nettement défavorable succéda un hiver rigoureux qui gela les blés et nuisit aux colzas, si bien que dès avril 1789 la disette apparut dans les villes et même les campagnes, entraînant aussitôt à sa suite le mécontentement et les émeutes. — Or, cela arrivait à un moment où les finances publiques se trouvaient dans un état extrêmement précaire. Pour procurer du grain et des vivres aux populations les villes du Hainaut durent faire des dépenses

9. Manuscrit de Jean-Joseph de Court, p. 179.

10. Cf. Augustin Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste, depuis ses origines jusqu'à nos jours* (Paris, 1922, in-8°), t. I, p. 312-313.

parfois considérables et supérieures à leurs ressources. Comment les combler ? En temps normal l'État aurait pu se charger seul de la chose; mais lasituation toujours moins assurée de ses finances le lui interdisait; et c'est pourquoi, à l'automne de 1789, Necker songea à se tourner vers les chapitres, les abbayes, les maisons religieuses du Hainaut, pour leur demander de venir en aide au pouvoir en cette circonstance.

Interprète des volontés du ministre, Gabriel Sénac de Meilhan, intendant de la province du Hainaut, écrivit alors aux monastères et chapitres de son ressort pour indiquer à chacun d'eux ce que l'on attendait de sa charité et de son intelligente compréhension du bien public. On voudrait reproduire ici la lettre qu'il écrivit à cet effet le 12 novembre 1789 à dame Philippine Farez, abbesse des Cisterciennes du monastère de Fontenelles, à Maing, près de Valenciennes. Elle est parvenue récemment en notre possession par la bienveillance des lointains descendants de l'oncle du général Mortier, duc de Trévise.

Sénac de Meilhan ne fait évidemment ici que reproduire la pensée de Necker; mais il est piquant de remarquer qu'il invoque pour obtenir l'adhésion des intéressés « l'intérêt des corps et maisons religieuses de multiplier les actes de charité qui ne peuvent que leur concilier de plus en plus l'estime générale ». Quinze jours auparavant, en effet, le 28 octobre, l'Assemblée nationale a décidé que provisoirement l'émission des vœux serait suspendue dans tous les monastères de l'un et l'autre sexe; et trois mois plus tard, le 13 février 1790, elle adoptera le décret Treilhard qui interdit les vœux solennels et supprime les instituts où on en prononce de semblables.

D'autre part, quand Sénac de Meilhan écrit ainsi à l'abbesse de Fontenelles, il est presque à la veille de cesser ses fonctions, puisque le jour est tout proche où la France va être dotée d'une nouvelle organisation administrative; et le moment n'est pas éloigné non plus où l' « intendant de justice, police et finances de la province du Hainaut » quittera la France pour ne plus la revoir.

Voici le texte de sa lettre, en date du 12 novembre 1789.

« J'ai l'honneur, Madame, de vous envoyer l'extrait de M. Necker, premier ministre des finances, occupé de tout ce qui concerne le bien du royaume et particulièrement les subsistances; ce ministre voit avec regret l'embarras où se trouvent les villes du Hainaut pour acquitter des sommes assez considérables qui sont dues pour les achats de grains faits au commencement de cette année dans un temps de disette extrême dont vous avez été témoin. Le roi a bien voulu procurer quelques secours en argent pour subvenir à une partie des engagemens pris par les villes pour cet objet sacré, mais la difficulté des recouvremens qui a eu lieu, et l'étendue des besoins de l'État ne permettent pas de disposer de nouveaux secours surtout dans le moment. M. Necker a pensé que pour un objet aussi intéressant et qui touche si directement le peuple, les abbayes et maisons religieuses dont le zèle et la charité lui sont connus ainsi qu'à moi pourroient venir au secours des villes qui sont démunies de tous moyens. C'est venir au secours du peuple,

Madame, c'est assurer ses ressources pour l'avenir, car il serait à craindre que dans une circonstance pareille on ne trouve aucunes ressources ni crédit si l'on avait manqué d'exactitude pour acquitter les engagemens pris pour un semblable objet. Je crois donc devoir, Madame, tenter d'après l'avis de M. Necker de m'adresser à vous et vous demander une nouvelle preuve de la bienfaisance et de la charité de votre maison. J'écris aux abbayes, chapitres, collégiales et maisons religieuses du Hainaut et du Cambrésis pour les y inviter également. Le grand nombre de ces maisons dans mon département rendra l'effort bien médiocre pour chacune. Ce nombre s'élève à peu près à trente-trois et la somme dont on a besoin monte à trois cent cinquante mille livres qui se trouvera réduite par les efforts personnels que je m'empresserai de faire et les dernières ressources des villes que je ne négligerai pas d'employer à celle de deux cent soixante mille livres. Je suis fondé à croire que M. l'archevêque de Cambrai s'empressera aussi de concourir à une si bonne œuvre suivant ses moyens.

« J'ai fait pour répondre aux vues du roi et de son ministre un apperçu des revenus des diverses maisons qui ne sert qu'à me guider personnellement pour une contribution proportionnelle en ce moment et dont je ne fais nul autre usage. Cet apperçu me met en état de vous proposer de vouloir bien contribuer d'une somme de 2 874 livres à l'objet privilégié et sacré dont il est question. Cette somme seroit acquittée moitié comptant et versée dans les mains de M. de Lestra préposé à la recette générale à Valenciennes et vous fourniriez un mandat payable dans trois mois de l'autre moitié qui seroit également adressée à M. de Lestra. On auroit soin que des secours donnés par chaque maison fussent particulièrement appliqués à payer les sommes dues par les villes des environs de leur domaine et de faire connoitre la main charitable qui les auroit accordé. Si quelque motif humain pouvoit être ajouté pour déterminer votre zèle, il seroit facile de démontrer qu'un tel acte de bienfaisance est en quelque sorte une excellente politique dans les circonstances actuelles et qu'il est de l'intérêt des corps et maisons religieuses de multiplier les actes de charité qui ne peuvent que leur concilier de plus en plus l'estime générale; mais, Madame, j'ai rendu de tout tems hommage au zèle charitable des religieux du Hainaut et du Cambrésis; j'ai fait connoître leur empressement à soulager le peuple dans les tems de disette et combien ils se hatoient de concourir à toutes les vues bienfaisantes du gouvernement. Je n'ajouterai donc aucun motif étranger à celui dont j'ai une si entière conviction et que je sais être déterminant pour vous.

« J'ai l'honneur d'être, Madame, avec un sincère attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

SÉNAC DE MEILHAN. »

Maurice CHARTIER.

BULLETIN CRITIQUE

Abbé Eugène JARRY. — *Provinces et pays de France. Essai de géographie historique.* Tome II : *Monographies provinciales* (*Agenais à Béarn*). — Paris, Ch. Poisson, 1943. In-8° de VIII-389 pages.

Nous avons déjà dit, à propos du tome premier sur *la Formation de l'unité française*, l'importance et la nouveauté de l'ouvrage entrepris par M. Jarry[1]. Après la vue d'ensemble, voici le début des études de détail. Le tome II permet de voir comment M. Jarry conçoit ses monographies provinciales.

Notons, tout d'abord, qu'il les présente dans l'ordre alphabétique, « pour rendre plus facile la consultation du livre ». Dans ce volume, qui épuise la lettre A et entame à peine la lettre B, sont étudiées des provinces véritables, comme l'Alsace, l'Anjou, l'Aquitaine, l'Artois, l'Aunis, l'Auvergne, le Béarn, et aussi des « pays », qui furent des circonscriptions féodales, mais non des provinces à proprement parler, comme l'Agenais, l'Albigeois, l'Albret, l'Angoumois, l'Armagnac, le Barrois, les Pays basques et le Bazadais.

Sans doute, l'ordre alphabétique se recommande-t-il par sa commodité même. Mais on peut regretter cependant que les provinces ne soient pas classées par régions, d'autant plus que, dans le système adopté, certaines circonscriptions chevauchent forcément les unes sur les autres, à cause des dislocations successives. Bien que ce volume fasse, par aventure, une place exceptionnelle au sud-ouest, il serait plus satisfaisant pour l'esprit et, quoi qu'on dise, plus commode pour les lecteurs qui s'intéressent à l'ensemble de la région, de voir l'étude sur l'Aquitaine suivie de celle de ses subdivisions, alors que ces dernières (Agenais, Albret, Armagnac, Bazadais, etc.) figurent à leur place alphabétique, séparées les unes des autres par l'Alsace, l'Artois ou le Barrois, sans parler de celles qui figureront dans les volumes suivants.

Les notices sont évidemment de longueur différente, suivant l'importance relative de la région considérée. Le Bazadais ne requiert que six pages, tandis que l'Auvergne, — dont la monographie paraît être une des plus complètes, — en occupe soixante-quatorze. Chaque notice donne, en général, la définition

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIX (1943), p. 325-327.

et les limites de la province ou du « pays » dont il s'agit; elle suit ses vicissitudes à travers la période barbare et l'époque féodale; enfin, pour l'époque moderne, elle expose ses grandes divisions administratives (ressorts judiciaires, gouvernements, généralités, départements, diocèses, etc.).

L'époque féodale y occupe, comme il est naturel, une place particulièrement importante, avec le résumé de l'histoire des dynasties, leur généalogie, et les modifications successives apportées aux fiefs par les héritages, les guerres, etc. A côté de ces longs développements, la part faite à la géographie historique de l'époque moderne paraît bien réduite. Cela provient sans doute de ce qu'en général elle a été moins étudiée et de ce qu'elle est, par conséquent, moins connue. Il ne serait pas sans intérêt, pourtant, de connaître de manière plus précise les différentes circonscriptions administratives du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle et de savoir, dans le détail, comment ont été tracées les limites de nos départements.

On nous permettra de regretter surtout que la géographie ecclésiastique n'ait pas été l'objet, dans chaque notice, d'un paragraphe à part, plus développé que les quelques lignes qui lui sont, en général, consacrées. M. Jarry se borne, en effet, d'ordinaire, à indiquer les diocèses formés dans la province qu'il étudie, en y ajoutant, quand faire se peut, la liste des archiprêtrés. On aimerait y trouver plus de renseignements sur les limites des anciens diocèses et sur leurs subdivisions, en attendant que soit élaborée une Géographie historique de l'Église de France, par provinces ecclésiastiques, dont la nécessité n'échappe à aucun de nos lecteurs.

L'ouvrage s'appuie sur les principaux travaux d'érudition qui ont été consacrés à l'histoire de nos provinces. Il tend à exposer « les solutions proposées par les savants » sur les points en litige. C'est ainsi, par exemple, que, à propos de la féodalité en Agenais, il rapporte successivement les « systèmes » de Bladé, de Jaurgain et de F. Lot, en se ralliant finalement à ce dernier qui réfute ses devanciers. M. Jarry a, d'ailleurs, en général, préféré « les travaux d'ensemble aux monographies : raison de commodité d'abord, raison également de sécurité ». Il faut bien convenir, en effet, que, malgré de brillantes exceptions, les travaux des érudits locaux n'offrent pas toujours l'originalité et la solidité critique que l'on trouve chez les spécialistes, par exemple chez les auteurs des thèses consacrées aux Capétiens, que M. Jarry a particulièrement consultées, et surtout chez M. Lot, sans les travaux duquel, reconnaît-il, « ce livre n'aurait pu être écrit ».

Dans des notes, toujours abondantes et parfois très développées, M. Jarry, non seulement indique ses sources, mais résume et critique les discussions techniques. Il faut louer sans réserve ce procédé qui débarrasse le texte même de l'échafaudage érudit. Tout en conservant à l'ouvrage la valeur scientifique dont il a besoin auprès des savants, il le rend plus lisible et plus clair.

La monographie de chaque province se termine par une bibliographie critique qui, sans entrer dans le détail, donne les titres des ouvrages les plus importants ou les plus utiles, et que complètent, d'ailleurs, dans les notes, de multiples références. Souvent aussi, des généalogies de dynasties féodales ont été jointes à la notice, mais — pour une raison que nous n'apercevons pas — elles ont été imprimées en pages hors texte, non paginées et non reliées, ce qui nous paraît regrettable. Enfin, nous déplorerons que les difficultés actuelles aient empêché de donner une carte historique de chaque province au milieu même de la monographie et qu'il soit nécessaire d'attendre la publication de l'Atlas annoncé, pour retrouver sur la carte les détails de l'exposé.

Malgré ces quelques réserves, qui n'apprendront d'ailleurs rien à l'auteur, nous sommes heureux de saluer ici une œuvre de cette importance, qui constitue la synthèse des connaissances acquises jusqu'à nous dans le domaine de la géographie historique de la France, et qui, à cause de cela même, marque certainement une date dans l'historiographie française.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Alexandre de SAINT-LÉGER. — *Histoire de Lille des origines à 1789.* — Lille, Ém. Raoust, 1942. In-8° de 466 pages.

M. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des lettres de Lille, était bien qualifié pour retracer l'histoire de cette ville qu'il a enseignée à tant de générations d'étudiants. Il faut louer son éditeur, M. Raoust, d'avoir incité l'auteur à remanier ses cours pour en donner la substance au grand public. On pourrait lui reprocher d'avoir dû présenter un schéma trop condensé : on eût aimé quelques détails, là où le renseignement est précis, mais sec. Le sujet était très vaste, car l'auteur ne s'est pas borné à esquisser l'histoire politique et administrative de Lille, il a retracé les divers aspects de la cité à travers les âges, qu'il s'agisse de la vie économique, de la littérature ou des arts, ou bien encore des questions morales et religieuses.

Dans l'analyse qui suit, nous signalerons simplement les points qui touchent à l'histoire de l'Église. L'histoire religieuse de Lille est encore à faire, bien qu'il en existe de nombreux éléments dans plusieurs ouvrages de haute valeur, ne serait-ce que dans l'*Histoire de Saint-Pierre de Lille* de Mgr Hautcœur.

L'importance de la vie communautaire et commerciale se devine dès les origines de la ville, d'après la topographie, à un carrefour de routes; mais le premier texte historique relatif à Lille, de 1066, est la grande charte de privilèges donnée par le comte Beaudouin V à la collégiale Saint-Pierre qui vient d'être fondée et qui occupera une place prééminente jusqu'à sa destruction à l'époque révolutionnaire. Ainsi, dès le début, se rencontrent les deux éléments essentiels de la destinée de la ville : le

groupement communautaire, représenté très tôt par son magistrat, et l'élément religieux.

Le pouvoir souverain a subi de nombreuses vicissitudes : la ville a d'abord été soumise aux comtes de Flandre bien avant le milieu du XI^e siècle, elle le demeure jusqu'à Philippe le Bel et la première conquête française en 1304. Dans cette période, où la ville est prospère, les comtes créent de nombreuses fondations pieuses et charitables : l'hôpital Comtesse, l'hôpital Saint-Sauveur, la grande procession de Lille apparaît alors aussi. Malgré le marasme économique du XIV^e siècle, les œuvres d'assistance se développent pendant la période française, aussi bien dans les fondations privées que par les charités des églises paroissiales. Puis vient la domination bourguignonne, période de grandeur pour Lille qui a gardé attachement à ses ducs (1369-1482). Au cours de ce siècle, les œuvres se développent encore, la collégiale est centre d'écoles, les industries se relèvent et la foire attire de nombreux trafiquants. La religion tient toujours la première place et, quand elles pénètrent, les hérésies sont réprimées. Sous la domination autrichienne, la guerre se fait sentir dans le pays, c'est aussi le temps de la Réforme protestante, qui ne paraît guère avoir pris pied à Lille, le magistrat étant aussi résolu dans la répression que le juge d'Église. Avec Philippe II, c'est le régime espagnol qui réprime l'hérésie, d'accord avec l'échevinage; la population, note M. de Saint-Léger, est fermement attachée à la religion catholique et, par haine de la politique calviniste, les Lillois se rapprochent de l'Espagne qui se désintéresse pourtant des Pays-Bas. C'est l'âge d'or des couvents. En 1636, Lille est consacrée officiellement à la Sainte Vierge. La collégiale Saint-Pierre a gardé son rôle d'enseignement, mais Jésuites et Augustins fondent des collèges et des fondations sont faites aussi en faveur d'écoles primaires.

En 1667, Lille fait retour à la France. Louis XIV reconnut solennellement les divers privilèges locaux et régionaux, la population demeura toutefois bourguignonne, jusqu'à ce que les faveurs du roi et ses voyages dans le pays eussent transformé les esprits. Des aménagements et embellissements sont entrepris dans la ville, Vauban construit la reine des citadelles; mais les guerres continuent, les alliés reprennent Lille en 1708, malgré l'honorable défense de Boufflers, cependant que la bourgeoisie ne se montrait pas très enthousiaste. L'occupation hollandaise durant cinq années fut impopulaire, surtout pour des raisons d'ordre religieux, aussi les Français furent-ils accueillis en triomphateurs en 1713. Le loyalisme ne se démentit pas, bien que les serments n'eussent pas été prêtés par les derniers rois.

L'auteur consacre une centaine de pages aux divers aspects de la vie lilloise dans cette dernière période. Le zèle religieux de la population comme du magistrat persiste : un article de la capitulation de 1667 avait demandé que seule la religion catholique fût permise à Lille. Le clergé régulier est considérable, les con-

fréries nombreuses, les processions et fêtes religieuses fréquentes. Depuis 1682, la procession du vœu de Louis XIII est célébrée régulièrement. Le gallicanisme et le jansénisme paraissent avoir eu peu d'influence. Le contrôle de l'écolâtre de Saint-Pierre s'exerce toujours sur les écoles, cependant c'est le magistrat qui crée un embryon d'enseignement supérieur. Dans chaque paroisse, il y a toujours une charité, l'État français commence à prendre la direction de l'assistance.

Dans une dernière section, l'auteur examine la situation à la veille de 1789. L'esprit nouveau se développe dans les loges maçonniques, auxquelles certains ecclésiastiques adhèrent. Dans son cahier aux États, le clergé fait souvent montre d'un esprit réaliste.

Des appendices sont consacrés à la liste des comtes et des ducs et à la bibliographie postérieure à l'ouvrage de Bruchet (1926). Plusieurs plans et cartes montrent les extensions successives de Lille.

L'ouvrage est capital pour l'étude des institutions lilloises. Ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos villes y trouveront une foule de renseignements utiles[1].

G. LEPOINTE.

Arthur KLEINCLAUSZ. — *Eginhard* (Annales de l'Université de Lyon. Troisième série : Lettres. Fascicule 12). — Paris, les Belles Lettres, 1942. In-8° de 279 pages. Prix : 90 francs.

Le nom de l'auteur de cet ouvrage est une sûre garantie de sa valeur. Personne ne connaît mieux l'histoire de la période carolingienne que l'éminent maître auquel on doit de vigoureux aperçus sur l'évolution de l'empire carolingien et une brillante monographie de Charlemagne, le meilleur ouvrage d'ensemble qui ait été écrit sur le grand empereur Le nouveau livre de M. Kleinclausz, consacré à Eginhard, est à bien des égards une révélation. On connaissait Eginhard comme auteur de la *Vie de Charlemagne;* on savait qu'il avait fait partie de la phalange d'écrivains et de poètes qui, sous l'impulsion de l'empereur, provoquèrent un renouveau des lettres latines; on avait conscience de son influence politique pendant la première partie du règne de Louis le Pieux. En utilisant des sources jusqu'ici à peu près inexplorées, d'abord la correspondance d'Eginhard, constituée par soixante-dix lettres d'un maniement délicat, mais d'une portée historique comparable à celle des lettres d'Alcuin, puis ses œuvres théologiques et hagiographiques, en se livrant à une critique aussi serrée et mé-

1. L'historien du droit ne peut pourtant accepter ce que dit M. de Saint-Léger, p. 139, que la différence entre baux à rente et baux à loyer était dans la durée du contrat : il y a différence de nature juridique entre les deux institutions, si les apparences expliquent leur rapprochement.

thodique que prudente et pondérée de ces textes et de ceux que l'on connaissait déjà, M. Kleinclausz a pu restituer la véritable physionomie d'Eginhard et dévoiler en lui un grand abbé laïque doté d'une âme ardemment religieuse et soucieux en toutes choses de traduire sa foi par des actes.

« Eginhard, lit-on dans l'Introduction, reflète admirablement la piété et les croyances de la masse des chrétiens de son temps et, à ce point de vue, il est prodigieusement intéressant. Son amour de Dieu, qui a commencé dès sa plus tendre enfance, n'a cessé de croître avec les années, comme le prouve en particulier son petit traité de *l'Adoration de la Croix* dont on n'a pas suffisamment apprécié l'importance et, à partir d'un certain moment, il a dominé tous les actes de sa vie; il en est proprement la clef. » Les historiens qui se sont occupés de lui ont remarqué qu'à la suite de la crise politique de 829-830, il avait quitté la cour et s'était retiré dans l'abbaye de Seligenstadt, fondée par lui, où il passa la plus grande partie de ses dernières années, mais ils n'ont vu dans sa retraite que l'effet d'une déception provoquée par le peu de cas que Louis le Pieux fit de ses conseils et du désir de ne pas se compromettre dans le conflit qui mettait aux prises l'empereur avec son fils aîné, Lothaire. Une étude minutieuse de la correspondance d'Eginhard a conduit M. Kleinclausz à prendre une position différente. Pour lui, — et il ne saurait plus désormais y avoir de doute à cet égard, — Eginhard a projeté « d'abandonner cette cour où tout était agitation, pièges, intrigues », bien avant les événements de 829-830; par ailleurs, il n'a pas eu, en face de ceux-ci, l'attitude « prudente et équivoque » qu'on lui a trop facilement prêtée. Ami de Louis le Pieux et ancien précepteur de Lothaire, il n'a caressé d'autre projet que de sauvegarder la paix dans l'observation de la loi divine. Il faut lire (p. 120-121) la lettre qu'il a adressée à Lothaire pour le ramener à une notion plus exacte et plus chrétienne de ses devoirs envers son père; elle est d'une rare élévation de pensée et porte le fidèle reflet des sentiments religieux qui bouillonnaient dans l'âme d'Eginhard. Aussi bien ses aspirations vers une haute spiritualité, qui se sont manifestées de bonne heure, se précisent-elles seulement en une conjoncture angoissante, sous le coup de déceptions rendues plus sensibles par une maladie qu'on ne peut plus considérer comme diplomatique à la suite de l'étude clinique à laquelle M. Kleinclausz a fait procéder par un de ses collègues de la Faculté de médecine de Lyon.

Eginhard a vécu jusqu'en 840 à Mülinheim ou plus exactement au monastère de Seligenstadt qu'il avait créé tout à côté pour honorer les reliques des saints Marcellin et Pierre. Ses dix dernières années ont été remplies par la pensée de l'au-delà, mais il résulte du livre de M. Kleinclausz qu'elles ne sont pas les moins fécondes de son existence. Abbé laïque, il a, sans être moine, mené une vie toute monastique, élevant constamment son âme vers Dieu par la prière, multipliant les œuvres de charité, admirable-

ment secondé jusqu'en 836 par sa femme Imma qui, tout en n'étant pour lui qu'une « sœur très chère », a continué à le conseiller « dans toutes les choses divines et humaines ». Sa piété revêt divers aspects que M. Kleinclausz a su rendre de façon saisissante. Elle se traduit, comme celle de la plupart de ses contemporains, par des manifestations extérieures : pour honorer les saints Marcellin et Pierre, Eginhard a construit à Michelstadt et à Mülinheim deux églises, malheureusement disparues, qui devaient compter parmi les plus belles qu'ait laissées l'époque carolingienne, obéissant ainsi à sa vocation d'architecte qui lui avait valu autrefois d'être chargé par Charlemagne de diriger la restauration des monuments épars dans ses États. Il n'a pas renoncé non plus à ses goûts intellectuels qui ont donné naissance à une œuvre théologique et hagiographique dont on n'avait jusqu'à présent à peu près aucune idée. On lui doit un traité sur *l'Adoration de la Croix* et un récit de la translation des saints Marcellin et Pierre dont on trouvera ici pour la première fois une excellente étude critique.

Le traité sur *l'Adoration de la Croix* a donné lieu de la part de M. Kleinclausz à toutes sortes d'aperçus qui intéressent au plus haut point l'histoire de l'Église franque. Eginhard s'est proposé de répondre à une question de Loup de Ferrières qu'inquiétaient les idées répandues par Claude de Turin pour qui la croix n'était qu'un objet d'opprobre et de dérision qu'il fallait fouler aux pieds. On reconnaît dans cette théorie les tendances qui avaient provoqué à Byzance la querelle des images. Charlemagne s'était prononcé contre la thèse iconoclaste ; il avait proclamé dans les *Livres carolins* que, si l'adoration est réservée à Dieu seul, la croix a droit à la vénération des fidèles et le concile de Paris, en 825, avait ratifié cette doctrine. Malgré cela, Claude de Turin avait écrit, en 826-827, un ouvrage, intitulé *Apologétique*, où il maintenait ses idées et qui avait produit une vive émotion dans l'empire. Eginhard fut ainsi amené, comme l'avait fait Jonas d'Orléans, à prendre position. Son traité vaut surtout par des considérations sur le rôle que la croix peut jouer dans l'économie chrétienne; l'adoration dont elle est l'objet incite en effet à la prière en fixant l'attention sur le Dieu qui y a été attaché et qui est, en réalité, seul adoré.

On retrouve la même sûreté doctrinale dans l'œuvre hagiographique d'Eginhard. Tout en partageant la foi de ses contemporains dans les reliques, il n'hésite pas à affirmer, suivant la doctrine de l'Église, que les saints n'opèrent par eux-mêmes ni guérisons ni miracles, mais qu'ils se bornent à un rôle d'intercession et pas davantage, Dieu seul étant l'auteur de toute guérison et de tout miracle.

Ces brèves indications, que nous aurions développées davantage si l'espace nous était moins mesuré, suffisent à prouver l'intérêt du livre de M. Kleinclausz pour l'histoire de l'Église de France. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir réussi, tout en ne perdant

jamais de vue la biographie d'Eginhard, à y rattacher des vues d'ensemble que nous avons beaucoup appréciées. Nous signalions plus haut les pages concernant le culte de la croix dans l'Église franque. Nous avons lu avec non moins de satisfaction celles qui ont trait à l'art carolingien et où il est montré qu'Eginhard, loin de partager l'admiration de Charlemagne pour les églises byzantines, s'est fait le défenseur de la basilique romano-chrétienne.

Augustin FLICHE.

Gabriel LE BRAS. — *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France* (Bibliothèque de l'École des hautes-études. Sciences religieuses. LVII[e] volume). — Paris, Presses universitaires de France, 1942. In-8° de 128 pages.

Voici le premier volume de l'*Histoire de la pratique religieuse en France,* où M. Le Bras se propose de mesurer l'adhésion des Français au catholicisme depuis la première prédication chrétienne jusqu'à nos jours.

Dans un large avant-propos, il explique et justifie son dessein, montrant la place originale de la statistique dans le domaine des sciences religieuses et comment son interprétation exacte renouvellerait la sociologie. En trois chapitres, l'auteur étudie les traditions de la pratique française.

D'abord, la *tradition juridique* et les catégories de chrétiens. Au cours de dix-huit siècles, la profession chrétienne a beaucoup évolué. Par exemple, l'acte central de la pratique, la communion, a été exigé, encouragé, restreint selon les variations de l'esprit, du gouvernement et de la liturgie; l'assistance à la messe fut soumise à une réglementation que commandaient les formes administratives de l'Église, les mœurs, les commodités légitimes. C'est en tenant compte de cette mobilité du droit canon qu'il convient, à chaque époque, de classer les actes de la pratique et d'établir les catégories de fidèles : conformistes saisonniers, observants réguliers, dévots et indociles. Cette division, assortie de subdivisions, fournit de bons cadres pour répartir, au Moyen Age, dans les temps modernes et depuis la Révolution, les millions de Français que les opinions courantes et même savantes avaient la déplorable habitude de déclarer, selon la couleur du juge, catholiques ou non-catholiques, sans autre précision de nuance et d'effectifs.

Ces effectifs, comment les reconnaître ? Le calcul relève de la *tradition administrative.* M. Le Bras présente, dans l'ordre chronologique, tous les documents qui nous renseignent sur la quantité et la qualité des pratiquants : dossiers de visites pastorales, registres paroissiaux, comptes rendus de missions, et jusqu'aux rapports des préfets. Il établit les règles d'une critique sévère et équitable de chaque série, notamment des réponses rédigées par les curés aux questionnaires avant tournée épiscopale.

Depuis près de quinze ans, M. Le Bras exerce cette critique sur des milliers, des dizaines de milliers de documents. Il a donné aux lecteurs de notre *Revue* quelques-unes des conclusions de cette vaste enquête. Dans son chapitre final il les coordonne, sous le titre : la *tradition humaine*, esquisse provisoire d'histoire et de géographie humaine. Tour à tour il décrit l'ère de la conquête et de la soumission (jusqu'au XI^e^ siècle), l'ère des troubles et des reconquêtes (fin du Moyen Age), la seconde rupture de l'unité (XVI^e^ siècle), la renaissance de la piété (XVII^e^ siècle), les nouveaux signes de détachement (XVIII^e^ siècle), la subversion révolutionnaire, la restauration et les reculs du XIX^e^ siècle, pour terminer par un tableau de la France pratiquante à la veille de la guerre mondiale. Cette esquisse, où l'historien succède au canoniste et à l'archiviste des deux premiers chapitres, en utilisant toutes leurs préparations, porte un coup dur au mythe des « âges de foi et de soumission » comme au mythe nietzschéen de la ruine du catholicisme. Elle invite les hommes d'État comme les historiens à tenir compte des courants contraires et permanents dans la vie populaire.

Dans un second volume d'Introduction, sous presse depuis 1943, seront étudiés les causes et les effets des variations de la pratique. Puis commencera la série des approfondissements par période historique, à commencer par le premier millénaire. L'Introduction dont nous présentons le schéma n'est, en effet, qu' « un programme d'organisation des recherches et des idées ».

Deux noms viennent à l'esprit devant cette immense entreprise, inaugurée avec une méthode si solide et une information si profonde, les noms de Henri Bremond, qui a réussi pour l'histoire du sentiment religieux cette exploration que M. Le Bras poursuit dans le domaine des faits, et celui de M. André Siegfried, dont la géographie politique est un modèle pour qui tente de dresser la carte religieuse. Le premier rapprochement a déjà été fait dans un brillant article de Lucien Febvre et le second qui, lui aussi, a été suggéré, sera, nous le savons, aussi bien accueilli par l'auteur du *Tableau de la France pratiquante* que par l'auteur du *Tableau politique de la France de l'Ouest*. Il est des comparaisons qui sont à la fois un éloge sans réserve et l'expression d'une grande espérance.

Édouard JORDAN.

Georges ESPINAS. — *Les Origines de l'association. Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XVI^e^ siècle.* Tome I: *Histoire;* tome II : *Textes* (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons). — Lille, 1942. In-8° de 1165 et 552 pages.

Un volume d'histoire et un volume de textes forment l'importante contribution que M. Espinas vient de fournir à l'histoire

du nord de la France (déjà éclairée par son histoire de la draperie), aussi bien qu'à l'histoire religieuse du Moyen Age, puisque l'élément religieux n'est absent d'aucune de ces associations.

Le plan du volume d'histoire est classique en ce sens que l'on retrouve la méthode familière à M. Espinas. D'abord une suite de monographies sur les villes placées par ordre d'ancienneté et d'importance : Arras, Saint-Omer, Béthune, Douai, Lille, Aire-sur-la-Lys; un groupe de villes où l'association n'a qu'une importance secondaire : Lens, Vieil-Hesdin, Commines-Sud, Bapaume, Guines, Dunkerque. Pour chacune de ces localités, M. Espinas donne les sources de l'histoire de l'association, les origines de celle-ci, les rapports avec les divers pouvoirs (public, féodal, urbain), puis analyse leur fonctionnement. Analyse poussée à son dernier point. Les règlements sont complexes et parfois décousus. Il faut en effet dire adieu à la simplicité dès lors qu'on se plonge dans les textes du Moyen Age. Tout comme les chartes communales, les règlements d'association sont pleins de prescriptions minuscules et parfois difficilement compréhensibles et manquent presque totalement d'idée générale. On finit par ne pas plus comprendre le but général, à lire ces textes, qu'on aurait une idée de l'organisation des compagnies des chemins de fer à la lecture des horaires et des indications pratiques qui forment le début des Livrets Chaix. L'immense mérite de cette série d'analyses présentée par M. Espinas est donc de permettre des comparaisons fructueuses qui éclairent le sujet.

Il semble bien qu'au Moyen Age, et peut-être particulièrement dans le nord de la France, où la vie des sociétés musicales, sportives, savantes, religieuses est toujours si active, toute la vie tournait autour de ces associations[1]. Chaque métier, chaque activité avait la sienne. Associations très complètes, puisque c'était non seulement des organes de défense professionnelle, ayant quelque analogie avec les syndicats modernes, mais aussi d'entr'aide ; beaucoup avaient leurs hôpitaux, toutes s'occupaient des funérailles : les Charitables de Béthune continuent depuis le XII^e^ siècle à ensevelir les morts et il n'y a pas à Béthune d'organisation de pompes funèbres.

C'est au XII^e^ siècle que commence réellement dans les textes la connaissance des associations du nord de la France, région qui participe en cela à la même évolution que les autres régions actives de l'Europe. Le nord de la France partage avec le nord de l'Italie une grande précocité dans le développement des villes et du commerce. A Paris, les marchands de l'eau seraient apparus dès 1168, les drapiers en 1188. A Arras, la confrérie des jongleurs débute dans la première moitié du XII^e^ siècle. Les tondeurs de laine sont groupés en associations vers 1150 et le cartulaire de

1. M. Espinas évite avec raison le mot de corporation dont on a quelque peu abusé récemment; ce vocable n'apparaît pas avant le XVIII^e^ siècle de manière normale.

Guiman, rédigé vers 1160-70, fait allusion à des associations déjà anciennes.

Quelques questions se posent automatiquement : elles ne paraissent point encore éclaircies. D'abord l'importance prodigieuse, extraordinaire, du cierge, de la chandelle dans les confréries. La Sainte Chandelle des jongleurs de Notre-Dame des Ardents est toujours restée célèbre; celle des confréries des Charitables de Béthune-Beuvry ne l'est guère moins depuis 1188 : ce sont des chandelles à origine miraculeuse. Mais que penser de la chandelle verte des tisserands d'Arras, des chandelles des foulons, des sayetteurs de la même ville ; chaque corps de métier de Saint-Omer, Béthune, Lille, ... a la sienne. A Béthune, lorsque le corps était créé, il faisait « une grande chandeille de cire comme font les autres métiers et confréries » (p. 394); singulière coutume qui donne à un cierge la valeur de la représentation de l'association. M. Espinas y voit un signe de plus de l'importance de l'élément religieux, il pense aussi que la place considérable occupée par le luminaire dans les règlements provient du développement pris par le culte du Saint-Sacrement et les processions.

On peut remarquer que ce culte du Saint-Sacrement est postérieur au grand développement de ce luminaire des associations. Par ailleurs, les cierges dans l'Église n'ont jamais eu la part prépondérante qu'ils occupent ici, où on les considère comme des objets ayant leur propre importance, presque leur « culte », puisqu'on les conserve dans des chapelles spéciales.

Il semble que le problème ne soit pas résolu. Guesnon avait réuni une immense documentation sur ce point. La lecture de ses notes (conservées à la bibliothèque d'Arras) laisse une impression de confusion, car le cierge paraît si normal au XIII^e^ siècle qu'on en retire la nette conviction d'un fait ayant une explication très ancienne et acceptée à ce moment-là sans discussion : chandelle et association sont synonymes.

Suivant M. Espinas, les métiers ont existé dès l'origine avec une hiérarchie qui laissait pourtant beaucoup de liberté à l'individu dans sa profession. Puis vient l'élément religieux qui transforme le métier original en *corporation*. « Nous sommes enclin à croire, a écrit M. Le Bras, que la fonction du sacré fut surtout d'établir la liaison entre hommes de même profession. » Cela ne semblait pas être spécial au métier et, du XIII^e^ au XIV^e^ siècle, suivant le même auteur, « la confrérie est le cadre *choisi* qui répond aux exigences, aux inquiétudes ».

Telle est la grave question : quel fut, au fond, le rôle de la religion dans ces innombrables associations ? « La religion se montre visiblement presque partout..., sans religion pas d'association, peut-on poser en principe presque absolu », déclare M. Espinas (p. 998).

On pourrait pourtant se demander si cette religion qui forme la toile de fond de tout le Moyen Age, n'a pas eu ici un rôle qui serait plutôt de décor, d'abri. Un érudit me faisait remarquer

qu'à Gand, au XIV^e^ siècle, certaines associations au but apparemment religieux avaient des fins politiques; qu'au XIX^e^ siècle, le cadre de la philanthropie contenait une foule d'organisations interdites par la loi. N'était-ce pas pour des fins du même genre, a-t-on pu suggérer, qu'au Moyen Age on se réunissait, couvrant ainsi du manteau de la religion des activités diverses ?

Il est toujours difficile, avouons-le, de deviner après tant de siècles la pensée des fondateurs. Mais il est bien hasardeux de faire des inductions et des comparaisons. Comment savoir si, au XII^e^ siècle, on pensait comme au XIV^e^ et au XIX^e^ ?

Il semble, suivant M. Espinas (p. 104), que religion et association de métiers aient existé côte à côte. Chacune a son organisation et même parfois sa direction propre. Si l'on me permet une comparaison archéologique, je croirais volontiers que la vie religieuse et la vie corporative se compénétraient sans se confondre dans la vie de chaque jour comme dans les monuments. Ainsi voyait-on dans beaucoup de villes (Arras, Saint-Omer, etc....) la cloche municipale suspendue dans la tour d'une église. Ainsi les halles des marchands possédaient-elles toutes une chapelle. Ne prenons pas les églises pour des salles de réunions civiles, comme l'aurait voulu Viollet-le-Duc, ne transformons pas non plus les villes en des sortes de couvents gouvernés impérieusement par les gens d'église. Ce n'était qu'une pénétration continuelle des deux éléments qui se manifestait à chaque moment de la vie. Pour s'unir, il faut un vif intérêt commun qui rende négligeables les heurts de chaque instant entre les individus.

Une religion aussi communément pratiquée que celle du Moyen Age était le plus puissant lien. L'association, sans être religieuse en soi, recevait donc du fait du catholicisme ambiant une vitalité prodigieuse.

M. Espinas, dans sa conclusion, voit sortir des monastères qui furent le berceau des villes l'idée même de ces associations ; pendant très longtemps, les progrès furent pourtant insensibles : on en restait aux associations de prière. Puis, au Moyen Age, « sans motif visible, sans raison apparente », se produit « une véritable floraison de sociétés ». Les courants d'idées sont toujours difficilement repérables. Il faut une prédisposition des esprits; ainsi, au XVIII^e^ siècle, la prolifération des sociétés intellectuelles : toutes les villes de province de quelque importance ont leur Académie. Cette vogue subite est aussi curieuse que celle des associations militaires, commerciales ou charitables du Moyen Age. Il s'agit toujours d'une révolution des esprits qui précède infailliblement les révolutions sociales; de multiples causes agissent, parce que les esprits sont préparés à les accepter; mais cette préparation des esprits demeure du domaine de l'inexplicable.

Je tendrai donc à penser que l'élément religieux fut très considérable dans les associations du nord de la France, mais peut-être moins prépondérant que ne le pense M. Espinas. Sans religion, pas d'association en ce temps, parce que sans religion rien

ne semblait pouvoir exister et parce que le christianisme est déjà lui-même une association.

M. Espinas a apporté dans sa vaste enquête un soin extrême, c'est ce qui en rend la lecture peu aisée. Il faudra encore de nombreux travaux sur les textes qu'il nous propose pour déterminer exactement le rôle et la nature de ces associations dans la vie du Moyen Age. Ces travaux sont maintenant possibles grâce au labeur prodigieux qui a donné naissance à ces volumes. Peut-être alors arrivera-t-on à une conclusion moins « désenchantée » que la sienne, pour employer sa propre expression !

J. LESTOCQUOY.

Chanoine Francis TROCHU. — *Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, fondateur de la Visitation Sainte-Marie, docteur de l'Église (1567-1622)*... Tome II : *l'Épiscopat (1602-1622)*. — Lyon, Emm. Vitte, 1942. In-8° de 784 pages, portrait.

Le tome deuxième du *Saint François de Sales* de M. le chanoine Trochu continue dignement le premier, dans la même ligne monographique et hagiographique, dans la même forme correcte, mais un peu terne et monotone. La compilation reste honnête et adroite; elle n'ignore pas les précisions de faits ou de dates fournies par de récents ouvrages. Elle est aussi fort complète, et s'attarde même un peu trop longuement sur des incidents secondaires comme le conflit de préséance des chapitres d'Annecy en 1603-1605, ou sur maints détails des commencements des Visitandines, peu utiles à l'intelligence du rôle de leur évêque. Enfin le souci d'orthodoxie ou le parti-pris de prudence, autour des faits miraculeux, sobrement relatés d'après les procès de canonisation, autour de grandes œuvres comme la fondation de la Visitation, coupent les horizons et réduisent le commentaire : tout auteur un peu librement critique est alors écarté de l'appareil de références, même le F. Strowski de la thèse sur *Saint François de Sales* et le Bremond de *Sainte Chantal*.

Ce tome II est consacré à la partie principale de la vie de saint François : *l'Épiscopat* (1602-1622). M. Trochu en passe une revue chronologique détaillée, et donne l'impression de n'avoir omis aucun épisode, aucune scène, parmi ceux que proposent les premiers historiens, les procès de canonisation et la correspondance. La matière, débitée en quarante-cinq chapitres par petites tranches, comporte d'abord d'assez abondants développements sur les débuts de l'activité épiscopale de Mgr de Genève et son apostolat chez les enfants, ses constitutions synodales, ses *Avertissements aux confesseurs*. Puis vient le célèbre épisode du carême de Dijon et de la rencontre de Jeanne de Chantal. Le récit, qui manque tout à fait de nouveauté, est édifiant à la manière de Mgr Bougaud et de la Mère de Chaugy ; on y relève de menues taches : par exemple, le baron de Chantal est, bizarrement, mué de royaliste

en ligueur (p. 109). Toutes les anecdotes connues sont, une fois de plus, recueillies avec une pieuse déférence : il serait cependant souhaitable que quelqu'un voulût bien, un jour, nous dire si vraiment tous ces présidents et présidentes du parlement de Dijon étaient de sentiments aussi nobles et d'âme aussi pieuse que nous l'affirment ces merveilleux récits.

Le même ton de pieuse apologie se poursuit dans les chapitres qui retracent la genèse de la Visitation : *les Pèlerins de Saint-Claude* (pages un peu courtes sur les relations dijonnaises, que le *Zamet* de L. Prunel et d'autres travaux eussent pu nourrir); et *Mme de Chantal en retraite à Sales*. Sur la Visitation elle-même, depuis la venue de Mme de Chantal « ès montagnes » en 1610, jusqu'à l'érection de l'institut en ordre par le bref de 1616, M. Trochu ne nous donne pas moins de seize chapitres : c'est un gros morceau, abondant en noms, dates, petits textes et menus faits de tous genres. Un autre groupe de chapitres (55 pages) est attribué à l'*Introduction à la vie dévote* et un autre encore à l'*Amour de Dieu* : si l'on approuve la docilité avec laquelle l'auteur se conforme aux opinions les plus reçues dans les ouvrages recommandables, on ne trouvera guère qu'à louer en ces aperçus soignés, où les circonstances de la rédaction, le destin des livres et leur analyse sont correctement présentés. On lira enfin avec intérêt les chapitres sur le carême de Chambéry, le pèlerinage de Milan, le séjour à Paris et les activités pastorales des dernières années.

Ce que nous avons le plus goûté dans cette abondance, ce sont les quarante-cinq pages où l'auteur présente la *Journée de Monseigneur de Genève*, et particulièrement les indications qu'on y trouve sur l'appartement du saint, sur ses « récréations », sur ses promenades dans Annecy, sur son « courrier » enfin. M. Trochu écrit (p. 711) ceci qui paraît fort exact : « Son courrier, ce fut le tourment et la joie, le grand apostolat de sa vie. » C'est très vrai et l'on pourra même penser que cet apostolat essentiel, qui a inspiré 10.000 ou 15.000 lettres, méritait dans le livre peut-être mieux encore que les dix pages où il est question du talent épistolier de saint François. Quant à l'orateur, on trouvera sur lui, ici et là, des indications dispersées, — notamment au chapitre XI, à propos de l'*Épître sur la prédication*, écrite pour André Fremyot.

Avec deux cartes (le diocèse de Genève et un plan d'Annecy), une table « historique, géographique et bibliographique » termine ce tome II. On y relèvera peu d'erreurs[1].

Le *Saint François* de M. Trochu n'est pas destiné aux historiens. Le public catholique auquel s'adresse l'auteur y trouvera une biographie complète, édifiante et informée.

H. Drouot.

1. P. 758 : « Mgr Regnaud de Beaune, *évêque de Dijon* », alors que M. Trochu lui-même, p. 164, n. 1 (dans une note qui n'est à la table l'objet d'aucun renvoi), écrit : « Mgr Renaud de Beaune, passé du siège de *Bourges* à celui de Sens. » — P. 747 et dans les chapitres, *Dôle* au lieu de *Dole*.

Gabriel LEPOINTE. — *Les Finances du clergé du Hainaut, spécialement depuis le démembrement de la province* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études (sciences religieuces), fasc. LVIII). — Paris, les Presses universitaires, 1942-1943. 2 vol. in-8° de 538 pages.

M. Gabriel Lepointe avait, en 1924, brillamment inauguré ses travaux par une thèse sur l'*Organisation et la politique financière du clergé de France sous le règne de Louis XV* (in-8°, 342 p.). Professeur d'histoire du droit à l'université de Lille, il a continué à s'intéresser à l'histoire de l'organisation financière du clergé et il a choisi pour l'étudier la province du Hainaut qui joua un rôle important dans les anciens Pays-Bas et devint en partie française dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

L'historien eût difficilement trouvé un sujet qui fût mieux documenté : les Archives de l'État à Mons conservaient la plus grande partie des archives de la Chambre du clergé du Hainaut. M. Lepointe les a consciencieusement dépouillées de 1935 à 1939. Il a complété ses recherches par des enquêtes aux Archives nationales, aux Archives du Nord, dans le fonds de l'Intendance. Les très nombreux documents qu'il a ainsi réunis, constituent la solide base de l'ouvrage qu'il vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* sous le titre : *les Finances du clergé de Hainaut.*

Le travail s'ouvre par une courte introduction sur la province du Hainaut depuis les derniers temps de l'époque bourguignonne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nous ne chicanerons pas l'auteur sur le mot « espagnol » dont il use pour qualifier la période qui va de 1500 à 1715 : à proprement parler, on ne devrait l'employer que pour l'époque qui suit la mort des archiducs Albert et Isabelle; il n'est pas de mise, en tous cas, pour le temps de Charles V qui, de souverain des Pays-Bas qu'il était, est devenu roi d'Espagne. A juste titre, M. Lepointe insiste sur les institutions du Hainaut, sur le rôle considérable que tiennent les États dans la vie politique et administrative du pays.

Dans les États composés du clergé, de la noblesse et du tiers, la Chambre du clergé est la première selon l'ordre des préséances. Son organisation est décrite dans la première partie du livre. Formée des abbés de la province, de députés des chapitres, de représentants des doyens de chrétienté désignés par le chef du diocèse de Cambrai, elle compta d'abord une quarantaine de membres; après la conquête française, le nombre de ses membres tomba à dix-sept : six abbés, quatre dignitaires des chapitres, sept doyens de chrétienté. Élément constitutif des États, la Chambre participe à l'administration générale du pays; elle est aussi un corps autonome, ayant à défendre ses propres intérêts. Elle prend part à la vie politique, intervenant dans tous les actes officiels, par exemple, aux « inaugurations » des souverains. Ses séances ne se tiennent que quelques fois par an. Dans l'intervalle, elle est

représentée par sa « petite députation » de quatre membres élus pour trois ans : ceux-ci ont à veiller aux intérêts du corps, à suivre les affaires en cours. De la Chambre dépendent des fonctionnaires laïques rétribués par elle, qui sont ses agents d'exécution : le conseiller pensionnaire, un juriste qui assure l'application des décrets (en cas de procès, il est l'avocat ordinaire), le receveur général qui gère les finances, perçoit les taxes, acquitte les rentes. Théoriquement, ces fonctionnaires sont nommés à temps, pratiquement beaucoup gardent leurs fonctions à vie; la charge de receveur restera, pendant tout le XVIII^e siècle, dans la famille Franquet. Dépend du receveur un sergent, pour contraindre les débiteurs de la Chambre; il remplit encore les fonctions d'huissier.

Le rôle essentiel de la Chambre du clergé est d'ordre financier: il revient à trouver les ressources nécessaires pour acquitter les subsides, les dons gratuits qui ont dû être consentis au souverain. C'est à l'étudier que s'attache M. Lepointe dans la seconde partie de son livre, de beaucoup la plus importante. Une des constatations qui s'imposent à l'historien, est que dans le Hainaut le clergé a très tôt et très largement porté sa part des charges financières qui pesèrent sur tout le pays. Sans doute, il argue de son privilège d'immunité; il n'en concourt pas moins au vote de subsides avec les autres membres des États, de 1331 à la fin du XIV^e siècle. Il continue tant et si bien, au cours du XV^e siècle, qu'il finit par plier sous le faix. Fort d'une bulle du pape Alexandre VI, obtenue en 1498, le clergé introduit en 1501, devant le Grand Conseil de Malines, une action qui aboutit à une transaction : il jouira de l'autonomie financière; exempté de concourir aux charges publiques, il contribuera au don gratuit, dont il assurera lui-même le service.

En réalité, les charges financières continuent au XVI^e siècle à peser lourdement sur le clergé du Hainaut. En dépit de la transaction de 1501, il doit concourir au payement non seulement de ses dons gratuits, mais de ceux consentis par les États; si parfois, par exemple en 1543, des réductions lui sont consenties, elles sont rares. Quand, sous le gouvernement du duc d'Albe, les libertés publiques sont menacées, le clergé conclut avec les deux autres États une union qui est d'abord temporaire (en 1569); elle se renouvelle en 1582; en 1601, elle devient définitive. Si, à la différence de la noblesse qui l'a voulue perpétuelle, le tiers ne l'a acceptée que pour six ans, en fait, il ne la dénonce plus.

Le clergé n'abandonne pas ses privilèges d'immunité financière, il n'en contribuera pas moins que les autres ordres au paiement des aides et des subsides. L'autorité souveraine réclame toujours de lui de nouveaux dons gratuits. Elle en exige un considérable en 1645 pour faire face aux dépenses que lui imposent la lutte avec les Provinces-Unies depuis la rupture de la trêve en 1621, la guerre avec la France depuis 1635. Si éprouvé qu'il soit lui-même par les dommages causés par la guerre, le clergé ne peut

se dérober à cette demande : une taxe est consentie sur les biens des seuls bénéficiers résidant dans la province et dépendant de l'archevêque de Cambrai. Les demandes de dons gratuits se renouvellent; force est toujours au clergé de les accorder. En 1693, le roi de France, Louis XIV, qui, en 1691, a pris Mons et a conquis ensuite toute la province, en exigera un de 40 000 florins.

Obligé de se procurer les ressources nécessaires pour acquitter de si lourdes charges, le clergé est aux prises avec de nombreuses difficultés que M. Lepointe nous expose dans tout leur détail. Beaucoup de contribuables du Hainaut refusent de payer les taxes ou cotisations et il faut soit les y contraindre par des procès toujours onéreux, soit leur consentir des réductions, des « modérations ». Les étrangers au Hainaut, les « forains » refusent de se laisser imposer de nouvelles taxes. Il a été indispensable de recourir à l'emprunt pour verser au souverain les dons gratuits ; quand il s'agit de payer les rentes, les caisses sont vides et il faut de nouveau emprunter pour satisfaire les exigences des crédirentiers qui engagent des procès pour obtenir le règlement de leurs arrérages; système déplorable assurément, mais inévitable dans la pénurie où est le clergé.

Ce qui aggrave encore la situation financière, c'est le refus qu'oppose le clergé de la partie du Hainaut devenue française depuis les conquêtes du temps de Louis XIV, de continuer à porter sa part des charges de la province et d'acquitter les tailles et les taxes. Les difficultés ont commencé dès le premier morcellement du Hainaut avec le traité des Pyrénées; elles s'accroissent quand, après le traité de Nimègue, Valenciennes et Cambrai sont devenues françaises. L'espoir de les voir se régler aux réunions tenues à Courtrai à partir de 1679, a été déçu, et forte de l'appui du roi de France qui, en 1687, interdit de payer désormais les taxes, la partie française du Hainaut est plus que jamais récalcitrante. La Chambre du clergé avait cru obtenir le règlement de ce litige en retour de sa condescendance à accorder à Louis XIV le don gratuit de 1693; la guerre de la Ligue d'Augsbourg s'acheva sans que le débat eût été tranché.

Plus de cinquante ans s'écoulent encore avant qu'intervienne une solution. Des négociations s'engagent soit entre les deux clergés, soit entre les souverains, pour découvrir des voies d'accommodement. A plus d'une reprise elles paraissent être sur le point d'aboutir, puis tout reste en suspens jusqu'au moment où elles recommencent. M. Lepointe en raconte tout le détail, suivant les agents de l'une et l'autre partie du Hainaut à Bruxelles, Lille, Valenciennes, analysant leurs lettres, leurs longs mémoires où s'opposent les arguments. Toute l'activité procédurière de l'Ancien Régime y apparaît au vif. L'accord enregistré le 9 juin 1751 apporta enfin une conclusion qui fut acceptée par les deux clergés et leurs gouvernements : tous les bénéficiers des parties devenues françaises seraient tenus d'acquitter leurs arrérages; un receveur serait établi à Valenciennes pour encaisser leurs versements et

acquitter les rentes; les comptes seraient vérifiés à Mons avec le concours de deux représentants du clergé français; les intendants de Hainaut et de Flandre veilleraient à l'exécution de l'accord et trancheraient éventuellement toutes les difficultés.

Ces dispositions ne tardèrent pas à entrer en vigueur. Avec l'assentiment des deux gouvernements, français et autrichien, l'abbé de Saint-Saulve se vit confier la recette de Valenciennes. Un chanoine de Cambrai, un religieux de Liessies furent désignés par les intendants pour l'examen des comptes à Mons. Les curés et doyens de chrétienté du Hainaut français avaient souhaité que l'un des leurs fût adjoint à la députation; il fut convenu que les membres de la délégation française seraient choisis alternativement parmi les chanoines, les religieux et les autres membres du clergé. Si en droit il appartenait au clergé de choisir les délégués, en fait les intendants les désignèrent.

Le salutaire effet de l'accord du 9 juin 1751 se fit bientôt sentir. La situation financière du clergé de Hainaut, que M. Lepointe nous présente très inquiétante encore au milieu du XVIII^e^ siècle, va peu à peu s'améliorant : beaucoup des anciennes dettes sont éteintes, les charges entraînées par le morcellement de la province disparaissent. Les finances du clergé sont devenues saines.

Tout est malheureusement compromis par la crise politique qui survient à la suite des entreprises de l'empereur Joseph II contre les libertés religieuses, politiques et administratives des Pays-Bas autrichiens. Le clergé de Hainaut s'unit à la noblesse et au tiers pour défendre les privilèges de la province; comme eux, il subit violence. D'autre part, ses finances sont de nouveau atteintes, lorsque les bénéficiers de la portion française du Hainaut, victimes en France des décisions de l'Assemblée Constituante, refusent de continuer à payer les taxes. Quand Léopold, reconnaissant les erreurs de son prédécesseur, est revenu à la politique traditionnelle, le clergé doit bientôt accorder un don gratuit de 450 000 florins; il est très en peine pour l'acquitter. Tant bien que mal, ses institutions n'en ont pas moins continué à fonctionner. M. Lepointe suit leur jeu dans les archives de Mons. Les événements militaires de 1792 et 1793 les paralyseront peu à peu; la conquête définitive de la Belgique par la France en 1794 les ruinera complètement.

Telle est, résumée à trop grands traits, cette importante étude sur les finances du clergé du Hainaut, étude qui nous intéresse directement ici, puisqu'elle a trait à une province qui est devenue en partie française. On y a vu comment au prix de longs efforts, par l'action tantôt unie, tantôt indépendante des clergés et des gouvernements, avait fini par se régler d'une manière, somme toute satisfaisante, la délicate question des charges financières que les traditions de l'Ancien Régime rendaient des plus compliquée. L'historien n'a rien négligé pour nous l'exposer complètement, éclairé qu'il était par les documents qu'il avait consultés. N'aurait-il pas augmenté encore son information en inter-

rogeant les dossiers des procès de certaines abbayes, telles celles de Liessies et de Maroille, par exemple, conservés dans la série H des Archives du Nord ? On appréciera d'autant plus le remarquable travail de M. Lepointe qu'il ne reste plus rien aujourd'hui des archives de Mons, sur lesquelles il était surtout fondé : tout a disparu dans le désastre de 1940[1].

Auguste LEMAN.

Étienne DELCAMBRE. — *Le Coup d'État jacobin du 18 fructidor an V et ses répercussions dans la Haute-Loire.* — Rodez, imprimerie P. Carrère, 1942. In-8° de IV-302 pages. — *La Vie dans la Haute-Loire sous le Directoire.* — Rodez, imprimerie P. Carrère, 1943. In-8° de 352 pages.

La période directoriale, on l'a remarqué, a eu mauvaise réputation avant même d'être bien connue par l'histoire. A coup sûr, les hommes du Consulat avaient intérêt à « noircir » la situation en face de laquelle ils s'étaient trouvés. Pourtant les études historiques ont, dans une large mesure, ratifié le jugement sans indulgence que les contemporains portèrent sur ce régime dont les noms compromettants de Barras et de La Réveillière prolongent fâcheusement l'écho.

Certes tout n'y fut pas détestable : comme l'observent Mathiez et Guyot, les dernières réformes des directeurs ont préparé la reconstruction consulaire. Mais plus on nous donne de travaux sérieux sur cette période, et plus les désordres, voire l'anarchie, sous lesquels elle succomba, apparaissent au premier plan. Ces travaux sont de deux sortes. Les uns s'offrent comme des essais, légèrement anticipés, de synthèse. Les autres, particulièrement utiles dans l'état de nos connaissances, permettent de suivre de près le régime et d'en noter l'évolution à l'intérieur d'un département. Nous avions déjà l'étude que Brelot a consacrée à la vie politique en Côte d'Or sous le Directoire et surtout la thèse de Reinhard sur le département de la Sarthe à la même époque. Or M. Étienne Delcambre, ancien archiviste de la Haute-Loire, aujourd'hui archiviste en chef de la Meurthe-et-Moselle, achève la publication d'un ouvrage en trois tomes qui, par la multiplicité des faits qu'il groupe, par l'analyse des textes qu'il apporte, par la lumière qu'il jette sur certains personnages et une foule d'événements, enrichit de singulière façon notre science du Directoire. *La Période du Directoire dans la Haute-Loire; les commissariats de Montfleury et de Portal :* tel est le titre de cet ouvrage dont

1. Pour manifester à M. Lepointe l'intérêt avec lequel je l'ai lu, je me permettrai de lui indiquer ici quelques distractions qui lui ont échappé : p. 9, 463, 487, lire *empereur d'Allemagne* et non d'*Autriche*; p. 11, lire *Ursmer* et non *Ursule* Berlière; p. 179, le colloque de Poissy est de 1561 et non de 1566; p.179, Philippe le Beau est mort à *Burgos* et non à *Bruges*.

les deux derniers tomes (que nous allons examiner) viennent de nous parvenir. Le premier, précédemment paru, retraçait l'histoire directoriale en Haute-Loire jusqu'au coup d'État du 18 fructidor de l'an V. Le deuxième étudie le coup d'État lui-même et ses répercussions dans le département que M. Delcambre a choisi comme cadre de son travail. Le troisième présente la vie de ce département de la fin de la Convention au 22 floréal VI, date à laquelle l'auteur a cru pouvoir arrêter ses recherches.

Avant le coup d'État de Fructidor, la Haute-Loire avait eu pour commissaires centraux, représentant le Directoire, Solon Reynaud, terroriste farouche et anticlérical bon teint, qui, compromis dans le complot babouviste, ne tarda pas à perdre son poste, puis, à partir de messidor IV, un médecin de Brioude à l'esprit libéral, Julien-Léonard Croze de Montfleury. Ce Montfleury avait témoigné d'une réelle condescendance pour le clergé et le culte catholiques et sa rigueur vigilante n'avait poursuivi que les Jacobins et les Chouans; il ne pouvait résister à la révolution fructidorienne. Précisément, M. Delcambre ouvre son étude sur le coup d'État en montrant de quelle façon l'épuration jacobine se pratiqua en Haute-Loire au lendemain du retournement brusqué qui venait de s'accomplir.

Chose curieuse, le personnel administratif n'y fut pas renouvelé en une seule fois. Les fonctionnaires royalistes de la veille se virent d'abord remplacer par des thermidoriens modérés. Mais à partir de brumaire an VI, un courant plus vigoureux se dessine et les républicains assez tièdes qui venaient d'être nommés pour administrer le département doivent céder la place à des Jacobins. C'est alors que, vivement attaqué pour ses sympathies royalistes, la tolérance dont il a fait preuve à l'égard des prêtres, la faiblesse de ses convictions républicaines, Montfleury lui-même est obligé de partir. Un prêtre défroqué dont l'anticléricalisme hargneux s'aigrit encore de tous les excès terroristes qu'il a favorisés naguère comme de la réprobation horrifiée qui l'entoure, Portal, va triompher des autres candidats qui se présentent et des intrigues qui se nouent contre lui. Jusqu'au 21 floréal VI, où, élu membre du Corps législatif, il devra abandonner son poste, c'est ce personnage aux violences implacables, qui appliquera en Haute-Loire le régime de persécution instauré par les hommes de Fructidor.

M. Delcambre insiste sur ce que « le particularisme » de la Haute-Loire et l'action propre de certains a pu introduire ici d'original dans le développement des mesures envisagées par les Directeurs pour asseoir provisoirement leur domination. Non seulement, comme on l'a noté, l'épuration jacobine d'après Fructidor et, conséquemment, la persécution religieuse s'y déroulèrent en deux étapes, mais, contrairement à ce qui s'est passé en bien des endroits, les hommes du coup d'État n'ont pas craint, pour la Haute-Loire, de s'en remettre finalement à des administrateurs de tendances fort voyantes. C'est que ceux-ci, outre qu'ils

étaient bons anticléricaux, se montraient foncièrement hostiles à tout esprit révolutionnaire. Et voilà qui devait leur concilier la faveur d'un Directoire toujours hanté par le spectre des bouleversements éventuels. Le conservatisme social des politiciens de la Haute-Loire, renforçant un anticléricalisme au-dessus de tout soupçon, devait également, en l'an VI, leur valoir sur le plan électoral les sympathies de l'équipe dirigeante.

Un autre intérêt de cette étude, c'est que, selon le mot de M. Delcambre lui-même, « les tares du régime s'étalent plus hideuses encore si on les étudie dans le cadre plus restreint du département ». Qu'il s'agisse de l'épuration non seulement administrative, mais judiciaire, de la persécution anticatholique, de la lutte contre la Chouannerie cévenole, du scrutin de l'an VI, etc., partout le système de délation et d'intolérance que les Directeurs ont repris à d'autres manifeste son existence avec une frénésie pleine d'âpreté. On sera particulièrement reconnaissant à l'auteur des nombreux détails qu'il donne sur la seconde Terreur politique et religieuse, Terreur où se rencontrent, en une connivence quotidienne, les prescriptions du Directoire, la haine virulente de Portal, l'action secrète des « mouchards locaux », mais qui trouve devant soi, comme en tant d'autres régions, la résistance énergique des populations chrétiennes.

L'auteur estime que l'évêque du diocèse, Mgr de Galard, n'apporta pas au clergé réfractaire l'appui moral sur lequel celui-ci était en droit de compter. Il est certain, en tout cas, que les lettres « d'une anxiété presque maladive » qu'il adressait de Suisse à ses prêtres, contrastent avec d'autres qui furent écrites, également d'exil, par certains évêques moins sensibles apparemment à la douloureuse situation dans laquelle ils se trouvaient eux-mêmes. Je songe par exemple à la correspondance si attentive et si nette que, de Munster en Westphalie, le cardinal de la Rochefoucauld entretenait avec ses vicaires généraux rouennais comme bientôt avec ses délégués des autres diocèses normands.

Il n'est pas superflu de remarquer qu'au terme de son étude sur le coup d'État de Fructidor, M. Delcambre aboutit à des conclusions plus sévères que celles, d'ailleurs nuancées, de M. Reinhard dans son travail sur le régime directorial et la Sarthe. Et voilà l'un des mérites majeurs des travaux consacrés à une période qui, à tant d'égards, demeure encore insuffisamment connue. Il faut souhaiter qu'on multiplie les monographies de ce genre. Se retouchant, se complétant l'une l'autre, ou plutôt présentant avec une égale objectivité des situations qui, à cause des milieux et des hommes, ne furent pas toujours les mêmes, elles nous permettront de nous faire enfin une idée juste de tout ce qu'il y eut de mauvais, mais parfois aussi d'acceptable pour l'avenir, dans la politique comme dans l'administration du Directoire.

M. Delcambre rattache son troisième volume à cette idée essentielle que, sous le Directoire, « la vie publique comme la vie privée fut dominée par la question financière. » Que la question

financière revête ici un aspect capital, nul n'en doute. Mais, si subtile que soit l'ordonnance avec laquelle l'auteur bâtit son livre, on estimera peut-être qu'il y a quelque fantaisie à faire dépendre du mauvais état des finances directoriales le sort des fêtes privées et publiques entre 1795 et 1799. Qu'importe d'ailleurs ? Sur tous les problèmes qu'il examine dans son tableau de la Haute-Loire à cette époque, l'historien nous donne une foule de renseignements, intéressants en eux-mêmes, intéressants aussi par toutes les comparaisons qu'ils suggèrent avec les autres départements français. Nous eussions aimé pour notre part quelques précisions sur le triste état des ouvriers. C'est un point où les lumières d'ensemble font trop souvent défaut, justement parce que les monographies régionales en parlent assez peu. Mais, sous cette réserve, M. Delcambre nous instruit avec grande diligence de la situation sociale de son département à l'époque qu'il étudie. Son chapitre sur les impôts et les compléments qu'il y donne en appendice ne manqueront pas de retenir les spécialistes des questions fiscales. Il y a beaucoup à prendre dans son examen de la situation économique (subsistances, agriculture, commerce, industrie, travaux publics, etc.), si directement victime de l'état fâcheux dans lequel se trouvent les finances de la nation. Les pages sur la vie mondaine, sur les fêtes populaires, sur les fêtes nationales, sur le succès, variable d'une région à l'autre, que connurent les cérémonies républicaines comme celles qui concernent l'extension du brigandage paraîtront à tous d'une lecture fort suggestive. Il faut enfin féliciter l'auteur d'avoir fait une place à la situation de l'armée et par ailleurs de nous offrir une image complète de l'instruction publique en Haute-Loire dans les divers ordres d'enseignement. Ce qu'il dit par exemple de la concurrence opposée par les Béates à la propagande indiscrète des agents du Directoire ajoute un chapitre, court peut-être, mais opportun, à cette histoire de l'enseignement privé en France que vient d'entreprendre M. Louis Grimaud.

Reprochera-t-on à l'auteur de manifester parfois de façon un peu vive son aversion pour les méthodes du Directoire ? Ce serait sans doute exiger de lui un détachement que l'histoire jacobine s'est rarement imposé. Lui en voudra-t-on d'avoir largement ouvert son ouvrage à ce qu'il nomme lui-même l'anecdote ? Nous ne trouvons pas personnellement que les quinze pages où il conte l'attaque de la caisse publique au Pont-de-Lignon soit une manière de hors-d'œuvre amoureusement développé. De tels récits allègent un travail de ton grave. Mais surtout ils éclairent par des traits de mœurs caractéristiques, les dessous d'une époque. Et précisément, s'il nous est permis de le dire, c'est plutôt la sévère multiplicité de certains faits et dénombrements qui relèvent plus de l'érudition que de « la grande histoire », dont nous regretterons ici l'insistance parfois marquée. Bien sûr, après l'avoir louée, nous n'allons pas nous plaindre de la richesse documentaire d'un tel travail. Mais il se pourrait que pour complaire à

des compatriotes « curieux du passé de leurs communes et de leurs clochers », M. Delcambre eût de temps à autre surchargé les grandes lignes de son œuvre.

Il faut dire qu'une table des matières, remarquablement parlante, aide le lecteur à suivre le fil historique de cet exposé copieux. Pourtant un index des noms n'eût pas été superflu. Et puisque l'auteur nous confie qu'il sera surtout lu par des gens qui ne sont pas historiens de métier, étonnons-nous de constater que les dates du calendrier républicain ne sont jamais traduites en langage courant. A côté de ces lacunes d'ordre secondaire, on doit signaler l'excellence des récapitulations sur lesquelles M. Delcambre a coutume de clore ses chapitres.

Au total, c'est un ouvrage solide qu'on vient de nous donner. Il ajoute beaucoup, répétons-le, à notre connaissance du Directoire. Et nul ne pourra désormais s'intéresser à cette période sans alléguer, dans les domaines les plus divers, un certain nombre de faits révélateurs dont la Haute-Loire fut alors le théâtre. C'est la récompense de travaux comme celui-ci de faire obligatoirement entrer la région à laquelle ils sont consacrés dans les ouvrages d'ensemble qui paraîtront après eux.

Charles LEDRÉ.

Louis HAUTECŒUR. — *Histoire de l'architecture classique en France.* Tome premier : *la Formation de l'idéal classique. La Renaissance.* — Paris, Picard, 1943. In-4° de XVI-496 pages, illustrations.

Voici le premier tome de l'*Histoire de l'architecture classique en France*, que l'auteur prépare depuis plus de vingt ans et qui fait suite aux ouvrages aujourd'hui classiques de Lasteyrie sur l'architecture médiévale. Ainsi sera complétée l'histoire de l'architecture française jusqu'à présent demeurée inachevée. En effet, si l'on excepte le petit tableau de l'*Architecture française de la Renaissance à nos jours* publié par M. Hautecœur en 1941, et dont nous avons rendu compte dans cette Revue[1], aucun travail d'ensemble n'avait été consacré dans notre pays à cet important sujet. Cette lacune presque incroyable s'explique probablement par le goût trop exclusif pour les monuments du Moyen Age que nos érudits avaient hérité du Romantisme. Nous ne retiendrons de l'ouvrage que nous analysons que les chapitres, d'ailleurs nombreux, consacrés à l'architecture religieuse.

M. Hautecœur, qui est aussi un historien de la peinture, a étudié récemment cet art dans ses rapports avec la littérature[2]. On est étonné des lumières nouvelles que projettent de tels rapprochements. Historien de l'architecture, il a voulu de même élargir le sujet en tenant compte des « faits sociaux, économiques, intellec-

1. Cf. tome XXIX (1943), p. 111-115.
2. *Littérature et peinture*, Paris, Colin, 1942.

tuels, des nécessités techniques et artistiques ». A la lecture de son tome premier, *la Formation de l'idéal classique. La Renaissance*, on s'aperçoit que cette méthode est la bonne.

« La ligne du temps n'est pas une droite, c'est une tresse sinueuse où se mêlent le passé et le présent. » Ayant posé cet axiome, l'auteur se devait de nous dire un mot de la tradition française chez nos maîtres maçons de la Renaissance, et c'est en effet par là qu'il débute en étudiant, dans l'architecture religieuse du XVI^e^ siècle, tout ce que les plans, la charpente, les voûtes, l'élévation intérieure, les clochers, les porches et le mobilier devaient aux âges précédents, saisissant tableau de la survie gothique.

Telle est l'architecture traditionnelle qui va se modifier sous l'influence de l'italianisme, mais principalement dans le décor. Cette transformation se fit par étapes successives. De 1495 à 1525-1530, on assiste en France à une véritable invasion de motifs ornementaux italiens. De quelle partie de l'Italie venaient-ils ? Nos artistes empruntent principalement au décor lombard, « mais il ne faut pas oublier que ce répertoire décoratif s'était constitué après 1420-1430 en Toscane, où Brunellesco, Michelozzo, Donatello et leurs successeurs avaient cru ressusciter les motifs antiques, et qu'il s'était rapidement diffusé dans l'Italie du nord ».

Une seconde période commence vers 1525 et se termine vers 1545-1550. L'influence lombarde n'est plus la seule qui agisse sur nos artistes. L'antique est mieux connu. La Renaissance n'a plus pour seul théâtre les bords de la Loire, mais Paris et ses environs, Toulouse, Caen, Troyes, Besançon, d'autres villes encore.

Un nouvel afflux d'artistes italiens arrive en France de 1527 à 1531, et leurs œuvres sont d'autant plus facilement acceptées que les colonies italiennes, où se recrutaient banquiers, commerçants, prélats, abbés étaient nombreuses en France dès cette époque.

Dans le nouveau groupe d'Italiens qui arrive encore en France en 1541-1542, figurent deux architectes, Vignole et Serlio : c'est le règne des théoriciens qui commence, et le décor de la première Renaissance va céder la place en France à un décor qui se croit plus fidèle aux exemples de Rome. On publie et on discute les textes de Vitruve et d'Alberti. Jean Martin est le plus abondant de ces vulgarisateurs. Le *Discours sur l'architecture* de Jean Goujon est le manifeste des architectes novateurs.

« Au Moyen Age, les architectes se formaient sur les chantiers. Ils doivent désormais connaître les œuvres des anciens, leurs monuments, leurs théories; ils doivent lire les commentaires des modernes. L'idéal des humanistes est aussi celui des architectes. »

Les théoriciens français succèdent ensuite aux théoriciens italiens. C'est Jacques Androuet du Cerceau, dont l'activité se prolonge de 1540 jusqu'après 1580. C'est Philibert de l'Orme, « le dieu des maçons », qui publie en 1567 le premier tome de l'*Architecture* en neuf livres, dont le succès fut tel qu'une deuxième

édition parut l'année suivante. C'est Jean Bullant, le créateur d'Ecouen et de Chantilly, qui publie en 1564 la *Reigle générale d'architecture...*, où il se montre un partisan convaincu de l'architecture antique.

Les idées nouvelles transforment le rôle de l'architecte et déterminent la création d'un service des bâtiments royaux auquel l'auteur consacre un intéressant chapitre, complété par un paragraphe sur les marchés et l'exécution des travaux.

C'est ainsi que, durant la première partie du XVI^e^ siècle, « le décor italien, reproduit par des ouvriers ultramontains ou librement traité par nos ateliers provinciaux, s'était appliqué sur nos vieilles formes gothiques. Après 1535-1540, les éditions des commentaires de Vitruve, la publication des ouvrages et des gravures consacrés aux monuments antiques, la construction des arcs de triomphe pour les entrées solennelles, l'idée que les architectes se firent de leur rôle, l'autorité nouvelle des architectes du Roi, tous ces faits eurent pour résultat de modifier l'art de notre pays et de permettre l'apparition d'un style classique ».

C'est la formation de ce style classique de 1535 à 1590 qui fait l'objet du livre second. Entre 1540 et 1550, les théoriciens avaient donné en leurs ouvrages les prototypes du style qui va s'imposer à toute la France, et c'est après 1555-1560 que les architectes passeront de l'abstrait au concret en élevant sur le sol de notre pays les vastes ensembles qui ont fait leur renommée. Dès cette époque se manifestent deux tendances, l'une éprise de calme et de simplicité, l'autre davantage séduite par le décor : d'un côté, c'est déjà le classicisme, et de l'autre, le baroque.

M. Hautecœur travaille comme ces architectes dont il nous conte l'histoire. Il asseoit d'abord ses fondations : c'est le développement historique dont nous venons de donner le schéma, cadre solidement bâti dans lequel prennent place les trois principaux chapitres qu'il consacre à l'architecture religieuse. Le premier décrit — on le sait déjà, — tout ce que cette architecture religieuse du XVI^e^ siècle doit à celle des siècles précédents. Le second est consacré à l'invasion de l'italianisme, méthodiquement étudiée dans les façades, les clochers, les chevets, les chapelles, les voûtes, les supports, les cloîtres, le mobilier, etc. Le troisième chapitre, enfin, montre les architectes à l'œuvre. C'est l'époque où le style classique envahit les principales parties de la construction. De ces tableaux se dégage la conclusion suivante. L'architecture religieuse est naturellement attachée aux traditions et la survie du gothique éclate aux yeux des moins prévenus. On serait presque tenté de reprendre ce titre d'une eau-forte de Watteau : *les Habits sont italiens;* mais le plan et la structure générale des églises restent gothiques. Les étapes marquant les transformations de l'ornement sont les suivantes. Durant le premier tiers du XVI^e^ siècle, et plus longtemps encore dans certaines provinces, le décor, malgré ses origines ultramontaines, obéit à l'es-

prit flamboyant. Il garde le goût du mouvement, de l'abondance, du pittoresque; les architectes donnent vainement à leurs façades plus d'unité, les sculpteurs y viennent aussitôt apporter la diversité. Après 1540, une seconde génération d'hommes va transmettre aux uns et aux autres les leçons de l'antiquité. Au milieu du siècle, l'architecture religieuse subira les mêmes influences, emploiera les mêmes formes, obéira aux mêmes tendances que l'architecture civile. Toutes les deux sont en marche vers l'idéal classique. Toutefois, la tradition continue à imposer certaines habitudes, si bien que de loin la silhouette d'une église de la Renaissance ne diffère que peu de celle d'une église gothique. Bien mieux, avant d'être étouffé par un classicisme uniforme, le vieux particularisme régional, héritage du Moyen Age, va s'épanouir en une suprême floraison. Voici en effet qu'à travers tant de formes renouvelées remonte du fond des terroirs la vieille sève locale qui avait su donner à nos églises, suivant les provinces et suivant les époques, des accents si différents. Au siècle de la Renaissance, les églises, que les Grappin et les Le Mercier construisent dans le Vexin, ne ressemblent pas à celles que Nicolas de Saint-Martin bâtit dans le Parisis ou que Jean Chéreau termine à Joigny. Une église troyenne construite en pierre tendre est aussi différente que possible d'une église bretonne en granit, car nos carrières ont contribué aussi, et pour une grande part, à la variété de style de nos églises.

L'architecte de l'église de Ligny-le-Châtel (Yonne) a beau appartenir au meilleur temps de la Renaissance et multiplier les réminiscences antiques, il reste obsédé par le plan de l'église toute voisine de Pontigny, de telle sorte qu'on peut affirmer que la couronne de chapelles rayonnantes tangentes entre elles, dont il ceint comme d'un diadème son déambulatoire, s'inspire directement du chevet de cette fille de Cîteaux, lequel remonte à la fin du XII[e] siècle. Un autre architecte de la Renaissance travaille-t-il au contraire dans le Parisis ? C'est la vieille tradition du déambulatoire sans chapelles rayonnantes, telle que l'avait diffusée, au temps de Maurice de Sully, Notre-Dame de Paris, qui agira en sens inverse. Et c'est pourquoi les églises du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) et de Mareil-en-France (Seine-et-Oise), qui datent du XVI[e] siècle, présentent encore l'une et l'autre un chevet à déambulatoire, mais dépourvu de chapelles rayonnantes.

C'est ainsi qu'avant de se courber au siècle suivant sous des règles uniformes, nos églises de la Renaissance témoignent encore de la séduisante diversité, legs des siècles passés, qui avait fait le charme de leurs aînées. Maintien de la tradition au milieu de la plus étonnante révolution artistique qui se puisse concevoir, telle est en fin de compte la leçon que donne notre architecture religieuse de la Renaissance. C'est le mérite de M. Hautecœur d'avoir su dégager, avec sa maîtrise habituelle, cette grande leçon et de l'avoir exposée avec une clarté parfaite et une sûreté d'in-

formation peu commune au cours des chapitres que nous venons d'analyser.

Jean VALLERY-RADOT.

Charles DARAS. — *La Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard II.* — Angoulême, imprimerie H. Corignan et J. Lachanaud, 1942. In-8° de 176 pages, avec planches.

La cathédrale d'Angoulême, magnifique église romane, dont la nef unique est voûtée d'une file de coupoles, a été restaurée dans le courant du XIX^e^ siècle avec le même zèle indiscret que Saint-Front de Périgueux et par le même architecte. De tels édifices éveillent la méfiance des archéologues, « inquiets de tomber dans un piège préparé avec soin par un restaurateur trop imaginatif », ainsi que le remarque, non sans raison, M. Eygun dans la préface du livre que nous analysons. Telle est sans doute la raison pour laquelle, à l'exception de quelques études isolées, la cathédrale d'Angoulême attendait encore sa monographie.

Il faut donc savoir gré à M. Daras, président de la Société archéologique de la Charente, d'avoir comblé cette lacune.

Après avoir rappelé l'existence des cathédrales précédentes, l'auteur étudie l'édifice actuel, en s'efforçant de distinguer les parties anciennes des parties restaurées. L'architecture et la sculpture de la façade sont soigneusement décrites. Le dernier chapitre est consacré au rayonnement artistique de la cathédrale. Tout le long du livre s'affirme la volonté très nette de restituer à l'évêque Girard II le mérite exclusif d'avoir bâti intégralement cet imposant édifice.

Or, Girard II fut évêque d'Angoulême de 1102 à 1130 environ, date à laquelle il dut résigner ses fonctions, ayant commis l'erreur de soutenir le parti de l'anti-pape Anaclet. Peut-on comprendre entre 1110 et 1130, ainsi que le suggère M. Daras, c'est-à-dire dans un espace d'une vingtaine d'années, la construction intégrale de la cathédrale d'Angoulême ? C'est là tout le problème, car l'auteur, en adoptant cette opinion, rejette les données généralement admises jusqu'à présent et que M. Serbat a résumées ainsi : « La cathédrale d'Angoulême, sauf sa première travée, est d'un style semblable à celui de la travée neuve de Saint-Étienne [de Périgueux], que Lasteyrie date de 1150 environ. »

On ne peut dissocier en effet l'étude de ces deux églises, d'autant plus que Girard de Blay, avant d'être évêque d'Angoulême, avait longtemps dirigé l'école épiscopale de Périgueux, et qu'il connaissait par conséquent fort bien l'église de Saint-Étienne-de-la-Cité de Périgueux, qui était alors l'église cathédrale.

Or, quelles sont les caractéristiques de cette église périgourdine, ou plutôt de ce qui en reste ? Elle se compose de deux travées, chacune couverte d'une coupole, dont la structure s'inspire

des mêmes principes. Mais cette architecture, presque brute et dépourvue de tout ornement dans la première travée, s'allège, s'articule et se rehausse d'un sobre décor de sculpture dans la seconde qui correspond au chevet. On a donc conclu tout naturellement à l'antériorité de la première travée sur la seconde, la première travée remontant au début du XII[e] siècle, la seconde au milieu de ce même siècle, en tout cas antérieure à 1163, ainsi que le prouve une inscription.

Comme les mêmes différences caractérisent la première travée de la nef de la cathédrale d'Angoulême et les travées à la suite, d'ailleurs beaucoup plus richement décorées que la travée la plus récente de Saint-Étienne, on a jusqu'à présent par analogie attribué à cette nef des dates sensiblement analogues à celles des deux travées de l'ancienne cathédrale périgourdine.

En considérant l'évêque Girard II comme le seul constructeur de la cathédrale tout entière, qu'il aurait fait surgir de terre de 1110 à 1130, M. Daras vient donc tout remettre en question. Sans doute, et il faut commencer par le déclarer, cet auteur a pour lui les textes. Ce n'est pas une fois, mais plusieurs fois que le rédacteur de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* attribue formellement la construction de la cathédrale à l'évêque Girard II. Arnoul, et non pas Arnold, de Lisieux confirme de son côté cette attribution.

Rien ne semblerait donc devoir s'opposer à une opinion corroborée par les textes, si l'on ne constatait des variantes de style difficilement conciliables avec l'hypothèse d'un édifice bâti d'un seul jet. Il y a d'abord les différences déjà signalées entre la première travée de la nef et les travées à la suite. En outre, dans la région du transept, et là, nous nous bornons à citer M. Daras, « la présentation défectueuse des clochers incite à croire à un changement brusque dans la marche des travaux ». Plus loin, ce sont des « différences très marquées » qui se reconnaissent dans l'exécution des sculptures de la nef où se manifeste « un peu de raideur », et celles des croisillons et du clocher où « les contours ne sont plus accusés avec la même vigueur ». Pour les expliquer, M. Daras suggère l'existence de plusieurs chantiers.

Mais ce n'est pas tout. Rappelant les concordances vraiment saisissantes qu'avait déjà constatées F. de Verneilh entre les dimensions et le style des travées des nefs d'Angoulême et de Fontevrault, M. Daras, qui estime avec raison que Fontevrault procède d'Angoulême, croit devoir s'appuyer sur la dédicace de l'abbatiale de Fontevrault en 1119 pour en conclure que cette dédicace s'applique à l'édifice tout entier, nef comprise, et que par conséquent la nef d'Angoulême pouvait fort bien être achevée vers 1118, puisque la nef de Fontevrault, qui s'en inspire, était terminée en 1119.

Mais ce n'est pas tenir compte des deux parties très distinctes dont se compose l'église de Fontevrault, le chevet et le transept d'une part, la nef de l'autre. Ces deux parties du même édifice

sont en effet bâties sur des conceptions si différentes que le raccord de l'une à l'autre ne va pas sans encombre. Même du simple point de vue esthétique, la nef, cependant vaste, paraît étranglée par rapport au développement du chevet. Et cependant, suivant M. Daras, la construction d'un édifice si disparate n'aurait pas exigé plus d'une vingtaine d'années. Ce laps de temps paraît bien court.

M. Crozet lui-même, bien que partisan du rajeunissement de la nef de Fontevrault, rajeunissement d'ailleurs modeste puisqu'il ne porte que sur une dizaine d'années, n'avait pas été si loin, puisqu'il pense que cette nef « a dû être construite pendant qu'on achevait le chœur et la décoration de la façade d'Angoulême, consacrée en 1128 ».

La chronologie de M. Daras, en ce qui concerne la nef de Fontevrault, ne concorde donc pas avec celle qui ressort de l'article de M. Crozet, auquel cependant le lecteur est invité à se reporter.

Constatons également que la date de 1118, proposée par M. Daras pour l'achèvement de la nef d'Angoulême, ne concorde pas non plus avec les dates de quelques autres grandes églises à coupoles telles qu'on les a admises jusqu'à présent.

Rappelons en effet que c'est en 1117 que l'évêque Guillaume d'Auberoche consacra l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Avit-Sénieur, et que c'est en 1119 que Calixte II consacra la cathédrale de Cahors, dont le chœur et une partie de la nef devaient être achevés à cette époque, suivant l'opinion de M. Rey. Ces deux édifices ou parties d'édifices seraient donc contemporains des deux dernières travées de la nef angoumoise, que l'on nous présente comme achevées vers 1118. Or, les énormes piles engagées rectangulaires de Saint-Avit-Sénieur et de Cahors, et les massifs arcs brisés de cette dernière église, font un étrange contraste avec les élégantes colonnes qui allègent les supports des deux dernières travées de la nef d'Angoulême, ainsi qu'avec leurs arcs brisés à double rouleau et encore davantage avec le riche décor sculpté des chapiteaux et de la frise qui règne à leur hauteur.

Le décalage de style existant entre les deux dernières travées de la nef d'Angoulême et les églises de Saint-Avit-Sénieur et de Cahors est si frappant qu'il paraît difficile de supposer que tous ces édifices puissent être contemporains.

Pour admettre les dates des deux dernières travées de la nef d'Angoulême, telles que les propose M. Daras, il faudrait donc prouver que la chronologie des grandes églises à coupoles du Périgord et du Quercy, telle qu'on l'admet actuellement, est fausse. Mais cette preuve reste à faire.

Jean VALLERY-RADOT.

Ernest LOTTHÉ. — *Les Églises de la Flandre française.* Tome I: *Au nord de la Lys.* 2e édition. Tome II : *Territoire de l'ancienne châtellenie de Lille.* — Lille, S. I. L. I. C., 1943 et 1942. 2 volumes in-4° de XVIII-320 et 312 pages, plans, planches et cartes hors texte.

C'est une magnifique publication, doublement couronnée par l'Académie française et par l'Académie des inscriptions et belles lettres, que Mgr Lotthé, vicaire général de Lille, vient de consacrer aux églises de la Flandre française. Son premier volume, qui étudie les églises de la région située au nord de la Lys, date de 1940; il vient d'être réédité en 1943. Entre temps, en 1942, un second volume a vu le jour, qui décrit les églises de l'ancienne châtellenie de Lille. C'est donc, au total, toute l'architecture religieuse de l'actuel diocèse de Lille qui est recensée et expliquée dans cet ouvrage.

Les deux volumes suivent le même plan. Il ne s'agit pas, comme dans d'autres recueils consacrés à nos églises de France, d'une suite de monographies des différentes églises de la région, mais plutôt d'une histoire synthétique de l'art religieux flamand, des origines à la période la plus moderne. Chaque volume se divise en deux parties : la première est consacrée à l'histoire de l'architecture dans la région envisagée, la seconde à l'étude du mobilier et de la décoration des églises.

Dans la région du nord de la Lys, après avoir décrit le pays, dont la géographie, physique et humaine, conditionne en partie l'architecture, Mgr Lotthé étudie successivement les églises romanes et gothiques; les églises de la fin du XVIe siècle, reconstruites, après la révolte des Gueux, sur un plan à trois nefs de même hauteur, qui serait originaire du Poitou d'après M. Émile Mâle, mais qui est actuellement caractéristique de la Flandre, où ces églises portent le nom de *hallekerken;* les églises des XVIIe et XVIIIe siècles, de style classique ou baroque; celles du XIXe siècle, époque où règne le pastiche roman ou gothique, sous l'influence de Viollet-le-Duc; enfin, les églises modernes, très nombreuses, édifiées à la suite des dévastations de la guerre de 1914-1918, églises de technique nouvelle, d'inspiration très originale et très variée, souvent influencées très heureusement, mais non pas exclusivement, par l'art flamand traditionnel. Pour chacune de ces catégories d'églises, l'auteur, après avoir décrit l'aspect général de l'édifice et circonscrit l'aire d'expansion du style envisagé, étudie le plan, la façade, les portails, les tours, les voûtes, les absides, les fenêtres, etc. des monuments les plus caractéristiques. Il consacre un chapitre spécial à l'église Saint-Éloi de Dunkerque, élevée à la fin du XVIe siècle et restaurée à la fin du XVIIIe, et qui présente un caractère exceptionnel, avec ses cinq nefs et son

chœur à double déambulatoire, sur lequel s'ouvrent des chapelles rayonnantes à pans coupés.

Dans la région de Lille, l'histoire de l'architecture religieuse présente quelques différences par rapport à la région du nord de la Lys. Les monuments gothiques du XIII^e^ siècle, « au temps des comtesses Jeanne et Marguerite », y sont plus nombreux et comprennent non seulement des églises, mais des hôpitaux, en particulier l'hospice Comtesse, et ce qui reste du béguinage Sainte-Élisabeth, à Lille. D'autre part, les *hallekerken* à trois nefs, du XVI^e^ siècle, s'y retrouvent, mais avec la tour située toujours sur la façade, tandis qu'au nord de la Lys elle est parfois sur la croisée du transept; en outre, une nouvelle catégorie d'églises, qui n'existe pas dans la première région, s'y est répandue, avec une large nef flanquée d'étroits collatéraux. A noter que certaines de ces églises flamandes, à Lille, Roubaix et Tourcoing, ont été transformées et agrandies au XIX^e^ siècle, pour les adapter aux besoins d'une population accrue démesurément par la vie industrielle. Un chapitre spécial étudie ensuite la Renaissance flamande, qui n'intéresse que peu d'édifices, et le style jésuite ou baroque, beaucoup plus répandu dans la région. Au XIX siècle, parmi les églises pastiches, la cathédrale de Lille, Notre-Dame de la Treille, se détache au premier plan : c'est un pastiche de gothique, dû au lillois Charles Leroy, et encore inachevé. Enfin, les églises modernes, élevées entre les deux guerres, sont souvent d'inspiration néerlandaise : ce sont des églises en briques à une seule nef, sans collatéraux, avec un transept en forme de T et de grands arcs en ciment armé qui suppriment les piliers.

Après avoir ainsi retracé l'histoire de l'architecture flamande, Mgr Lotthé décrit, dans la seconde partie de ses deux volumes, le mobilier et la décoration des églises. Tour à tour, il passe en revue les autels ; les retables sculptés du XVII et du XVIII^e^ siècle, si nombreux en pays flamand; les lambris, les stalles et les confessionnaux dont il suit l'évolution à travers les styles, de Louis XIV à l'Empire; les tables de communion en bois sculpté, les appuis de communion et les grilles en ferronnerie ; les chaires à prêcher, de style gothique ou Renaissance, et, plus souvent, de style flamand du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, avec leurs panneaux sculptés et leurs pilastres; les buffets d'orgue et les jubés; les fonts baptismaux et les chapelles baptismales; les vitraux, anciens et modernes; les sculptures, en particulier les calvaires, les *Christs de Pitié,* les *Mises au tombeau,* très nombreuses, et les *Vierges des douleurs;* les pierres funéraires; les peintures de chevalet, dont il recense les sujets; enfin les ornements liturgiques, les vases sacrés, les reliquaires et les statues qui constituent le Trésor des églises de Flandre.

Sur ce mobilier des églises, quelques particularités sont à noter

dans la région lilloise. Les retables peints, parmi lesquels deux œuvres de Rubens (une *Adoration des bergers* et *le Martyre de sainte Catherine*), y ont une importance toute spéciale. Les églises modernes, aux autels dénudés, ont souvent remplacé ces retables, comme au grand séminaire de Lille, par de vastes peintures murales. D'autre part, les repositoires et tabernacles anciens inspirent à l'auteur un chapitre sur l'évolution des modes de conservation de la Réserve eucharistique. A l'étude des reliquaires et des vases sacrés, il ajoute une étude du costume liturgique, grâce surtout aux ornements, conservés à Loos et à Lille, de l'archevêque Électeur de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, qui résida en Flandre à l'époque de la guerre de Succession d'Espagne et reçut, des mains de Fénelon, le sous-diaconat, l'ordination sacerdotale et le sacre épiscopal. De même, une place est faite aux tapisseries d'églises, dues à des artistes flamands et particulièrement remarquables au XVII[e] et au XVIII[e] siècle.

En conclusion à ses deux volumes, Mgr Lotthé, après avoir recensé les églises flamandes qui ont été ruinées par la guerre de 1940, exprime l'espoir non seulement de leur résurrection prochaine, mais aussi d'un renouveau de l'art religieux, compris et aimé par le peuple. Et il compte, pour cela, sur l'action du clergé et aussi sur celle de l'école qui doit éveiller « le sens de la beauté ».

Dans cette trop sèche analyse, nous n'avons pu donner qu'une bien faible idée des richesses de cet ouvrage. Pour apprécier pleinement sa valeur, il faut noter que l'auteur n'a parlé que de ce qu'il a personnellement observé. Après avoir étudié une à une toutes les églises et chapelles de la Flandre française et pris des milliers de clichés, dont les plus beaux illustrent magnifiquement ses livres, il a parcouru aussi la Flandre belge, pour mieux comprendre l'art flamand, en multipliant les rapprochements et les comparaisons. Et c'est ce qui lui a permis de dominer les détails et de « concevoir le sujet sous une forme synthétique ».

Ajoutons que, chemin faisant, il fournit à son lecteur une masse de notions générales sur les rites, la liturgie, la piété, la pratique des sacrements : par exemple, à propos des fonts baptismaux, sur l'évolution du rite baptismal ; à propos des calvaires, sur l'influence des Croisades et des pèlerinages à Jérusalem qui ont répandu la dévotion à la Passion du Christ. Ainsi dépasse-t-il, et de beaucoup, l'intérêt, pourtant très vif, que présente une excursion archéologique régionale.

Mais ce que nous ne saurions rendre, c'est l'art des descriptions et des évocations prenantes, que possède Mgr Lotthé. Lorsque, par exemple, il veut évoquer à son lecteur la lumière qui éclate dans les verrières, il montre les vitraux allumant « entre les murs sombres des églises, ces feux qui naissent avec l'aurore et meurent avec le jour »..... Œuvre de science, et œuvre d'art, son ou-

vrage est aussi œuvre de foi. Il a cherché surtout à saisir et à exprimer « l'âme des églises » et si ses livres procurent un plaisir beaucoup plus profond que tant d'autres ouvrages d'histoire de l'art, c'est qu'à côté des « explications d'ordre technique ou artistique », il a voulu — et su — montrer « l'aspect moral, je dirai même, l'aspect mystique des choses ».

R. Limouzin-Lamothe.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES

ABBON. *Le Siège de Paris par les Normands*, poème du IXe siècle édité et traduit par Henri WAQUET (*Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, 20e volume). — Paris, les Belles Lettres, 1942. In-8° de XIX-124 pages et une planche.

Les détails du siège de Paris par les Normands en 885-886 nous sont connus par deux sources principales, les *Annales de Saint-Vaast* et le poème que les exploits de la défense et un loyalisme admiratif, mais non servile, à l'égard d'Eudes inspirèrent à un jeune moine de Saint-Germain-des-Prés, Abbon, alors débutant dans la carrière des lettres. Les événements mémorables dont il avait été le témoin, sans doute parfois apeuré, lui semblèrent à juste titre une matière toute désignée pour exercer son érudition littéraire. Écrite par un témoin peu de temps après le siège lui-même, en tout cas avant la mort du roi Eudes (1er janvier 898), la narration a au point de vue historique une valeur qu'on ne saurait trop souligner, tant au point de vue des faits relatés qu'à celui de l'archéologie militaire. L'accent épique qu'Abbon a voulu donner à son œuvre confère à celle-ci un intérêt évident au point de vue de l'histoire des genres littéraires. Enfin un vocabulaire prétentieux et une syntaxe laborieuse en font un excellent échantillon de la latinité pédante d'un écrivain du Xe siècle.

Le poème comporte trois livres. Seuls, les deux premiers ont un intérêt historique, seuls, ils ont été publiés dans la présente édition. On ne les trouve que dans un unique manuscrit, assez ancien pour qu'on ait pu suggérer qu'il s'agissait du manuscrit original. L'établissement matériel du texte ne soulève donc pas de difficulté spéciale. Il n'en est pas de même de son intelligence, Abbon s'étant fait un plaisir de dire des choses simples d'une manière obscure et compliquée. A vrai dire, la tâche de l'interprète est facilitée par les gloses explicatives qui accompagnent le texte et dont on s'est demandé si elles étaient ou non l'œuvre d'Abbon. Bien que celui-ci ne revendique la paternité que des gloses du troisième livre, M. Waquet opine pour l'affirmative. Ce fut le grand mérite de Dom Toussaint Duplessis de présenter au public, en 1753, une édition dont la correction et l'intelligibilité marquaient un progrès considérable sur les essais antérieurs.

Une édition définitive devait être procurée en 1899 par P. de Winterfeld dans la série des *Poetae Latini aevi carolini* des *Monumenta Germaniae*. La réimpression par Migne de l'édition de G. H. Pertz mise à part, *le Siège de Paris* n'avait fait l'objet d'aucune édition en France depuis plus d'un siècle. On sera reconnaissant à M. Henri Waquet d'avoir comblé une lacune et de l'avoir fait très heureusement. Pour l'éditeur d'un texte pareil, la pierre d'achoppement était évidemment la traduction. M. Waquet est indulgent pour celle qui fut insérée en 1824 dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* et dont l'exactitude laisse pourtant fort à désirer. Il rend d'autre part justement hommage à celle que publia en 1834 le dernier éditeur français du poème d'Abbon, avant M. Waquet lui-même, N.-R. Taranne, « professeur de rhétorique au collège Stanislas », qui a réalisé le double tour de force de suivre fidèlement le texte et d'en raboter habilement les aspérités pour lui donner une expression française aussi fluide et élégante que possible. Il eût été dommage que M. Waquet ne mît pas à profit l'effort couronné de succès de son prédécesseur. La traduction nouvelle n'en est pas moins une œuvre personnelle qui m'a semblé marquer un progrès dans le sens de la précision.

L'inspiration générale de la collection ne vise pas aux surcharges d'une érudition exhaustive. Aussi bon historien que bon latiniste, M Henri Waquet a mis au point d'une touche légère dans une introduction dense et concise les questions qui se posent à propos d'Abbon et de son œuvre.

Des notes discrètes, mais d'une science sûre, permettent au lecteur de profiter de l'expérience historique, philologique, archéologique et bibliographique de l'auteur.

Georges TESSIER.

Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, ordre de Cîteaux, publié par un moine de Tamié (Académie Delphinale. Documents relatifs au Dauphiné, VI). — Abbaye N.-D. de Tamié (Savoie), 1942. In-8° de 175 pages.

En 1889, le chanoine Ulysse Chevalier publiait, d'après des extraits conservés aux Archives nationales, les deux premières parties du cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux. Le P. Marie-Anselme Dimier a été assez heureux pour découvrir dans ces mêmes Archives un troisième cahier du même auteur. A cette publication est jointe un extrait de l'encharte de Charvas, complément d'autant plus utile que presque toutes les pièces du cartulaire se rapportent à cette possession de l'abbaye, située au confluent de l'Ain et du Rhône. Quelques titres concernent Lyon. L'édition est faite d'après cette seule source, les archives ayant été détruites. Les actes les plus anciens ne sont pas datés, encore que leur examen plus approfondi eût permis d'apporter plus de précision, grâce aux témoins des actes. L'abondance des noms particu-

liers à la région qui longe le Rhône sera d'un précieux secours à la fois pour l'histoire des familles nobles et pour l'histoire économique. La préface laisse intact ce sujet et, trop brève, ne s'occupe que de la transmission du texte et de la chronologie. L'auteur s'est relu, mais un peu tard, après tirage, d'où un copieux *erratum*.

J. de FONT-RÉAULX.

Marguerite de NAVARRE. *L'Heptaméron*. Nouvelle édition revue sur les manuscrits, avec une introduction, des notes et un index des noms propres, par Michel FRANÇOIS. — Paris, Garnier, 1942. In-16 de XXVIII-516 pages.

Il nous manquait une édition récente et sûre de l'*Heptaméron*. Parmi les huit éditions parues au XIX^e^ siècle, les unes, — celles de Paul Lacroix et de Benjamin Pifteau, — étaient sans valeur ; les autres, celles de Félix Frank, de Frédéric Dillaye, de Le Roux de Lincy et Montaiglon, solides et sûres encore, bien que dépassées par de récentes recherches, étaient devenues rares ou, plutôt, introuvables. C'est dire avec quelle faveur les seiziémistes, les étudiants, le grand public ont accueilli l'édition que vient de publier M. Michel François.

Elle est précédée d'une introduction sobre et rapide, mais précise, qui résume de façon très sûre ce que l'on sait de la vie et de l'œuvre de Marguerite de Navarre, et d'une excellente notice bibliographique où sont décrits avec soin les seize manuscrits connus de l'*Heptaméron*. Elle est suivie d'un index des noms propres qui doit rendre des services, et de 52 pages de notes où l'éditeur groupe les principales variantes et éclaire les obscurités du texte. C'est dire la valeur pratique de ce travail : il sera possible, désormais, de lire et d'étudier les nouvelles de la princesse sans recourir à des ouvrages difficilement accessibles.

M. Michel François n'a pas voulu donner une édition critique, mais simplement un texte « qui reproduise le plus fidèlement possible celui qu'avait laissé Marguerite ». Il y a parfaitement réussi. Négligeant les éditions imprimées, même celle de Claude Gruget, que l'on peut tenir pour corrigées, il suit le ms. français 1512 de la Bibliothèque nationale, de loin le meilleur, en se bornant à le corriger là où il est évidemment fautif ou incomplet. Il l'accompagne d'un choix de variantes prises au ms. français 1524 (qui appartint à Adrien de Thou et qui a une réelle valeur) et à l'édition Gruget. Il rejette en appendice le texte de cinq nouvelles supplémentaires, — trois publiées par Gruget, une conservée par le ms. de Thou, une qu'il a retrouvée dans deux mss. de la Bibliothèque nationale (et que M. Telle avait déjà publiée en partie d'après le ms. Pierpont Morgan), — il y ajoute le texte d'un court prologue inédit. On trouvera donc dans cette édition tout ce qui est connu à ce jour de l'*Heptaméron*.

Je dis : à ce jour, car de l'enquête à laquelle s'est livré l'éditeur (et c'est, sans doute, sa plus heureuse trouvaille), il ressort que la rédaction du recueil a été peut-être poussée plus loin qu'on ne l'admettait hier, et que je ne l'avais moi-même admis. Les arguments de M. Michel François sont des plus suggestifs : il n'est pas interdit d'espérer d'heureuses trouvailles. Le prologue inédit de la X[e] nouvelle de la IX[e] journée qu'il a retrouvé permet d'assurer son hypothèse, comme la mention finale de l'édition Gruget : « Cy finent les comptes ... qui est ce que l'on a pu recouvrer. » Souhaitons une découverte comparable à celle que fit, jadis, pour les poésies de la Reine, M. Abel Lefranc.

Les règles suivies pour l'établissement de l'orthographe paraissent sûres et à l'abri de toute critique. De même pour la ponctuation et la division en paragraphes. Peut-être eût-il été bon, sans trop grossir le livre, d'y joindre un court lexique : il n'eût pas été inutile, surtout aux étudiants. L'annotation est sobre; peut-être eût-il été habile de séparer les variantes des notes historiques. Les premières, qui mériteraient une étude détaillée, sont parfois très suggestives pour l'étude des idées de Marguerite et les idées du XVI[e] siècle en général. Mêlées comme elles le sont au commentaire, elles risquent d'être négligées par le lecteur; elles ne sont pas mises en valeur. Le commentaire de M. Michel François, sobre et pertinent, éclaire les obscurités du texte, signale les points demeurés incertains. Il semble difficile de le chicaner.

Travail solide et précis que celui-là, travail utile. Il fait bien augurer de l'importante thèse que M. Michel François prépare sur le cardinal de Tournon à qui, pour quelque temps, il s'est montré heureusement infidèle.

P. JOURDA.

Abbé Jean LESTRADE. *Cahiers des Remontrances des États de Comminges aux rois de France ou à leurs lieutenants généraux en Guyenne. 1537-1627* (Publications de la Société des Études du Comminges, volume II). — Saint-Gaudens, Bureau de la Société des Études, 1943. In-8° de 126 pages.

Munis du droit de remontrances directes comme les autres États particuliers dépendant des États généraux de Guyenne et comme beaucoup d'autres États particuliers dispersés dans le royaume, les petits États du Comminges usèrent de ce droit assez fréquemment au cours du siècle agité qui s'étend de François I[er] à Louis XIII. Ils adressèrent, soit au roi, soit au gouverneur de Guyenne — qui était par exemple Antoine de Bourbon en 1557 et le duc d'Épernon en 1627 — leurs « griefs et doléances » en maintes occasions, et parfois aussi de simples « requêtes ». Les textes sont conservés dans le fonds des États de Comminges aux archives de la Haute-Garonne, série C, et un vétéran de l'histoire commingeoise, spécialiste en même temps du seizième siècle, M. l'abbé J. Lestrade, vient d'en publier un recueil.

Cette publication est très correcte; elle est munie d'une annotation un peu sobre, où l'on est surpris de ne rencontrer aucune ou presque aucune allusion à l'attitude et aux remontrances d'autres États provinciaux, alors que la conjonction ou du moins la simultanéité des interventions auprès du roi attire nécessairement l'attention des historiens des États du XVI[e] siècle.

Les documents sont répartis en 14 séries dont l'intérêt est inégal. Nous noterons particulièrement la deuxième, qui contient en fait toute l'histoire des levées d'impôts et du recensement militaire de 1557 (avec l'énumération des diverses armes disponibles dans chaque châtellenie, en français ou en patois d'oc). Méritent aussi l'examen : les doléances du Tiers État en vue des États généraux d'Orléans de 1560, — des doléances de 1579 qui sont à rapprocher de celles qui affluaient, en cette année, de toutes les provinces vers le roi Henri III et sa mère. L'année 1588 et le mouvement provincial antérieur aux États de Blois ont laissé peu de traces dans le fonds commingeois. La Ligue est représentée par une requête de 1591 au marquis de Villars, lieutenant général en Guyenne. La restauration, économique et morale, fait l'objet d'intéressantes requêtes à Henri IV (1598). La 14[e] série contient les réclamations et doléances suscitées par les troupes royales occupant le pays en 1627.

Textes intéressants, et autant ou plus pour l'histoire générale que pour l'histoire locale. Le recueil de M. Lestrade ne déparera pas la longue suite d'ouvrages qu'il a consacrés à son pays, depuis cette année 1890 dont il évoque le souvenir dans sa dédicace à M. le chanoine Contrasty.

H. Drouot.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

André Loyen. *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'empire.* — Paris, les Belles Lettres, 1943. In-8° de XXVIII-190 pages.

Voici une thèse dont les dimensions n'accablent point par avance le lecteur, et que l'on peut manier aisément. On s'en réjouit d'abord. Lorsqu'on l'a lue, on regrette que les circonstances n'aient point permis à l'auteur de donner à son œuvre tout le développement primitivement envisagé. Elle aurait pu, sans risque d'être indigeste, compter une bonne centaine de pages de plus. Car l'étude qui nous est présentée ici est fort attachante : elle fait revivre, au milieu d'un monde qui achève de s'effondrer ou plutôt de se dissoudre, les derniers représentants de la culture antique dans notre pays, avec leur attachement naïf et touchant à l'art de bien dire, aux raffinements d'expression, aux recherches précieuses de style qui ne recouvrent plus guère que le vide, et leur incompréhension totale du présent et de l'avenir. Car ils ne sentent pas que la culture même à laquelle ils s'accrochent de

toutes leurs faibles forces et dont ils croient vivre est déjà morte pour eux. Tel est le drame, et les pages les plus heureuses de M. Loyen sont peut-être celles où il met sous nos yeux les amis de Sidoine Apollinaire, tous animés, qu'ils soient d'Aquitaine, de Languedoc ou même d'Auvergne, de cette ardente dévotion, tous continuant à vivre, quoique d'une façon un peu « rétrécie », une vie analogue à celle que vivaient déjà Pline et ses amis et qu'ils maintiennent désespérément, malgré les troubles sociaux et l'établissement des barbares, mais tous aussi incapables d'une pensée personnelle un peu profonde. Parmi eux, Sidoine, que même sa « conversion » et son accession à l'épiscopat n'ont point détourné de ses habitudes littéraires, n'apparaît guère que comme le *primus inter pares*. Du moins M. Loyen, tout en nous faisant sentir la grâce, l'élégance et même la verve de Sidoine, s'attache presque exclusivement, conformément au plan de son travail, à nous montrer en lui le représentant de l'esprit précieux.

L'ouvrage se compose de trois parties. Après une introduction qui définit la préciosité du v^e^ siècle comme un mélange d'influences asianistes — pour le style — et alexandrines — pour l'esprit, — M. Loyen étudie l'apport du passé chez Sidoine, sa culture, sa biographie; il conclut qu'il est avant tout un homme de salon. La seconde partie dépeint le milieu mondain où il vit. La troisième analyse les caractères de la préciosité dans l'œuvre de Sidoine : « préciosité ridicule », où le pédantisme s'allie aux influences qui viennent d'être indiquées, et que renforce encore, dans la deuxième moitié de sa vie, l'orientalisme biblique. Aussi, loin de s'assagir avec l'âge et le développement — très réel — de son christianisme, l'évêque de Clermont déploie peut-être plus d'esprit précieux que le brillant causeur de salon.

C'est cette dernière partie surtout qui appellerait la discussion, discussion qui dépasserait d'ailleurs mes compétences et le cadre de cette revue. Je dirai seulement que la définition donnée par M. Loyen de la préciosité, « l'inattendu dans la coquetterie et le jeu » (p. 136), me semble restreindre un peu trop l'importance de ce procédé littéraire qui est d'abord une attitude d'esprit. La préciosité n'est pas seulement coquette ou plaisante, hélas ! (on la tolérerait alors plus aisément !); elle prétend aussi exprimer les pensées les plus graves ou peindre les scènes les plus tragiques : que l'on pense au fameux *Panégyrique de saint Gorgon*. Ainsi le jeu de mots, si aimé de la préciosité antique : pour nous peut-être, il « colore de drôlerie les choses les plus sacrées » (p. 139), — à moins qu'il ne nous agace par son incongruité; — mais, pour les anciens, il n'était le plus souvent (et même parfois chez les comiques) qu'un moyen de forcer l'attention du lecteur : autrement, comment s'expliqueraient les continuels jeux de mots que l'on rencontre, sous toute sorte de formes, dans les pages les plus austères de saint Augustin, par exemple, ou dans les inscriptions funéraires ? La préciosité de Sidoine répond sans doute à la défi-

nition qu'en donne M. Loyen : mais la généralisation est, à mon sens, excessive.

Que ce travail provoque la discussion, c'est la preuve de sa valeur et de son intérêt. Ajoutons qu'il est écrit dans un style vif et alerte, qu'il se lit avec beaucoup d'agrément, et qu'il est appelé à rendre, non seulement au critique littéraire, mais à l'historien, de multiples services, dont ce compte rendu trop rapide ne peut donner qu'une idée[1].

Quelques taquineries pour finir. Peut-on dire (p. 20) qu'Ammien Marcellin, né vers 330, « fut presque le contemporain » de Sidoine, de qui la naissance se place cent ans plus tard ? Rufin est qualifié un peu sommairement, ce me semble, de « fourbe personnage » (p. 28); n'épousons pas trop vite les querelles de l'irascible saint Jérôme ! Le mot *archipirata* est classé comme néologisme (p. 137); or, on le trouve à plusieurs reprises dans Cicéron (notamment *Verr.*, 5, 64), sans parler de Sénèque le Père, où on le rencontre plus d'une fois. Le mot *scolastique* est régulièrement écrit *scholastique* (p. 14, 17, etc.), orthographe qui revêt un petit air vieillot. Les fautes d'impression, peu nombreuses, sont presque toutes relevées dans l'*erratum* volant inséré dans le volume. Je n'y trouve pas cependant le *Tongre* de la p. 25, note 66, ni le *consonnance* de la p. 34. Vétilles !

Pierre FABRE.

Gustave BARDY. *Saint Augustin. L'homme et l'œuvre* (Bibliothèque augustinienne). — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1940]. In-12 de 528 pages.

Une nouvelle vie de saint Augustin après tant d'autres : l'auteur, qui s'excuse un peu de cette témérité, a eu raison de penser que ce Père de l'Église est, malgré les apparences, un des plus mal connus. A la différence de telle biographie, brillante et superficielle, il a voulu faire œuvre vraiment historique, et c'est pourquoi il convenait de la signaler ici. L'Église de Gaule est évidemment à peu près complètement extérieure à l'horizon de l'évêque d'Hippone; mais l'Afrique romaine, aujourd'hui française, nous est trop chère pour que nous ne revendiquions pas comme nôtre le passé de l'Église africaine, et surtout une grande figure comme saint Augustin appartient à l'histoire générale, dont nos lecteurs ne sauraient se désintéresser. Ils trouveront précisément ici un modèle de biographie historique, sans étalage de vaine érudition, mais nourrie de science solide et de saine compréhension de l'époque étudiée. Dans les premiers chapitres où le témoignage des *Confessions* est, comme il se doit, utilisé, la société africaine et

1. Deux brefs *excursus* étudient, l'un la préciosité de Ruricius, l'autre le style, tout opposé, mais aussi artificiel, et « triste comme la chaire du *grammaticus* », de Mamertus Claudianus. Mais c'est aux pages si vivantes et si nuancées de la deuxième partie qu'on se reportera le plus volontiers.

italienne où a vécu l'écolier, l'étudiant, le professeur Augustin est évoquée avec une finesse et une intelligence historique du meilleur aloi. Pour les années de l'épiscopat, le chanoine Bardy, parfait connaisseur des controverses théologiques de l'antiquité, se meut avec aisance dans les vicissitudes du donatisme, les débuts du pélagianisme, les conflits de l'Église d'Afrique avec le Siège apostolique; il évoque aussi, discrètement et sans vaines digressions, les grands événements de l'histoire générale : la prise de Rome par Alaric, l'invasion vandale en Afrique. La science, sous-jacente à tous les développements de ce livre, ne nuit nullement à sa présentation qui demeure toujours alerte et vivante[1]. Les lecteurs de la « Bibliothèque augustinienne » possèdent avec cet ouvrage une excellente introduction à l'étude du grand docteur : nul doute que pareille biographie n'attire de nouveaux lecteurs à l'œuvre augustinienne, dont elle sait montrer au passage l'intérêt historique et la valeur éternelle.

Jean-Remy PALANQUE.

Abbé J. ROUSSEL. *Saint Colomban et l'épopée colombanienne.* Préface de S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Baume-les-Dames, éditions Servir, et Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, 1941-1942. 2 vol. in-8° de 308 et 256 pages.

Ceci est un livre posthume. Des « mains amies, laborieuses, fidèles et persévérantes » y « ont recueilli l'œuvre de toute une vie ». Le copieux ouvrage de l'abbé Roussel, écrit sous le double signe de l'amour et de la conscience, repose sur une documentation très sérieuse dont témoignent les notes abondantes et fort nourries rejetées en fin de chaque chapitre. Après avoir énuméré les fondations monastiques antérieures à la venue en Gaule de Colomban, l'auteur retrace la biographie de son héros, en suivant pas à pas, voire en paraphrasant, celle qu'écrivait, quelque vingt-cinq ans après la mort du saint, le moine Jonas à qui un juge sévère a assigné le second rang, après Frédégaire, sur le palmarès des historiographes du VII[e] siècle. Quant à l'épopée colombanienne, chantée dans le deuxième volume, c'est avant tout celle des *abbayes filiales de Luxeuil,* soit qu'elles aient été fondées par des disciples immédiats de saint Colomban, soit qu'elles doivent quelque chose à ses deux premiers successeurs, Eutaise et Walbert, soit que leurs fondateurs aient été plus ou moins influencés par le rayonnement du monastère comtois ou que leurs communautés aient été soumises à la règle colombanienne pure ou mitigée et complétée par la règle de saint Benoît. Tout ceci constitue un cadre dont la souplesse permettait à l'abbé Roussel d'incorporer à sa compilation nombre d'établissements du VII[e] siècle, et il ne faudrait surtout pas attacher à l'expression d'abbayes filiales une idée de dépendance administrative.

1. Nous n'avons pas relevé d'erreurs, ni de fautes, même matérielles, dans ce livre. Mais pourquoi l'auteur s'obstine-t-il à orthographier constamment *Zozime* le nom du pape Zosime ?

L'ensemble se présente sous les espèces d'une longue narration quelque peu monotone, farcie de citations empruntées par l'auteur aux ouvrages de ses devanciers, avec ici et là des développements oratoires. On n'imputera pas à l'abbé Roussel une énorme lacune de son ouvrage et on ne lui reprochera pas de ne rien nous apprendre sur Colomban écrivain, sur le Pénitentiel auquel est attaché son nom, sur son opposition au cycle de Victorius d'Aquitaine et sur les règles irlandaises du comput pascal, sur sa fameuse Règle enfin et sur les institutions de ses monastères. Des allusions éparses et un renvoi explicite (t. I, p. 270) indiquent que toutes ces questions, les plus intéressantes, faisaient l'objet d'une troisième partie que les éditeurs n'ont sans doute pas jugé à propos de publier. Aussi bien, ne pouvait-il guère s'agir que d'une mise au point, car il faudrait être un savant spécialisé pour préciser et accroître l'apport de Seebass, de Malnory, de Bruno Krusch et de bien d'autres.

Il est très délicat de porter un jugement équitable sur une œuvre posthume. L'auteur l'aurait-il voulue telle qu'elle a été publiée ? L'étendue des recherches de l'abbé Roussel impose d'autre part le respect. On ne saurait pourtant se dissimuler que l'auteur n'était pas un technicien de l'érudition. Son œuvre ne rend pas le son auquel sont accoutumés les habitués des travaux qui portent sur des époques difficiles, domaine réservé, semble-t-il, aux érudits rompus à une gymnastique spéciale. Qu'il soit aussi permis de le dire en passant ! Tout en admettant parfaitement la réalité de bien des miracles rapportés par la littérature hagiographique, on ne se croira pas obligé d'adhérer avec l'enthousiasme de l'abbé Roussel à tous les exploits thaumaturgiques de saint Colomban tels que les rapporte Jonas. Dans un petit livre plein de talent, l'abbé Eugène Martin avait finement relevé chez l'hagiographe du VII^e^ siècle « une foi bien vive au merveilleux et à un merveilleux qui laisse souvent l'impression du déjà vu »[1].

Fort instructif, et par conséquent utile, par tous les renseignements qu'il contient, le livre de l'abbé Roussel échappe à un jugement qui ressortirait à la pure critique d'érudition.

Georges TESSIER.

Chanoine J. CONTRASTY. *Études d'hagiographie commingeoise.* — Saint-Gaudens, Bureau de la Société des études du Comminges, 1942. In-8° de 128 pages, 2 planches hors texte, 1 carte. Prix : 35 francs.

Ces études d'hagiographie commingeoise sont une suite et comme un écho des discussions provoquées par la publication du nouveau Propre diocésain de Toulouse, dont nous avons entretenu les lecteurs de la Revue. M. le chanoine Contrasty continue à y prendre la défense des saints commingeois, qui seraient « d'au-

1. *Saint Colomban (vers 540-615)*. Paris, Lecoffre, 1905 (Collection *Les Saints*), p. III.

thentiques martyrs des Sarrasins ». D'où une longue étude, en cinq chapitres, sur les invasions sarrasines dans le Midi de la Gaule au VIII[e] siècle, où l'auteur invoque le témoignage de nombreux historiens français et espagnols. Peut-être aurait-il pu négliger certains de ces témoignages et s'en tenir aux témoignages des chroniques franques et musulmanes de l'époque, même si ces témoignages n'ont pas toujours la netteté et la précision désirables.

Le sixième chapitre de l'ouvrage concerne le pape Clément V et le culte de saint Gaudens. Il nous rappelle ce que fit ce pape en faveur du Comminges, tout particulièrement pour l'église collégiale de Saint-Gaudens et pour le culte du saint (bulle d'indulgences du 20 janvier 1309).

Él. GRIFFE.

MOYEN AGE

Auguste BAILLY. *La Guerre de Cent Ans* (Collection « Connaissance de l'histoire »). — Paris, Arth. Fayard, [1943]. In-16 de 285 pages.

A part les pages où paraît Jeanne d'Arc, rien n'est à relever de notre point de vue dans cet exposé clair, correct, banal, de la guerre de Cent Ans; aucune allusion même au Grand Schisme, quoiqu'il n'ait pas été sans rapports avec les événements politiques. Les origines lointaines du conflit, le fait si singulier de cette monarchie anglaise qui était française d'origine et dont les territoires de France furent longtemps plus riches que ceux d'Angleterre, ne sont pas aussi bien expliqués qu'il le fallait pour le public auquel l'auteur s'adresse.

H. W.

Chanoine E. SOL. *L'Église de Cahors au temps de la lutte contre les Anglais.* — Paris, Beauchesne, [1943]. In-8° de 253 pages.

Ce nouveau volume est conçu sur le même plan que les deux volumes qui l'ont précédé. Il contient la biographie des neuf évêques qui se sont succédé sur le siège de Cahors depuis l'année 1300 jusqu'à l'année 1460. L'abondance des documents a permis à l'auteur de rédiger d'amples notices épiscopales. Rien n'a été laissé de côté, même les événements de minime importance. Il n'y a pas à s'en plaindre, mais on aimerait une mise en œuvre plus parfaite de l'immense fichier qui a dû être constitué en vue d'un pareil travail. Une fois de plus, il nous faut regretter l'absence totale de références au bas des pages, absence qui rendra bien difficile l'utilisation de cette vaste documentation.

Quoi qu'il en soit de la méthode adoptée ou peut-être imposée par les circonstances, il reste que nous avons à notre disposition un précieux répertoire de l'histoire ecclésiastique du Quercy au Moyen Age. La forte personnalité du pape cadurcien Jean XXII s'y détache nettement dans la première moitié du XIV[e] siècle. C'est

l'époque où le Quercy fournit à l'Église toute une phalange de cardinaux et d'évêques. Sur chacun d'eux, on trouvera une brève notice dans l'ouvrage de M. le chanoine Sol, qui met à profit tout naturellement les travaux bien connus de M. le chanoine Albe. A cette occasion, signalons que l'appellation *Gaucelin de Jean* donnée à deux de ces prélats est une appellation erronée quoique admise assez couramment. Il faut dire *Gaucelme Jean,* ou mieux, en langue d'oc : *Gaucelm Johan* (en latin : *Gaucelmus Johannis*).

L'ouvrage se termine par un appendice où l'on relèvera une analyse très détaillée des intéressants statuts synodaux de l'année 1318, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Él. GRIFFE.

Pierre CHAMPION et Paul de THOISY. *Bourgogne-France-Angleterre au traité de Troyes.* — Paris, éditions Balzac, 1943. In-8° de 386 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage peut attirer l'attention des lecteurs de cette Revue: « Jean de Thoisy, évêque de Tournai, chancelier de Bourgogne, membre du Conseil du roi (1350-1433). » Ce personnage a dû jouer un certain rôle lors des négociations de cette période pénible. Il est piquant de noter que les diocésains de ce Bourguignon étaient fidèles au dauphin Charles. Le dernier chapitre du volume contient une esquisse du caractère de cet évêque. Peut-être n'a-t-on pas tiré le meilleur parti de l'abondante documentation d'archives dans ce volume un peu trop touffu.

G. LEPOINTE.

BIOGRAPHIES

Duc de LÉVIS-MIREPOIX. *Jeanne de France, fille de Louis XI* (Les Grands Cœurs). — Paris, Flammarion, [1943]. In-8° de 249 pages. Prix : 30 francs.

Quelle triste et émouvante histoire que celle de la bienheureuse Jeanne de France, fille cadette de Louis XI ! Peu de princesses menèrent une vie aussi méprisée, aussi effacée, que cette « Cendrillon capétienne » dont la disgrâce physique était cependant rachetée par des dons d'intelligence et de cœur qui eussent dû lui mériter un meilleur sort.

Éloignée de la cour par son père, séparée de sa mère, l'enfant avait grandi, dans la solitude, au château de Linières, en Berri. Se sachant fiancée par le roi à son cousin Louis d'Orléans, elle avait pu espérer connaître un jour le bonheur. Aussi son humiliation et sa détresse furent-elles immenses lorsque, aussitôt après son mariage, elle se vit abandonnée par le jeune prince qui, engagé contre sa volonté la plus formelle dans une alliance qui lui répugnait, était bien décidé à faire reconnaître la nullité de son union dès que les circonstances le permettraient.

Après comme avant le mariage, la jeune princesse vécut donc seule à Linières, où le duc d'Orléans ne faisait que de rares et brèves apparitions. La mort de Louis XI permit à sa fille de reparaître à la cour. Jeanne de France eut alors l'occasion de faire œuvre de diplomatie et d'intelligente bonté en manœuvrant entre « le pouvoir » représenté par Charles VIII et Anne de Beaujeu, et « l'opposition » qui avait à sa tête le duc d'Orléans. Malheureusement cette trêve fut courte et, dès l'avènement de Louis XII, Jeanne, qui n'avait même pas été invitée au sacre, comprit qu'elle ne serait jamais reine de France.

L'un des premiers actes du nouveau roi fut, en effet, de solliciter du pape Alexandre VI l'ouverture d'un procès canonique. M. le duc de Lévis-Mirepoix s'étend assez longuement sur les diverses phases de ce procès, ainsi que sur les motifs invoqués en faveur de la nullité du mariage, motifs dont le principal, la violence imposée au duc d'Orléans, était suffisant à lui seul pour rendre aux deux parties leur liberté.

On sait la suite de l'histoire : tandis que Louis XII épousait Anne de Bretagne, Jeanne de France se retirait dans le duché de Berri que le roi venait de lui donner en apanage et y fondait, à Bourges, l'ordre de l'Annonciade.

Sa connaissance approfondie de l'époque et du milieu dans lesquels se meuvent ses personnages, son style élégant — bien que parfois volontairement archaïque et trop « couleur locale » — ont permis à l'auteur de faire de cette courte biographie une œuvre agréable qui sera appréciée du grand public. Quant au fond même de l'ouvrage, et précisément parce que cet ouvrage est à la portée de tous, il y aurait quelques réserves à formuler. Mais ici j'avouerai que la tâche du critique est rendue très délicate par le fait de la difficulté qu'on éprouve, en certains passages, à saisir la véritable pensée de l'auteur. Je me bornerai donc à dire que quiconque traite une question de cette importance, surtout devant le « grand public » qui connaît mal le droit ecclésiastique, doit employer un langage assez clair et assez précis pour ne pas courir le risque de voir le lecteur interpréter de façon erronée la discipline de l'Église en matière matrimoniale.

Françoise Lehoux.

Jean Flory. *Pie VI.* — Paris, Spes, 1943. In-16 de 220 pages.

Ce petit livre ne rentre guère dans la catégorie des travaux historiques tels que nous les comprenons ici. L'auteur le donne comme « un ouvrage de vulgarisation destiné à de simples lecteurs, curieux de réalités ». Le récit, certes, a des qualités de vie et d'ardeur, et on peut admettre qu'il permettra à cette singulière étudiante de licence dont nous parle la préface, qui ignorait jus-

qu'au nom de Pie VI, de se représenter le pontife dont le tragique destin fut de vivre toute la crise de la Révolution française. Mais on ne peut dire qu'il lui donnera une idée exacte des graves événements de ce pontificat. Quoique l'auteur cite Bourgoing et Gendry, La Gorce et Mathiez, nous devons regretter qu'il n'ait pas eu le souci de faire la mise au point équitable que l'on était en droit d'attendre de lui, même dans un cadre aussi sommaire, et qu'il eût été si vraiment passionnant de posséder.

A. Latreille.

Duchesse de Vendôme. *Madame Élisabeth de France* (Les Grands Cœurs). — Paris, Flammarion, 1942. In-8° de 201 pages, 25 fr.

Madame Élisabeth a été l'objet, ces dernières années, de plusieurs biographies qui ont, semble-t-il, utilisé la plupart des sources d'archives. Mme la duchesse de Vendôme, en publiant à son tour cette étude, y ajoute surtout quelques traditions orales qui ont été conservées dans la famille royale et qui apportent, sur la spiritualité de la sœur de Louis XVI et sur son héroïsme devant l'épreuve, un témoignage émouvant. Son livre mérite d'attirer l'attention des catholiques français sur la cause de béatification introduite à Rome en 1929 et à laquelle s'intéressait Georges Goyau. Ajoutons qu'il nous fait pénétrer aussi dans l'intimité familiale de Louis XV et de Louis XVI et qu'il esquisse, sur ces princes et sur leur entourage, des portraits, vus pour ainsi dire de l'intérieur, auxquels l'histoire officielle ne nous a pas habitués.

R. Limouzin-Lamothe.

Jean Vignaud. *Frère Charles ou la vie héroïque de Charles de Foucauld.* — Paris, Albin Michel, 1943. In-12 de 316 pages, 16 planches hors texte.

Bien que l'auteur ait réussi à ne lui donner aucune apparence d'érudition, le livre de M. Vignaud est en réalité le fruit d'une longue documentation, puisée dans les écrits ou auprès des amis du Père de Foucauld : une substantielle biographie se dessine à travers trente chapitres, aux titres évocateurs, et illustrés de photographies judicieusement choisies. L'auteur ne s'est pas contenté de lire et d'interroger; il a voulu connaître, par lui-même, le cadre des dernières années de la vie de son héros, retrouver le souvenir de l'ermite du Hoggar et vivre de sa spiritualité : il a été sur ses traces au Sahara, et a subi le sortilège du désert africain. Cette enquête personnelle a permis à M. Vignaud de mettre davantage en relief certains aspects de l'ascétisme du « Frère Charles ».

L. Guizard.

J. de FONT-RÉAULX. *Mgr Félix Vernet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon et au grand séminaire de Valence (1863-1942)*, avec une bibliographie de ses ouvrages. — Romans-sur-Isère (Drôme), J.-A. Domergue, 1943. Grand in-8° de 32 pages. Prix : 5 francs.

C'est une excellente pensée qui a présidé à la rédaction de cette précieuse plaquette. Elle gardera la mémoire d'un grand et modeste savant, d'une âme profonde, d'un cœur délicat et tendre sous des dehors discrets et réservés. Mgr Vernet était né le 11 juin 1863, à Baume-de-Transit (Drôme). Après de brillantes études au petit séminaire de Valence, puis au grand séminaire de Romans, où il fut l'élève du célèbre érudit Ulysse Chevalier, enfin aux Facultés catholiques de Lyon, il était ordonné prêtre le 19 juin 1886. Vicaire de Saint-Jean-en-Royans, il emploie ses loisirs à mettre sur pied une thèse de doctorat en théologie : *Étude sur les sermons d'Honorius III.* Sa vocation scientifique est si claire qu'il est envoyé à Rome, en qualité de chapelain à Saint-Louis-des-Français. Il se lie, dans la ville éternelle, avec des hommes d'avenir : Romain Rolland, Jean Guiraud, Pierre de Nolhac. On le trouve dans les bibliothèques et les archives du Vatican. Il fait de l'archéologie et de l'histoire religieuses. Cela dure trois ans. Un second vicariat à Valence, un court passage au petit séminaire, comme aumônier, et le voici nommé, en 1893, professeur au grand séminaire, pour un demi-siècle. Le chanoine Ulysse Chevalier, qui voyait en lui son meilleur disciple, l'introduisit aux Facultés catholiques de Lyon, comme son suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique. Mgr Vernet l'occupa quarante-six ans. Quand on aura dit que cette vie entière fut une vie de travail assidu et infatigable, de dévouement à la haute mission qui lui était échue, de pratique de toutes les vertus sacerdotales et qu'elle se termina par une sainte mort, le 31 août 1942, après avoir été jalonnée par un nombre considérable de publications diverses, — articles de *Revues* ou de *Dictionnaires* principalement, — on aura dit tout ce que le regard de l'homme en pouvait atteindre, — sûrement bien peu de chose auprès des richesses intimes que l'œil de Dieu y apercevait et que sa justice a couronnées. M. de Font-Réaulx nous le représente, en termes heureux (p. 17), avec sa timidité, son amour de l'obscurité, sa discrétion rigide pour tout ce qui concernait sa personne, ses travaux, ses cours, son apostolat. Il laisse un admirable exemple d'effacement volontaire et d'humilité, joints à une science du meilleur aloi.

L. CRISTIANI.

VIE SPIRITUELLE

Lettres du Père Charles de Condren (1588-1641), publiées par Paul Auvray et André Jouffrey, prêtres de l'Oratoire. — Paris, éditions du Cerf, 1943. In-8° de LIV-596 pages, portrait.

Trois cents ans après la première édition des lettres de Condren (1642), et remplaçant celle, déjà ancienne, de l'abbé Pin (1857), voici — suivant nos exigences modernes — une présentation critique[1] de la correspondance conservée du second général de l'Oratoire (30 oct. 1629-7 janv. 1641). « Ces quelque 170 lettres — dont une centaine seulement datées avec quelque précision — sont peu en regard des 3.323 de saint Vincent de Paul, des 2.100 de saint François de Sales ou des 949 pièces de la correspondance de Bérulle » (p. VII). A poursuivre la comparaison avec Vincent de Paul, on pourrait ajouter que, dans ce recueil épistolaire condrénien, se révèle tout le contraire d'un homme d'action, un temporisateur, et que demeure spécialement forte la proportion de magnifiques textes de spiritualité, « à la pensée souvent claire, à l'expression parfois médiocre ». Rares sont les pages qui nous donnent le sens, l'impression des contingences et du réel.

Cette vie toutefois, cette personnalité du P. de Condren, une instructive introduction nous permet de la suivre et apprécier; c'est là que les historiens puiseront, mis en œuvre, le plus clair des renseignements que nous apportent ces pièces. Notons cependant que les lettres du P. de Condren nous offrent quelques menues données sur la mission d'Amiens de 1639 (lettres 83, 85, 86), de Montdidier (lettre 87 : *illuminées de Picardie, Labadie*) et les diverses activités de l'Oratoire. C'est une exception.

De cette correspondance, l'édition soigneuse et annotée[2] donne pleine confiance. Ainsi la lettre 56 (p. 175-187), imprimée dès 1642, reproduction quasi littérale de certaines pages du P. Eudes (*Vie et royaume de Jésus*) éditées en 1637, fait l'objet d'une analyse serrée dans l'appendice II : étude à la loupe et minutieuse critique textuelle.

Les amateurs de spiritualité tout spécialement auront ici un beau volume. C'est une base pour la vie attendue du P. de Condren, fournissant du second supérieur de l'Oratoire, à l'encontre d'Amelote, son biographe de 1643, une image plus humaine et plus réelle.

F. Combaluzier.

1. Nous devons la publication de ces lettres, préparées depuis 1934, aux soins du P. Auvray, le P. Jouffrey, son confrère, se trouvant, depuis 1940, captif en Allemagne.

2. Du P. Jean-Baptiste Romillon, on aurait pu citer sa vie, publiée dès 1649 par Claude Bourguignon. Pour la mort d'Étienne Meyster, on pourrait de même renvoyer au *Récit véritable de la mort de M. Mester*, (Bibl. nat., ms. fr. 22445, fol. 161).

Mgr Clément Tournier. *Histoire des séminaires toulousains.* — Toulouse, impr. Fournié, 1942. Petit in-8° de 83 pages.

Le plus grave reproche à faire à ce petit ouvrage est d'être trop court. L'auteur commence en effet son étude en rappelant la part prise par les Toulousains à la fondation du séminaire Saint-Sulpice par M. Olier et il la mène jusqu'à la Séparation. Les renseignements fournis sont par suite sommaires et c'est dommage, car la documentation de Mgr Tournier est de première main. On s'étonne d'autant plus de ne pas voir citée la thèse de Léon Dutil, *Lettres inédites de Mme de Mondonville* (Paris, 1911). On se demande aussi pourquoi il n'est nulle part question du séminaire de la Mission, établi en 1707 par l'archevêque de Colbert et qui, en 1789, avait six directeurs.

L'auteur s'est surtout attaché à l'histoire des institutions, des pierres et des hommes. On ne cherchera donc pas dans son livre des renseignements circonstanciés sur les doctrines. Il faudrait une étude spéciale pour dégager nettement la position prise à Toulouse en face du jansénisme (affaire de M. de Ciron et de l'Institut de l'Enfance), comme encore vis-à-vis du gallicanisme ou des doctrines mennaisiennes (la fameuse Censure de Toulouse). Ce sera, espérons-le, l'objet d'un autre ouvrage.

Étienne Delaruelle.

R. P. Jean Bremond, S. J. *Le Courant mystique au XVIII^e siècle. L'abandon dans les lettres du P. Milley.* — Paris, Lethielleux, 1943. In-8° couronne de 408 pages, 60 fr.

C'est avec raison que le P. Jean Bremond souligne le caractère paradoxal du titre qu'il donne à son ouvrage. « Les écrits mystiques n'ont pas de place dans l'histoire littéraire du siècle de Voltaire et de l'Encyclopédie. L'esprit chrétien qui animait l'ensemble des écrivains du grand siècle semble avoir disparu. » Cependant le mouvement de renaissance qui s'était produit à la fin du XVI^e siècle n'était pas arrivé à son terme; il persistait encore. Le Père signale comme explication de cet appauvrissement, le souvenir des condamnations et la sévérité des censures portées contre les écrits mystiques.

L'ouvrage comprend un exposé de l'abandon mystique et un recueil des lettres de direction du P. Milley, qui se rattache à saint François de Sales. Des éditions, plus ou moins complètes, furent publiées dès la fin du XVIII^e siècle, mais les lettres elles-mêmes, transcrites et copiées en totalité ou en partie, circulèrent à partir de 1709 chez les Visitandines et dans d'autres couvents. A cette occasion, le P. Bremond se demande s'il n'y aurait pas des écrits de haute spiritualité, restés inconnus et perdus dans les bibliothèques des communautés religieuses ou les bibliothèques publiques.

Le P. Milley, né le 28 janvier 1668 à Montigny-lés-Charlieu, au diocèse de Langres, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, entra chez les Jésuites le 16 septembre 1685, dans la

province de Lyon; il eut comme confrères les PP. Croiset et de Gallifet, les deux promoteurs du culte du Sacré-Cœur, et plus tard, il dirigea Madeleine de Rémuzat qui continua la mission de Marguerite-Marie. Ordonné prêtre en 1697, il exerça d'abord un ministère actif en diverses régions de la vallée du Rhône et il passa presque toute sa vie en Provence; à partir de 1710, il résida à Marseille, et c'est dans cette ville qu'il mourut, le 2 septembre 1720, victime de la peste, après s'être dévoué, à côté de Mgr de Belsunce, aux soins des pestiférés.

A la fin de 1706, il rencontra, à Apt, la Mère de Siry, supérieure de la Visitation. Confesseur extraordinaire de la communauté, il fut consulté par la supérieure sur ses dispositions intérieures et il se forma entre ces deux âmes d'élite une liaison spirituelle, comme celle qui se forma entre saint François de Sales et sainte Chantal. La Mère de Siry avait une inclination particulière pour la voie d'abandon, et le P. Milley, dans une lettre qu'il lui adressait, le 5 février 1715, l'appelait, en plaisantant, « la Générale, et comme la réformatrice de l'ordre des Abandonnées ».

L'ouvrage du P. Bremond comprend un long exposé de l'abandon mystique, qu'il distingue nettement des fausses mystiques condamnées par l'Église, et il donne ensuite un recueil des lettres de direction du P. Milley, dont la plupart sont adressées à la Mère de Siry.

La doctrine de l'abandon ne saurait être confondue avec les diverses formes du quiétisme. C'est un état privilégié auquel Dieu n'appelle que des âmes choisies. Le véritable abandon est une disposition permanente au fond de l'âme, qui se livre tout entière au bon plaisir de Dieu. « Ce n'est pas là, écrit le P. Milley, cette oisiveté criminelle que le quiétisme a introduite pour corrompre la vraie piété... En cet état si pur, si dégagé des opérations sensibles, on n'est point oisif. Jamais l'esprit et le cœur ne furent plus occupés; mais c'est Dieu seul qui les occupe. » Le P. Milley, dans ses lettres, insiste particulièrement sur les obstacles provoqués dans la vie spirituelle par les retours sur soi-même, qui ne permettent pas de remettre son âme entre les mains de Dieu et de s'abandonner totalement. Dans une lettre à la Mère de Siry, le 7 février 1716, il écrit : « Ne raisonnons pas tant, et aimons davantage, et puisque nous ne pouvons rien faire de nous-même, livrons-nous sans réserve à Celui qui peut tout et qui fait tout en nous, et qui ne demande de nous autre chose sinon que nous ne lui résistions pas. »

Une note, jointe à l'ouvrage, met en relief son caractère austère; il l'apprécie exactement. « Offrant des lectures spirituelles aux âmes de haut vol, comme au dévot moyen, qui est mis en garde contre les applications maladroites, le livre sera lu par les théologiens et les curieux d'histoire religieuse, qui trouveront comme une discrète revanche de l'amour pur, dans une nouvelle explication des *Maximes des saints.* »

J. Carreyre.

HISTOIRE LOCALE

Émile Appolis. *Manuel des études héraultaises* (Les livrets d'études locales, III). — Valence, Imprimeries réunies, 1943. In-16 de 87 pages, 3 cartes, 18 francs.

La collection que dirige M. de Font-Réaulx continue à paraître, malgré les difficultés actuelles, avec une remarquable régularité. Après le *Manuel des études drômoises* et le *Manuel des études vivaroises,* voici un *Manuel des études héraultaises,* œuvre d'un jeune érudit qui, depuis plusieurs années, consacre à l'histoire locale les loisirs que lui laisse son enseignement au lycée de Montpellier.

Le nouveau livret envisage, avec une répartition un peu différente, les mêmes questions que ceux qui l'ont précédé. On remarquera cependant une addition qui paraît heureuse : le chapitre II, intitulé *les Dépôts d'archives. Inventaires et répertoires,* apporte un élément nouveau et indispensable aux informations bibliographiques qui constituent l'essentiel de ce dernier livret; il est clairement rédigé et ne manquera pas d'être apprécié des chercheurs auxquels il s'adresse. En revanche, on pourra reprocher à M. Appolis d'avoir consacré à la vie intellectuelle un chapitre bien insignifiant; on attendait vraiment autre chose sur l'Université de Montpellier qui se distingue entre toutes les universités provinciales par une participation intense et variée à la vie régionale ; on s'étonnera de ne trouver aucune mention de ses collections géologiques, botaniques, géographiques, archéologiques, en particulier du Musée Didelot dont un ancien étudiant de la Faculté des lettres de Montpellier ne peut ignorer l'existence; ce remarquable effort de documentation régionale méritait un meilleur sort, et l'on peut en dire autant des divers enseignements régionaux qui, au cours de ces dernières années, ont reçu une si vive impulsion et constituent la meilleure des initiations à l'histoire régionale, aussi bien que de la création récente des *Annales de l'Université de Montpellier et du Languedoc méditerranéen-Roussillon,* dont le premier fascicule a paru au début de 1943. C'est d'ailleurs la seule lacune grave que nous ayons enregistrée.

Il est un autre regret que nous croyons devoir formuler : M. Appolis s'est trop exclusivement attaché à donner une bibliographie critique, d'ailleurs complète et méthodique, sans chercher suffisamment à orienter les érudits locaux vers les questions d'histoire héraultaise encore inexplorées. A cet égard, son manuel est loin de valoir celui que M. de Font-Réaulx a consacré à la Drôme et qui a beaucoup plus l'allure d'un guide à l'usage des historiens régionaux; il serait souhaitable que les auteurs des futurs livrets fussent plus attentifs à s'engager dans la voie que le directeur de la collection leur a lumineusement tracée.

M. Appolis a terminé son manuel par une singulière conclusion, où il oppose « la passion désintéressée » des érudits provinciaux

au « souci de la notoriété » des « ambitieux auteurs de synthèses historiques qui, avec les matériaux amassés par l'histoire locale, élèvent des constructions aussi brillantes qu'éphémères ». Il pourra paraître pour le moins singulier, pour ne pas dire infiniment regrettable, qu'au moment où certains de ces « ambitieux auteurs de synthèses » ne perdent aucune occasion de rendre un hommage mérité — et très apprécié de ceux qui en sont l'objet — à la valeur des résultats obtenus par les historiens locaux et d'établir avec ceux-ci une collaboration fraternelle pour le plus grand bien de la science, une réponse aussi injuste à ces avances ait été formulée avec une désinvolture quelque peu choquante. Il est vrai que l'avis de M. Appolis ne sera partagé par aucun érudit provincial digne de ce nom.

Augustin FLICHE.

Léon CÔTE. *Le Saint-Denis bourbonnais. Histoire du prieuré clunisien de Souvigny.* Préface de M. Émile MALE. — Moulins, Crépin-Leblond, 1942. In-8° de XXI-452 pages.

Souvigny (Allier) marqua l'extrême pointe nord de la cité des Arvernes aux temps antiques, et du diocèse de Clermont jusqu'à 1790. Ses destinées intéressent donc à la fois l'Auvergne et le Bourbonnais. Mais elles s'unissent étroitement à celles des Bourbons et de l'abbaye mère de Cluny. Hugues Capet, le légat Pierre Damien, le pape Urbain II séjournèrent à Souvigny.

Vers 1150, le prieuré de Souvigny, puissant rameau de Cluny, contrôlait huit communautés religieuses, cinquante églises et dix-huit chapelles. Il était devenu si riche que beaucoup de sanctuaires de l'époque romane furent élevés par ses soins. Fondé par Aimar, souche des seigneurs de Bourbon, vers 915, il avait grandi sous la protection des sires de Bourbon, parfois avide, jalouse, génératrice de drames et de querelles. Son origine se confond avec la naissance même du Bourbonnais, et M. Fazy avait excellemment dégagé son rôle dans la formation de cette province.

Son histoire manquait à celle de l'Église et de la France. M. l'archiprêtre Côte, curé de Saint-Louis de Vichy, vient de publier une étude critique et définitive, que l'on se plaira non seulement à consulter, mais à relire, parce qu'elle n'a rien d'une compilation, parce qu'elle se déroule dans une langue claire et vigoureuse, dans une forme impeccable, vivante et colorée. Malgré tout, elle tient assez de l'érudition pour qu'une table eût paru précieuse. En appendices, on appréciera un catalogue parfait de 334 actes, qui s'échelonnent de 825 à 1454, et une liste des prieurs, extrêmement prudente et soignée.

L'auteur mêle agréablement une science consommée, qui est le fruit de recherches très sûres, à l'attrait puissant du récit. Lorsqu'il recueille et développe la légende de Diaire l'imagier, ce routier devenu bâtisseur à la fin du XII^e siècle, il arrive à nous enthousiasmer et à ressusciter le Bourbonnais de l'époque.

La première tâche consistait à éliminer les faux du Père André : en suivant Chazaud, M. Côte y a pleinement réussi. Puis il nous montre, à l'âge héroïque, les abbés Mayeul et Odilon qui finissent leurs jours à Souvigny. Leurs vertus avaient brillé d'un tel éclat dans la chrétienté que, de tous les points de l'Europe, les pèlerins se rendaient à Souvigny pour s'agenouiller devant leurs tombeaux. Au XVIIIe siècle encore, les bénédictins d'Abdinghoff en Westphalie sollicitent les reliques des deux saints.

Les ducs de Bourbon, issus de Louis IX, choisirent Souvigny comme endroit de leur sépulture. Alors, au cœur du Saint-Denis bourbonnais, s'épanouirent les mausolées. Dans celui de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, œuvre puissante et tourmentée de Jacques Morel, la sculpture bourguignonne atteint sa dernière expression. Par la suite, Jean de Chartres, Jean de Rouen, Thévenin l'imagier, élèves de Michel Colombe, contribuèrent sans nul doute à parer la prieurale dans leur manière plus souple et plus naturelle, tempérée comme les paysages de l'Allier. Mais de leurs œuvres, mutilées par le vandalisme, il subsiste à peine quelques témoins tant à Souvigny qu'au musée de Moulins. M. Côte aurait pu examiner ces débris, tenter une reconstitution. Du moins il a su mettre en relief la prodigieuse activité du prieur Dom Chollet qui, de 1432 à 1444, réunit les fonds pour doter Souvigny de la nef gothique soulevant vers le ciel la basilique romane.

On reprocherait sans doute à M. Côte de n'avoir pas épuisé la charte d'Aimar et les textes suivants pour préciser l'étendue et la contexture de la *villa* de Souvigny. Il n'a pas assez tiré parti des formes anciennes des noms de lieux. Aux pages 430-431, il ne cite ni ne décrit *Bainay*, à propos du monnayage de Souvigny. La puissance économique, terrienne et financière du prieuré nous est à peine révélée.

Ces lacunes vénielles, qui s'expliquent par la volonté de l'auteur de s'en tenir à son propos et de passer rapidement sur les points traités par des prédécesseurs, demeurent insensibles dans la belle ordonnance d'un travail aux mérites évidents. La solidité de l'ouvrage n'a rien à craindre de la critique la plus difficile.

Paul DUPIEUX.

Georges ROCAL. *De Brumaire à Waterloo en Périgord.* Préface du duc de LA FORCE. — Paris, Floury, 1942. 2 vol. gr. in-8° de XXII-349 et 368 pages.

De Brumaire à Waterloo en Périgord, « film documentaire d'un intérêt prodigieux », comme l'a écrit si judicieusement M. le duc de La Force en terminant la préface qu'il a rédigée de cet ouvrage, ou bien encore petits tableaux bien dessinés, notes très vivantes dont la réunion permet au lecteur de se faire une idée juste de ce que fut la vie politique, intellectuelle, religieuse et sociale du Périgord au début du XIXe siècle, sous la dictature de Napoléon.

L'œuvre se divise en sept livres répartis entre deux volumes :

Consulat, Empire, Restauration et Cent jours, consacrés à la politique, *Instruction publique, Action religieuse, Santé publique, Economie sociale.*

Seul le livre *Action religieuse* retiendra notre attention dans ce compte rendu. C'est un des plus importants de l'ouvrage, puisqu'il comprend 235 pages. Ses chapitres s'intitulent : *Avant le Concordat, Adhésion au Concordat, Organisation administrative, Règlements cultuels, Diocèses et paroisses, Séminaires, Associations et sectes.* Les conséquences du concordat de 1801, accueilli en Périgord avec de grandes manifestations de joie, y sont développées dans le détail; le lecteur a l'agréable impression de construire lui-même, à l'aide de matériaux mis à sa disposition par l'auteur, une synthèse de ces quinze premières années du XIX^e^ siècle en Périgord. En réalité la synthèse est faite; l'auteur s'en est chargé. Il ne procède pas par affirmations doctrinales, mais par touches, à la manière d'un peintre; et c'est là tout son art.

Le portrait de l'évêque concordataire d'Angoulême, Lacombe, chef hiérarchique du clergé périgourdin, dont la circonscription s'étend aux anciens évêchés de Périgueux et de Sarlat, retient particulièrement l'attention. Il faut suivre, page par page, la vie de ce prélat dont la nomination fut imposée au pape sur les instances de Fouché et qui se dit l'homme du gouvernement aussi bien que de l'Église, ses tentatives pour réconcilier les anciens prêtres insermentés et les prêtres constitutionnels, pour réorganiser administrativement son diocèse, pourvoir les paroisses rétablies de curés qui s'imposent par la dignité de leur vie, se dépenser sans compter dans ses tournées pastorales, se montrer peu orthodoxe dans sa soumission à Rome et au pape, pour se faire une idée juste à la fois d'un personnage si divers et de la reconstitution d'une Église que la tourmente révolutionnaire a si rudement secouée qu'elle ne retrouvera pas son équilibre complet avant la période suivante.

Tous les problèmes ressortissants à la vie religieuse sont passés en revue : reconstitution des paroisses, recrutement sacerdotal, traitements du clergé, vie paroissiale, vie religieuse. Tout cela est fondé sur l'étude scrupuleuse des documents à laquelle s'est livré M. Georges Rocal. Pour cet ouvrage comme pour les précédents, qui traitent de l'histoire du Périgord jusqu'en 1848, il a consulté jusqu'aux fonds d'archives les moins connus. L'ouvrage est écrit dans la langue savoureuse et imagée à laquelle nous a habitué l'auteur du *Vieux Périgord* et de *Croquants en Périgord.*

Guy Dubosco.

J. Van Agt. *Le Village de Fromelles.* — Fontenay-le-Comte, 1943. In-8° de 222 pages.

Fromelles, village de l'arrondissement de Lille, fut entièrement détruit pendant la guerre de 1914. M. l'abbé Van Agt n'a disposé que de rares documents pour l'histoire ancienne de sa paroisse.

Il a pu, cependant, dresser une liste de seigneurs et de curés, et aussi des principaux fiefs, évoquer la chartreuse de la Bouteillerie, sise sur le territoire, assembler les souvenirs de la Révolution, recueillir sur les dévotions populaires des renseignements précis. Les parties consacrées à la période contemporaine sont traitées avec beaucoup de soin : topographie, toponymie, organisation municipale, état de la population, esprit des habitants, chronique des pastorats depuis 1905, description de la nouvelle église, tout ce qui peut intéresser les habitants du lieu et, en outre, les historiens pour qui l'Église de France consiste non seulement en hommes illustres, en doctrines éclatantes et en cathédrales, mais encore et surtout en paroisses, communautés des âmes.

La précision des détails concernant la pratique religieuse et la natalité est digne d'une particulière louange. Quarante ménages comptent au moins quatre enfants. Sur 518 paroissiens en âge de remplir le devoir pascal, 6 seulement se sont abstenus en 1939. Cette année-là, 13 000 hosties ont été distribuées. Les jours de fête, 300 à 400 personnes communient.

G. Le Bras.

Dom Reginald Biron. *Guide archéologique illustré du touriste en Gironde.* — Bordeaux, Féret et fils, 1928. In-16 de 161 p., 16 pl.

Nous signalons à nos lecteurs un petit volume paru il y a déjà plusieurs années, mais dont l'intérêt nous paraît grandir encore dans les temps troublés actuels où nos monuments anciens sont terriblement menacés un peu par toute la France. C'est un inventaire archéologique de la Gironde rédigé avec beaucoup de science et de netteté par un ancien élève de Brutails, Dom Reginald Biron, O. S. B., longtemps curé de Dieulivol, aujourd'hui chapelain du Bon-Pasteur du Château Sauvage à Pessac, notre confrère très fidèle de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Les monuments sont classés par ordre alphabétique des lieux. Chaque notice comprend la description sommaire mais très sûre et très précise du monument et des œuvres d'art qu'il renferme, quelques données historiques et une courte bibliographie. A la fin du volume qu'illustrent seize planches où sont reproduits les principaux types monumentaux du pays, est un glossaire des mots techniques, comme celui que Brutails a ajouté à son livre *Pour comprendre les monuments de la France.*

Ce petit volume, comme celui de l'abbé Pilté pour le Loir-et-Cher, et quelques autres rédigés sur le même plan, rendent les plus grands services là où n'ont pu encore paraître les volumes de la collection des *Églises de France* qu'ils complètent d'ailleurs pour les monuments civils et militaires.

M. Aubert.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Mémoires. Tome IV, fasc. 2. Niort, impr. Nicolas, 1943.

G. DENECK : *les Origines de la civilisation dans le nord de la France. Étude sur le peuplement dans le Pas-de-Calais et la Somme des temps paléolithiques à la fin de l'Empire romain.* Préface de M. l'abbé LESTOCQUOY. In-4° carré de 144 p., 117 pl. Ce volume est une thèse soutenue à l'École du Louvre; l'auteur est depuis lors entré en religion chez les Dominicaines de l'Eucharistie. Ce travail réunit toutes les données connues pour le Pas-de-Calais et la Somme jusqu'à la fin de l'Empire romain et en dégage des conclusions d'ordre général. Signalons, parmi celles qui concernent l'histoire religieuse, le fait du culte d'Isis dont les témoignages sont assez nombreux dans le Pas-de-Calais alors qu'on ne les rencontre pas en Belgique. Il semble que ce culte oriental soit venu des bords du Rhin. Le grand courant commercial, si clair en ce qui concerne les verreries, est toujours évocateur d'un identique courant de civilisation Rhin-Grande-Bretagne. Il paraît certain que le christrianisme s'introduisit par la même voie au IV^e^ siècle. Le plus ancien souvenir chrétien du nord de la France (reproduit en hors-texte) est une coupe de verre trouvée à Boulogne-sur-Mer. On en rencontre d'équivalentes sur toute la voie qui unit Boulogne à Amiens, Saint-Quentin, Reims et Cologne. Il semble que ces coupes de verre portant un monogramme constantinien et une scène biblique (ici le sacrifice d'Abraham) aient été fabriquées à Cologne. L'auteur, d'après la forme du monogramme, propose de la dater entre 274 et 327. L'importance du témoignage archéologique pour le fait de la propagation du christianisme est ici de premier ordre. Une lampe trouvée à Noyelles-Godault et dont le décor est chrétien, semble remonter à la même époque. Cela corrobore les textes et traditions les plus anciennes au sujet d'évêques missionnaires et de l'évangélisation à cette époque dans la région Arras-Cambrai-Boulogne.

Académie d'Arras. Mémoires, 4^e^ série. Tome I, fasc. 4.

Arras, Nouvelle société anonyme du Pas-de-Calais, 1943.

J. DHONDT : *Recherches sur l'histoire du Boulonnais et de l'Artois aux IX^e^ et X^e^ siècles* (fin). II. *Les Comtes d'Artois.* III. *La Mouvance du comté de Saint-Pol,* p. 177-187. L'histoire des abbayes et particulièrement de

Saint-Vaast d'Arras est liée à l'histoire de cette période, élucidée dans ce travail de première main.

Abbé J. Lestocquoy et Roger Rodière : *l'Église de Courrières*, p. 196-200. Église du type « hallenkirchen » datée de 1532; mobilier important (sculptures, boiseries, broderies). L'église a été incendiée en 1940; le mobilier est anéanti. Un classement récent empêche la réalisation d'un projet de démolition complète de ce bel édifice réparable.

Tome II, fasc. 1. Arras, 1943.

A. Guesnon (publication posthume) : *Nos anciens fondeurs, canons et cloches*, p. 15-26. Important travail d'une grande précision, notamment sur les dynasties de fondeurs de cloches. La famille des Croisilles, qui se retrouve jusqu'en Rhénanie, bien que l'auteur n'en ait pas eu connaissance, est une de ces plus anciennes dynasties. Un document de 1332 est l'une des premières commandes connues de cloches.

Abbé J. Lestocquoy : *Suger était-il frère d'Alvise, évêque d'Arras ?* p. 27-29. Les auteurs récents penchent pour la négative. Il y a pourtant une forte prévention en faveur de l'affirmative, car le nom du père des deux personnages est le même.

Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin. Tome XVI, fasc. 308. Saint-Omer, 1943.

Chanoine Coolen : *Louis de Conzié, évêque de Saint-Omer et d'Arras.* II. *La jeunesse*, p. 399-410; *le vicaire général de Senlis*, p. 411-413. Après avoir parlé longuement des études ecclésiastiques au XVIII[e] siècle, l'auteur montre que l'abbé de Conzié fut inscrit sur les registres de la Sorbonne en 1756; il faisait partie d'une petite communauté de prêtres et de clercs placée sous la direction de l'abbé Léger, curé de Saint-André-des-Arts. Il était déjà tonsuré en 1748 (il avait douze ans), ce qui suffit à montrer l'inanité de la tradition voulant qu'il ait embrassé d'abord la carrière militaire. Louis de Conzié devint chanoine de Senlis en 1758 et vicaire général du même diocèse en 1759; il le resta huit ans et on ne trouve que peu de trace de son activité administrative.

Chanoine Coolen : *Notre-Dame-des-Miracles, vierge en majesté*, p. 414-428. L'auteur fait une courte histoire du thème iconographique et rapproche la statue de diverses vierges belges et françaises, sans du reste donner de précision sur la date possible. On peut penser qu'il s'agit d'une vierge du XIII[e] siècle. Mais il y aurait lieu de tenir compte des restaurations importantes du XIX[e] siècle.

Nota. — La « Société académique de Boulogne » n'a rien publié en 1943.

J. Lestocquoy.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Revue du Nord.
Tome XXVI, 1943. Lille, Raoust. In-8°.

Fr. Blockmans : *les Deux « portus » successifs de Gand*, p. 5-21. Gand eut dès la fin du VIII[e] siècle un *portus* (centre commercial) dépendant de l'abbaye de Saint-Bavon qui disparut avec les moines chassés par les invasions normandes; un autre se créa au X[e] siècle, entièrement distinct du premier, sous l'autorité du comte.

E. Beaujot : *le Département du Nord sous la Restauration. Rapport du préfet Villeneuve-Bargemont en 1828* (fin), p. 22-45.

J. Duvivier : *le Comte de Growesteins et la manœuvre de Denain*, p. 46-50. L'absence de Growesteins, gouverneur de Bouchain, parti de cette place avec des forces considérables le 12 juin 1712 pour aller ravager les régions de l'Est, aurait permis à Villars de remporter la victoire de Denain.

G. Sangnier : *Saint-Pol en 1710*, p. 91-112, 209-236. Décrit la situation de cette cité, de médiocres ressources, surtout après le terrible hiver de 1709, menacée par l'armée française de Villars, par l'armée des Alliés conduite par le prince Eugène, obligée de satisfaire les réquisitions de l'une et de l'autre, ménageant autant que faire se pouvait les deux adversaires.

J. Dhondt : *Notes sur l'histoire ancienne de la Flandre*, p. 113-124. Indique l'état des questions sur l'énigme du mot *Flandre*, la population primitive, l'apport germanique, l'origine du comté de Flandre.

E. Perroy : *l'Artillerie de Louis XI dans la campagne d'Artois*, p. 171-196, 293-315. Surtout d'après les papiers de Christophe Constant, garde ordinaire de l'artillerie, et les comptes de Pierre Guillard, garde du parc de l'artillerie royale, retrouvés en partie dans la reliure d'un manuscrit de la bibliothèque John Rylands; action de Guillaume Bournel, maître de l'artillerie à partir de 1473; organisation des trois bandes (régiments) d'artillerie; part prise par l'artillerie à la campagne de Louis XI en 1477 dans l'Artois et le Hainaut.

J. Lestocquoy : *les Saints et les églises de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au VIII^e siècle*, p. 197-208. Énumérés d'après les inscriptions composées par Alcuin pour cette abbaye.

L. Mahieu : *l'Université, le Parlement et la ville de Douai au XVIII^e siècle pendant les querelles jansénistes*, p. 263-292. Dans une ville comme Douai où la population était foncièrement catholique, où l'Université était très attachée au Saint-Siège, où le Parlement était d'un gallicanisme beaucoup plus modéré qu'en nombre d'autres cours de justice, l'opposition à la bulle *Unigenitus* n'eut qu'un médiocre succès; elle eut son principal centre chez les Oratoriens; un temps elle bénéficia de l'attitude indécise de l'évêque d'Arras, Sève, de qui dépendait Douai, qui, sans être appelant, n'accepta la bulle qu'après plusieurs années. Incidents que provoqua la querelle janséniste jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Société d'études de la province de Cambrai.
Travaux au cours des années 1942-1943.

Edmond Leclair : *Quelques faits divers extraits des comptes de la ville de Lille (1346-1366)*, p. 44-76. Notons aux années 1362, 1363 et 1364 des envois d'argent aux otages lillois en Angleterre partis en 1361 à la requête du roi de France Jean après la conclusion du traité de Brétigny.

Roger Rodière : *la Famille de Boufflers en Cambrésis*, p. 77-120. Membres de rameaux de la famille du maréchal de Boufflers (originaire de la Picardie), existant dans le Cambrésis à partir du milieu du XV^e siècle.

F. Soenens : *le Patronage Saint-Martin et les voies de pénétration dans l'arrondissement de Lille*, p. 125-140. Les voies romaines et les anciennes routes seraient jalonnées par les paroisses dédiées à saint Martin.

Recueil. N° 31. 1943.

P. Denis du Péage : *le Droit de gavène de Cambrai*, p. 1-283. Ce mémoire, présenté en 1900 comme thèse de l'École des chartes, est con-

sacré au droit de gavène ou de gave payé en retour de la protection que le comte de Flandre accordait à des églises et établissements religieux dépendant de Cambrai. Ce droit, qui semble remonter à 1077, est définitivement établi en 1189 et dure jusqu'à sa suppression le 18 février 1687 par Louis XIV, souverain de Cambrai depuis le traité de Nimègue. Son organisation et sa perception, publication du meillon, ou dénombrement de la gavène, des noms des officiers qui l'administrent, le gavénier, le lieutenant, les sergents, etc. D'après les documents conservés, le comte de Flandre, depuis 1386, avait en outre la justice et la seigneurie dans le village de Saint-Vaast en Cambrésis. Nombreuses pièces justificatives provenant des archives départementales du Nord.

A. LEMAN.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1943. Amiens, Musée de Picardie.

J. ESTIENNE : *Complément aux Cahiers de 1789 : les Observations de 1788 sur les vingtièmes et l'enquête de 1790-91 sur la mendicité*, p. 17-34, 86-100, 124-147, 199-200. M. Estienne estime ces deux enquêtes plus instructives sur la situation de la propriété paysanne, que les Cahiers préparatoires aux États Généraux; il en publie des extraits importants concernant le département de la Somme et quelques communes de l'Oise.

L. CAROLUS-BARRÉ : *Un prieuré breton de l'abbaye de Saint-Valéry : Saint-Galery, près Matignon, au diocèse de Saint-Brieuc (1208-1353)*, p. 35-48. Les archives de ce prieuré lointain, aliéné à cause de son éloignement, permettent de compléter l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Valéry-sur-Somme, dont les archives ont presque totalement disparu à l'époque révolutionnaire.

André CAMUS : *le Chevalier Coupé de Saint-Donat, homme d'épée et de lettres (1775-1845)*, p. 57-85. Histoire anecdotique d'un officier qui servit de 1793 à 1815, connut ensuite l'amertume de la demi solde et trouva un refuge dans la littérature.

A. CARVIN : *Emblèmes de corporations et de confréries*, p. 162-189. Les corporations et les confréries nous ont laissé, parmi d'autres œuvres d'art plus importantes, des souvenirs menus et fragiles de leur activité : images peintes, ou taillées, bâtons, mays, emblèmes divers. M. Carvin fait la description de ceux qu'il a pu voir dans le département et même plus loin; il évoque à ce propos plusieurs traits intéressant concernant les corporations et confréries en Picardie.

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.

Tome XVII, 1938-1942. Abbeville.

Albert HURÉ : *Miettes d'histoire du prieuré de Saint-Pierre à Abbeville*, p. 62-70. Contribue à compléter ce qu'ont écrit les divers historiens d'Abbeville sur ce prieuré clunisien.

Adrien HUGUET : *le Marquis de Soyécourt*, p. 71-134. Il ne s'agit pas du malheureux gouverneur de Corbie en 1636, mais de son fils, le grand veneur.

Roger RODIÈRE : *Statistique féodale du bailliage de Rue et de quelques villages voisins*, p. 139-237, 311-429. Étude minutieuse fort importante pour l'histoire de ce coin de Picardie.

Henri Dupuich : *le R.P. Claude d'Abbeville et la tentative de colonisation française au Brésil sous Henri IV et Louis XIII*, p. 475-489. Apporte quelques précisions sur un personnage que l'histoire des Missions ne peut pas négliger. Voir la thèse de M. l'abbé G. de Vaumas : *l'Éveil missionnaire de la France*, Lyon, 1942, p. 61 et suiv.

Georges Mallet : *A propos d'une affiche de recrutement sous Louis XV*, p. 509-523. Pour servir à l'histoire de l'un des régiments picards, le 17e d'artillerie.

Eugène Lomier : *De Sainte-Hélène à Courbevoie*, p. 523-529. Anecdotes sur quelques marins picards ayant pris part au « Retour de Sainte-Hélène ».

Abbeville, le 20 mai 1940 (imprimerie Paillart, Abbeville, 1943. Préface de M. Clovis Brunel, 70 p.). — Aperçu descriptif et historique d'Abbeville, accompagné de nombreuses héliogravures, publié par le Syndicat d'initiative et la Société d'émulation d'Abbeville pour perpétuer le souvenir et l'image de ce qu'était la vieille cité picarde avant sa destruction presque complète le 20 mai 1940.

Henri Peltier.

CHAMPAGNE

AUBE

Toutes les revues locales ont cessé leurs publications en 1940. Seule la « Société académique de l'Aube » publie un *Bulletin mensuel* qui donne un très bref résumé des communications. A signaler :

Bulletin mensuel de la Société académique de l'Aube.

XIIe année, 1943. Troyes, J. L. Paton. In-8°.

Jean Waquet : *Une compilation peu connue de Michel Sémilliart, le manuscrit 265 de la Bibliothèque de Rouen* (*Bulletin* n° 4, avril 1943). Michel Sémilliart est un érudit de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, avocat à Troyes : il a laissé des compilations qui intéressent l'histoire religieuse et le jansénisme. Le manuscrit étudié concerne l'abbaye de Montier-la-Celle.

Mlle Françoise Bibolet : *la Participation du clergé aux affaires municipales de la ville de Troyes aux XIVe et XVe siècles* (*Bulletin* n° 8, août-septembre 1943). Intéressant à cause de l'importance de ce clergé (le tiers des habitants).

B. Gille.

MARNE, HAUTE-MARNE, ARDENNES

Aucune revue locale n'a paru depuis la dernière recension.

L. Delessard.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru dans le département au cours de l'année dernière.

L. Marchal.

MOSELLE

Département actuellement en zone interdite.

MEUSE

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

54e année, 1943. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

Histoire diocésaine. La dévotion à saint Vincent de Paul au XVIIIe siècle, p. 4 - 5, 6 - 7. A Auzécourt et Laheycourt (lettres-circulaires du supérieur général des Lazaristes, 1759 et 1761).

Jean RIGAULT.

VOSGES

Aucune publication historique n'a paru depuis la dernière recension.

L. LÉVÊQUE.

ALSACE

BAS-RHIN

Département actuellement en zone interdite.

HAUT-RHIN

Département actuellement en zone interdite.

Dans le Territoire de Belfort, la publication du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation* n'a pas été autorisée.

J. JOACHIM.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.

Tome XIV, 1942, fasc. IV (fin). Dijon, Le Meur.

E. THEVENOT : *le Nom de la ville de Beaune*, p. 302-308. Cette étude fait intervenir le dieu gaulois *Belenus*, le culte et les divinités des sources à l'époque gauloise.

P. de SAINT-JACOB : *Deux textes relatifs à des fondations de villages bourguignons (XVIe et XVIIe s.)*, p. 314-323. Acte de fondation de Pallus par l'abbaye Notre-Dame d'Oigny au diocèse d'Autun. Droits concédés aux nouveaux habitants; redevances et obligations; juridiction; etc.

P. GRAS : *Bibliographie bourguignonne*, p. 324-336. Bulletins des publications récentes concernant la période 1815-1940 et l'histoire de l'art. Le même auteur publie régulièrement dans chaque fascicule des *Annales de Bourgogne* un ou deux bulletins du même type consacrés successivement aux diverses périodes et aux divers aspects de l'histoire provinciale (voir au tome XV, 1943, les p. 55-61, 150-152, 222-225, 297-303). Tous ces bulletins fournissent un nombre relativement important de titres d'ouvrages, articles et notes sur l'histoire ecclésiastique et religieuse.

Tome XV, 1943, fasc. I-IV.

H. DROUOT : *Papiers légitimistes (1852-1864)*, p. 38-49, 209-221. Papiers récemment acquis par la Bibliothèque de Dijon, provenant du baron Edmond de Bretenières (1803-1882), père du missionnaire martyr Just de Bretenières († 1866) et de l'abbé Christian de Bretenières, fondateur de l'École Saint-François de Sales à Dijon. Edmond de Bretenières, bien connu comme l'un des animateurs du mouvement catholique dans le diocèse de Dijon sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, fut aussi l'un des chefs du parti légitimiste en cette région. Les papiers publiés montrent son activité politique et apportent en même temps

des renseignements sur les sentiments des royalistes côte-d'oriens à l'époque de Lacordaire, de Montalembert et de l'évêque de Dijon Mgr Rivet. Dans diverses notes ou lettres, allusions utiles aux affaires religieuses.

H. Carrez : *le Nom d'Ozanam et les noms rappelant les fêtes chrétiennes*, p. 49-54. *Ozanam* vient d'*Osanna*, nom du dimanche des Rameaux. Réfutation de la thèse de Jeanton signalée par la *Revue*, tome XXVII, p. 149.

M. Chaume : *l'Histoire des familles dans un grand dépôt provincial*, p. 71-80. Appliquant ses indications au cas des Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, à Dijon, l'auteur analyse les diverses ressources offertes par les fonds d'un grand dépôt. Les archives ecclésiastiques ne doivent pas être négligées. Excellent travail de méthodologie.

H. Drouot : *Un répertoire-dictionnaire de clergé diocésain de 1789 à 1815*, p. 80-81. Signale le grand travail entrepris depuis de longues années par M. l'abbé Reinert, du diocèse de Dijon, sur les ecclésiastiques de ce diocèse pendant la Révolution et l'Empire.

Ch. Croix : *Documents sur la Ligue dans le bailliage de la Montagne.* — II. *Cahier de doléances de 1588*, p. 125-127 et 292-296. Ce cahier du Tiers-État débute par des vœux concernant la religion et la discipline ecclésiastique (résidence, ordinations, aumônes, règles monastiques, etc.).

I. Lachat : *Joseph Perrin (1856-1943)*, p. 240-247. Notice sur la vie et les travaux de cet érudit sénonais. Catholique militant, avocat de profession, il plaida avec beaucoup de talent les grands procès de l'Église dans son diocèse de Sens. C'est lui qui fit admettre le principe de la liberté des funérailles religieuses par arrêt du Conseil d'État du 19 février 1909. Archéologue et historien, il publia une suite de bons travaux sur le passé religieux du Sénonais. Ses études sur Loménie de Brienne sont connues. Liste bibliographique de 56 numéros, par M. O. Rossé.

P. Lebel : *Toponymie et histoire. La pénétration d'une forêt. Essai de méthode à propos de la forêt d'Auberive*, p. 253-271. Il s'agit de la forêt possédée et exploitée par l'abbaye d'Auberive fondée en 1135 (canton d'Auberive, Haute-Marne). Le cartulaire de l'abbaye est le document principal utilisé dans cet article ingénieux et neuf. Deux cartes.

H. Drouot : *Jean de Thoisy, chancelier de Philippe le Bon*, p. 305-308. Notes en marge du récent volume de P. Champion et P. de Thoisy sur l'évêque de Tournai.

Mémoires de la Société pour l'histoire du droit... des pays bourguignons, comtois et romands.

8e fasc., 1942. Dijon, Faculté de droit.

M. Chaume : *Histoire d'une banlieue. Recherches sur la consistance première et les limites successives du ban territorial de la justice municipale de Dijon*, p. 36-83. Indications et documents sur les droits de justice des abbayes dijonnaises et les conflits dont ils sont l'occasion avec la commune. Démembrement de la banlieue au profit de la chartreuse fondée en 1378 aux portes de Dijon. Revendications du chapitre d'Autun pour Chenoves, de l'abbaye de Cîteaux du côté d'Ouges (1493).

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *les Pensionnaires fieffés des ducs de Bourgogne de 1352 à 1419*, p. 127-150. Analyse de l'institution. Parmi les pensionnaires viagers : Jean Gerson, aumônier ducal, pensionné de 1393 au moins à 1400; Jean Petit, conseiller du duc, à partir de 1406 ; Pierre Cauchon, conseiller du duc, à partir de 1409. Outre ces trois ecclésiastiques connus, l'étude en mentionne plusieurs autres.

G. Chevrier : *Sur quelques types de communautés conjugales en usage dans la ville de Sens du XV^e^ au XVIII^e^ siècle*, p. 151-162.

Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune.

Années 1941-1942. Beaune, Imprimerie beaunoise, 1943.

J. Délissey : *Hôpital de la Sainte-Trinité* [*de Beaune*], p. 45-115. Réunion de renseignements divers rencontrés par l'auteur, non histoire méthodique. Fondation par Antoine Rousseau, greffier du bailliage. Démêlés avec le chapitre de Notre-Dame (1650-1654). Projet d'installation d'un séminaire de l'Oratoire dans les bâtiments (1658-1659). Fondations et donations depuis 1647. Description des bâtiments (aujourd'hui hospice de la Charité) : l'église, les verrières, les confréries, les inhumations, le clocher, les sacristies, les bâtiments hospitaliers, etc.

A. Naudet : *la Pierre tombale de Jacques Rousseau*, p. 117-120. Cette pierre, conservée dans l'église de La Roche-Pot (Côte-d'Or), est celle d'un oncle de Bossuet, par sa femme Denise Bossuet, sœur de Bénigne, père de l'évêque de Meaux. Jacques Rousseau, avocat au parlement de Dijon, mourut de la peste en 1631.

Albert Colombet : *les Œuvres d'art de l'église d'Aloxe*, p. 129-136, fig. Trois tableaux peints (*La Déposition de Croix*, XV^e^ siècle ; *Saints Jean-Baptiste, Catherine et Gilles*, XVI^e^ siècle ; *La Miséricorde*, XVI^e^ siècle) et un panneau sculpté et polychromé (*Le Christ apparaissant à saint Pierre*, XVI^e^ siècle). Aloxe-Corton, près de Beaune.

A. Colombet : *la Christianisation des sculptures et vestiges gallo-romains*, p. 145-151, fig. Liste d'exemples concernant la Côte-d'Or.

A. Colombet et J. Fromageot-Girardet : *la Chapelle de la « Belle-Croix » à Nuits-Saint-Georges*, p. 153-155, fig. Oratoire construit en 1518.

A. Colombet : *Comment l'archéologie, la toponymie, l'histoire et le folklore peuvent ressusciter le passé de nos villages. L'exemple du hameau de Bécoup*, p. 167-173, fig. Vieille croix, vieille inscription pieuse, etc.

Abbé Vinceneux : *Une note, une hypothèse, deux problèmes au sujet des tapisseries de Notre-Dame de Beaune* (à suivre), p. 175-191. Notes au sujet de la partie aujourd'hui perdue des célèbres tapisseries du XV^e^ siècle et d'un des sujets représentés : le Massacre des Innocents.

Henri Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société archéologique de Sens.

Tome 41, fasc. 12 à 20. Auxerre, 1943.

Joseph Perrin : *l'Église Sainte-Colombe du Carrouge. « La Prison de la martyre. » Quand et comment fut détruite l'église et fut profanée sa crypte*, p. 173-208. La crypte dite « Cave de Sainte-Colombe », où jaillissait autrefois une fontaine miraculeuse, était l'ancienne prison de la sainte. Sous la Révolution, l'église à laquelle elle appartenait fut vendue au citoyen Bourry qui, le 4 fructidor an III (21 août 1795), reçut du conseil général de la commune de Sens l'ordre de la démolir. Le sol en ayant été loti, la crypte fut transformée en latrines par l'adjudicataire Desreux, marchand de bois. Il y a quelques années, un nouveau propriétaire a fait cesser cette odieuse profanation.

Joseph Perrin : *la Basilique de Saint-Sérotin. Les traditions. Découverte du tombeau ou « confession » du martyr. Vœu de la Société archéologique pour sa préservation*, p. 209-220. En 1895, Maurice Prou avait découvert sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Sérotin, toute

proche de Saint-Pierre-le-Vif, un caveau rectangulaire auquel aboutissait un escalier de cinq marches. M. Perrin confirme qu'il s'agit bien de la *confessio* du martyr et des substructions de sa basilique funéraire. La Société archéologique demande que cet espace de terrain si riche de souvenirs soit protégé par un chancel.

Victor Perrot : *Noé « mon village »*, p. 379-462. L'église qui datait du XV^e^ siècle est aujourd'hui détruite. Les registres paroissiaux des années 1647 à 1792 ont été conservés.

Nota. — La « Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne » n'a rien publié depuis la dernière recension.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société Éduenne.

Nouv. série, tome XLIX, fasc. 2. Autun, impr. Taverne, 1943.

J. Bertholet : *Réflexions sur l'art*, p. 65-71. Riches et substantiels commentaires terminés par quelques notes sur la Vierge au Donateur de l'ancienne collégiale d'Autun, œuvre de van Eyck, maintenant au Louvre.

A. Gillot : *les Tableaux enlevés à Autun par le gouvernement consulaire et ceux qu'il a donnés en compensation*, p. 73-114. Étude historique et iconographique extrêmement fouillée et suggestive consacrée tout particulièrement à la célèbre Madone du chancelier Rolin, universellement attribuée à Jean van Eyck et, en outre, au Mariage mystique de sainte Catherine, œuvre de Fra Bartholommeo datée de 1511, offerte par la Seigneurie de Florence à Jacques Hurault, évêque d'Autun. En compensation de cet enlèvement effectué en 1800 au profit du Musée central des Arts, à Paris, la ville d'Autun reçut cinq tableaux, dont deux du Guerchin : un grand Christ en croix et le Christ mort et sa Mère; les trois autres sont un Christ de Pitié d'un des frères Procaccini et deux paysages, œuvres de David Téniers le jeune et d'un peintre inconnu.

A. Gillot : *Notes sur les manuscrits et les livres anciens de la bibliothèque municipale d'Autun*, p. 115-123. Commentaires sur divers ouvrages liturgiques ou religieux de cette précieuse collection.

A. Colombet : *la Vierge s'apprêtant à allaiter, de l'église Saint-Jean d'Autun*, p. 153-159, pl. Statue de la fin du XV^e^ siècle et de style nettement bourguignon; étude descriptive et considérations sur le thème iconographique.

M. Chaume : *la Translation des reliques de saint Lazare d'Autun ; quelques suggestions*, p. 161-167. Intéressant exposé duquel il résulte que c'est, peut-être, par la route du nord-est et l'abbaye d'Andlau en Alsace, plutôt que par celle de Provence, que le culte de saint Lazare a gagné la Bourgogne.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus

Tome XLIII. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1943.

G. Jeanton et Ch. Dard : *l'Imagerie populaire en Mâconnais et en Bresse*, p. 53-100, pl. Notices individuelles historiques et archéologiques sur de nombreuses statues religieuses conservées, pour la plupart, dans les églises rurales de la région; abondantes reproductions photographiques.

A. Morgand.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Tome XXXV. Bourges, Imprimerie centrale, 1943.

Abbé Armand : *la Superstition dans les pays de l'Ain en 1823-1825*, p. 5-22. D'après une enquête prescrite par Mgr Devie. Réponses des curés. Principales superstitions : les sorts et les sorciers; pratiques médicales, formules pour lever les entorses, guérir le bétail; les diseurs de bonne aventure; signes fastes et néfastes; pèlerinages et dévotions superstitieuses.

Chanoine Bruyère : *Notes sur l'ancien chapitre de la cathédrale de Belley* (fin), p. 23-36. Assemblées du chapitre; le chapitre et les écoles; liste des prieurs, doyens, archidiacres et chanoines de la cathédrale avant la Révolution.

Abbé Renoud : *Échange passé en 1282 entre le couvent de Grelonge et Étienne de Chaillouvres*, p. 37-39. Texte latin d'un échange de terres qui nous fait connaître le nom d'un prieur de ce couvent de bénédictines situé dans une île de la Saône, Gilbert, avec les noms de quelquls damoiseaux de Dombes.

Abbé Renoud : *Un curieux procès en Dombes au XVII^e siècle*, p. 114-119. Procès entre messire Aubert, curé de Mogneneins et les religieux Minimes de Montmerle au sujet des droits de théologale que ces derniers réclamaient au curé. Diverses pièces nous renseignent sur ceux qui exercèrent la charge avant les Minimes, à qui elle fut confiée quand Henri, souverain de Dombes, leur fit don de la place et des masures de son château de Montmerle pour y établir un couvent (1605). Les Minimes perdirent le procès devant le parlement de Dombes, à Lyon (1654).

Abbé Gorini : *Un inédit de l'abbé Gorini*, p. 65-74. Rapport présenté par l'auteur de la *Défense de l'Église* à la Société d'émulation de l'Ain sur le livre de M. Charles Leguay, *De l'Ordre de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu et de ses établissements en France*, en vue de faire admettre celui-ci comme membre de la Société.

Abbé Ledon : *Trévoux*, p. 75-94. Monographie civile et religieuse de la capitale des Dombes, célèbre au XVIII^e siècle par son imprimerie.

Chanoine Pépin : *la Visitation de Bourg et ses aumôniers* (à suivre), p. 95-114. Étude sur l'ancienne chapelle du monastère et notices sur les aumôniers du couvent de 1627 à 1943.

Semaine religieuse du diocèse de Belley.

Belley, imprimerie Chaduc, 1943.

C. P. : *Évêques d'autrefois*, p. 223-224. Note sur François Mamert de Conzié et ses deux fils, Louis, évêque d'Arras, et Joachim, évêque de Saint-Omer, au XVIII^e siècle.

P. A. : *Participation du diocèse à l'apostolat missionnaire*, p. 308-311, 316-319. La situation au début du XIX^e siècle, l'essor missionnaire : Mgr Loras, le P. Chanel, protomartyr de l'Océanie, Mgr Crétin, Mgr Chatron, Mgr Vitte, Mgr Broyer, etc.; le R. P. Colin, fondateur des Pères maristes.

Nota. — Les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain* n'ont pas paru depuis la dernière recension.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

Années 1940-1942. Besançon, impr. de l'Est. In-8°.

Dr Ledoux : *le Centenaire de la Société d'émulation du Doubs*, p. 3-11. L'auteur rappelle les origines de la Société en 1840 et montre le grand rôle qu'elle a joué dans le développement des études relatives à la Franche-Comté.

Cdt Four : *les Changements des noms de rues de Besançon pendant la Révolution*, p. 20-30.

Lucie Cornillot : *Jean-Louis Callier, ferronnier d'art (1751-1843)*, p. 31-37. On doit à cet artisan de beaucoup de goût un grand nombre de médaillons, grilles, rampes d'escaliers, épis de faîtages, girouettes, qui ornent encore des maisons comtoises, ainsi que des lampadaires, trépieds et accessoires du culte de nos églises.

Lucie Cornillot : *l'Imagerie bisontine du XVII^e^ au XIX^e^ siècle*, p. 67-77. Étude de l'imagerie populaire et notamment de l'imagerie religieuse très développée en Comté depuis le XVI^e^ s., autour du célèbre pèlerinage au Saint Suaire de Besançon. Les graveurs de Loisy, Tissot et Jerger, puis, plus tard, Deckerr de Montbéliard se sont particulièrement distingués en ce genre.

Chanoine Quinnez : *Avec nos artistes inconnus*, p. 85-101. L'auteur évoque le souvenir de modestes ouvriers d'art, sculpteurs sur bois qui, au XVIII^e^ siècle, ont décoré nos églises de tabernacles, de chaires à prêcher, de retables ou même de statues d'un travail achevé.

Cdt Four : *le Cadre de la vie de nos grands-pères au XVIII^e^ siècle à Besançon*, p. 102-125. Reconstitution du cadre de la vie bisontine à l'aide des contrats de mariage, testaments, inventaires, requêtes de voirie, etc.

Nota. — Le volume de l'*Académie de Besançon* pour 1943 est à l'impression.

G. Gazier.

JURA

Semaine religieuse du diocèse de Saint-Claude.

76^e^ année, n° 9, jeudis 29 avril et 6 mai 1943. Lons-le-Saunier, 1943.

[Marc] Berthet : *l'Authenticité de la Vie des Pères du Jura*, p. 114-117. Dans un bref résumé, l'auteur essaie de montrer que la *Vita Patrum jurensium* est bien du VI^e^ siècle; il ne s'occupe que de la question des manuscrits. Bruno Krusch a été mal inspiré en transcrivant un mauvais manuscrit du X^e^ siècle, alors que le P. Chifflet avait fourni aux Bollandistes une copie bien supérieure, prise sur un manuscrit de l'abbaye de Condat, datant du VII^e^ siècle. Toutes les objections tirées de mots de basse latinité tombent du même coup, puisque ces mots ne sont pas tirés du manuscrit du VII^e^ siècle, mais ajoutés par le mauvais copiste du X^e^ siècle.

Nota. — Les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* de l'année 1943 sont actuellement à l'impression.

Marc Berthet.

HAUTE-SAONE

Les bulletins des sociétés savantes du département ont cessé de paraître depuis la guerre.

J.-M. DUMONT.

ILE-DE-FRANCE

SEINE

La Semaine religieuse de Paris. 9e année. 1943.

Mgr TOUZÉ : *le Quartier Saint-Ambroise*, p. 274-276. Aperçu de son histoire ecclésiastique depuis le XVe siècle. — : *le Quartier Saint-Fargeau, à Paris*, p. 343-345. Résume l'histoire du château et du domaine du fermier général Le Juge, qui devint propriété de la duchesse d'Orléans en 1719. Le quartier en est issu pour partie. — : *le Quartier de Picpus*, p. 620-622. Esquisse historique. — : *le Quartier de la Gare*, p. 660-662. Esquisse historique.

Nota. — Les sociétés historiques d'arrondissements n'ont publié aucun bulletin au cours de l'année dernière. Il en est de même pour la « Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France ».

Jean de LA MONNERAYE.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
45e année (1943). Versailles.

H. LEMOINE : *le Département de Seine-et-Oise de l'an VIII à 1871* (fin), p. 1-8. Agitation politique et sociale de 1848-1851. Situation économique de 1848 à 1870. Mouvement de la population, de 1854 à 1869. Attitude hostile de quelques membres du clergé à propos de la question romaine (indications très sommaires). Presse locale d'opposition au temps de l'Empire libéral.

G. BOUDAN : *le Cimetière de Montreuil* [*à Versailles*], p. 9-26. Sa création en 1839, pour remplacer le cimetière voisin de l'église Saint-Symphorien devenu trop petit. Principales sépultures.

† A. GALLET : *l'Église de Ville-d'Avray*, p. 27-40. Œuvre de l'architecte Darnaudin (1785-1787). Peintures de Chambellan (1844), Richomme (1856), Corot; statues de Rude et de Pradier.

Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Tome L, 1943.

H. LEMOINE : *Villepreux au Val de Gally*, p. 22-58, 2 pl., 2 fig. Les seigneurs; les châteaux; la paroisse et l'église; le prieuré Saint-Nicolas, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers; la maladrerie. Saint Vincent de Paul à Villepreux. Étude assez détaillée de la situation économique et de la condition des habitants aux XVIIe-XVIIIe siècles. Révolution : situation politique et religieuse.

É. HOUTH : *Résumé de l'histoire de* [*l'église*] *Notre-Dame de Versailles*, p. 59-99, 19 fig. D'abord unie au prieuré de Saint-Julien, dépendant de Marmoutiers, puis (1182) de Saint-Magloire, la paroisse fut confiée en 1674 aux Lazaristes par Louis XIV et transférée en 1684 dans l'actuelle église, construite par Jules Hardouin-Mansart. Notices sur

ses curés jusqu'à 1867. Notre-Dame, temple décadaire et siège du culte théophilanthropique. Histoire et description des orgues. Les 26 Confréries antérieures à 1789. Administration du temporel avant la Révolution. Œuvres d'art actuellement conservées dans l'église.

M. LEYENDECKER : *les Balustres de la chapelle du château de Versailles*, p. 100-101. Adjudication pour la fourniture de ces balustres de bronze, du dessin de Robert de Cotte (1708-1710).

A. CAILLET : *Essai historique sur Puiselet-le-Marais*, p. 102-113, 2 pl., 2 fig. Description de l'église (XII[e] s. et souvent remaniée). Borne seigneuriale (XVII[e] s. ?).

Dr N. RABOURDIN : *la Lèpre et les maladreries autour de Rambouillet au Moyen Age*, p. 114-122. Énumération de nombreux établissements sis entre Chartres et Rambouillet. Quelques détails sur la prophylaxie de la lèpre.

G. LASSERRE : *la Véritable gravure de Claude Chastillon sur Milly-en-Gâtinais*, p. 128-129, fig. La plupart des éditions de ce graveur indiquent à tort « Milly » pour la représentation de « Larchant »; la découverte d'un exemplaire dépourvu de cette erreur et contenant aussi une figuration exacte de Milly permet à M. Lasserre de faire cette rectification.

P. JOUSSET : *Un tableau inconnu de N. Berchère à l'église Saint-Gilles d'Étampes*, p. 130-131. Épisode de la biche familière du saint et protégée par lui contre la chasse royale, œuvre du peintre orientaliste originaire d'Étampes, mort en 1891.

B. PERRIN : *les Derniers jours de l'abbaye génovéfaine d'Hérivaux (1790-1792)*, p. 132-143. Description du monastère, réédifié en 1735, et destruction presque totale de l'église par Benjamin Constant, qui en fut propriétaire en 1796. Inventaire et vente des biens; trois religieux restaient seulement lors de la suppression; le procureur du Castellier, imbu d'idées révolutionnaires, devint curé de Fourqueux et fut guillotiné en 1794.

Mémoires de la Société historique... le Vieil Argenteuil.

Tome XIV, 1942.

Ch. LHERAULT : *Fermeture de l'église paroissiale pendant la Révolution*, p. 123-126. L'église ayant été fermée le 30 janvier 1794, le culte reprit le 29 mars 1795 dans une maison particulière et le 4 juin à l'église. Quelques détails sur le culte clandestin dans l'intervalle.

Abbé S. GÉRIN : *les Cloches de l'église d'Argenteuil*, p. 127-132. Énumération descriptive des six cloches existant en 1789 et dont une subsiste, œuvre de S. Jacob (1636) et des quatre cloches actuelles; les sonneurs, leurs fonctions et leurs émoluments.

Le Vieux Marly. Bulletin de la Société archéologique... de Marly-le-Roi.

Tome I, fasc. 10.

M. NOURY : *Recherches sur le Butard* (fin), p. 295-297. Mobilier de ce pavillon sous Louis-Philippe et sous la Troisième République. Transfert de meubles et objets d'art à Trianon, à l'Élysée et au garde-meuble.

Table du tome I (1932-1940).

Bulletin de la Société des Amis de Meudon-Bellevue.

N[os] 28-33, 7[e] année, 1943.

P. CHAZARAIN : *la Mort du Grand Dauphin*, p. 582-588, 596-601 (suite et fin). Détails très circonstanciés sur la dernière maladie (variole con-

fluente hémorragique), que ne surent ni reconnaître, ni traiter les médecins, même Fagon, déconcertés par la rapidité de son évolution.

Ch. Léger : *Armande Béjard à la Villa Molière*, p. 604-611, 4 fig. Acquisition en 1676 de la maison devenue récemment Musée et classée parmi les monuments historiques. Décoration murale partiellement conservée.

Ch. Léger : *Françoise Raisin, 1661-1721*, p. 626-629, 2 fig. Fille d'un organiste de Troyes, femme d'un comédien de la troupe de Molière, elle-même comédienne dans cette troupe, « la Raisin » fut la maîtresse du Grand Dauphin, dont elle eut une fille. Détails sur l'étrange piété du Grand Dauphin.

Mémoires de la Société historique... de l'arr. de Pontoise et du Vexin.

Tome L, 1943. Pontoise.

Abbé Louis Lefèvre : *Histoire d'Osny-sur-Viosne* (fin); p. 41-104, 3 pl. Les seigneurs. Les dîmes sont possédées par le chapitre de Saint-Pierre de Beauvais et l'abbaye de Chelles (1128-1781). Fondation d'écoles gratuites de garçons par le seigneur (1604) et de filles par le curé Camus (1756). Description de l'église (en partie du XIIe siècle). Liste des curés.

A. Gagneur : *les Démêlés d'Antoine de Soulfour, seigneur de Gouzangrez, avec son curé J.-A. Manouri*, p. 105-112. Au sujet de la présence des laquais du seigneur dans son banc.

Ch. Gantois : *les Anciennes fortifications de Pontoise, leur disparition*, p. 113-187, 6 fig., 7 pl. Histoire et description de l'enceinte fortifiée, avec indication des vestiges subsistants. Démolition du château (1740) et aliénation des remparts de 1696 à 1832. Embellissements et extension de la ville de la fin du XVIIIe siècle à nos jours. A noter que château et remparts appartenaient au domaine royal.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

[Tome XXX, s. d., 1943.]

H. Lemoine : *l'Abbaye de Clairefontaine*, p. 1-21. Discussion de la date de la fondation : non pas 1100, mais entre 1155 et 1164. Critique de faux diplômes de Philippe Auguste. Liste des abbés réguliers jusqu'en 1527 et commendataires de 1527 à 1790; conflits de ceux-ci avec les religieux (1597, 1613, 1623). Substitution des Augustins déchaussés de la Congrégation de France aux chanoines réguliers de Saint-Augustin (1627) et longue procédure à la suite. Prieurés-cures et prieurés simples dépendant de l'abbaye; liste de ses possessions.

A. Granger : *les Précieuses à Rambouillet*, p. 22-29. Description, principalement d'après le poète Voiture, des fêtes données au château par Julie d'Angennes.

A. Granger : *la Blanque de Vaugelas*, p. 30-31. Loterie organisée en 1644 par la marquise de Rambouillet sous la direction de Vaugelas et réalisée seulement en 1661 au profit des Hôpitaux généraux.

Dr A.-N. Rabourdin : *la Médecine au pays carnute au Moyen Age*, p. 32-52, 1 pl. Les trois éléments de la science médicale du Moyen Age : les plantes, l'astrologie, les fontaines; énumération des fontaines de la région réputées pour leur vertu thérapeutique ; l'étude et la pratique de la médecine aux écoles épiscopales de Chartres (IXe-XIIe siècles).

Chanoine Tenaille : *l'Abbaye de Grandchamp* (à suivre), p. 53-61. Monastère de l'ordre de Prémontré, fondé dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Chanoine Boyer : *Bisconcella, Orgerus*, p. 62-78. A côté de l'ancien nom « Béconcelles », le nom d'Orgerus, qui le supplantera pour désigner la paroisse, apparaît en 1230. Liste analytique (1064-1792) d'actes intéressant cette localité, qui figure déjà dans le Polyptyque d'Irminon, et ses seigneurs; aucune référence aux sources.

P. Villeneuve de Janti : *les Armoiries du curé de Rambouillet en 1699*, p. 86-87, fig. D'azur à un lion d'or; le nom du curé n'est pas indiqué.

Bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Germain. Tome XXI, 1943.

Baron J. de Terline : *A travers les sceaux et armoiries de la ville de Saint-Germain-en-Laye*, p. 19-36. Découverte du manuscrit primitif (1640-1669) des *Armoiries de diverses provinces et villes de France* de l'oratorien Delaplanche, où sont les armoiries de Saint-Germain; commentaire de ces armoiries (différentes des armoiries actuelles), où figurent les trois couleurs (bleu, blanc, rouge); nombreux exemples de ces couleurs dans les portraits des souverains et les uniformes de leur maison; critique de l'armorial de d'Hozier ; le héraut d'armes irlandais Tyrry à Saint-Germain et ses travaux généalogiques.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Les sociétés savantes du département n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

Jean Hubert.

OISE

Aucune publication d'ordre historique n'a paru depuis la dernière recension.

J. Vinot-Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Les sociétés historiques ont réduit leur activité en 1943, comme l'année précédente, à la publication d'une *Revue* dont les difficultés présentes n'ont permis de faire paraître qu'un numéro.

Terre natale, n° 13, février 1943. Soissons, impr. de l'Argus.

André Camus : *le Logis du Roi, à Amiens*, p. 3-10, fig. Monographie d'une curieuse maison ancienne (XVI^e^ siècle), qui devint la résidence des gouverneurs de Picardie.

Comte Maxime de Sars : *Quelles sont les armoiries de la Picardie ?* p. 11-15, fig. Examen d'une question fort controversée et solution proposée : d'or à trois bandes de gueules.

Roland Derche : *Pour le centenaire de Monseigneur Pigneau de Béhaine*, p. 16-36. Rappel de l'activité de cet « apôtre du Christ et de la France » en Annam, né à Origny-en-Thiérache, le 2 novembre 1741.

Jacques de Vinne : *Gérard Binet, baron de Marchais*, p. 43-48. Seigneur philosophe et valet de chambre de Louis XV.

Antoine Caron : *le Comte Dauchy, premier préfet de l'Aisne*, p. 49-50, fig. Biographie de l'organisateur de cette préfecture, ancien député aux États généraux.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Tome XXIV, n° 240, année 1940. Orléans, Houzé, 1942.

R. Moufflet : *les Plates-tombes de l'église de Nangeville*, p. 43-53. Notes sur trois plates-tombes du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle récemment dégagées. Les effigies qu'elles portent gravées sont celles de seigneurs de Nangeville et d'un Pierre de Brétigny, écuyer.

J. Soyer : *Une dispute entre acteurs du « Mystère de la Passion », joué à Orléans en l'année 1400*, p. 54-56. L'incident, qui eut lieu au cours de la représentation, donna lieu à une sentence prévôtale condamnant l'agresseur à une amende, pour injures et menaces. Il était orléanais comme sa victime qui avait même qualité de « sergent de Monseigneur » le duc.

J. Soyer : *Note sur la population d'Orléans dans la première enceinte (fin du III^e^ siècle) et dans la seconde enceinte (début du XIV^e^ siècle)*, p. 77-79. Orléans, n'aurait pas eu, à la fin du III^e^ siècle, plus de 7 000 habitants et, au début du XIV^e^ siècle, plus de 11 000.

J. Le Maire : *Mort, obsèques et sépulture de Germain de Ganay (1514-1520) et de Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville (1706-1733), évêques d'Orléans. Découverte de leurs restes en 1937*, p. 80-115. Détails nouveaux sur les circonstances de la mort et des obsèques de ces deux prélats.

Tome XXIV, n° 241, année 1941. Orléans, Houzé, 1943.

Séance du 28 mars 1941, p. 123. M. J. Soyer signale l'erreur, communément répandue, qui fait de Rouvray-Sainte-Croix, près de Patay, le lieu de la bataille dite « Journée des Harengs », lors du siège d'Orléans en 1429. Cette rencontre eut lieu, en réalité, à *Rouvray-Saint-Denis* (Eure-et-Loir), comme le spécifient les écrits contemporains.

Les *procès-verbaux* de plusieurs séances, p. 120, 128, 129, 131, font état des efforts de la Société pour sauver ce qui reste, depuis les événements de 1940, de la maison habitée en 1429 par Jeanne d'Arc à Orléans.

J Soyer : *Notes pour servir à l'histoire littéraire: De la valeur des études de droit dans l'Université d'Orléans au XVII^e^ siècle*, p 155-159. La licence et le doctorat *in utroque jure* pouvaient être obtenus sans aucune assiduité aux cours. Les fraudes étaient nombreuses. On prétend même que l'argent comptait plus que la science.

J. Le Maire : *Un ami de l'abbé Pataud : Claude-Benjamin Vallet, curé de Gien, et la question de Genabum*, p. 203-209. Vallet, ancien membre de la Constituante, revenu au ministère pastoral, se piquait de compétence historique et correspondait en 1812, au sujet de « Genabum », avec Pataud, aumônier du lycée impérial d'Orléans, qui a laissé de copieux mémoires d'histoire locale.

J. Soyer : *Une paroisse orléanaise disparue à la suite des inondations de la Loire : Thuy, près de Courbouzon (Loir-et-Cher)*, p. 219-226. L'inondation de 1733 emporta les dernières habitations. Seule subsiste aujourd'hui l'église romane, dédiée à saint Phalier, qui s'élève sur un tertre de 5 m. 40 au-dessus de l'étiage.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Rien à signaler depuis la dernière recension. La « Société archéologique d'Eure-et-Loir » et la « Société Dunoise » n'ont rien fait paraître; *la Voix de Notre-Dame de Chartres*, réduite au minimum, n'a publié aucun article historique.

Yves DELAPORTE.

LOIR-ET-CHER

Blois et le Loir-et-Cher.

N^os^ 275-277, 1943. Blois, avenue du Maréchal-Maunoury.

Roland ENGERRAND : *le Mystère de la patte d'oie*, p. 20-28. Étude sur la légende de sainte Néomaie ou Néomoise honorée en Touraine et en Blésois, à Sambin, en particulier.

Dr LESUEUR : *Notes archéologiques sur les ruines de Blois : Saint-Sauveur*, p. 56-59. Les fouilles, entreprises à la suite du bombardement de juin 1940, permettent de dater de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle la reconstruction de leur collégiale par les chanoines de Saint-Sauveur.

Jacques SOYER : *la Beauce ancienne* (à suivre), p. 62-65 (fasc. I), 72-78 (fasc. II), 72-79 (fasc. IV). Étude de toponymie qui montre « que la Beauce ancienne est apparue à nos plus lointains ancêtres comme elle nous apparaît aujourd'hui » ... « que la mise en valeur de la région est bien antérieure à l'établissement définitif des Francs ».

Nota. — *La Semaine religieuse du diocèse de Blois* n'a publié aucun article intéressant nos études. La « Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher », la « Société archéologique du Vendômois » n'ont publié aucun bulletin.

Maurice HÉMONÉE.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.

2^e^ série, tome XXII, 1942. Le Mans, Monnoyer.

Pierre LANDRY : *Georges de La Tour et le tableau des « Deux Moines » du Musée du Mans*, p. 14-27. Représentant « Saint François en extase », ce tableau, jusqu'ici attribué à l'école de Velasquez, semble bien être du peintre lorrain.

Abbé SERGENT : *Histoire de Fercé*, p. 34-40. Ses curés (1774-1944), ses vicaires, son collège, ses écoles de filles.

La Province du Maine, 2^e^ série, tome XXIII, 1943. Le Mans.

H. de BERRANGER : *Textes manceaux et fausses décrétales*, p. 2-6. Après avoir brièvement exposé les opinions des érudits modernes, l'auteur analyse le récent travail de M. Lot (*Bibl. École des chartes*, 1940-1941), met en doute son argumentation sur les *Gesta Aldrici* dont il n'accepte pas entièrement la fausseté, mais partage son opinion au sujet des *Actus* dûs au chorévêque David, de l'école épiscopale de Metz, et se demande enfin si *Gesta* et *Actus* sont de la même plume.

A. CEUNEAU : *le Bréviaire du XV^e^ siècle de l'abbaye d'Évron conservé au grand séminaire du Mans*, p. 7-25. De 425 feuillets, écrit en belle gothique et orné de quatre pages d'enluminures, il contient les fêtes célébrées dans les monastères bénédictins du Maine à cette époque, dont

l'auteur reproduit le calendrier. Une brève étude sur un incunable de 1497, de la même abbaye, et conservé aussi au Séminaire du Mans : *Heures à l'usaige du Mans*, termine cet article.

R. Baret : *la Tapisserie des Chinois du Musée du Mans*, p. 41-46. Du trésor de la cathédrale, elle représente une leçon d'astronomie à Pékin par un Père jésuite à la fin du XVII[e] siècle.

H. de Berranger : *Églises romanes du Maine*, p. 49-65. Région de passage entre la Touraine et la Normandie, peuplée d'abbayes et de prieurés, le Maine emprunte aux uns le plan, aux autres l'élévation de ses églises, tout en conservant un cachet particulier. La décoration sculpturale, par exemple, est formée de motifs géométriques ou empruntés à la faune et à la végétation locales.

L. Didion : *Saint Odon*, p. 66-85, 97-107, 152-164. Apparenté à la famille royale et aux comtes du Maine, Abbon, père d'Odon, n'aurait vécu ni à Tours, ni à Montauban, mais à Vouvray-sur-Loir au Maine où Odon serait né vers la fin du IX[e] siècle.

Ch. Girault : *Maupertuis et la création du quartier (1403-1843)*, p. 86-92, 108-125, 165-181. Quartier de la ville du Mans, le Grand Maupertuis fut jusqu'au début du XVIII[e] siècle propriété du chapitre Saint-Julien du Mans.

H.-M. Legros : *A propos d'une inscription énigme de 1728 à Bazouges-sur-Loir (Sarthe)*, p. 145-151. Écrite peut-être par les Jésuites de La Flèche pour leur prieuré de l'Écheneau, en Bazouges.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome LVII (fin), 1942. Laval, impr.-libr. Goupil.

Narcisse Raymond : *Montsûrs pendant la guerre de Cent Ans* (fin), p. 73-90, 109-128, et t. LVIII, p. 15-29. Le château, Bertrand du Guesclin : sa veuve, l'héritage et les héritiers. La chapelle des Trois-Marie. Fusion avec la collégiale Saint-Tugal de Laval. André de Laval-Lohéac.

Ernest Laurain : *Ouvriers d'art lavallois* (à suivre), p. 91-107, 129-142. Le maître serrurier J.-B.-René Lafosse, auteur de la chaire en fer forgé de Bonchamp (Mayenne) en 1767-1768. Le marbrier Maurice Pierlet, auteur de l'autel en rotonde de Notre-Dame d'Alençon (1750).

E. Laurain : *le Fondeur Jean Maillard*, p. 108. Marché en 1737 pour la fonte d'une cloche à Voutré (Mayenne), par un fondeur d'Asnières (Sarthe).

E. Laurain : *A La Perrine-des-Bois* [*comm. de Laval*], p. 143. Restitution à l'avocat Julien Martin d'une inscription et de peintures décoratives attribuées au marchand Jean Crosnier (XVII[e] siècle).

Tome LVIII, 1943.

Ernest Laurain : *Ouvriers d'art lavallois* (à suivre), p. 30-36, 50-65, 73-84. Gabriel-Ambroise Andouard, libraire et graveur : il n'imprima pas les *Pratiques de piété et institutions familières*.

Augustin Ceuneau : *les Quatre évangiles de la Passion à Sainte-Anne d'Hermet*, p. 37-49, 84-93. Ce qu'est la chapelle Sainte-Anne. Texte des cantiques empruntés aux quatre évangiles qu'on y chante, sous la présidence du fermier, chaque année, du mardi de la Passion au mercredi saint au soir.

Madeleine Laurain : *Un voyageur de passage à Laval et dans la région en 1640*, p. 66-70. Notes de voyage de l'héraldiste Pierre Delaplanche, de Paris.

Madeleine Laurain : *les Offrandes à Mariette*, p. 94-102. Fragment d'enquête sur la question de savoir à qui appartenaient les oblations faites en la chapelle de Mariette, à Beaumont-Pied-de-Bœuf (1441).

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXVIII, fasc. 3, année 1942. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

Chanoine E. Audard : *les Sociétés secrètes en Touraine au XVIII^e^ siècle*, p. 211-212. Noms des loges, principaux dignitaires, histoire résumée jusqu'en 1802. — : *Jean-Baptiste Cossart*, p. 223-224. Grand-vicaire de Mgr de Conzié en 1790, supérieur des deux séminaires, chef secret de l'administration apostolique en 1792 et 1793 ; grand-oncle du maréchal Pétain.

Baron H. Auvray : *Inventaire du mobilier de Mgr Chapt de Rastignac, archevêque de Tours de 1723 à 1750*, p. 214-215. Argenterie, mobilier, vêtements, serres, vins, voitures : curieux détails.

Dr R. Ranjard : *Quelques cloches anciennes de l'Indre-et-Loire*, p. 215. Classement de 17 cloches (6 février 1942). — : *le Thème iconographique de la Sainte Trinité*, p. 217-218. Deux sculptures seulement en Touraine : église de Neuvy-le-Roi, chapelle Notre-Dame de la Salette à Saint-Épain. — : *les Trois églises de Rochecorbon*, p. 235. Notre-Dame, Saint-Georges, Saint-Germain.

Émile Roque : *l'Église de Saint-Julien transformée en remise sous la Restauration*, p. 216-217. Description d'un dessin original acquis par la Société, et dû à l'Anglais Samuel Prout (1783-1852).

Chanoine Baudiment : *les Plus anciens portraits authentiques des archevêques de Tours*, p. 219. Aucun vraiment authentique avant le XVI^e^ s. — : *la Vraie étymologie du nom de Marmoutier*, p. 220-221. : ce serait le solécisme *Major Monasterium*. — : *Du nouveau sur Mgr Pallu*, p. 222-223. Enquête canonique de 1653, pierre d'autel de 1668 retrouvées.

Chanoine Fr. Bossebœuf : *l'Abbé Joseph Sain (1633-1708)*, p. 226. Fondateur de la congrégation des Filles de l'Union Chrétienne.

J.-E. Weelen : *les Fêtes du millénaire de saint Odon en l'église Saint-Julien de Tours (18-22 novembre 1942)*, p. 231. Les reliques du saint abbé musicien.

Albert Philippon : *la Liquidation de la Chartreuse du Liget par la Révolution*, p. 236-256. Suite d'une importante étude : les revenus, la propriété foncière et immobilière, la dispersion au cours de 1791.

Bulletin des Amis du Vieux Chinon.

Tome IV, n° 7, année 1942. Chinon, 81, rue Voltaire.

Pierre Souty : *Ports en Touraine*, p. 325-331. Histoire et archéologie; seigneurs de Ports et moines de Noyers, l'église (XI^e^ s.), une phot.

P. Piquet : *Des prédicateurs à Chinon aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, p. 332-343. Choisis et rémunérés par le Corps de ville (alternativement

un Augustin et un Capucin), après agrément des chanoines de Saint-Mexme; différend avec l'archevêque de Tours en 1653. Extraits de comptes municipaux : de 1585 à 1744, les gages du prédicateur pour le Carême passèrent de 10 à 400 livres. Dépenses de nourriture, de logement, de voyages par bateau.

H. B. : *l'Affaire de La Chapelle-Blanche (4 novembre 1792)*, p. 353-361. Émeute dans l'église de La Chapelle-sur-Loire, après la messe, pendant la lecture du rôle de l'impôt mobilier; un mort, deux blessés. Répression.

Georges COLLON.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
7e série, tome XVI, 1942.

Guy de CHATEAUBRIANT : *la Dernière Bénédictine de l'abbaye royale de Nyoiseau [1773-1825]*, p. 33-64. Résume l'histoire d'une religieuse, Louise de Boisfossé, qui, chassée de son abbaye en 1792, se fixa au bourg même de Nyoiseau et, sous le nom de Madame Thaïs, s'y rendit utile comme institutrice pendant l'Empire et les premières années de la Restauration.

L'Anjou historique. 43e année, 1943. Angers, Siraudeau.

M. le chanoine Uzureau publie cette année encore, comme à son ordinaire, tout un lot de documents et d'articles se rapportant à l'histoire religieuse de l'Anjou. Citons les principaux : *Saint Maurille, évêque d'Angers, ses miracles*, p. 1-4, 65-70. Reproduit la vie du saint composée en 619, par son successeur au siège épiscopal d'Angers, saint Mainbeuf. — *Abbaye de Nyoiseau. Élections d'abbesses (1502 et 1523)*, p. 5-7. Compte rendu des élections de Françoise de l'Espine et de Françoise de La Rochefaton. — *Les Frères des Écoles chrétiennes à Angers (XVIIIe siècle)*, p. 7-9. Appelés à Angers par Mgr de Vaugirauld, ils s'installèrent à Angers en 1741, à la maison du Sabot, puis à la Rossignolerie, en 1782. Témoignages d'Angevins du XVIIIe siècle sur leur enseignement. — *Le Clergé de Meigné-le-Vicomte pendant la Révolution*, p. 11-12. Le curé, Hautreux, prêta serment à la Constitution civile, se rétracta, et périt dans les noyades de Nantes; le vicaire, Morisseau, ayant lui aussi prêté serment, devint curé constitutionnel de sa paroisse, se maria, et fit valider son mariage en 1804 par le cardinal Caprara. — *Voyage de Mgr Bernier en Anjou (mai et juin 1812)*, p. 19-22. Renseignements dus à des contemporains sur un séjour que fit en Maine-et-Loire, avant d'aller prendre possession de son siège épiscopal d'Orléans, le célèbre négociateur du Concordat. — *Procès de canonisation de Charles de Blois à Angers (1371)*, p. 33-35. On passa trois mois à entendre les témoins et tous les frais furent à la charge de Louis Ier, duc d'Anjou, gendre de Charles de Blois. — *Rabelais et l'abbaye de Fontevrault*, p. 35-36. L'abbaye de Coignaufond, où se passe, dans l'édition de 1532, l'anecdote fort connue contée par Rabelais dans le Pantagruel, livre III, chapitre 34, s'appelait tout d'abord Fontevrault dans l'édition princeps. — *A travers les registres paroissiaux du Beaugeois*, p. 37-39. Assez menus renseignements, utiles pourtant pour l'histoire provinciale. — *Visite déca-*

nale à Saint-Christophe-du-Bois (1639), p. 39-41. Procès-verbal de l'inspection d'une paroisse angevine faisant partie alors du diocèse de La Rochelle. — *Les Seigneurs de paroisse en Anjou [1788]. Districts de Montreuil-Bellay, Saumur et Segré*, p. 43-46. Simple liste où l'on relève pour deux paroisses le nom de Foullon, conseiller d'État et intendant de finances, si cruellement massacré à Paris, le 22 juillet 1789. — *L'Aumônier du Calvaire d'Angers contre la Constitution civile du clergé*, p. 46-49. Deux lettres pour protester contre le serment qu'on voulait lui imposer. — *Les Frères de Saint-Gabriel en 1825*, p. 63-64. Lettre du supérieur, le Père Deshayes, donnant des renseignements sur l'état de la congrégation. — *Les Prêtres angevins déportés en Angleterre (1792)*, p. 81-83. Liste de 123 ecclésiastiques du diocèse d'Angers ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé. — *Le Bon Pasteur d'Angers en 1834*, p. 94-96. Détails sur la congrégation que venait de fonder la Mère Pelletier empruntés à un journal de l'époque. — *Philippe de Bretagne, abbesse de Nyoiseau (1645-1684)*, p. 101-102. Notes sur son gouvernement et les travaux qu'elle fit exécuter. — *Y a-t-il eu une noyade à La Baumette le 29 novembre 1793 ?* p. 109-113. Non, malgré les affirmations de la plupart des historiens de la Vendée. Les 57 prêtres réfractaires partis d'Angers à cette date furent noyés à Nantes, sur l'ordre de Carrier.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois.

33e année, 1942.

A. Girouard : *les Églises Saint-Pierre de Saumur*, p. 3-11. La première fut construite au XIe siècle, avant 1067; la seconde dans la seconde moitié du XIIe siècle. La façade actuelle date de 1675.

G. Giraud : *Fondation de l'hôpital de Longué*, p. 38-42. Faite en 1696 et confiée aux Filles de la Charité par Croiset, Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, et baron de Longué.

Nota. — Aucun article n'est à signaler dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet* (année 1942).

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1940-1941. Rouen, impr. Ar. Lainé.

Marcel Hérubel : *le « Tercenal » de Nice et le « Clos des Galées » de Rouen dans l'évolution des ports*, p. 99-123. L'auteur étudie d'abord l'histoire des deux anciens ports de Nice (port Saint-Lambert, port Lympia) et le développement de l'œuvre maritime de Charles d'Anjou. Puis il montre que la renaissance portuaire ne s'est pas cantonnée à Nice, elle s'est étendue à Rouen : dès mars 1294, Henri Marchese, un ingénieur de Gênes, commence la construction du « Clos des Galées », arsenal sur le modèle de celui de Nice, en l'ancienne paroisse Saint-Martin jouxte le Pont (gare d'Orléans actuelle). Il fut détruit en 1418 par les Rouennais eux-mêmes à l'approche des Anglais. Le « Clos des Galées » d'Harfleur date de 1340-1345, les aménagements de La Rochelle remontent à 1382, sans parler des travaux faits à la Crique d'Espagne à l'ouest

d'Harfleur (1475-1477), d'Honfleur, de la fondation du Havre-de-Grâce (1517) et des docks de Londres (1661 et 1690).

Pierre CHIROL : *le Bas-relief de l'autel du Vœu, de la cathédrale de Rouen*, p. 125-131. Il existe, en l'abbatiale d'Évron (Mayenne) un bas-relief en marbre blanc représentant l'ensevelissement du Christ, œuvre du sculpteur Lecomte, qui avait été exécuté pour la cathédrale de Rouen et qu'une tache dans le marbre avait fait refuser. C'est un travail non signé. Celui de Rouen porte à droite le nom de Lecomte, 1776. L'auteur compare les deux œuvres. Celle d'Évron eut deux répliques : au maître-autel de la cathédrale de Sées, puis, au XIX^e^ siècle, au maître-autel du Val-de-Grâce à Paris.

Georges LAISNEY : *Adolphe Willette, normand d'adoption*, p. 133-141. La vie du peintre et dessinateur, qui appartenait à une famille de militaires. Anecdotes curieuses sur le caractère et le tempérament de ce personnage (1857-1926).

René HERVAL : *Un descendant des Hauteville. Le roi-poète Enzo de Sardaigne*, p. 143-151. Fils illégitime de Frédéric II de Souabe; dernier descendant des Hauteville, il guerroya toute sa vie.

Jean LAFOND : *la Résurrection d'un maître d'autrefois, le peintre-verrier Arnoult de Nimègue (Aert van Oort ou Van Hort, Aert Ortkens, Arnoult de la Pointe)*, p. 189-286. Décrit les vitraux de la cathédrale de Tournai, qui offrent la rare originalité de n'être pas d'inspiration strictement religieuse. Leur auteur, Arnoult de Nimègue, en dessina les cartons. Son collaborateur principal fut Henry de Campes, peut-être originaire de Tournai. Il est certain que les vitraux de Tournai ne viennent pas de Rouen, mais la « manière tournaisienne » d'Arnoult de Nimègue est très proche de sa « manière rouennaise ». Œuvres normandes de cet artiste, à Rouen, à Notre-Dame du Grand-Andely, à l'église de Bosbénard-Commin (Eure), à Fécamp, à Notre-Dame de Louviers; vitraux amenés de Rouen à Londres après la paix d'Amiens. Rôle d'Arnoult dans la technique du vitrail, ses essais d' « émail rosé » pour la coloration des visages et des chairs. Sa grande influence sur l'art du vitrail en Normandie pendant toute la première moitié du XVI^e^ siècle. Cette étude jette un jour nouveau sur l'histoire du vitrail.

F. BLANCHET.

EURE

Le Paysan de l'Eure,
organe de la Corporation agricole de l'Eure. Évreux, 1943.

Henry LAMIRAY : *Folklore de mon pays* (numéros des 10 et 25 avril, mai, juin, juillet, 25 août, 10 et 25 septembre, octobre, novembre, décembre 1943). Notes sur les traditions et coutumes de la région d'Évreux, le cycle liturgique, les croyances, les superstitions, la sorcellerie.

Nota. — Aucune publication n'a été faite en 1943 par les Sociétés historiques du département.

M. BAUDOT.

CALVADOS

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, la Société des antiquaires de Normandie, etc., ont poursuivi leurs travaux en 1943, mais elles n'ont pu, en raison des prix d'impression, publier leurs *Mémoires* et *Bulletins*.

R. N. SAUVAGE.

MANCHE

Revue de l'Avranchin.

Tome XXXII fasc. 178-180, 1943. Avranches.

Abbé L. Hulmel et L. C. : *Ducey*, p. 402-423, *Virey*, p. 441-448, *Moulines*, p. 568-578, *Saint-Pair et Kairon*, p. 583-588, *Bacilly*, p. 656-672. Brèves monographies paroissiales.

E. Vivier : *Un curé processif, Julien Duhamel*, [*curé de Saint-Nicolas de Coutances, 1703-1784*] *et un curé charitable, Thomas Lagerais*, [*curé de Saint-Pierre de Coutances, 1762-1784*]. Biographies soigneusement documentées et significatives.

G. Rubillon du Lattay : *Une évasion sensationnelle, Avranches (1751)*, p. 424-440. De Mme de Neufville, religieuse de l'abbaye de Moutons, et de Mlle d'Amphernet de Pontbellanger.

A. Monchel : *Glossaire et expressions du patois normand* (sic) *des régions de Valognes et de Quettehou*, p. 451-480, 536-567, 599-636. Travail fort méritoire, malgré sa présentation insuffisante.

J. Couraye du Parc : *Un procès politique à Vire en 1832*, p. 481-501. A l'occasion d'un « charivari » fait au préfet du Calvados Ferget, fonctionnaire du « Juste Milieu ».

L. Deriès : *la Chasse au « Cantique pour le roi » sous Louis-Philippe*, p. 579-582. Cantique des missions de 1822, incriminé en 1831.

E. Vivier : *la Pastorale de Saint-Martin-de-Landelles (Noël, 1801)*, p. 589-592. Intéressant pour le folklore et pour l'histoire religieuse locale.

R. N. Sauvage.

ORNE

Le Pays bas-normand.

Mélanges historiques sur l'ancien arr. de Domfront.

Tome I^er^. Paris, Jouve, 1943, in-8°, 176 p.

René Leroy : *le Village de l'Hosdiesnière en Saint-Paul-sous-Flers*, p. 1-139, pl. et fig. Étude généalogique sur les familles Hodiesne, Le Maistre, Duval, du Mesnil et Bertrand L'Hosdiesnière; Ch.-Ambroise Bertrand L'Hosdiesnière, 1756-1819, député de l'Orne à la Convention et du Calvados aux Cinq-Cents.

A. Dauzat : *l'Étymologie de Domfront*, p. 140-142. *Dominus Frons.*

G. Porcher : *les Doléances du Bocage en 1789*, p. 127-176. Textes des cahiers du Champ-de-la-Pierre, Ranes, Longé, La Lande de Longé, Montreuil-en-Houlme, Saint-Denis-de-Briouze.

Le Pays d'Argentan.

Tome XV, 1943. Argentan, Syndicat d'initiative.

Xavier Rousseau : *Dictionnaire du pays d'Argentan : Coutances*, p. 51-58; *Coulmier*, p. 23-26; *La Courbe*, p. 78-90. Notices sommaires, mais consciencieuses et utiles. — : *le Blason argentanais*, p. 36-43, 67-76 (à suivre).

Du Mesnil du Buisson : *le Cimetière gallo-franc de Fel (Orne)*, p. 1-22, fig. et pl. Tombes du IV^e^ au VI^e^ siècle. Bague chrétienne (?).

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XXII, 1942. Rennes, Plihon.

Henri WAQUET : *Messire Guy Autret, sieur de Missirien et de Lesergué*, p. 1-27. Biographie d'un gentilhomme lettré des environs de Quimper (1599-1660).

R. P. DELATTRE : *Notice sur la vie et les œuvres de Frère Charles Turmel, jésuite et architecte (1597-1675)*, p. 29-65. Il collabora à la construction des collèges de Rennes, Paris, Orléans, Blois, Alençon, Vannes, Quimper.

Hervé DU HALGOUET : *Au temps de Saint-Domingue et de la Martinique d'après la correspondance des trafiquants maritimes nantais*, p. 67-194.

Tome XXIII, 1943.

R. COUFFON : *l'Architecture religieuse en Bretagne du V^e^ au X^e^ siècle*, p. 1-10.

H.-F. BUFFET : *l'Explorateur port-louisien Julien Crozet*, p. 41-66. Navigateur (1728-1781), compagnon de Marion-Dufresne dans son voyage d'exploration de 1772. Un petit archipel de l'océan antarctique, propriété de la France, conserve son nom.

Paul JEULIN : *l'Urbanisme à Nantes au XVIII^e^ siècle*, p. 67-113. A propos de l'important ouvrage de M. Pierre Lelièvre, *Nantes au XVIII^e^ siècle* (Nantes, Durance, 1942, in-4°).

Jean LE ROUX : *la Querelle du* Barsaz Breiz, p. 115-125. Origine et nature exacte de la querelle relative au recueil de chants bretons (*Barsaz Breiz*) publiés, après corrections et transformations, par Hersart de la Villemarqué.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Années 1940-1942. Saint-Servan, impr. L. Hénon, 1943.

Abbé L. NOURRY, d'après les notes de M. le baron RISTON : *la Vieille église de Saint-Lunaire*, p. 1-13. Ce pittoresque édifice ne sert plus au culte, mais il est convenablement entretenu. Il date en partie du XI^e^ siècle et abrite plusieurs tombeaux des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Comtesse de LAPISSE DE LA MOTHE : *Dans le sillage de Chateaubriand en Suffolk*, p. 19-34. État actuel des logis de Beccles et de Bungay habités par Chateaubriand en 1794 et renseignements sur les familles qu'il fréquenta.

Abbé J. DESCOTTES : *la Congrégation des Dames de la Charité*, p. 78-108. Fondée vers 1562, cette association a provoqué l'établissement à Saint-Malo, en 1681, des Filles de la Charité et la fondation de diverses œuvres.

Nota. — Les *Annales de Bretagne* et le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* n'ont pas paru en 1943.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

COTES-DU-NORD

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletin et mémoires.
Tome LXXIII, 1942. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1943.

René Couffon : *Limites des cités gallo-romaines et fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine*, p. 1-24. Article plein d'aperçus nouveaux. Ruine définitivement la prétendue existence d'une *civitas Coriosopitum*. Propose, pour les limites des anciennes cités de la péninsule, une nouvelle interprétation des textes géographiques anciens, admettant une erreur systématique dans l'appréciation par Ptolémée de latitudes calculées par lui. Contient une mise au point sur la question de l'origine des enclaves du diocèse de Dol, question non encore tranchée définitivement, mais que l'auteur a su simplifier en éliminant un certain nombre d'hypothèses.

François Merlet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LXIX, 1942. Quimper.

J. Savina : *Mgr de Saint-Luc et les Jacobins. Janvier-août 1790*, p. 5-27. Étude des relations de l'évêque avec la municipalité de Quimper, qui vont de la froideur courtoise à l'hostilité déclarée.

R. Largillière : *la Topographie du cartulaire de Landévennec*, p. 28-68. Article posthume dans lequel R. Largillière avait tenté d'identifier les anciennes dénominations des possessions de l'abbaye de Landévennec; suit l'édition de La Borderie.

L. Ogès : *l'Instruction dans le Finistère pendant la Révolution* (fin), p. 69-143. Application du décret du 27 brumaire an III, les collèges de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, les écoles sous le Directoire, livres scolaires, écoles particulières; disparition des écoles publiques en l'an VI et l'an VII; l'école centrale du Finistère à Quimper. Conclusion générale de l'étude : « ... les efforts des Assemblées révolutionnaires pour remplacer l'organisation scolaire de l'Ancien Régime par une organisation différente ont totalement échoué. »

Nota. — La publication du *Bulletin diocésain d'histoire ... du diocèse de Quimper et de Léon* est interrompue.

Louis Rousseau.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
Année 1941-1942. Vannes, Château-Gaillard.

Chanoine Davalan : *Considérations sur le culte des saints protecteurs du bétail*, p. 3-12. Saint Cornély et le dieu gaulois Cernunnos.

Louis Marsille : *les Croix de Vannes et de sa banlieue*, p. 23-47. La plus ancienne paraît dater du XII[e] siècle.

Abbé P. Martin : *la Chapelle de Saint-Fiacre à Radenac* (*Morbihan*), p. 48-75. Étude archéologique et historique.

A signaler dans les *Procès-verbaux*, p. 11 : R. de Laigue, *Étude sur la charte 334 du cartulaire de Redon* (acte du XI[e] siècle concernant la paroisse de Péaule ou Plebe Gauele).

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

La « Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure » n'a fait paraître aucun bulletin en 1943.

Séverin CANAL.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome XIII, 1942-1943. Poitiers, passage de l'Échevinage.

René CROZET : *les Lanternes des morts*, p. 115-144. M. Crozet reprend, mais dans une étude qui semble définitive, la question des lanternes des morts, ces fanaux élevés au-dessus d'une colonne au milieu des cimetières dans une zone assez bien limitée aux provinces du Centre, avec densité maxima dans l'ancien diocèse de Limoges. Leur destination ne peut être fixée avec précision, non plus que leurs époques d'utilisation dans l'année; on ne peut savoir non plus si l'on disait la messe sur le petit autel dont elles sont souvent pourvues. A partir du XIVe siècle on n'en construit plus, mais on construit des chapelles de cimetières. Ce travail est suivi d'un catalogue des lanternes des morts et d'une carte.

L. FAYOLLE : *Origine et destination des lanternes des morts*, p. 145-155. Se fondant sur un passage du *De miraculis* de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, mort en 1158, l'auteur conclut à l'origine clunisienne des lanternes des morts.

Chanoine AUTEXIER : *le Rétable de l'ancien Carmel de Poitiers*, p. 156-162. Ce riche rétable fut exécuté en 1700 à Paris par l'ébéniste Benierre, en chêne, ébène, bronze doré et marbre. En 1792 il passa à Notre-Dame-la-Grande, revint en 1859 dans l'ancien Carmel devenu séminaire; il est aujourd'hui à la cathédrale.

G. THOUVENIN : *le Secret de Saint-Grégoire et la sainte ampoule des rois d'Angleterre*, p. 179-215. Curieuse révélation d'une légende d'après laquelle l'ampoule d'huile qui sert au sacre des rois d'Angleterre aurait été remise par la Vierge à saint Thomas Becket en 1167, déposée dans l'église Saint-Grégoire de Poitiers et sortie de sa cachette au XIVe siècle pour servir à l'avènement d'Henri IV de Lancastre en 1399, puis à celui de tous ses successeurs. Cette légende dut être inventée par les Anglais pour avoir, comme les Français avec l'ampoule de Saint-Remy, leur ampoule miraculeuse.

Chanoine BODET : *l'Abbaye de la Trinité de Poitiers et les paroisses de la Résurrection et de Saint-Pélage au XVIIe siècle*, p. 222-233. A la suite de sa réforme au début du XVIIe siècle, l'abbaye de la Trinité avait vu ses recrues affluer. Pour répondre à son besoin d'accroissement spatial, elle obtint en 1636 l'union de la petite paroisse voisine Saint-Pélage à celle de la Résurrection et la cession à son profit de l'église Saint-Pélage, qui fut démolie, et de son cimetière.

Archives historiques du Poitou. Tome 53. Poitiers, 1942.

René CROZET : *Textes et documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou (Moyen Age-début de la Renaissance)*, VII-285 p. Ce recueil, aussi exhaustif que possible, intéresse éminemment l'art religieux. Il a été poursuivi jusqu'à l'année 1564, de façon à comprendre les témoignages intéressant le sac des églises de Poitiers par les protestants en 1560. Les

témoignages négatifs (démolitions, ruines) n'ont en effet pas été exclus de cette publication, qui envisage non seulement les arts plastiques, mais encore l'art dramatique (mystères) et l'art musical (orgues, etc.). Les documents colligés sont non seulement des textes, mais encore des documents figurés quand ils sont datés de façon suffisamment précise; ils prennent place à leur date dans le recueil, qui est classé chronologiquement. Au total, instrument de travail de premier ordre.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. Année 1943.

M. Paul Vigué, p. 20-22, 33-35, 46-48, 58-60. Notice biographique sur ce prêtre de Saint-Sulpice, originaire de Thénezay (Deux-Sèvres), directeur au Séminaire de Poitiers, puis au séminaire Saint-Sulpice de Paris, mort le 5 janvier 1942, théologien aussi éminent que modeste.

Le Glaneur châtelleraudais. Châtellerault, 1940-1942.

Abbé Longer : *la Maladrerie de Châtellerault*, nov. 1941, p. 2-4. Mentionnée pour la première fois en 1120, elle fut réunie à l'Hôpital général en 1695.

J. Salvini : *l'Église d'Ingrandes-sur-Vienne*, nov. 1941, p. 11-12. Étude archéologique d'une église préromane (probablement du x^e^ siècle), divisée en trois nefs et voûtée au xi^e^.

R. Duvau : *Sur un tableau de Nicolas Poussin en l'église Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault*, nov. 1941, p 12-14. Il s'agit d'une *Visitation* qui serait une des toutes premières œuvres de Poussin (entre 1610 et 1615).

Abbé Longer : *l'Hôpital général* [*de Châtellerault*], mai 1942, p. 1-3. Fondé en 1683. Étude topographique surtout.

L. Petit : *les Capucins à Châtellerault*, mai 1942, p. 5-11. Couvent fondé en 1612, supprimé en 1790.

R. Duvau : *la Grande pitié des églises de Châtellerault au XIX^e^ siècle*, mai 1942, p. 11-14. Il s'agit de la malencontreuse restauration de l'église Saint-Jacques en 1847.

J. Salvini : *l'Église de Remeneuil* (*commune d'Usseau*), mai 1942, p. 15-16. Église reconstruite vers 1530 en gothique légèrement teinté de Renaissance, par la famille de Fougère. La chapelle seigneuriale a une cheminée.

Dr Orrillard : *Marché entre Jehan de Leschallier, peintre, et messire Jehan Amyldoux, prêtre et chapelain de Notre-Dame* [*de Châtellerault*], *au sujet d'un tableau*, p. 19-20. Triptyque commandé en 1515, probablement détruit par les protestants en 1569.

L. Petit : *la Révocation de l'édit de Nantes à Châtellerault, une mission de l'abbé Fléchier*, nov. 1942, p. 8-15 (à suivre). Fléchier séjourna à Châtellerault au moins les 9 et 10 octobre 1685, envoyé par le roi en mission, pour activer les conversions.

Dr Orrillard : *l'Abbaye de l'Étoile* (*comm. d'Archigny*), nov. 1942, p. 16-19. Fondée en 1124, ordre de Cîteaux, en commende en 1506, supprimée en 1790. Église aujourd'hui désaffectée et délabrée. Il reste une belle salle capitulaire des xii^e^ et xiii^e^ siècles.

J. Salvini : *l'Église Saint-Hilaire de Leugny-sur-Creuse*, nov. 1942, p. 19-20. Construction des xi^e^, xii^e^, xv^e^, xvii^e^, xviii^e^ et xix^e^ siècles. Intéressantes peintures murales de 1619 et 1622.

J. Salvini.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 56e année, 1943. Fontenay-le-Comte.

R. Crozet : *l'Expression de la vie dans la sculpture romane en Bas-Poitou*, p. 11-19. Après examen de quelques scènes (bibliques ou rustiques), sculptées aux voussures de plusieurs églises romanes (Foussais, Vouvent, etc.), l'auteur conclut que la sculpture, en cette région, « offre des exemples de la chose vue et traduite avec plus ou moins de bonheur. »

J.-P. Le Roux : *Aperçu historique sur l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm*, p. 50-56. Retrace, à grands traits, depuis les origines (VIIe siècle) jusqu'à la Révolution, l'histoire de cette abbaye bénédictine. Elle fut presque entièrement détruite (1569) par les huguenots et adopta (1680) la réforme de Saint-Maur.

Marquis de Roux : *l'Objection de conscience vendéenne*, p. 88-91. Explique par des motifs de scrupule religieux, l'attitude — pour beaucoup « inexplicable » — des Vendéens, préférant se battre chez eux pour leur foi, plutôt que de servir, en s'enrôlant, la cause d'un régime usurpateur et antichrétien.

Marquis de Maupeou-Monbail : *Charette avant la Vendée*, p. 98-113. Rappelle les états de service (guerre d'Amérique, avec Las Cases; campagne du Levant, sous le comte de Ferrières) de l'obscur et énergique officier de marine que fut François-Athanase Charette de la Contrie, avant de quitter sa retraite de Fonteclose et de devenir « roi de Vendée ».

Nota. — Les *Archives du diocèse de Luçon* n'ont rien publié depuis la dernière recension.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente. Année 1940. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1941.

M. Du Ranquet : *l'Église de Saint-Estèphe*, p. 5-33. Savante étude qui permet de suivre toutes les modifications de l'aspect primitif de l'église. L'auteur constate que la travée supportant la coupole a été construite dans les premières années du XIIIe siècle et qu'elle a été établie avec le chœur de la première église : observation importante, car elle prouve que les architectes de l'Angoumois continuaient à construire les églises dans le style roman, à une époque où l'art gothique s'épanouissait dans le nord de la France.

Henri Malet : *les Noms de lieux en Charente et les anciennes limites de la langue d'oc*, p. 131-162. Rappelant que les noms de lieux dérivés de noms de *villae* gallo-romaines formés d'un nom d'homme et du suffixe *acum* ont donné dans nos régions des formes terminées en *ac* ou en *é*, l'auteur montre que la limite entre ces deux terminaisons est très nette et coïncide en Charente avec l'ancienne frontière des diocèses d'Angoulême et de Poitiers : la frontière linguistique actuelle entre patois saintongeais et patois de la langue d'oc se trouve envîron 70 kilomètres plus au sud. Il en conclut — et précise par une étude attentive des formes données par les cartulaires aux XIe et XIIe siècles — que la région intermédiaire était à cette époque de la langue d'oc. Le change-

ment linguistique s'est produit après la guerre de Cent Ans, qui avait dépeuplé nos contrées et par suite de l'afflux massif de populations poitevines ou vendéennes qui s'est produit à ce moment.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-MARITIME

Revue de Saintonge et d'Aunis.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge... et Recueil de la Commission des Arts... de la Charente-Inférieure fusionnés.

Nouv. série, Ier vol., livr. 1. Saintes, Grand'Rue, 1943.

Léon Massiou : *les Monastères de la Garde et de la Couronne en Arvert*, p. 20-29. Identification de l'emplacement du prieuré Notre-Dame de la Garde, de l'ordre de Grandmont, en la paroisse de La Tremblade et de celui du prieuré Notre-Dame de la Couronne ou de Disail, dépendant de l'abbaye de la Couronne et situé en l'actuelle commune de Ronce-les-Bains, avec quelques notes sur ces deux établissements.

Marcel Clouet : *Notes sur Saintes antique (1942)*, p. 29-43. Observations archéologiques faites au cours de fouilles.

Nouv. série, Ier vol., livr. 2. 1944.

Tony Sauvel : *Note sur la date de l'abbaye de Saintes*, p. 10-16. D'après l'étude des sculptures et du style des coupoles, d'une part, l'examen des données chronologiques fournies par l'épitaphe de l'architecte Berenger et la charte de donation de Guillaume David, d'autre part, l'auteur place la construction de l'église de l'abbaye Notre-Dame de Saintes entre 1135 et 1148.

Alexandre Nicolaï : *Nicolas de Montaigne abbé des Alleux*, p. 17-32. Des documents inédits tirés des archives du marquis de Grailly apportent quelque clarté dans la généalogie au XVIIe siècle de la famille de Montaigne-Bussaguet, dont deux membres furent prieurs de Saint-Savinien-sur-Charente et montrent qu'il n'y a eu qu'un Nicolas de Montaigne abbé des Alleux au diocèse de Poitiers de 1637 à 1674.

Marcel Clouet : *les Thermes de Saint-Saloine*, p. 40-59. Au cours d'une étude détaillée du monument gallo-romain, l'auteur consacre un paragraphe aux ruines de l'église Saint-Saloine, construite sur les vestiges de l'établissement balnéaire et qui fut peut-être la première église de Saintes.

M. Delafosse.

RECUEILS ET PERIODIQUES

Thèses soutenues à l'École des chartes en 1944.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1944, in-8°.

Georgette Brasart : *le Collège de la Trinité et la Réforme à Lyon au XVI^e siècle*, p. 9-16. La ville de Lyon ne possédait pas d'université. D'où l'événement que constitue la fondation en 1527 d'un collège municipal où vont enseigner à partir de 1538 des personnalités brillantes dont la plus marquante est celle de Barthélemy Aneau. L'assassinat de ce dernier en 1561 est lié à la propagation des doctrines calvinistes à Lyon par l'intermédiaire du collège de la Trinité qui devient dans les années suivantes un établissement protestant. Grâce au prestige conféré à la Compagnie de Jésus dans l'opinion lyonnaise par les Pères Auger et Possevin, l'administration du collège fut confiée aux Jésuites qui devaient non seulement y enseigner avec éclat pendant trente ans, de 1565 à 1595, mais en faire un foyer d'action religieuse et politique.

Marguerite-Marie Carof : *l'Ordre du Temple en Occident des origines à 1187*, p. 17-22. L'auteur étudie successivement les origines de l'ordre, la règle primitive « rédigée en latin *presque certainement* par saint Bernard », la règle française, l'organisation intérieure de l'ordre, ses rapports avec le Saint-Siège, notamment au point de vue de l'exemption, avec les autorités ecclésiastiques, avec les monarchies occidentales, avec la féodalité. A tout prendre, sur les plans religieux, militaire et économique, l'action des Templiers en Occident semble être restée assez faible jusqu'au jour où on les voit jouer le rôle assez inattendu de banquiers.

Madeleine Gicquello : *le Clergé séculier du diocèse de Saint-Malo au XVI^e siècle*, p. 47-52. De 1493 à 1573, le diocèse de Saint-Malo a été successivement gouverné par quatre représentants de la famille des Briçonnet. Le clergé se montre très hostile à la Réforme et se rallie au duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne.

Henri Hemmer : *le Rôle économique et social des prieurés angevins de Marmoutier, étude suivie de l'édition du cartulaire de Saint-Pierre de Chemillé*, p. 53-58. Des douze prieurés angevins de Marmoutier, sept étaient groupés dans les Mauges. Le plus important de ceux-ci était le prieuré de Saint-Pierre de Chemillé dont un des deux cartulaires, dit cartulaire vélin, compilé en 1246, a fait l'objet de la présente édition.

Claude Herfay-Rey : *Jean Corbechon traducteur de Barthélemy l'Anglais (1372)*, p. 59-67. Le franciscain Barthélemy l'Anglais écrivit vers 1230 sous le titre *De proprietatibus rerum* une des plus anciennes encyclopédies d'histoire naturelle que nous possédions. En 1372, Charles V en commanda au moine augustin Jean Corbechon une traduction en français dont les nombreux manuscrits et les éditions successives attes-

tent le succès et la diffusion. La plupart des manuscrits conservés sont fort beaux et richement illustrés et décorés.

Hélène Michaud : *le Poitou et les croisades*, p. 111-120. Participation des Poitevins aux croisades, établissements de Poitevins en Espagne et en Orient, répercussions économiques et sociales des croisades en Poitou, tels sont les trois aspects du sujet qui ont retenu l'attention de l'auteur.

Georges Tessier.

Revue historique.

67e année, tome CXCIII, octobre-décembre 1942-43.

Éd. Jordan : *l'Église d'Orient au XVIIe siècle et l'Occident. A propos d'un livre récent*, p. 297-305. Il s'agit du livre de M. Curt R. A. Georgi, *Die Confessio Dosithei* (Jérusalem, 1672). *Geschichte, Inhalt und Bedeutung*, Munich, 1940. On y voit comment, au début de sa carrière, l'influence romaine et, à côté d'elle, celle de la France et des jansénistes, se firent sentir auprès du « jeune et ambitieux » patriarche orthodoxe de Jérusalem, auteur de cette *Confessio*. Ce fut, en particulier, le marquis de Nointel, ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte et janséniste, qui s'employa à faciliter les rapprochements doctrinaux dont l'ouvrage de Dosithée porte le témoignage.

68e année, tome CXCIV, janvier-mars 1944.

André Latreille : *le Gallicanisme ecclésiastique sous le Premier Empire. Vers le concile national de 1811*, p. 1-22. L'auteur décrit, en les discutant, certaines manifestations du clergé concordataire entre 1809 et 1811. Il présente celui-ci « comme ayant tenté de renouer... la tradition interrompue de l'Église gallicane ». Même après l'annexion des États pontificaux, même après l'excommunication de l'empereur, l'épiscopat resta fidèle au régime. Il adopta, à propos de l'institution canonique des évêques, les thèses du gallicanisme et de la Déclaration de 1682. « On aurait pu se croire, en 1811, à la veille d'une décision grave, ramenant l'Église gallicane à une situation comparable à celle que lui avait donnée, au XVe siècle, la Pragmatique Sanction. » Napoléon allait se laisser prendre à ces apparences, alors qu'au fond le clergé français n'avait plus de raison de rester gallican. Un courant sentimental se produisit bientôt en faveur du Pape. Les catholiques craignaient de voir l'unité de l'Église menacée. « Leur opposition prenait corps, alors que les « meilleures têtes du clergé » parlaient encore le langage traditionnel des théologiens gallicans. »

Jean de La Monneraye.

Revue historique de droit français et étranger.

4e série, 21e année, 1942.

R. Grand : *la Genèse du mouvement communal en France*, p. 149-173. Insiste sur le rôle de la confrérie, association spontanée que fortifie l'acte religieux du serment, dans la naissance des communes.

P. Ourliac : *le Concordat de 1472. Étude sur les rapports de Louis XI et de Sixte IV* (1er article), p. 174-223. Une intelligente exploration des archives italiennes a permis de brosser ce tableau instructif de la politique religieuse de Louis XI. Contrairement à l'opinion commune, l'auteur prouve qu'il y eut un essai d'application du Concordat de 1472. Les nominations aux évêchés ne donnèrent lieu, pendant les trois années suivantes, qu'à deux conflits durables (Saint-Lizier, Thérouanne).

Les bénéfices mineurs soulevèrent beaucoup plus de difficultés, dont l'occasion fut rarement fournie par les taxes apostoliques. Une liste conservée dans un manuscrit romain révèle pour l'année 1471 les revenus de tous les bénéfices consistoriaux : les plus considérables sont ceux de l'archevêché de Rouen (12 000 florins), les plus faibles, ceux de l'évêché de Bayonne (100 florins). En 1475, la rupture s'annonce entre Rome et la Monarchie. Une promotion de cardinaux avait mis le feu aux poudres. Le 8 janvier 1476, trois ordonnances gallicanes aggravèrent le trouble, et désormais, les incidents qui éclatèrent à Avignon, en Italie et en divers points de la France devaient nourrir entre les deux puissances souveraines une hostilité permanente qui, par une incidence bien connue, fortifia l'autorité du roi sur son clergé.

4e série, 22e année, 1943.

P. Ourliac : *le Concordat de 1472* (2e article), p. 117-149. Pour connaître les intentions du roi, Sixte IV lui envoya son neveu Julien de La Rovère ; des ambassades se succédèrent jusqu'à la mort de Louis XI, qui ont mieux accrédité l'impression d'un conflit sourd et durable entre les deux puissances. En réalité, il semble qu'elles s'accordent et que leur commun ennemi serait l'électeur — chapitre cathédral ou monastique — dont la liberté est quasiment nulle. La mort de Louis XI et celle de Sixte IV ne changèrent point, malgré quelques manifestations trompeuses, l'état des choses. En somme, il faut reporter de 1516 à 1472 les débuts du *condominium* établi entre le roi et le pape. Dès 1472, l'épiscopat est un corps monarchique, les chapitres sacrifiés s'attachent aux doctrines conciliaires qui leur avaient valu la Pragmatique, les curés ne songent qu'à échanger leur bénéfice contre un autre bénéfice plus nourrissant : signes annonciateurs des troubles de la Réforme et de l'ordre nouveau de l'Église gallicane.

Gabriel Le Bras.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine.

75e et 76e années. 1939-1940. Paris, Éditions du Cerf.

S.-H. Molsheim : *les Dominicains en Corse. Histoire de Corbara* (an. 1939, p. 38-40) Visite de l'ancien couvent des Franciscains de Corbara au printemps de 1855 par le P. Besson, alors prieur de Sainte-Sabine à Rome, et premières démarches pour l'établissement du couvent des Frères Prêcheurs qui aura lieu effectivement deux ans plus tard.

M.-S. Gillet : *le Noviciat du P. Lacordaire d'après des lettres inédites* (an. 1939, p. 100-107). En particulier d'après une collection de lettres de Lacordaire à l'abbé Paul Chéruel (allant du 7 juillet 1834 au 22 octobre 1850), dont le T. R. P. Gervais Quenard, supérieur général de l'Assomption, a fait don aux Archives généralices des Frères Prêcheurs.

M.-H. Laurent : *le Père Lacordaire, directeur d'âmes. Trois lettres inédites* (an. 1939, p. 134-136). Trois lettres de Lacordaire écrites de Sorèze (1859-1860).

A. Ribaud : *la Province du Canada et le Père Lacordaire* (an. 1939, p. 149-153). Courte histoire de la Province dominicaine du Canada. Comment elle se rattache au P. Lacordaire par l'abbé Raymond, initiateur de cette fondation, que le Père reçut dans le Tiers-Ordre à Nancy, le 27 novembre 1842.

M.-D. Constant : *la Sainte Couronne d'épines et l'ordre de Saint-*

Dominique (an. 1939, p. 228-231). Mission confiée par saint Louis en 1239 au dominicain André de Longjumeau de rapporter de Venise la Sainte Couronne. La relique de la vraie Croix donnée en reconnaissance par saint Louis aux Frères Prêcheurs de Saint-Jacques, et le reliquaire qui la contenait.

S. PERRET : *le Monastère de Chinon* (an. 1939, p. 323-327, 353-357). Fondation (1864) et histoire du monastère des moniales dominicaines de Chinon.

M. GASNIER : *Une figure mémorable du couvent de Lille. Le Père Richard (1711-1794)* (an. 1939, p. 343-350). Notice bien documentée sur ce dominicain célèbre, auteur principal du *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, écrivain fécond et polémiste fougueux, fusillé le 16 août 1794.

H.-D. NOBLE : *le Père Lacordaire à Sainte-Sabine* (an. 1940, p. 103-107, 138-143). Détails historiques nouveaux sur l'installation de Lacordaire et de ses premiers compagnons à Sainte-Sabine, en avril 1840.

La Vie spirituelle.

Tomes LVII-LXIII, oct. 1938-juin 1940. Paris, Éditions du Cerf.

J. LECLERCQ : *Jean de Paris. Le Christ-Médecin* (t. LVII, p. 293-300). Traduction d'un sermon pour le premier dimanche de l'Avent de l'année 1301, faite sur le texte inédit conservé par le manuscrit latin 3.557 de la Bibliothèque nationale de Paris, fol. 63^{r} - 64^{v}.

E. LAJEUNIE : *Saint François de Sales catéchiste* (t. LVIII, p. 35-36). Analyse de la méthode et de l'activité catéchistique de saint François de Sales, pendant sa mission en Chablais, à Annecy, et son organisation méthodique dans tout le diocèse.

P. CRAS : *Élise Cestac, fondatrice des Servantes de Marie* (t. LVIII, p. 166-179). Rapide notice sur Élise Cestac, qui fut la coopératrice de son frère Louis dans la fondation d'une œuvre d'orphelines au diocèse de Bayonne.

P. RENAUDIN : *Une voyante parisienne. Marie Rousseau* (t. LVIII, p. 262-280; t. LIX, p. 44-67, 161-185). Biographie de cette femme de Paris, marchande de vins dans le quartier Saint-Sulpice, favorisée de grâces insignes d'oraison, qui joua un grand rôle dans la vie et l'œuvre de M. Olier (1596-1680).

V. LITHARD : *le Vénérable Libermann directeur spirituel* (t. LIX, p. 276-287). Caractérise le P. Libermann comme directeur, en fonction des catégories « ascétique » et « mystique » et de leurs rapports.

B. GUYON : *Un serviteur de l'Église : Monsieur Paris* (t. LX, p. 80-87). Notes sur l'homme et son influence unique dans le mouvement des professeurs catholiques de l'Université.

J. PLAQUEVENT : *Léonard Constant ou la politique de la Charité* (t. LXI, p. 32-49). Notes sur sa psychologie, sa doctrine et le rayonnement de son christianisme dans l'occupation de la Rhénanie.

M. HAYOT : *Pascal et la souffrance de notre chair* (t. LXII, p. 259-277). Étudie le problème de la réaction chrétienne sous la maladie à travers l'expérience et le témoignage de Pascal.

J. DECREAU : *la Date de la grande révélation de sainte Marguerite-Marie* (t. LVII, Suppl., p. [92-97]). Note critique pour fixer en juin 1676 et non 1675 la grande révélation du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie.

M. HAYOT : *la Querelle du pur amour* (t. LXII, Suppl., p. [84-105]. Physionomie générale de la querelle, sous son aspect historique.

Tomes LXIV-LXVIII, janvier 1941-juin 1943. Lyon, Éd. de l'Abeille.

M.-J. Nicolas : *le Père Vayssière ermite et provincial* (t. LXIV, p. 268-286). Notice sur le P. Vayssière, provincial des Dominicains de Toulouse, mort le 15 septembre 1940.

P. Boisselot : *le Père Bernadot* (t. LXV, p. 97-107). La physionomie spirituelle du fondateur de *la Vie spirituelle*.

J. Champomier : *Saint Sidoine Appollinaire, évêque gallo-romain* (t. LXV, p. 144-157). Sa formation, sa vie politique, son épiscopat, sa mort, esquisse pour un portrait moral.

G. Guelin : *la Bienheureuse Émilie de Rodat fondatrice de la Sainte Famille du Rouergue (1787-1852)* (t. LXV, p. 524-536). Courte biographie.

J. Lavarenne : *la Conversion de Pauline Jaricot* (t. LXVI, p. 37-57). Étude biographique de la jeunesse de Pauline Jaricot, fondatrice de la « Propagation de la Foi » jusqu'à la transformation totale de sa vie par son don complet à Dieu, à l'âge de dix-huit ans.

J.-B. Gai : *l'Influence de saint Colomban sur la société mérovingienne* (t. LXVII, p. 366-389).

E. Delaruelle : *Saint Avit* (t. LXVIII, p. 133-152). Portrait de l'évêque de Vienne et évocation de son action à une époque troublée de notre histoire.

P. Cras : *l'Abbé Rousselot (1785-1865)* (t. LXVIII, p. 234-247, 356-362). Confié à l'âge de six ans à des Trappistes réfugiés en Suisse, il partage pendant dix-huit ans les pérégrinations de ces moines à travers l'Europe. S'étant enfin fixé au diocèse de Grenoble et devenu doyen du chapitre, il fut le héraut de Notre-Dame de la Salette.

La Vie intellectuelle.

Tomes LIX-LXV, oct. 1938-sept. 1939. Paris, Éditions du Cerf.

J. Madaule : *le Père Paris (1885-1939)* (t. LXIV, p. 325-344). La physionomie spirituelle de l'apôtre de l'Université.

D. Villey : *Dernière rencontre avec le P. Paris* (t. LXIV, p. 345-349). Souvenirs personnels.

La Vie intellectuelle et la Revue des jeunes.

Série de guerre. Tomes I-III, oct. 1939-mai 1940.

P. Péguy : *la Route de Péguy vers le Christ. Voyage aux premiers cahiers 1900-1910* (t. I, p. 104-120). Groupement de textes peu connus jalonnant l'itinéraire spirituel de Péguy de la fondation des *Cahiers de la quinzaine* à la publication du *Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*.

D. R. : *Georges Goyau* (t. I, p. 195-197). Portrait spirituel.

M. Hayot : *Des lettres d'Henri Bremond* (t. III, p. 288-298). Présentation de lettres adressées par H. Bremond à l'abbé Georges Montal, étudiant belge en théologie, entre 1931 et 1933.

Les Sciences philosophiques et théologiques.

Vol. II, 1941-1942. Paris, J Vrin.

M.-D. Chenu : *la Première traduction française de la Somme de saint Thomas (1607*, p. 435-438. Note sur le *Premier Essay des questions théologiques traitées en notre langue...* de Nicolas Coeffeteau, O. P.

Rencontres.

1941-1942. Paris, Éditions du Cerf.

P.-H. Simon : *Attrait et refus de l'héroïsme chez Montaigne* (N° 2, Traditions de notre culture, p. 52-75). La sagesse de Montaigne, « héroïsme discret ».

Daniel-Rops : *la Signification héroïque de Péguy et de Psichari* (N° 2, Traditions de notre culture, p. 96-106). Héroïsme et communion des saints.

G. Hourdin : *le Message de saint François de Sales* (N° 2, Traditions de notre culture, p. 107-118). Son humanisme.

A. Dodin : *l'Évolution mystique de saint François de Sales. Les commentaires du Cantique* (N° 4, Chroniques de la Vie spirituelle, p. 93-118). Saint François a pratiquement commenté trois fois le « Cantique des Cantiques », dans sa *Déclaration mystique sur le Cantique des Cantiques*, dans l'*Introduction à la vie dévote* et dans le *Traité de l'amour de Dieu*. Différence entre ces trois ouvrages, dans leur doctrine sur l'oraison. Comment cette différence signale une évolution de la vie personnelle de leur auteur.

M.-D. Chenu : *le Couvent médiéval* (Foyers de notre culture, p. 14-30). Physionomie communautaire, cléricale, humaniste, scolastique, ... évangéliste, de la vie universitaire du XIII^e^ siècle, dont les foyers les plus vivants sont les couvents des Mendiants.

A.-M. Schmidt : *la Cour de Henri II* (Foyers de notre culture, p. 31-37). La réalisation éphémère, avant la guerre civile, d'une culture « chevaleresque, courtoise, bien disante et poétique, dont l'« élégance sut éviter la préciosité stérile et l'abstraction ».

H. Bars : *la Chênaie* (Foyers de notre culture, p. 38-56). Évocation de Lamennais et du milieu spirituel de la Chênaie, en particulier par le Journal de Maurice de Guérin.

A. Duval, O. P.

ÉCHOS ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Léon Guibourgé [1 228], curé-archiprêtre d'Étampes (Seine-et-Oise, présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Hubert Claude [1 229], 13, rue de la Gare, à Oignies (Pas-de-Calais), présenté par M. Leman.

Le R. P. Paul Goubert, S. J. [1 230], villa Saint-Hugues, à Saint-Egrève (Isère), présenté par MM. Hocquard et Palanque.

Société de Lecture de Lyon [1 231], 1, place Saint-Nizier, Lyon (Rhône). — Président : M. Louis Rousselon.

M. Georges Bourgin [1 232], ancien membre de l'École française de Rome, directeur honoraire des Archives de France, 72, boulevard Saint-Michel, Paris (VI[e]), présenté par MM. Le Bras et Carrière.

M. Séverin Canal [1 233], archiviste de la Loire-Inférieure, 8, rue Bouillé, à Nantes (Loire-Inférieure), présenté par MM. Bourgin et François.

Le R. P. Ferdinand Cavallera [1 234], professeur à l'Institut catholique de Toulouse, 31, rue de La Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne) présenté par le R. P. Lebreton.

S. Exc. Mgr Julien Le Couëdic [1 235], évêque de Troyes (Aube), présenté par Mgr Roserot de Melin, comme membre fondateur.

M. Georges-Julien Rivet [1 236], professeur au lycée Blaise-Pascal, le Rubis, boulevard du Séchon, Vichy (Allier), présenté par M. Carrière.

M. Albert Florès [1 237], commissaire de police à Villerupt (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Zeiller.

M. Antoine Perrier [1 238], professeur au lycée de Tulle, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 3, avenue Victor-Hugo, Tulle (Corrèze), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Jean Flayelle [1 239], aumônier des Collèges modernes, à Douai (Nord), présenté par M. Carrière.

M. André Varagnac [1 240], conservateur au Musée national des arts et traditions populaires, secrétaire général du Centre international de synthèse, et de la Société du Folklore français, 7, rue Crussol, Paris (XI[e]), présenté par MM. Le Bras et Turpin.

M. Bernard Mahieu [1 241], archiviste aux Archives nationales, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris (VI[e]), présenté par Mgr Le Bellec et M. Sauvage.

M. l'abbé Robert PINEL [1 242], curé de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 34, rue de l'Église, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, par Darnétal (Seine-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. François DUMONT [1 243], professeur à la Faculté de droit de Paris, 6, rue du Chemin-de-Fer, Sceaux (Seine), présenté par M. Le Bras.

M. Michel JOIN-LAMBERT [1244], élève à l'École normale supérieure, 5, avenue Élisée-Reclus, Paris (VII[e]), présenté par M. Le Bras, comme membre fondateur.

M. Ch.-Edmond PERRIN [1 245], professeur d'histoire du Moyen Age à la Sorbonne, 11 *bis*, rue de Navarre, Paris (V[e]), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine Jean DELVIGNE [1 246], archiprêtre de Compiègne (Oise), présenté par S. Exc. Mgr Roeder.

M. Pierre COURCELLE [1 247], chargé de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, 249, route de Toulouse, à Talence (Gironde), présenté par M. Zeiller.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE [1 247], 4, rue du Palais, Quimper (Finistère). — Archiviste en chef : M. Louis Rousseau.

M. le chanoine André LECLERC [1 248], vicaire général, archidiacre de Sceaux, 92, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIV[e]), présenté par Mgr Bressolles.

M. le chanoine Auguste GOUGET [1 249], curé de Saint-Germain des Prés, 3, place Saint-Germain des Prés, Paris (VI[e]), présenté par M. Le Bras.

M. Charles SCHNEIDER [1 250], délégué des Réfugiés, à Grans (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Carrière.

ABBAYE SAINT-ANDRÉ-LÉS-BRUGES [1 251], O. S. B., à Saint-André-lés-Bruges (Belgique). — Bibliothécaire : Dom Théodore Ghesquière.

S. Exc. Mgr Paul-Louis TOUZÉ [1 252], évêque titulaire de Lebesso, auxiliaire de S. Ém. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, vicaire général, 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (VII[e]), présenté par MM. Brochard et Jean de La Monneraye.

M. le chanoine Louis LAURENS [1 253], curé de Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, Paris (I[er]), présenté par le R. P. Rouziès et Mlle Lehoux.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE [1 254], 1, rue des Buttes, à Châlons-sur-Marne (Marne). — Archiviste en chef : M. René Gandilhon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 1944

Reprenant cette année une tradition interrompue quatre ans durant par les exigences de l'occupant, la Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu son Assemblée générale à l'Institut catholique de Paris, le mercredi 20 décembre, à 16 heures 30.

Aux côtés de M. Gabriel Le Bras, président, avaient pris place M. Jacques Zeiller, membre de l'Institut, et le R. P. Lebreton, vice-présidents; MM. l'abbé Victor Carrière, secrétaire général; Léonce Celier, Jean de La Monneraye et M. Raymond Limouzin-Lamothe, du Conseil d'administration; et Michel François, secrétaire-archiviste.

Assistaient également à la séance : M. Georges Bourgin, Mgr Bressolles, MM. l'abbé Brochard, Jean Carreyre, M. Combaluzier, Alphonse Dain, Mlle Marguerite Dubois, M. Georges Espinas, Mlles Yvonne Lan-

hers, Françoise Lehoux, M. Bernard Mahieu, le R. P. Rouziès et M. Georges Tessier.

S'étaient excusés : MM. Marcel Aubert, Gustave Bardy, Henry Duclaud, Louis Guizard, Auguste Leman, Jean-Remy Palanque, Pierre Renouvin, et Jules Toutain.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. Gabriel Le Bras.

MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

« Pendant quatre ans, nos réunions de décembre ont pris, selon la mode régnante, un faux nom : elles s'appelaient « Conseils », dans la clandestinité. Aujourd'hui, n'ayant à demander nulle autorisation, nous continuons, sous notre vrai vocable, la série, qui ne fut guère interrompue, de nos Assemblées générales[1].

« Au nécrologe de la Société, il nous faut ajouter douze noms. La liste, déjà longue, est sans doute incomplète, les nouvelles sérieuses (et même funèbres) circulant avec une lenteur privilégiée.

« L'un de nos doyens d'âge, M. LEVESQUE, prêtre de Saint-Sulpice, s'est éteint le 21 février, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Il partagea son labeur opiniâtre entre l'Écriture sainte et Bossuet : avec la collaboration du chanoine Urbain, il nous a restitué l'œuvre oratoire et révélé la vie intime de l'évêque de Meaux, dépeignant dans des notes érudites toute la Société du XVII^e^ siècle. L'un de ses confrères a bien voulu retracer dans notre *Revue* la carrière de cet éminent serviteur des lettres françaises et de l'histoire ecclésiastique.

« M. DUMOUTET, Sulpicien ,lui aussi, et professeur au Séminaire d'Issy, n'a point bénéficié des délais providentiels qui lui eussent permis d'accomplir son dessein, et de graves blessures de guerre ont douloureusement ralenti son activité. Il a été un remarquable historien de la dévotion eucharistique. Sa thèse de doctorat en théologie, soutenue à Strasbourg, sur *le Désir de voir l'Hostie et et la dévotion au Saint-Sacrement* fut bientôt suivie d'un ouvrage plus considérable : *le Christ selon la chair et la vie liturgique au Moyen Age*, qui contient tant d'observations fines sur la piété sensible, humanisée des chrétiens et sa traduction dans le culte. Des articles de la *Revue d'apologétique* ont repris quelques thèmes identiques. Malgré la brièveté de sa carrière, M. Dumoutet laisse un souvenir durable de science profonde et de courage héroïque.

« C'est encore le clergé parisien qui est frappé, en même temps que celui de Blois par le départ de Mgr AUDOLLENT. Après s'être dévoué pendant une trentaine d'années au diocèse de Paris, le chanoine Audollent, archidiacre de Sainte-Geneviève, fut élevé en 1925 à l'épiscopat. Son zèle apostolique ne lui laissa point le temps d'écrire la thèse de doctorat qu'il rêvait sur la création de l'archevêché de Paris. Du moins en a-t-il donné une ébauche à notre Revue. Dans son palais, il aimait à recevoir les chercheurs : c'était une joie de travailler aux archives si bien classées du diocèse, où il venait de temps à autre éclairer d'un mot ou d'un sourire grave le pèlerin séduit par les rapports de ses curés, et qu'il séduisait mieux encore par sa clairvoyance et sa bonté.

« Comme M. Levesque, l'abbé HUCHET figure dans la première liste des membres de notre Société. Il avait dès 1913 inauguré sa collaboration à

(1) Cette année encore, comme le service postal souffre toujours de restrictions, nous avons restreint aux confrères de la région parisienne les convocations pour la réunion de fin d'année.

la *Revue*, sous la forme d'un compte rendu et du dépouillement des périodiques berrichons. Il était alors professeur au collège libre d'Issoudun. La guerre en fit un sous-officier. Une magnifique citation, d'avril 1918, met en relief la valeur de l'homme. La valeur du savant éclate dans la publication qu'il fit en 1936 du *Chartrier ancien de Fontmorigny, abbaye de l'ordre de Cîteaux*. C'est un catalogue de 763 chartes échelonnées de 1135 à 1300, dont les analyses, les notes et les tables peuvent être citées en modèles. L'Introduction fait ressortir tous les problèmes de la vie d'un monastère au XII[e] et au XIII[e] siècle et quelques aspects de la vie diocésaine, particulièrement la juridiction gracieuse de l'official, de 1210 à l'avènement de Philippe le Bel. L'Académie des inscriptions récompensa d'une médaille l'auteur de ce bel ouvrage, que la mort a frappé au milieu de ses recherches dans le presbytère de Plaimpied, au diocèse de Bourges.

« M. l'abbé Charles JOLIVET, professeur à l'Institut des Chartreux, s'était fait apprécier du monde savant par ses deux thèses de doctorat ès-lettres, soutenues à la Sorbonne en 1930 : *la Révolution dans l'Ardèche, l'Agitation révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire*, qui sont pour l'histoire générale comme pour l'histoire locale des mines d'information sûre, pleines de suggestions heureuses, notamment de l'ordre statistique. Elles l'avaient qualifié pour rendre compte dans notre *Revue* des ouvrages sur la période révolutionnaire. Il s'acquittait de cette tâche avec une maîtrise et une liberté qui nous rendaient précieuse sa collaboration.

« C'est dans un autre collège de Lyon que naquit la vocation d'historien de l'abbé BRUGERETTE. Il était professeur à l'externat des Maristes quand il composa une *Histoire de l'Europe* où resplendissent non seulement les princes et les maréchaux, mais tous les aspects de la civilisation. Une telle nouveauté fit agréer son Manuel jusque dans les lycées. En 1908, il rentrait dans son diocèse d'origine pour régir la toute petite paroisse Saint-Jean, à Thiers. Dans ce lieu calme, il composa un livre dense sur *le Comte de Montlosier* et les trois volumes qui ont popularisé son nom : *le Prêtre français et la société contemporaine*, véritable histoire de l'Église de France depuis la Révolution, où l'anecdotier, le polémiste que fut toujours l'abbé Brugerette anime chaque épisode. Le grand prix Gobert couronna cette œuvre large et libérale.

« Mgr JARROSSON a consacré aux paroisses et aux œuvres du diocèse de Lyon les cinquante-cinq années très remplies de sa vie sacerdotale. Il fut surtout un homme d'action; mais par son adhésion à notre Société, il affirmait l'utilité des études pour un apostolat fructueux : des témoignages de cette haute valeur sont nécessaires, en des temps agités, aux explorateurs d'archives.

« M. l'abbé JOYEUX, archiviste du diocèse d'Aix, a rendu aux historiens l'inappréciable service de classer les documents dont il avait la garde et qu'il communiquait — j'en suis témoin — avec autant d'obligeance que de savoir. Il a montré, dans quelques articles sur saint Césaire, ses qualités de psychologue et d'écrivain.

« M. le chanoine TARDY, ancien soldat de Verdun, professeur au grand séminaire de Belley, enseigna l'histoire avec éclat. Il a peu écrit, mais il a généreusement soutenu de ses deniers, de ses conseils, de sa collaboration, l'excellente « Société Gorini »; il a répandu dans les paroisses le goût du passé local; il a secondé les plus importuns des enquêteurs. Beaucoup de lecteurs qui ne savaient son nom lui doivent de la gratitude.

« M. l'abbé MAUGARS, du diocèse de Chartres, avait fondé un bulletin

paroissial intitulé *Vox clamantis*, organe des intérêts religieux de Saint-Jean de la Chaise, dont il était curé, à Châteaudun. Occupant ses loisirs à la préparation d'une thèse de doctorat ès-lettres, il avait pris pour sujet Godet des Marais, évêque de Chartres, son action à Saint-Cyr et dans l'affaire du quiétisme. Un voyage à Rome l'avait mis sur la piste d'inédits dont il me faisait part avec une joie juvénile, mais il n'a laissé que des notes. Ami des livres, il a fini ses jours comme bibliothécaire-adjoint de l'Institut catholique de Paris.

« M. l'abbé Jean Le Moign appartenait à la nombreuse cohorte qu'avait ralliée l'article de M. Bardy en 1940. Il est mort, voici quelques mois, dans son presbytère de Hanvec.

« Un grand nom du clergé ouvre notre nécrologe, un grand nom de l'Université le termine. Paul Hazard était honoré dans les deux mondes comme l'un des plus fins connaisseurs de toutes les littératures. On le tenait pour prince de nos « comparatistes » et il me peine d'appliquer à un esprit si élégant ce mot impur. Un esprit d'une gentillesse toute française, d'une profondeur sans mystères, d'une ironie toujours humaine. Voici près de trente ans, j'avais pour la première fois rencontré, à Milan, ce maître et compagnon charmant. Nous avons coopéré sous l'uniforme, pendant deux guerres, à l'examen de bien des problèmes de politique religieuse, c'est-à-dire d'histoire ecclésiastique. Son chef-d'œuvre, *la Crise de la conscience européenne*, restera la meilleure explication de notre grande révolution spirituelle qui, dans les dernières décades du règne de Louis XIV, substitua, sans lutte, à l'idéal chrétien le rationalisme profane. Pourrais-je évoquer sans tristesse et déception ce crépuscule de l'avant-dernier automne où sur notre terrasse, il exposait le plan d'une magnifique entreprise, qu'il laisse inachevée ?

« Le tableau que je viens de faire évoque seulement une part de nos malheurs. Plusieurs de nos confrères sont encore en Allemagne, prisonniers ou déportés. D'autres ont subi, en France, les deuils et les ravages de la guerre; enfin, l'occupation, puis la bataille nous ont tous privés de transports, de papier, de nourriture et souvent de sommeil : voilà bien des excuses pour le retardement des travaux de notre Société. D'autant plus pressante sera la tâche de restauration.

« Nous aurons tout d'abord à nous compter : le trésorier en prendra soin. Mais chacun de nous a le devoir d'établir une liste des membres du clergé, de l'Université, des autres corps dont il pourrait déterminer l'adhésion. Telle est la consigne actuelle.

« Un peu plus tard, quand Paris, de nouveau, sera pourvu de vivres et relié aux provinces, nous rétablirons l'usage des déjeuners périodiques et nous annoncerons notre troisième Congrès. Pourquoi, dès à présent, ne songerions-nous pas au sujet des séances de l'après-midi ? Les visites épiscopales, archidiaconales, décanales dont notre secrétaire général conseille si judicieusement l'étude fourniraient ample et riche matière : je peux l'affirmer avec quelque raison, puisque j'en ai compulsé les registres et cartons dans une trentaine de départements et résumé les conclusions humaines, au long de maints articles de revues parisiennes et provinciales, qui eurent, à vrai dire, fort peu de lecteurs.

« Dans tous les domaines, la France, si glorieusement relevée par ses fils, sous l'autorité d'un chef indomptable et lucide, a besoin de serviteurs ardents. Notre mission particulière est de faire briller l'histoire ecclésiastique. Par la plume et par le discours, en tout lieu du monde où règne l'esprit, donnons tout notre cœur à la besogne. Nous reprendrons la tête des nations, si chacun remplit sa tâche, depuis le manœu-

vre anonyme jusqu'au mathématicien de génie : nous avons une place honorable dans cette hiérarchie des créatures. »

M. l'abbé Carrière présente ensuite son rapport habituel de fin d'année.

Rapport du Secrétaire général.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Vous n'attendez pas de moi que je fasse un long rapport sur l'activité de notre Société au cours de l'année qui s'achève. Jamais nous n'avons été aussi peu voyants. Si « nous sommes restés debout », pour reprendre l'expression d'un des nôtres, la docilité à suivre le morne courant semblerait avoir été pour beaucoup la préoccupation dominante. En ce qui concerne notre périodique, à la différence de ce qui se pratiquait autrefois, le parti-pris de sélection n'a pas eu à intervenir à la Direction dans le choix des manuscrits.

« On me dit : Votre cas n'est pas unique. Si les Revues ne paraissent pas, elles gardent pour des jours plus faciles les articles intéressants qu'elles peuvent avoir en réserve. Je voudrais le croire. Mais le fait est là, il y a chez nous de présent carence de nouveautés vraies en matière d'histoire religieuse gallicane...

« A défaut d'avoir pu mieux faire, il reste à notre actif la publication en mai dernier du second fascicule du tome XXX de la *Revue*, qui ne comprend pas moins de 224 pages. Le premier fascicule de 1944 n'a pas encore paru. A cela deux causes : la suppression de toute force motrice aux industries qui ne relèvent pas directement de la guerre et l'interdiction, ces jours-ci encore en vigueur, des expéditions postales supérieures à 500 grammes. Ces temps, par bonheur, sont révolus. Notre fascicule 117 est actuellement sous presse. Il sera distribué dans le courant de janvier et constituera un volume unique qui vaudra pour toute l'année 1944. Nous espérons que, sous nos rubriques coutumières, les lecteurs y trouveront substantielle pâture.

« J'envisage pour l'année suivante la possibilité de faire paraître deux fascicules. Sera-ce possible ? Sans doute beaucoup de choses dans notre existence vont pouvoir s'améliorer. Nous le souhaitons, et cela est nécessaire après les quatre années que nous venons de vivre. Il ne faut pas pour autant nourrir des illusions qui seraient dangereuses. Il y a des restrictions qu'il faudra supporter encore. Celle du papier probablement. Quant à la bonne copie, nous lui réservons, comme toujours, le meilleur accueil.

« Pour reparaître chaque trimestre, comme avant la guerre, il faudrait que la production historique devint tout à la fois sérieuse et normale. L'absence de bons livres rend nos recensions moins attrayantes. Comment y remédier ? En faisant peut-être une plus large place aux « Mélanges ». En tout cas, ces articulets devraient porter sur des points d'histoire religieuse inédits et ne pas affecter la forme de notes arides. Je recommande cette rubrique à chacun de vous, Messieurs, de façon très instante. »

M. Carrière félicite ensuite les sociétaires ou collaborateurs de la *Revue* qui ont obtenu cette année des distinctions académiques ou universitaires. A l'Académie des sciences morales et politiques, c'est M. André TRANNOY, président-fondateur de l'*Association des Paralysés* qui a obtenu un prix Audiffred de 5 000 francs, et M. Étienne DELCAMBRE, archiviste en chef de Meurthe-et-Moselle, à qui l'Académie a décerné un autre prix Audiffred de 5 000 francs pour son ouvrage *la*

Période du Directoire dans la Haute-Loire. Les commissariats de Montfleury et de Portal.

A l'Académie française, quatre prix d'Académie ont été décernés, un de 5 000 francs à M. Arnold Van Gennep, pour le *Folklore français;* — un autre de 1 500 francs (avec une médaille) à Mgr Henri Chappoulie pour son ouvrage sur *Rome et les missions d'Indochine au XVII^e siècle;* — un troisième de 1 000 francs à Mgr Michel Even pour son livre intitulé *Sous le signe de la Croix blanche;* — un autre encore de 1 000 francs à Mlle Marguerite-Marie Dubois, chargée de cours en Sorbonne, pour son *Ælfric.* — Le prix de Joest (1 600 fr.) et une médaille ont été attribués à M. le chanoine Pradel pour l'ensemble de son œuvre. — M. Michel François a obtenu une récompense de 1 000 fr. sur le prix Saintour pour son édition de l'*Heptameron de Marguerite de Navarre,* et M. Jacques Levron une attribution de 1 000 francs sur le prix Louis P. Miller pour son ouvrage *les Saints du pays angevin.*

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le grand prix Gobert a été décerné pour la seconde fois à M. Georges Espinas pour son livre sur *les Origines du droit d'association.* — Au concours des Antiquités de la France, la même Académie a décerné la deuxième médaille à M. Charles Daras, pour *la Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard II d'Angoulême.* — Elle a partagé ex aequo le prix La Fons-Mélicocq entre nos collaborateurs le comte Maxime de Sars pour son *Noyon à travers les âges,* et M. Ernest Laurain pour son *Épigraphie du canton de Clermont-en-Beauvaisis.* Enfin, sur les arrérages de la fondation Catenacci, un prix de 2 000 francs a été décerné à M. l'abbé Sautel pour son livre *Vaison dans l'antiquité.*

En janvier dernier, Mlle Raymonde Foreville, chargée de cours à la Faculté des lettres de Lille, a soutenu en Sorbonne ses thèses de doctorat ès-lettres. La thèse principale était intitulée *l'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet;* la thèse complémentaire étudiait *Un procès de canonisation à l'aube du XIII^e siècle. Le livre de Saint-Gilbert de Sempringham.* Mlle Foreville a été reçue avec la mention très honorable.

Quant à notre effectif, en tenant compte des recrues de l'année, signalées au nombre de 28 en tête de nos Échos, il atteint à ce jour un total de 586 membres, répartis ainsi : Épiscopat, 34; — Membres sociétaires, 477; — Associés, 75.

La suite de ce rapport devait être consacrée à la reprise du projet esquissé l'an dernier, relatif à la publication des registres de visite paroissiale antérieurs à 1789. Les événements survenus au cours de ces derniers mois ne se sont pas prêtés au travail préalable d'inventaire qui s'imposait. Mais aujourd'hui que la libération du pays est un fait accompli, il nous appartient de reprendre le sujet à son point de départ, comme si de rien n'était. M. le Président nous faisait entendre tout à l'heure des paroles de réconfort et d'espoir. C'est le cri du guide, du premier de cordée. Rallions-nous à lui.

Et M. Carrière de continuer :

« A l'instar de ce qui s'est fait dans les deux décades qui ont suivi l'autre grande guerre, un louable emploi de notre activité ne serait-il pas de travailler avec ferveur, dans un esprit d'entr'aide, au développement des études d'histoire ecclésiastique locale, en annexant à nos trois volumes d'*Introduction* déjà parus, la publication des registres de visitation des paroisses et des monastères de l'ancienne France ? D'appréciables matériaux s'agrégeraient ainsi au monument

toujours perfectible de nos institutions religieuses. Ni les cartulaires, ni les registres des officialités, ni ceux des insinuations diocésaines ne sont comparables à ces procès-verbaux de visite, tant pour la richesse des observations et la précision du détail que pour les vérités neuves et la part d'humain qu'ils renferment. Pourquoi donc ces documents n'ont-ils été jusqu'ici que peu étudiés ? Ce n'est pas que la lecture en soit toujours difficile; ceux des temps modernes n'ont peut-être contre eux que leur prolixité, et l'on pourrait les alléger de leurs formules protocolaires... Quoiqu'il en soit, on ferait œuvre utile en instituant dès maintenant un échange de vues qu'une commission, nommée tout exprès, examinerait plus tard à loisir. Plusieurs d'entre nous pourraient se charger d'établir, pour un diocèse de leur choix, le relevé des registres inédits ou déjà publiés. Des collaborateurs, désignés par la suite, entreprendraient la transcription, l'annotation et la publication d'un ou d'une série de registres. Un commissaire responsable, nommé par le comité de publication, surveillerait les impressions. Enfin, il faut envisager la rétribution du secrétaire et des auteurs au moyen d'une rémunération fixée à la feuille. »

Le sujet ainsi amorcé, on eut tôt fait d'approuver la lecture du compte rendu financier. Après quoi, M. Le Bras déclara la discussion ouverte.

M. Léonce Celier déclare alors qu'à l'occasion de ses inspections d'archives, il a demandé aux archivistes départementaux de faire le dépistage des registres de visite dans leurs ressorts respectifs. M. Georges Tessier insiste sur l'importance de ce premier travail qui doit aboutir à un état exact des recueils encore existants, lesquels d'ailleurs ne sont pas tous publiables. M. le Président se déclare d'accord avec lui sur ce point et estime que tout compte fait, le nombre des registres à publier ne serait pas considérable. M. l'abbé Carrière voit une discrimination à établir entre les procès-verbaux de visite manuscrits et les questionnaires de visite imprimés en usage au XVII^e^ siècle, ceux-ci plus volumineux sinon toujours plus révélateurs que ceux-là, et insiste sur l'intérêt que présentent les registres de visite de l'ancien archevêché de Sens, à partir de la fin du XV^e^ siècle. Cette publication serait ordonnée par provinces ecclésiastiques et par diocèses, chaque volume devant prendre place à son rang dans la collection au fur et à mesure de la poursuite des travaux. La question ainsi posée sera en tout cas inscrite à l'ordre du jour des travaux de notre prochain Congrès d'histoire ecclésiastique, dès que les circonstances le permettront. En attendant, l'assemblée désigne comme membres du Comité de publication, outre M. le Président et M. le Secrétaire général, membres de droit, MM. Léonce Celier, Michel François, Philippe Lauer, Georges Tessier et Mlle Françoise Lehoux, qui, par surcroît, a bien voulu accepter la charge de secrétaire du Comité.

***

Pour terminer, M. le Président exprime les sentiments de tous les membres de la Société en adressant à M. l'abbé Carrière ses remerciements et ses chaudes félicitations pour l'activité qu'il ne cesse de déployer au milieu des pires difficultés et dont la vie intense de notre Société et la haute tenue scientifique de notre *Revue* sont le meilleur témoignage. Il dit enfin sa reconnaissance à M. Palanque qui, en zone sud, veille toujours avec le plus grand zèle sur les intérêts de notre groupement.

Le secrétaire archiviste, Michel FRANÇOIS.

NÉCROLOGIE

M. EUGÈNE LEVESQUE

Le dimanche 20 février 1944, mourait au séminaire de Saint-Sulpice de la rue du Regard, M. Eugène Levesque; il était né à Angers le 20 septembre 1855. La silhouette de ce vénérable vieillard était populaire dans le quartier, où il vivait depuis 1892. Marcheur infatigable jusqu'à ses derniers jours, on le rencontrait souvent dans les rues qui conduisent aux Archives, à la Bibliothèque nationale ou à l'église Saint-Sulpice, les yeux fixés sur un livre ou sur un catalogue, car « il n'avait pas de temps à perdre ». Sa physionomie attirait l'attention : traits fortement accusés, visage mobile avec un léger reniflement incessant, le nez court chevauché, en un équilibre instable, par un lorgnon attaché à l'oreille; une chevelure blanche restée abondante, broussailleuse, indocile, même sous le chapeau de forme indécise qui l'écrasait et toujours prompte à reprendre sa liberté; sa voix fortement accentuée donnait à sa parole un ton affirmatif, ponctué de « c'est évident, c'est simple, c'est du bon sens »; il était convaincu.

Il fit ses premières études à Angers et à l'Institution libre de Combrée, puis au grand séminaire de cette ville, où il fut l'élève de M. Mathurin Laroche, qui le marqua profondément et fut plus tard le professeur de philosophie de Mgr d'Hulst. En octobre 1879, il vint faire sa dernière année de théologie au séminaire Saint-Sulpice, et sitôt ordonné prêtre (26 septembre 1880), il entra à la Solitude d'Issy, où il devint le confrère de M. Tixeront. Son ministère sulpicien commença à Orléans (1881), sous le supériorat de M. Branchereau. En 1885, il fut chargé d'enseigner l'Écriture sainte et l'histoire. Dès lors ces deux branches du savoir l'intéresseront toujours et il acquerra en Écriture sainte une juste réputation.

Il resta à Orléans jusqu'en 1892. Le 1er octobre de cette année, il vint au séminaire Saint-Sulpice à Paris, qu'il ne devait plus quitter. De 1892 à 1935, de nombreuses générations de prêtres ont suivi ses leçons d'Écriture sainte et en ont gardé un souvenir ineffaçable. Son élocution est défectueuse et surprend d'abord ses auditeurs, qui ont de la peine à se retrouver au milieu de ses phrases incorrectes, inachevées, où les idées chevauchent, se compénètrent sans ordre apparent, mais il ouvre les esprits et saisit l'attention par ses idées originales. « Jamais il ne dissimule ou ne voile les problèmes, mais il les expose avec tant de loyauté et les examine avec un tel bon sens... qu'il les résout avec des vues de génie, tout en provoquant dans les esprits la confiance dans l'enseignement de l'Église et l'apaisement. » Il ne se perd point dans les détails de l'érudition, et les synthèses qu'il construit peuvent être contestables en certains points, mais elles sont marquées au coin du bon sens, et très suggestives.

Le public profite de sa science. Il collabore au *Dictionnaire de la Bible* par des articles nombreux, ordinairement courts. Il publie un *Essai sur la nature de l'inspiration des Livres Saints*. Mais un livre surtout attire l'attention : *Nos quatre Évangiles. Leur composition et leur position respective*. Étude suivie de *Quelques procédés littéraires de saint Mathieu*. C'est un petit chef-d'œuvre, qui renferme des idées originales et personnelles; beaucoup l'exploitent sans le citer; des lettres de félicitation arrivent de tous côtés et un de ses anciens élèves, que les idées de Loisy avaient troublé, lui écrit : « Ce n'est pas *une* solution, c'est *la*

solution qui s'imposera, parce qu'elle est *la* vraie. » L'ouvrage a été plusieurs fois réédité et augmenté d'un *Plan de synopse évangélique*. Dans la *Revue pratique d'apologétique* de 1920 et 1921, M. Levesque publia plusieurs articles sur l'*Épître aux Galates* et sur les voyages de saint Paul en Galatie. Enfin, en 1941, il a publié un *Abrégé chronologique de la vie de Notre-Seigneur*. Au moment de sa mort, il préparait une *Synopse* qu'il avait promise depuis longtemps. Les éléments de ce travail sont dispersés en d'innombrables fiches.

En Écriture sainte, M. Levesque avait des thèses arrêtées qu'il défendait ardemment; lorsqu'on les contestait, sa voix éclatante ponctuait ses affirmations d'appels à l'évidence et au bon sens. Lui, qui n'avait jamais visité la Palestine, discutait de topographie, comme s'il eût longtemps séjourné en Terre Sainte; il disait familièrement : « Il suffit d'une carte et d'un peu de bon sens. »

Mais l'Écriture sainte n'absorbait pas toute son activité intellectuelle. En 1899, il publia, chez Didot, le *Second Traité de l'instruction sur les états d'Oraison* de Bossuet, dont le manuscrit, après diverses pérégrinations, était arrivé à la bibliothèque du séminaire. C'est ainsi que M. Levesque fut amené à étudier Bossuet; il devint, suivant le mot de Brunetière, « l'homme de France qui connaît le mieux Bossuet ».

La librairie Hachette sollicita le concours de M. Levesque pour la publication de la *Correspondance de Bossuet*. En collaboration avec le chanoine Charles Urbain, il créa d'abord la *Revue Bossuet*, dont le but était de grouper les documents encore inconnus ou inédits. Cette *Revue*, publiée de 1900 à 1911 à intervalles irréguliers, ne paraissait que lorsqu'elle avait du nouveau à donner à ses lecteurs. Elle préluda et rendit possible cette admirable *Correspondance de Bossuet*, éditée de 1909 à 1925, en 15 volumes in-8°, mine abondante de renseignements, où l'on trouve des notices détaillées, de véritables biographies sur tous les correspondants de Bossuet et sur les personnages auxquels il est fait allusion dans le texte du grand évêque. Les comptes rendus de cet ouvrage ont été unanimes pour louer la richesse des informations accumulées là pour l'histoire du XVII^e^ siècle. Entre temps, toujours avec la collaboration du chanoine Urbain, M. Levesque revoit, corrige et complète les *Œuvres oratoires de Bossuet*, publiées autrefois par l'abbé Lebarq.

M. Levesque connaît les moindres détails de la vie de Bossuet et ses papiers permettent de suivre, jour par jour toute la vie du grand orateur. Avec M. Urbain, il a publié *les Dernières années de Bossuet. Journal de Ledieu* (1699-1704), nouvelle édition revue sur le texte original et annotée (Paris, 1928-1929, 2 vol. in-8°).

En outre, au *Dictionnaire de théologie catholique* comme au *Dictionnaire de spiritualité*, il donne plusieurs articles très documentés, et, en 1935, il réédite les *Lettres de M. Olier*, chef-d'œuvre d'érudition minutieuse sur l'histoire religieuse du XVII^e^ siècle.

Cependant, M. Levesque était toujours prêt à faire des recherches pour tous ceux qui faisaient appel à sa sagacité et à son érudition extraordinaire : parmi ses papiers, très nombreuses sont les lettres qui lui demandent des renseignements sur toutes sortes de sujets; en marge de ces lettres, on lit quelques mots, des notes, des références, difficiles à déchiffrer, qui contiennent les éléments des réponses qui ont été faites. Que de notes il a fournies à son éminent confrère de Bordeaux, M. Louis Bertrand, pour la composition de ses deux principaux ouvrages : *Bibliothèque sulpicienne* ou *Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice* (Paris, 1900, 3 vol. in-8°) et *Correspondance de L. Tronson* (Paris, 1904, 3 vol. in-8°). Mais c'est surtout pour l'édition des *Œuvres*

complètes de saint François de Sales (Annecy et Lyon, 1892-1922, 26 vol. in-8°), que M. Levesque a envoyé à la Visitation d'Annecy des documents précieux.

Dans la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, dont il était chargé depuis plus de cinquante ans, M. Levesque était véritablement le « maître ». On ne pouvait y pénétrer sans passer devant sa chambre, toujours à demi-ouverte, pour arrêter et recevoir les visiteurs. Un jour que l'abbé Bremond était venu le consulter : « Que me voulez-vous ? demanda-t-il, nasillard. — D'abord une chaise, s'il est possible, cher maître », lui répondit-il, souriant. Ce n'est pas que les chaises manquaient, mais toutes, comme sa table de travail, disparaissaient sous les dossiers et les livres. Quelque soit le visiteur, M. Levesque aussitôt se mettait à sa disposition pour l'accompagner dans « sa » bibliothèque, lui donner des renseignements et chercher le livre que, lui seul, pouvait dénicher. Bref, comme on lit dans la notice que M. le Vice-Supérieur de Saint-Sulpice lui a consacrée : « N'importe qui, connu ou inconnu, de n'importe où, à propos de n'importe quoi, pouvait lui demander un service, solliciter un renseignement, poser un problème d'histoire, d'exégèse ou de pure érudition, on était sûr que M. Levesque se mettrait « en chasse » pour satisfaire son visiteur ou son correspondant. Quelques jours après, la réponse arrivait claire, précise, avec parfois un livre ou un article de revue pour l'étayer ou l'étoffer. M. Levesque était la charité intellectuelle incarnée. »

J. Carreyre.

UNE NOUVELLE REVUE MÉDIÉVALE

Nous ne possédions pas encore en France de revue consacrée à l'étude du Moyen Age latin; et sur ce point, comme en beaucoup d'autres, la Belgique nous avait largement devancés, puisqu'elle offrait aux travailleurs la *Revue Bénédictine* et les *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*. Encore ces deux revues étaient-elles assez strictement spécialisées dans le domaine de la littérature et de la théologie. Plusieurs professeurs des Facultés catholiques de Lyon ont pensé qu'il y avait là une place à prendre et ils viennent de lancer la *Revue du Moyen Age latin*, qui s'annonce sous les plus heureux auspices. La nouvelle revue s'est fixé pour tâche de promouvoir l'étude littéraire et doctrinale du Moyen Age. Son domaine est très vaste, puisqu'il s'étend de la fin de l'Antiquité, c'est-à-dire de la mort de saint Augustin ou à peu près, jusqu'à l'aube des temps modernes. Si nombreuses qu'aient été les recherches poursuivies sur ce terrain, surtout depuis quelques années, il reste encore beaucoup à faire, et l'on peut être assuré que la nouvelle revue contribuera pour sa large part au progrès de notre connaissance. Dirigée par l'abbé F. Châtillon, elle compte dans son comité des travailleurs déjà bien connus comme le R. P. de Lubec, dom Jacques Leclercq, et de jeunes maîtres impatients de se manifester dans les travaux de l'érudition; et cette fraternelle collaboration promet d'être des plus fécondes. Déjà le numéro 1 (janvier 1945) nous apporte des articles de H.-I. Marrou, *Jean Cassien à Marseille;* A. Chavasse, *la Bénédiction du chrême en Gaule avant l'adoption intégrale de la liturgie romaine;* H. de Lubac, *la Rencontre de la « materfamilias » romaine d'après saint Augustin;* M. Pallasse, *Brève histoire d'un schème cicéronien au Moyen Age ;* J. Leclercq, *Un traité « De follaciis in theologia »*; M. Laboure, *Une charte oubliée de l'abbaye de Savigny*, etc.

La revue est trimestrielle. Prix de l'abonnement : 200 francs. S'adresser à M. l'abbé F. Chatillon, Facultés catholiques, 25, rue du Plat, Lyon. Compte courant : Lyon 1695 19.

G. B.

LE CENTRE D'ÉTUDES RÉGIONALES DU PAS-DE-CALAIS

Le Centre d'Études régionales du Pas-de-Calais a été fondé en 1943 par le préfet du Pas-de-Calais : c'est une dépendance de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Il possède en propre un comité de patronage où figurent les personnalités intellectuelles du département : inspecteur d'Académie, directeurs des Écoles normales, supérieur du Grand Séminaire, etc.

Des conférences sur l'histoire de la région sont données chaque hiver et sont suivies par les membres et les élèves de l'enseignement primaire en particulier. Des publications concernant la région sont en cours : œuvres sérieuses, mais à la portée du public le plus large. A côté de ces publications à grand nombre d'exemplaires, le Centre d'Études régionales entreprend actuellement la publication d'une collection de textes inédits. Par une initiative peut-être unique en France, la Préfecture du Pas-de-Calais rétribue un chargé de mission auprès du Centre d'Études dont la tâche est de mettre au point les textes à publier. Par ailleurs une subvention spéciale a été votée pour la publication de ces textes, subvention complétée par un autre crédit également de source officielle mais non déparementale.

Les publications envisagées par le Centre sont en premier lieu celles des cartulaires des abbayes et prieurés. Les établissements religieux atteignaient jadis à peu près la centaine dans le Pas-de-Calais actuel; tous n'ont pas laissé de cartulaire, mais nombreux sont encore les cartulaires inédits : Aubigny, Marœuil, Cercamps, Saint-Josse, pour ne citer que ceux dont la publication est envisagée immédiatement. A l'heure présente, le travail de préparation du texte est en cours pour le cartulaire du prieuré d'Aubigny, travail confié à M. Raymond Dubois, éditeur du cartulaire de Lucheux; le cartulaire de l'abbaye de Marœuil est confié à M. le chanoine Fournier, doyen honoraire de la Faculté de droit canonique à l'Institut catholique de Paris.

Il paraît intéressant de signaler le rôle actif pris par la Préfecture du Pas-de-Calais : la science de l'histoire locale, qui est tout imprégnée de l'histoire ecclésiastique, en a reçu de continuels encouragements depuis exactement un siècle. La Commission départementale a eu très souvent des ecclésiastiques à sa tête, tel M. le chanoine Fournier, qui en est président; le Centre d'Études régionales a pour premier directeur M. l'abbé Lestocquoy. On ne peut que se féliciter de cette aide réciproque.

J. L.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

AUBERT (Marcel) et Jean VERRIER. L'Architecture française à l'époque gothique (*Collection de précis de l'histoire de l'art*). — Paris, Éditions d'art et d'histoire, 1943. In-8° (210×160), 120 p., fig., plans, pl., 40 fr.

BUFFET (Henri-François). Archives départementales de la Meuse. Répertoire numérique de la série H (clergé séculier). — Bar-le-Duc, impr. Comte-Jacquet, 1942. In-fol., 40 fr.

DESHOULIÈRES (F.). Au début de l'art roman. Les Églises de l'onzième siècle en France. 2e édition revue et augmentée. — Paris, Éditions d'art et d'histoire, 1943. In-8°, 145 p., ill., pl. h. t.

FRANCASTEL (Pierre). L'Humanisme roman, critique des théories sur l'art du XIe siècle en France (*Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 96). — Rodez, impr. de P. Carrère, 1942. Gr. in-8°, v-244 p., pl., plans.

LEFRANÇOIS-PILLION (Louise). L'Art roman en France. — Paris, Guy Le Prat, 1943. In-4°, 116 p., ill.

LEJARD (André). Les Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, accompagnées du texte de l'Apocalypse de saint Jean dans la traduction de LE MAISTRE DE SACY. — Paris, A. Michel, 1942. In-4°, non paginé, pl., 320 fr.

LEVRON (Jacques). Les Inventaires, répertoires et catalogues des archives de Maine-et-Loire (Archives départementales, communales et hospitalières). — Angers, H. Siraudeau, 1943. In-8°, 39 fr.

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (Pierre et Anne-Marie). Archives départementales du Nord. Répertoire numérique. Série H. Tome II : Ordres religieux divers, ordres militaires, hôpitaux et établissements de bienfaisance. — Avesnes, impr. Deloffre, 1943. In-fol., x-760 p.

POULET (Dom Charles). Histoire du christianisme. Tome III : Temps modernes. Index alphabétique et analytique. — Paris, Beauchesne, 1943. In-4°, paginé 1537-1587.

VAN GENNEP (Arnold). Manuel de folklore français contemporain. Tome Ier : Introduction générale et première partie : Du berceau à la tombe. — Paris, Aug. Picard, 1943. In-8°, XIII-376 p., fig. et cartes.

TEXTES

AUBRY (D.). Daniel Huet (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1944. In-8° (19×12), 196 p., 30 fr.

AUVRAY (Paul) et JOUFFREY (André). Lettres du Père Charles de Condren (1588-1641). — Paris, éditions du Cerf, 1943. In-8°, LIII-596 p., portr.

BARDY (G.). Les Plus Belles Pages de saint Jean Chrysostome (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1943. In-16, 40 p., 8 fr.

BASIN (Thomas). Histoire de Charles VII, éditée par Ch. SAMARAN. Tome I. — Paris, les Belles Lettres, 1943. In-16, XLVIII-308 p.

CHAUVET (Horace). Folklore du Roussillon. — Perpignan, impr. du Midi, 1943. In-8° (210×145), 268 p., 32 fr.

CHEREL (A.). Massillon (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1944. In-8° (19×12), 196 p., 30 fr.

CROZET (René). Textes et documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou (Moyen Age, début de la Renaissance). — Poitiers, Société des archives historiques du Poitou, 1942. In-8°, VIII-287 p.

FONT-RÉAULX (Jacques de). Le Cahier de doléances du clergé d'Embrun en 1567. (Extrait du *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1715]*, 1936-1937). — Paris, Imprimerie nationale, 1939. In-8°, 15 p.

GIRY (Arthur), PROU (Maurice) et TESSIER (Georges). Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France. Tome I : 840-860 (*Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*). — Paris, Imprimerie nationale, 1943. In-4° (285×230), 564 p.

L'ESTOILE (Pierre de). Journal de l'Estoile pour le règne de Henri III, 1574-1589. Texte intégral présenté et annoté par Louis-Raymond LEFÈVRE. — Paris Gallimard, 1943. In-8° (230×145), 779 p., portr., 100 fr.

PLESSIS (Comte J. de). Louis Veuillot (*La Noble France*). — Paris, Bonne Presse, 1944. In-8° (19×12), 196 p., 30 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES

AVEZOU (R.). Histoire de la Savoie (Collection : *Que sais-je ?* n° 151). — Paris, Presses universitaires de France, 1944. In-16, 128 p.

BERTHET (B. et M.). Histoire de Franche-Comté. — Besançon, libr. Chaffanjon, 1944. In-16, 152 p., ill.

BEYLARD (R. P. Hugues), S. J. L'Héroïque Aventure de saint Isaac Jogues, 1607-1646. — Paris, la Bonne Presse, 1943. In-16 (180×120), 143 p., 18 fr.

BITTON (Frédéric). Histoire de la ville de Sens. — Paris, A. Michel, 1943. In-8° (245×190), III-111 p., fig., portr., 32 fr.

BOUDOU (R. P. A.). Les Jésuites à Madagascar au XIX^e^ siècle. — Paris, Beauchesne, 1943. 2 vol. in-8°, 546 et 570 p., 220 fr.

BOULENGER (Abbé A.). Histoire générale de l'Église. Tome III : les Temps modernes. Volume VIII : XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, 1648-1814. Deuxième partie : la Révolution française, 1789-1814. — Lyon-Paris, E. Vitte, 1943. In-8° (245×170), paginé 449-827, fig., portr., cartes.

BOURRILLY (V. L.) et BUSQUET (Raoul). Histoire de la Provence (Collection *Que sais-je ?*, n° 129). — Paris, Presses universitaires de France, 1944. In-16, 128 p.

CARRÉ (Lt-Colonel Henri). La Jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu. — Paris, Grasset, 1944. In-8°, 317 p., ill. h. t.

CASTELLE (Paul). Le Secret de la Révolution française. — Paris, Éditions littéraires et artistiques, 1943. In-16, 336 p., 70 fr.

CHAMPION (Pierre). Le Roi Louis XI (*Toute l'histoire*). — Paris, Flammarion, 1944. In-16 (200×140), 160 p., pl., portr., cartes, 15 fr.

CHAPPOULIE (Henri). Aux origines d'une Église. Rome et les missions d'Indochine au XVII^e^ siècle. — Paris, Bloud et Gay, 1943. In-8°, XV-452 p., portr. et cartes h. t.

CONTRASTY (Chanoine J.). L'abbé Jean Lestrade (1862-1944). Biographie et bibliographie. (Extrait de la *Revue historique de Toulouse*, 3^e^ trim. 1944). — Tarbes, impr. des Orphelins-Apprentis, 1944. In-8°, 38 p.

CLASEN (R. P. Sophronius), O. F. M. Der Hl. Bonaventura und das Mendikantentum. Ein Beitrag zur Ideengeschichte des Pariser Mendikantenstreites (1252-72) (*Franziskanische Forschungen*, 7. Heft). — Werl in Westfalen, Franziskus-Druckerei, 1940. In-8° (230×158), VIII-136 p.

DARD (E.). Un confident de l'Empereur : le comte de Narbonne (1755-1813). — Paris, Plon, 1943. In-8° (14×20), 316 p., ill., 52 fr.

DELCAMBRE (Étienne). La Vie dans la Haute-Loire sous le Directoire. État social et économique, institutions et vie privée. — Rodez, impr. P. Carrère, 1943. In-8°, 351 p., ill.

DELCAMBRE (Étienne). Le Coup d'État jacobin du 18 fructidor an V et ses répercussions dans la Haute-Loire. L'ère de la délation, de la terreur et de l'anarchie. — Rodez, impr. P. Carrère, 1942. In-8°, IV-301 p.

DOISY (Abbé Henri). Les Débuts d'une grande paroisse. Saint Vincent de Paul Montholon. Essai d'histoire locale d'après des documents pour la plupart inédits. — Rouen, Wolf, 1942. In-4°, 744 p., ill.

ÉTIENNE-BELLIVIÈRE (R.). Jacobins de village. Un bourg de Normandie pendant la Révolution. — Rouen, éditions Maugard, 1943. In-8°, 216 p., pl. h. t., 80 fr.

FLICHE (Augustin), FOREVILLE (Raymonde), ROUSSET (Jean). Histoire de l'Église, depuis les origines jusqu'à nos jours. Tome IX : Du premier concile de Latran à l'avènement d'Innocent III, 1re partie. — Paris, Bloud et Gay, 1944. In-8°, 204 p., 75 fr.

FOREVILLE (Raymonde). L'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet (1154-1189). — Paris, Bloud et Gay, 1943. In-8°, XXXV-611 p., carte h. t.

FOREVILLE (Raymonde). Un procès de canonisation à l'aube du XIIIe siècle (1201-1202). Le livre de saint Gilbert de Sempringham. — Paris, Bloud et Gay, 1943. In-8°, XLVIII-128 p., carte.

GROUSSET (René). Les Croisades (Collection *Que sais-je ?*). — Paris, Presses universitaires de France, 1944. In-16, 128 p.

GUITTON (Georges), S. J. Le Bienheureux Claude La Colombière. Son milieu et son temps (1641-1682). — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1943. In-8°, 717 p., h. t.

HANOTAUX (G.) et LA FORCE (Duc de). Richelieu. — Paris, Flammarion, 1943. In-8°, 224 p., 31 fr. 55.

HAUCOURT (Geneviède d'). La Vie au Moyen Age (Collection *Que sais-je ?* n° 132). — Paris, Presses universitaires, 1944. In-16 (175×115), 128 p., 15 fr.

HÉRITIER (J.). Michel de l'Hospital. — Paris, Flammarion, 1943. In-8°, 240 p., 34 fr. 25.

JANIN (R. P. Joseph). Ouvriers missionnaires (Étude sur les Frères Spiritains). — Paris, les Œuvres françaises, 1944. In-8°, 297 p., 50 fr.

LA VAISSIÈRE (Mgr de). Un grand évêque : Mgr Lecœur. — Aurillac, Imprimerie moderne, 1943. In-16, 112 p., 4 h. t., 15 fr.

LÉONARD (Émile-G.). Histoire de la Normandie (Collection : *Que sais-je ?* n° 127). — Paris, Presses universitaires de France, 1944. In-16, 128 p.

LERAY (Abbé F.). Le Père Jean Gailhas, 1802-1890, fondateur des religieuses du Sacré-Cœur de Marie, Béziers. — Paris, éditions Spes, 1944. In-16 (205×130), 284 p., portr., 40 fr.

LEVRON (J.). Les Saints du pays angevin. — Paris, Arthaud, 1943. In-12, 139 p., 24 ill. h. t.

LOUSSE (E.). La Société d'Ancien Régime. Organisation et représentation corporatives. — Paris, Desclée de Brouwer, 1943. Gr. in-8°, 376 p.

MADAULE (Jacques). Histoire de France. I. Des origines à 1715. — Paris, Gallimard, 1943. In-8°, 420 p., 72 fr.

MADELIN (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. Tome VIII : l'Apogée de l'Empire, 1809-1810. — Paris, Hachette, 1944. In-8°, 301 p., 90 fr.

MADELIN (Louis). Talleyrand. — Paris, Flammarion, 1944. In-8°, 450 p., 98 fr.

MARCADÉ (Chanoine Albert). Un curé de Paris pendant la Terreur, Michel Malbeste, 1754-1841. — Paris, Procure générale du clergé, 1943. In-16 (187×120), 48 p., pl., couv. ill.

MICHEL (Joseph), S. Sp. Histoire missionnaire du diocèse de Rennes. — Paris, Alsatia, 1939. In-8°, XVIII-275 p., cartes.

MICHELIN (Pierre). Un défricheur d'empire et un apôtre : Monseigneur Augouard. — Paris, la Bonne Presse, 1943. In-16 (180×120), 94 p.

MIREAUX (Émile). La Chanson de Roland et l'histoire de France (*Les chefs-d'œuvre et l'histoire*). — Paris, A. Michel, 1943. In-16, 303 p., 42 fr.

NOUAILLAC (J.). Histoire du Limousin et de la Marche limousine. — Paris-Limoges-Nancy, Charles-Lavauzelle, 1943. In-8°, 355 p., 45 fr.

OURLIAC (Paul). Le Concordat de 1472. Étude sur les rapports de Louis XI et de Sixte IV. — Paris, Recueil Sirey, 1944. In-8°, 87 p.

PALANQUE (Jean-Remy). Les Évêchés de Narbonnaise Première à l'époque romaine (Extrait des *Annales de l'Université de Montpellier et du Languedoc méditerranéen-Roussillon*, t. I, 1943, n° 3).

PRÉCLIN (Ed.) et TAPIÉ (V.-L.). Le XVII^e^ siècle (Collection *Clio*). — Paris, Presses universitaires de France, 1943. In-8° (14×19), 780-LIII p., 120 fr.

RIGODON (R.). Histoire de l'Auvergne (Collection : *Que sais-je ?* n° 144). — Paris, Presses universitaires de France, 1944. In-16, 128 p.

ROCAL (Georges). De Brumaire à Waterloo en Périgord. Préface du duc de LA FORCE. — Paris, Floury, s. d. 2 vol. in-8°, XXIII-349 et 369 p.

ROMAN (Georges). Le Procès des Templiers. Essai de critique juridique. — Montpellier, impr. de Causse, Graille et Castelnau, 1943. Gr. in-8° (252×166), 131 p.

TENANT DE LA TOUR (Geoffroi). L'Homme et la Terre de Charlemagne à saint Louis. Essai sur les origines et les caractères d'une féodalité. — Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1944. In-8°, 744 pages, 285 fr.

TERRASSE (Charles). François I^er^. Le roi et le règne. Tome I. — Paris, B. Grasset, 1943. In-16, 354 p., ill. et cartes, 100 fr.

TOUSSAINT (J.), S. J. Philippe le Bon et le concile de Bâle (1443-1449). — Bruxelles, Académie royale de Belgique, Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. CVII (1942), p. 1-126.

TOUSSAINT (J.), S. J. Les Relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431-1449) (*Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie.* 3^e^ série, 9^e^ fasc.). — Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1942. In-8°, XXI-358 p.

VALENTINO (Henri). Adélaïde de France, fille de Louis XV, 1732-1800. — Paris, éditions Balzac, 1944. In-16 (190×130), 242 p., portr., 95 fr.

VAN AGT (Abbé J.). Le Village de Fromelles, la seigneurie et la commune, l'église et la paroisse. — Fontenay-le-Comte, impr. Lussaud frères, 1943. In-8° (250×160), 224 p., fig., pl., portr.

VAUNOIS (Louis). Vie de Louis XIII. Nouvelle édition, revue, augmentée et illustrée. — Paris, Grasset, 1944. In-8°, 580 p., 150 fr.

WAQUET (H.). Histoire de la Bretagne (Collection : *Que sais-je ?*). — Paris, Presses universitaires de France, 1943. In-16 (11×17), 128 p., 15 fr.

VARIETÉS

APPOLIS (Émile). La Construction des routes royales en Languedoc au XVIII[e] siècle. Avec une carte hors texte. — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, 1941. In-8°, 85 p., 18 fr.

CHANCEREL (Léon). Saint Louis d'Anjou, patron des prisonniers (*Profils franciscains*). — Paris, Éditions franciscaines, 1944. In-8° (13×18), 96 p., ill., 18 fr.

DU COLOMBIER (P.). Histoire de l'art (*Les grandes études historiques*). — Paris, Arth. Fayard, 1943. In-8°, 578 p.

DUHAMELET (Geneviève). Saint Elzéar et la bienheureuse Delphine (*Profils franciscains*). — Paris, Éditions franciscaines, 1944. In-8° (13×18), 18 fr., ill. h. t.

GILSON (Étienne). Théologie et histoire de la spiritualité. Leçon inaugurale de la chaire d'histoire de la spiritualité prononcée à l'Institut catholique de Paris (*Études de théologie et d'histoire de la spiritualité*, I). — Paris, J. Vrin, 1943. In-8° carré, 27 p., 10 fr.

LADOUÉ (Pierre). Saint Jean-Marie Vianney (*Profils franciscains*). — Paris, Éditions franciscaines, 1943. In-8° (13×18), 72 p., ill., 12 fr.

MADAULE (Jacques). Saint Louis de France (*Profils franciscains*). — Paris, Éditions franciscaines, 1943. In-8° (13×18), 112 p., ill., 18 fr.

POULAILLE (Henry). Les Plus Beaux Noëls français, dont plusieurs inédits (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1943. In-16, 88 p., 12 fr.

ERRATA DU FASCICULE 116

Page 204, ligne 6. Au lieu de *l'on*, lire l'un
Page 215, ligne 24. Au lieu de : *Saint Martial*, lire Saint-Martial
Page 215, note 34, ligne 4. Au lieu de *saint Martial*, lire Saint-Martial
Page 225, ligne 23. Au lieu de *Isaï*, lire Isaïe
Page 278, ligne 19. Au lieu de *Brunet*, lire Brunel
Page 381, ligne 21. Au lieu de *Zozime*, lire Zosime
Page 391, ligne 31. Au lieu de *1862*, lire 1682.
Page 261, ligne 40. Placer au début de cet alinéa le chiffre 1. —

TABLE DU TOME XXX

ARTICLES

CARRIÈRE (Victor). Libre Examen et tradition chez les exégètes de la Préréforme ..... 39 à 53

DUMAS (Auguste). L'Église de Reims au temps des luttes entre Carolingiens et Robertiens (888-1027) ..... 5 à 38

LATREILLE (André). Un épisode de l'histoire religieuse de la Restauration. La question de l'administration du diocèse de Lyon, 1814-1839 ..... 54 à 93

MÉLANGES

APPOLIS (Émile). La Collaboration de Soanen aux « Nouvelles ecclésiastiques » ..... 96 à 99

CARRIÈRE (Victor). Note sur un cimetière de moines découvert à La Fontaine-au-Bois en Seine-et-Marne ..... 94 à 96

CHARTIER (Maurice). Un appel de Sénac de Meilhan aux maisons religieuses du Hainaut ..... 99 à 101

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ABBON. Le Siège de Paris par les Normands, poème du IXe siècle, édité et traduit par Henri WAQUET [G. Tessier].. 135

APPOLIS (Émile). Manuel des études héraultaises [A. Fliche] 152

AUVRAY (Paul). Voir CONDREN (Charles de).

BAILLY (Auguste). La Guerre de Cent Ans [H. W.]..... 144

BARDY (Gustave). Saint Augustin. L'homme et l'œuvre [J.-R. Palanque] 141

BIRON (Dom Réginald). Guide archéologique illustré du touriste en Gironde [M. Aubert] 156

BREMOND (R. P. Jean). Le Courant mystique au XVIIIe siècle. L'abandon dans les lettres du P. Milley [J. Carreyre].... 150

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, ordre de Cîteaux, publié par un moine de Tamié [J. de Font-Réaulx] 136

CHAMPION (Pierre) et Paul de THOISY. Bourgogne-France-Angleterre au traité de Troyes [G. Lepointe]..... 145

CONDREN (Charles de). Lettres publiées par Paul AUVRAY et André JOUFFREY [F. Combaluzier] 149
CONTRASTY (Chanoine J.). Études d'hagiographie commingeoise [Él. Griffe] 143
CÔTE (Léon). Le Saint-Denis bourbonnais. Histoire du prieuré clunisien de Souvigny [P. Dupieux] 153
DARAS (Charles). La Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard II [J. Vallery-Radot] 128
DELCAMBRE (Étienne). Le Coup d'état jacobin du 18 fructidor an V et ses répercussions dans la Haute-Loire. La Vie dans la Haute-Loire sous le Directoire [Ch. Ledré] 120
ESPINAS (Georges). Les Origines de l'association. Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française, jusqu'au début du XVI[e] siècle [J. Lestocquoy] 110
FLORY (Jean). Pie VI [A. Latreille] 146
FONT-RÉAULX (J. de). Mgr Félix Vernet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon et au Grand Séminaire de Valence [L. Cristiani] 148
FRANÇOIS (Michel). Voir MARGUERITE DE NAVARRE.
HAUTECŒUR (Louis). Histoire de l'architecture classique en France. Tome I. La formation de l'idéal classique. La Renaissance [J. Vallery-Radot] 124
JARRY (Eugène). Provinces et pays de France. Tome II : Monographies provinciales [R. Limouzin-Lamothe] 102
JOUFFREY (André). Voir CONDREN (Charles de).
KLEINCLAUSZ (Arthur). Eginhard [A. Fliche] 106
LE BRAS (Gabriel). Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France [Éd. Jordan] 109
LEPOINTE (Gabriel). Les Finances du clergé du Hainaut spécialement depuis le démembrement de la province [A. Leman] 116
LESTRADE (Jean). Cahiers des remontrances des États de Comminges aux rois de France et à leurs lieutenants généraux en Guienne, 1537-1627 [H. Drouot] 138
LÉVIS-MIREPOIX (Duc de). Jeanne de France, fille de Louis XI [Françoise Lehoux] 145
LOTTHÉ (Ernest). Les Églises de la Flandre française [R. Limouzin-Lamothe] 131
LOYEN (André). Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire [P. Fabre] 139
MARGUERITE DE NAVARRE. L'Heptaméron. Nouvelle édition par Michel FRANÇOIS [P. Jourda] 137
ROCAL (Georges). De Brumaire à Waterloo en Périgord [G. Duboscq] 154
ROUSSEL (Abbé J.). Saint Colomban et l'époque colombanienne [G. Tessier] 142
SAINT-LÉGER (Alexandre de). Histoire de Lille des origines à 1789 [G. Lepointe] 104

Sol (Chanoine E.). L'Église de Cahors au temps de la lutte contre les Anglais [Él. Griffe] 144
Thoisy (Paul de). Voir Champion (Pierre).
Tournier (Mgr Clément). Histoire des séminaires toulousains [Ét. Delaruelle] 150
Trochu (Chanoine Francis). Saint François de Sales. Tome II. L'épiscopat [H. Drouot] 114
Van Agt (J.). Le Village de Fromelles [G. Le Bras]..... 155
Vendôme (Duchesse de). Madame Élisabeth de France [R. Limouzin-Lamothe] 147
Vignaud (Jean). Frère Charles ou la vie héroïque de Charles de Foucauld [L. Guizard] 147
Waquet (Henri). Voir Abbon.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Ain, par G. Renoud, 166. — Aisne, par M. de Sars, 171. — Alsace, 162. — Angoumois, 184. — Anjou, 176. — Ardennes, par L. Delessard, 161. — Artois, 157. — Aube, par B. Gille, 161. — Aunis, 185.
Bas-Rhin, 162. — Boulonnais, 157. — Bourgogne, 162. — Bretagne, 180.
Calvados, par R. N. Sauvage, 178. — Cambrésis, 158. — Champagne, 161. — Charente, par P. Bouchaud, 184. — Charente-Maritime, par M. Delafosse, 185. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 162. — Côtes-du-Nord, par Fr. Merlet, 181.
Doubs, par G. Gazier, 167.
Eure, par M. Baudot, 178. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 173.
Finistère, par L. Rousseau, 181. — Flandre, 158. — Franche-Comté, 167.
Hainaut, 158. — Haute-Marne, par L. Delessard, 161. — Haute-Saône, par J.-M. Dumont, 168. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 162.
Ile-de-France, 168. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 180. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 175.
Jura, par M. Berthet, 168.
Loire-Inférieure, par Séverin Canal, 182. — Loiret, par G. Chenesseau, 172. — Loir-et-Cher, par M. Hémonée, 173. — Lorraine, 161.
Maine, 173. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 176. — Manche, par R. N. Sauvage, 179. — Marne, par L. Delessard, 161. — Mayenne, par E. Laurain, 174. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 161. — Meuse, par J. Rigault, 162. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 181. — Moselle, 161.
Nord, par A. Leman, 158. — Normandie, 177.
Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 171. — Orléanais, 172. — Orne, par R. N. Sauvage, 179.
Pas-de-Calais, par J. Lestocquoy, 157. — Picardie, 160, 171. — Poitou, 182.

Saintonge, 185. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 165. — Sarthe, par L. Calendini, 173. — Seine, par J. de La Monneraye, 168. — Seine-et-Marne, par J. Hubert, 171. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 168. — Seine-Inférieure, par F. Blanchet, 177. — Somme, par H. Peltier, 160.
Touraine, 175.
Vendée, par A.-D. Poirier, 184. — Vienne, par J. Salvini, 182. — Vosges, par L. Lévêque, 162.
Yonne, par A. Courtet, 164.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

L'Année dominicaine [A. Duval] 188
La Vie intellectuelle [A. Duval] 190
La Vie intellectuelle et la Revue des jeunes [A. Duval] .. 190
La Vie spirituelle [A. Duval] 189
Les Sciences philosophiques et théologiques [A. Duval] .. 190
Rencontres [A. Duval] 191
Revue historique [J. de La Monneraye] 187
Revue historique de droit français et étranger [G. Le Bras] 187
Thèses soutenues à l'École des chartes en 1944 [G. Tessier] 186

ÉCHOS

Le Centre d'Études régionales du Pas-de-Calais (J. L.) ... 203
Nécrologie : M. Eugène Levesque [J. Carreyre] 200
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles 192
— Assemblée générale du 20 décembre 1944 193
Une nouvelle revue : le Moyen Age latin (G. B.) 202

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 205
Sciences auxiliaires 204
Textes 204
Variétés 208

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v. 30
1944

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

DATE DUE

59277

BR
840
R46
v.30
1944

REVUE D'HISTOIRE DE
L'ÉGLISE DE FRANCE

DATE	ISSUED TO
	100103

BR
840
R46
v.30
1944

59277

Property of

CSaT

Please return to

Graduate Theological